

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon

Pour la commune de Barcelonnette

Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Convention-cadre pluriannuelle

ENTRE

L'État, représenté par le Préfet du Département des Alpes-de-Haute-Provence, Monsieur Marc CHAPPUIS

D'UNE PART,

Les « Collectivités bénéficiaires » :

La communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP), représentée par sa présidente, Madame Sophie VAGINAY RICOURT ;

La commune de Barcelonnette, représentée par le premier adjoint de la commune, Monsieur Yvan BOUGUYON ;

AINSI QUE,

Les « Partenaires signataires » :

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), représentées par leur délégué départemental, le Préfet du Département des Alpes-de-Haute-Provence, Monsieur Marc CHAPPUIS ;

Le conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence, représenté par sa Présidente Eliane BARREILLE

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes-de-Haute-Provence, représentée par son Président, Monsieur Daniel MARGOT ;

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT.

Table des matières

Préambule.....	4
Article 1 - Objet de la convention-cadre.....	5
1. La convention ORT, un contrat pour revitaliser les centre-bourgs.....	5
2. Un panel d'outils au service des projets de territoire	5
Article 2 – Présentation du territoire	9
1. Présentation du territoire intercommunal.....	9
2. Présentation du territoire communal : Barcelonnette	12
Article 3 – Les ambitions du territoire	14
1. Les diagnostics territoriaux intercommunaux.....	14
2. Les diagnostics territoriaux communaux : Barcelonnette	18
3. Les enjeux de revitalisation intercommunaux.....	23
4. Les enjeux de revitalisation communaux.....	25
Article 3 – La stratégie d'intervention	28
Article 4 – Le plan d'action opérationnel de la ville de Barcelonnette.....	31
1. Les actions de l'orientation 1	32
2. Les actions de l'orientation 2	34
3. Les actions de l'orientation 3	36
4. Les actions de l'orientation 4	38
Article 5 – Modalités de mise en œuvre de l'opération	40
1. Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité	40
2. Gouvernance	40
3. Instance de pilotage	40
4. Evolution et mise à jour du programme.....	42
5. Évaluation.....	42
6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	42
Article 6 - Engagements des partenaires	43
1. Dispositions générales concernant les financements.....	43
2. Le territoire signataire	43
3. L'État, les établissements et opérateurs publics	44
Article 7 - Maquette financière.....	46
Article 8 – Utilisation des logos	47
Article 9 - Résiliation du programme.....	47
Article 10 – Traitement des litiges	47
Signatures.....	48
Annexes	49
Annexe 1 - Orientations stratégiques détaillées	50
Annexe 2 - Présentation des périmètres des secteurs d'intervention de l'ORT valant OPAH-RU.....	58
Annexe 3 – Estimation financière détaillée	60
Annexe 4 – Planning prévisionnel	61
Annexe 5 – Utilisation des logos.....	62
Annexe 6 – Fiches actions	63

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance. Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La commune de Barcelonnette a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du mardi 25 mai 2021. Cette convention, d'une durée de validité de 18 mois, doit évoluer en convention ORT à son échéance.

Le présent document est une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) multi-sites, portée conjointement par la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon et sa ville centre, Barcelonnette, engagée dans le programme national Petites villes de Demain.

Le projet de l'ORT doit prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de la CCVUSP et ceux de la ville de Barcelonnette.

La présente convention est conclue avec l'État et les différents partenaires de l'opération, pour une durée de **cinq ans**, à compter de notification de signature de la présente convention, réalisée par la commune de Barcelonnette.

La présente convention a pour objet de décrire les enjeux de revitalisation, la stratégie d'intervention et les modalités de mise en œuvre de l'ORT sur le territoire communautaire. Elle expose l'intention des parties bénéficiaires et partenariales de s'inscrire dans la démarche et précise leurs engagements réciproques.

La présente convention est reconnue comme **convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)**.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites Villes de Demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentour, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme, durant 5 ans à partir de la signature de la présente convention. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

Article 1 - Objet de la convention-cadre

1. La convention ORT, un contrat pour revitaliser les centre-bourgs

La présente convention s'inscrit dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (loi ÉLAN) et régie par l'article L. 303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

L'ORT est un contrat intégrateur unique et évolutif, reposant sur un projet général de l'intercommunalité et des déclinaisons dans ses communes exerçant des fonctions de centralité. Elle doit ainsi comporter un périmètre de stratégie globale à l'échelle territoriale et des secteurs d'intervention opérationnels comprenant à minima le centre-bourgs de la commune inscrite au programme national Petites villes de demain. Ces périmètres peuvent également être délimités au sein d'autres communes volontaires de l'EPCI.

Le projet de l'ORT doit prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation des centres-bourgs : la réhabilitation de l'habitat ancien et dégradé, la lutte contre la vacance et l'habitat indigne, le renforcement du tissu commercial et artisanal, la requalification des espaces publics, la valorisation du patrimoine, le développement de l'offre d'équipements et de services, etc. Ces enjeux doivent d'inscrire dans une perspective de transition écologique. Sa mise en œuvre doit être formalisée et coordonnée dans une approche intercommunale.

2. Un panel d'outils au service des projets de territoire

L'ORT se définit comme une boîte à outils au service d'un projet maîtrisé. Il s'agit toutefois d'un document contractuel souple qui pourra évoluer et faire l'objet d'avenants au regard de l'émergence de dynamiques et de projets structurants pour le territoire.

Les outils applicables dans l'EPCI :

- **Aménagement commercial :**
 - *Favorisant l'intervention des pouvoirs publics :*
 - **Limitation du développement des grands commerces en périphérie des villes**
Possibilité pour le préfet de suspendre «au cas par cas » l'enregistrement et l'examen en CDAC des demandes d'AEC de nouveaux projets commerciaux en périphérie des secteurs d'intervention de l'ORT comprenant un centre-ville et situés dans les communes de l'EPCI signataire de la convention d'ORT ou dans un EPCI limitrophe, afin d'éviter qu'un projet commercial ne nuise aux actions de l'ORT. Cette procédure de suspension ne peut toutefois être mise en œuvre qu'après avis ou à la demande des collectivités concernées.

Les outils applicables sur l'ensemble de la commune :

- **Habitat**
 - *Favorisant l'investissement privé :*
 - **Denormandie dans l'ancien** - Dispositif fiscal d'aide à l'investissement locatif en faveur de la rénovation des logements via une réduction d'impôt, en fonction de la durée d'engagement de location, pour des loyers plafonnés.

- **Abattement d'impôt sur les plus-values de cession de biens (y compris activités) :** En vue de les démolir pour reconstruire des bâtiments collectifs d'habitation d'une certaine densité dans un délai de 4 ans.
- **Aménagement et urbanisme**
 - *Favorisant l'intervention des pouvoirs publics :*
 - **Procédure intégrée pour la mise en compatibilité des documents de planification :** L'adaptation des documents d'urbanisme (SCOT, PLU) au projet de territoire contenu dans l'ORT peut être facilitée dans le cadre de la procédure intégrée prévue dans le code de l'urbanisme (art. L 300-6-1).
 - **Accélération des projets par voie d'ordonnance :** Rationaliser les procédures d'autorisation, de planification et de consultation (codes urbanisme et environnement) pour accélérer les projets sur des terrains déjà artificialisés dans les périmètres d'ORT: ordonnance à prendre en 2022.
- **Services publics**
 - **Maintien des services publics :** le maire de la commune et le président de l'EPCI dont est membre la commune doivent être informés de la fermeture ou du déplacement d'un service public situé dans le périmètre de l'opération, se voient communiquer toutes les informations justifiant cette fermeture ou ce déplacement ainsi que les mesures envisagées pour permettre localement le maintien de ce service sous une autre forme au moins six mois avant la date prévue pour sa réalisation.

Les outils applicables dans le secteur d'opérationnel de l'ORT :

- **Aménagement commercial :**
 - *Favorisant l'investissement privé :*
 - **Exonération d'autorisation d'exploitation commerciale AEC** permettant une simplification des projets d'implantation commerciale en centre-ville et encourage les opérations immobilières « mixtes ». Elle concerne
 - les projets dépassant certains seuils fixés (min. 5 000 m² de surface de vente ou 2 500 m² de surface de vente pour un commerce à prédominance alimentaire)
 - les opérations immobilières «mixtes» (dès lors que la surface de vente du commerce est inférieure au quart de la surface de plancher à destination d'habitation).
 - **Exonération totale ou partielle de CFE** (cotisation foncière des entreprises), **TFPB** (Taxe foncière sur les propriétés bâties) et **CVAE** (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) **pour les petites et moyennes entreprises (PME) – jusqu'au 31/12/2023** permettant de limiter la fiscalité du commerce et de l'artisanat, afin de favoriser leur maintien en cœur de ville, selon certaines conditions. Cet outil est applicable en zone de revitalisation des centre-ville (ZRCV), jusqu'au 31 décembre 2023. *La commune de Barcelonnette, ne met pas en place cet outil au vu de la date d'arrêt de ce dispositif très proche, fin d'année 2023.*
 - *Favorisant l'intervention des pouvoirs publics :*
 - **Suspension de nouveaux projets commerciaux en dehors des secteurs**

d'intervention (suspension de l'enregistrement en CDAC) Possibilité pour le préfet de suspendre «au cas par cas » l'enregistrement et l'examen en CDAC de nouveaux projets commerciaux en périphérie des secteurs d'intervention de l'ORT comprenant un centre-ville et situés dans les communes de l'EPCI signataire de la convention d'ORT ou dans un EPCI limitrophe, afin d'éviter qu'un projet commercial ne nuise aux actions de l'ORT. Il permet de limiter le développement de grands commerces en périphérie des villes si le projet nuit aux actions de l'ORT

- **Droit de préemption urbain (DPU) renforcé et droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement**

Il doit être justifié par le projet global de territoire dans le cadre de l'ORT. Intègre :

- L'élargissement du champ des biens préemptables
- La possibilité de déléguer le droit de préemption sur le commerce et l'artisanat à l'opérateur chargé de la modernisation ou la création d'activités

La commune souhaite, en accord avec son projet global, accéder à ces droits de préemption. Elle ne souhaite pas avoir recours un opérateur pour gérer ce droit de préemption.

- **Possibilité de mise en demeure de réhabilitation d'une zone d'activité**

Mise en demeure des propriétaires de procéder à la réhabilitation des locaux, terrains ou équipements concernés, lorsque l'état de dégradation ou l'absence d'entretien compromettent l'aménagement ou en cas de restructuration de la zone d'activité. Possibilité d'expropriation pour cause d'utilité publique en dernier recours. Décret attendu en Conseil d'État.

- **Aménagement et urbanisme**

- *Favorisant l'investissement privé :*

- **Le permis d'aménager multisite – jusqu'en 28/11/2023** - possibilité de permis d'aménager multisites portant sur plusieurs unités foncières non contiguës (équilibrer financièrement les opérations).
- **L'expérimentation du permis d'innover – jusqu'en 28/11/2025** – À titre expérimental, pendant 7 ans à compter de la date de promulgation de la loi ELAN le 24 novembre 2018, les maîtres d'ouvrage des constructions ou des aménagements situés dans le périmètre du ou des secteurs d'intervention de l'ORT, peuvent demander à déroger aux règles opposables 'à leur projet à condition de démontrer que sont atteints des résultats satisfaisant aux objectifs poursuivis par les règles auxquelles il est dérogé. En l'absence de précision de la loi, les dérogations sollicitées peuvent porter sur tout type de réglementation (construction, urbanisme etc.)

- *Favorisant l'intervention des pouvoirs publics :*

- **Dérogations à l'application de certaines règles du PLU** : Dérogations possibles aux règles de retrait, densité, gabarit, stationnement, de destination des sols dès lors qu'elle contribue à la diversification des fonctions urbaines du secteur concerné (zones pavillonnaires, entrées de villes commerciales) ; dérogation supplémentaire possible des règles relatives au gabarit pour les constructions contribuant à la qualité du cadre de vie, par la création d'espaces extérieurs en continuité des habitations. (Nouveau : Art. 96 Loi 3DS =>Art. L. 152-6-4 du code de l'urbanisme

- **Habitat**

- *Favorisant l'investissement privé :*

- **Dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF) et vente d'immeuble à rénover (VIR)** - DIIF exclusivement en ORT ; VIR en ORT ou en secteur d'OPAH

Aide de l'Anah au profit d'opérateurs publics, parapublics ou privés visant à rénover des immeubles entiers en vue de la vente de logements en accession sociale ou en locatif conventionné (VIR) ou portage locatif conventionné sur 9 ans avant revente (DIIF). Objectif de régulation du marché locatif privé (lutte contre les marchands de sommeil).

- **Abattement d'impôt sur les plus-values de cession de biens (y compris activités)**

Abattement sur les plus-values résultant de la cession de biens immobiliers bâtis ou de droits relatifs à ces mêmes biens selon certaines conditions, en vue de les démolir pour reconstruire des bâtiments collectifs d'habitation d'une certaine densité dans un délai de quatre ans.

- *Favorisant l'intervention des pouvoirs publics :*

- **ORT valant convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement urbain (OPAH-RU) :**

L'ORT vaut convention d'OPAH RU si elle partage toutes ses caractéristiques (périmètre, montant des aides, mesures d'accompagnement social, interventions urbaines) – *Cette convention ci-présente est une convention uniquement d'ORT.*

- **Biens sans maître et biens en état d'abandon manifeste.**

S'agissant des biens sans maître, la collectivité peut lancer une procédure de récupération de ces biens au bout de 10 ans contre 30 ans précédemment.

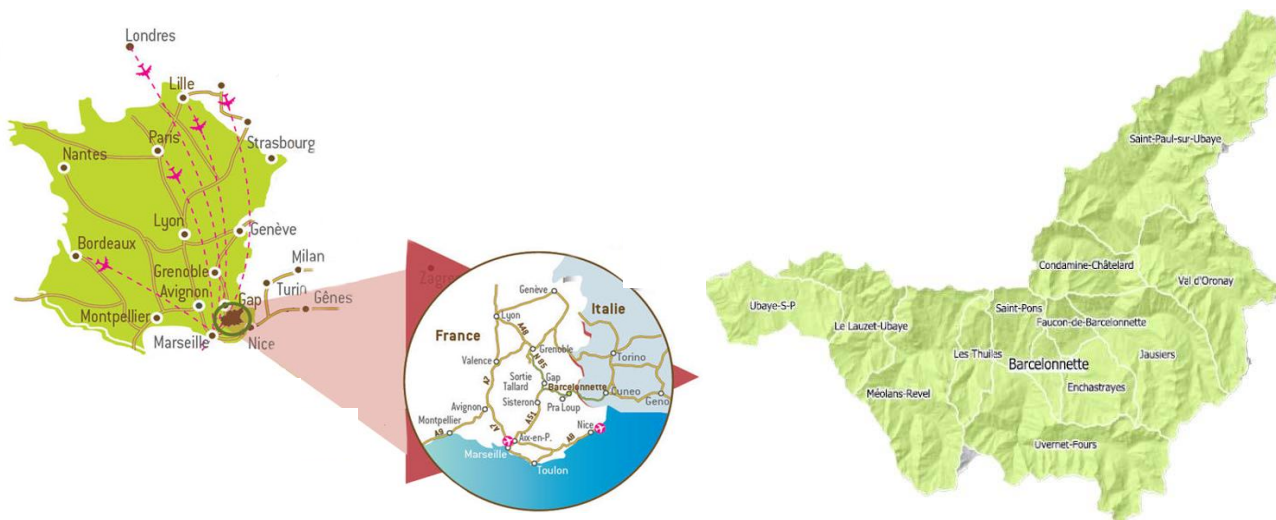
Concernant les biens en état d'abandon manifeste, la collectivité peut imposer des travaux aux propriétaires sans quoi une procédure d'expropriation peut être engagée. La loi 3DS permettra à la collectivité d'appliquer cette procédure sur l'ensemble du territoire et non uniquement sur le centre-ville et de transférer cette compétence à l'intercommunalité pour conduire des projets d'aménagement.

Article 2 – Présentation du territoire

1. Présentation du territoire intercommunal

La vallée de l'Ubaye est un territoire de 1013 km² regroupant 13 communes, gravitant autour d'une ville-bourg : Barcelonnette. Cette vallée est structurée en 3 pôles : une « porte d'entrée » par le lac de Serre-Ponçon, une « zone cœur » qui regroupe et concentre l'essentiel des ressources économiques et démographiques et une zone de « hautes vallées », proche de la frontière italienne.

Portrait démographique et géographique



A la croisée entre les Hautes Alpes et la Provence, la vallée de l'Ubaye est un mélange de ces deux influences : un territoire montagnard bénéficiant du climat méditerranéen.

Avec 300 jours de soleil par an, la vallée foisonne d'atouts naturels : 63 sommets y culminent à plus de 3.000m, 16 lacs y sont présents et l'Ubaye la traverse. De plus, ce territoire est bordé à l'ouest par le lac de Serre-Ponçon – plus grand lac artificiel en volume de métropole – et au sud-est par le Parc National du Mercantour, qui sont deux espaces relativement exceptionnels.

Ainsi, la vallée de l'Ubaye bénéficie d'une situation géographique préservée qui lui confère une identité indéniable.



L'Ubaye est une vallée longue, dont les circulations dépendent de la dorsale constituée de la RD900 qui connaît un trafic soutenu, notamment de poids lourds et de pic de circulation lié aux saisons touristiques. Les liaisons en direction de GAP, Briançon et l'Italie demeurent constantes, 7 cols dont 4 sont ouverts en hiver.

Le contexte de ruralité de cette vallée est avéré : sa population est stable autour de 8.000 habitants, Barcelonnette en regroupant plus du tiers (≈2.600). On dénombre également 8 communes de moins de 400 habitants pour une densité de population moyenne sur le territoire d'environ 8 habitants/km², nettement inférieure à la moyenne départementale de 23 habitants/km².

Portrait économique

Le tourisme est la première ressource économique de la région (85% des emplois du territoire et 91% de la richesse sont liés à l'activité touristique), aussi bien en hiver qu'en été.

La variété de son territoire et de ses paysages fait de cette vallée un endroit idéal pour un tourisme de plein air :

- L'hiver, le territoire peut compter sur 3 stations de ski alpin (Pra-Loup, Le Sauze et Sainte-Anne) et 2 stations de ski nordique (Val d'Oronaye et Haute-Ubaye) qui attirent une clientèle principalement familiale. Les nombreux sommets et massifs environnants permettent également de randonner en raquettes ou en ski de randonnée dans des paysages sauvages.
- L'été, la clientèle vient bénéficier des nombreuses possibilités d'itinérance, aussi bien à pied, qu'en vélo, moto, etc. Les randonneurs peuvent profiter de plus de 800 km de sentiers et admirer des panoramas d'exception au sommet du Chapeau de Gendarme, du Pain de Sucre ou de la grande Séolane. Avec ses 63 sommets à plus de 3.000 m, les possibilités de randonnées, d'escalade et d'alpinisme sont presque infinies. Les cyclistes peuvent sillonner les routes de cols mythiques empruntées par le Tour de France ou le Giro d'Italia (cols de la Bonnette, de Vars, d'Allos, de la Cayolle, etc.).

On ne peut parler d'activités de pleine nature sans évoquer le parc national du Mercantour, parc très étendu aux paysages très contrastés dans lequel il est possible de randonner l'hiver comme l'été et de rencontrer une faune et une flore sauvages hors du commun. On peut également évoquer les différents sites Natura 2000 sur lesquels la CCVUSP s'attache à protéger la biodiversité et à valoriser le territoire dans une optique de développement durable.

De même, la vallée présente une histoire riche et unique, matérialisée par un patrimoine varié : des villas mexicaines, bâtisses aussi impressionnantes que surprenantes, témoignent des migrations ubayennes vers les Amériques (Mexique, Louisiane) ; les fortifications militaires (notamment le fort de Tournoux) témoignent du passé militaire des deux derniers siècles. De nombreuses églises, chapelles et mausolées sont également présents sur le territoire, et constituent un patrimoine historique et religieux exceptionnel.

Démarches existantes

Historiquement, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon était associée à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon dans une entité qui s'appelait le pays S.U.D. (Serre-Ponçon, Ubaye, Durance), entité dissoute.

La vallée est engagée dans différents programmes et différentes démarches, portés par le pays S.U.D. ou en direct par l'intercommunalité. Quelques-unes des démarches sont présentées ci-dessous :

- La CCVUSP a adhéré à la démarche SCoT Grenelle du Pays S.U.D. Suite à sa dissolution, la CCVUSP souhaite mettre en place son propre SCoT à l'échelle de l'intercommunalité, en intégrant des thématiques du Grenelle de l'Environnement dans ces documents de planification. Dans ce cadre, une attention toute particulière sera portée à l'économie circulaire et à la préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels du territoire (trames vertes et bleues).
- La CCVUSP a adhéré à la démarche Territoire à Energie POSitive (TEPOS), démarche structurante de transition énergétique.
- Le pays S.U.D. s'est doté d'une charte qui fait figure de manuel territorial et donne les orientations stratégiques du territoire sur trois enjeux transversaux : la construction d'un territoire accueillant,

la construction d'un territoire vivant et la construction d'un territoire à énergie positive. Cette charte a été actualisée en 2014 afin de donner les orientations pour la période 2015 – 2030. Le territoire de la CCVUSP est labellisé "Territoire durable, une COP d'avance" et a été récompensé en tant que "collectivité la plus engagée de l'année". Ce label valorise les collectivités qui mènent des actions concrètes en matière d'aménagement durable, d'écomobilité, de préservation du patrimoine naturel, d'économie responsable et de performance énergétique.

- Depuis 2014, la CCVUSP est impliquée dans un projet de territoire avec l'initiative « Le Jour de la Nuit ». Des partenaires locaux travaillent conjointement afin de créer une dynamique autour de la valorisation du ciel nocturne du territoire. En 2019, la vallée de l'Ubaye a obtenu le label RICE (Réserve Internationale de Ciel Etoilé) récompensant la qualité du ciel nocturne du territoire.
- La CCVUSP a co-accompagné le développement d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) sur son territoire avec EMU (Energies Modernes Ubaye). Cette société a la particularité d'avoir un capital détenu par les citoyens avec une règle d'or « une personne = une voix » afin de faire émerger des projets de production locale d'énergies renouvelables.
- La CCVUSP est également engagée dans le projet Habit.A, dont le but est d'intégrer la recherche de résilience dans les documents d'urbanisme, en intégrant un cadre d'évaluation de construction et de rénovation durables (label Bâtiment Durable Méditerranéen par exemple).
- En 2015, le pays S.U.D. a été lauréat de la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), ce qui a permis de mener bon nombre d'actions dans les communes de la CCVUSP en matière de transition énergétique.

2. Présentation du territoire communal : Barcelonnette

Barcelonnette, commune centrale de la vallée de l'Ubaye, mais enclavée

Barcelonnette est une commune de la vallée de l'Ubaye, au Nord-Est du département des Alpes de Haute-Provence, dont elle est l'une des sous-préfectures. Elle est la commune la plus peuplée de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (C.C.V.U.S.P.).

Barcelonnette, petite capitale de cette vallée enclavée, se situe en plein cœur de celle-ci. Le principal accès à Barcelonnette est la Route Départementale 900 qui traverse la vallée de l'Ubaye d'ouest en est. La commune de Barcelonnette joue un rôle de centralité essentiel pour les 12 autres communes de la Vallée de l'Ubaye, ainsi que pour le tourisme hivernal et estival.

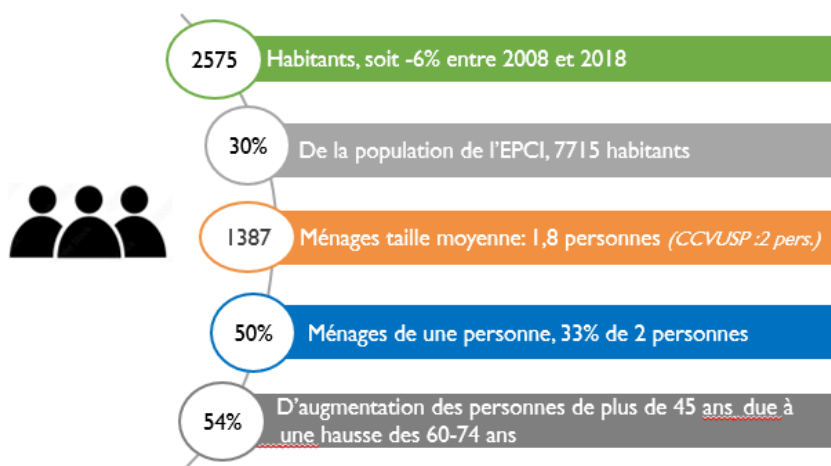
Petite capitale de l'Ubaye, elle compte 2 575 habitants (INSEE, 2018) ; occupant une superficie de 1642 hectares, située à 1135 mètres d'altitude environ, la commune est classée par l'INSEE comme Espace peu dense. (7,6 hab /km).

Barcelonnette est une ville nouvelle planifiée à partir du XIII^e siècle (la tradition orale rapporte que la ville a été fondée en 1231), sa création a fait l'objet d'une charte qui s'observe au sol par un plan régulier traduisant un souci d'organisation et de gestion de l'espace. Il s'agit d'une forme d'urbanisme peu courante dans les Alpes où la planification est très peu présente. La préservation de ce paysage urbain original constitue un enjeu d'autant plus important qu'il participe au statut de « capitale » de la commune. Un tissu urbain peu dense encadre le noyau historique de la commune, il se compose de différentes zones de lotissement pavillonnaires et de nombreux immeubles d'habitat collectif. La ville s'est développée de part et d'autre de l'Ubaye, le centre historique se trouvant en rive droite. La commune est donc traversée par le cours d'eau de l'Ubaye, mais également par un petit tronçon du Bachelard au niveau de sa confluence avec l'Ubaye.

Localisation de la commune de Barcelonnette
au sein de la Communauté de Communes
Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon



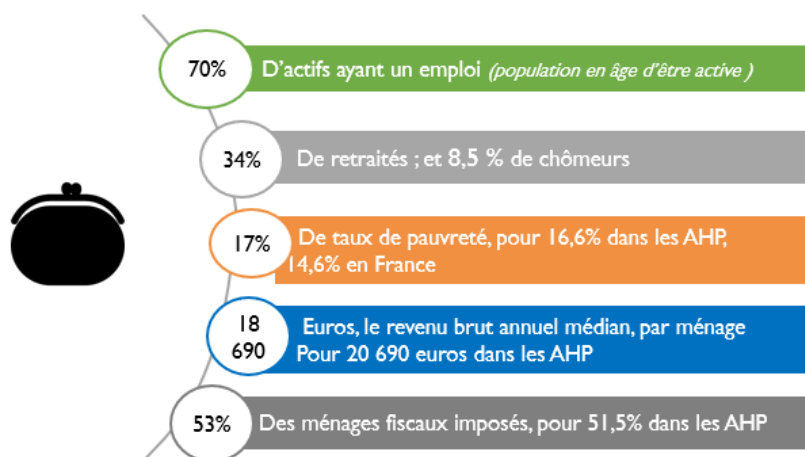
Une démographie avec une tendance en baisse et un vieillissement de la population



Entre 1990 et 2018, la population communale a baissé (-401 habitants), et elle a vieilli. Il faut noter le départ de l'armée en 2009, qui représentait plusieurs centaines de familles, dont au moins la moitié à Barcelonnette. La composition dominante des familles est celle des personnes seules et des couples sans enfants, à près de 50%. L'autre moitié est répartie équitablement entre des couples avec enfants et des familles monoparentales. D'après les données

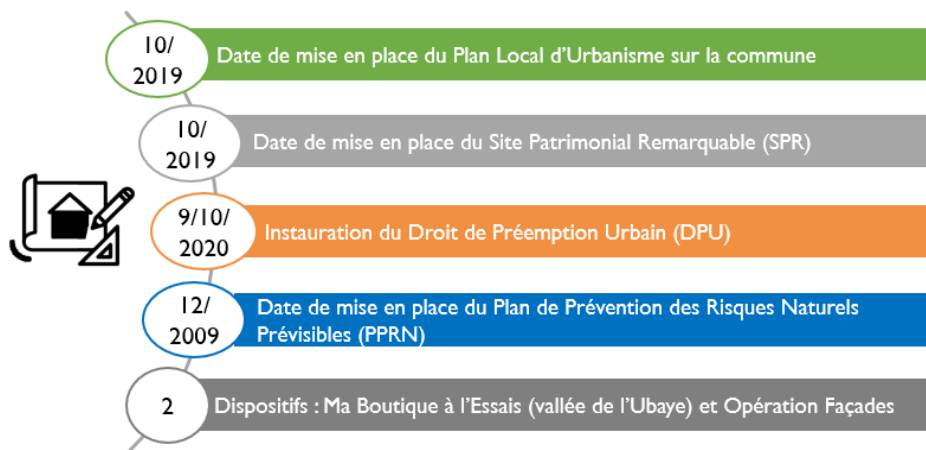
de l'INSEE, en 2019 la taille moyenne d'un ménage est de 1,77 personne, une valeur qui est en baisse régulière depuis 1960.

Une précarité des habitants de la commune



D'après les données de l'INSEE en 2018, la population de Barcelonnette ne dispose pas de revenus très élevés. Le revenu médian à Barcelonnette se situe donc sous la barre des 19 000€ annuels, inférieur à celui des Alpes de Haute-Provence et de la CCVUSP. La population est donc majoritairement de classe moyenne. Ceci est à corréliser avec le vieillissement de la population, qui fait diminuer le nombre d'actifs.

Démarches territoriales sectorielles à l'échelle de la commune de Barcelonnette



La ville est engagée dans une stratégie de planification via :

- Plan Local d'Urbanisme PLU (2019) comprenant une OAP relative aux mobilités douces
- Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles, PPRN (2009)
- Site Patrimonial Remarquable, SPR (2019)

La commune de Barcelonnette a signé une Charte d'adhésion au parc du Mercantour pour 2019-2021. Cette convention a été renouvelée en novembre 2021 pour une durée de 2 ans. Depuis 2020, Barcelonnette retrouve son classement de station de tourisme, pour les 12 prochaines années.

La commune est lauréate de deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) : le plan Avenir Montagne Mobilité et le l'AMI Friches régional « Friches-identification et reconversion ».

La ville a réalisé des études de diagnostics de territoire spécifiques notamment :

- Mission SHOP'IN – Impact crise, Pivadis, Mission financée par la Banque des Territoires dans le cadre du programme PVD, 2021
- Etude Pré-opérationnelle d'OPAH-RU, Logiah 04, 2022 : diagnostic habitat sur la commune et élaboration des objectifs d'une future OPAH-RU (prestataire extérieur) ;
- Synthèse des ateliers de territoire, commune de Barcelonnette, 2022 : Atelier de co-construction portant sur le diagnostic territorial auprès de la population, réalisé en interne.

Article 3 – Les ambitions du territoire

1. Les diagnostics territoriaux intercommunaux

DIAGNOSTIC MOBILITE

Compte tenu de l'enclavement et du relief du territoire, le transport et la mobilité sont des points à ne pas négliger et qui demandent un fort investissement pour une refonte de l'approche de la Mobilité dans la vallée.

Déplacements professionnels et personnels

Le mode de transport principal pour les déplacements professionnels et personnels est la voiture individuelle : d'après l'étude de l'INSEE de 2017, environ 70% des actifs de la vallée de l'Ubaye vont travailler en voiture, camion ou fourgonnette.

Autre donnée intéressante de l'étude 2017 de l'INSEE : 47% des actifs résidant et travaillant sur la commune de Barcelonnette (et étant la personne de référence d'un ménage) utilisent le plus souvent leur véhicule (voiture, camion, fourgonnette, moto) pour aller travailler. De plus, compte tenu de la topographie du territoire, la proportion de véhicules individuels fortement émetteurs (4x4, SUV) est relativement importante.

A titre de comparaison, cet indicateur est de 22% à Gap, mais monte à 62% pour Digne-les-Bains, 77% pour Sisteron et 83% pour Embrun. Mais compte tenu de l'étendue relative de la ville de Barcelonnette, il serait intéressant de réfléchir à une offre de transports en commun adaptée.

Transports en commun

L'offre de transport en commun est très légère :

- En saison hivernale, des navettes gratuites relient les villages et les stations de la vallée (Barcelonnette – Pra Loup ; Barcelonnette – Sauze – Sauze 1700 ; Barcelonnette – Sainte Anne ; Barcelonnette – Saint Paul ; Barcelonnette – Larche) avec 3 à 6 trajets par jour.
- En saison estivale, des navettes gratuites relient Barcelonnette et la plage communale surveillée d'Ubaye-Serre-Ponçon.
- Hors saison, ces navettes ne circulent pas.

Les transports en commun sont donc déployés sur le territoire avec une vocation touristique, dans une logique de facilitation d'accès aux stations et à leur désengorgement. Il pourrait être intéressant de

développer en complément un réseau de navettes permettant de relier les différents centres de vie et de travail. En effet, seuls 3% des actifs de la vallée prennent les transports en commun pour aller travailler (Lignes Express Régionales).

Pour des trajets plus longs, Barcelonnette est reliée directement par Lignes Express Régionales (LER) à Gap et Marseille (par Digne-les-Bains), avec entre 3 et 6 trajets par jour également.

Cependant, les gares ferroviaires les plus proches sont les gares de Gap, d'Embrun, de Chorges, de Digne-les-Bains et de Sisteron et il n'y a donc aucune gare dans un périmètre de 30 kilomètres autour de Barcelonnette.

Transport routier de marchandises

La D900, qui sillonne tout le fond de la vallée, est un des itinéraires utilisés par le fret routier de marchandises, notamment pour rejoindre l'Italie par le col de Larche. Cela a pour conséquence un trafic routier constant et important, avec toutes les nuisances qu'il apporte : sonores, pollution de l'air, embouteillages. Pour exemple, le taux de poids lourds était de 10% au Lauzet-Ubaye et de 16% à Larche en 2017.

Déplacements touristiques

Des pics de circulation sont observés en saison touristique sur le RD900. Cette affluence suit l'allure des courbes de distribution de carburants et de fréquentation touristique de la vallée présentées dans ce rapport : cette dernière est maximale de juin à août et en décembre et février, pendant les périodes de vacances scolaires. La grande majorité de ces déplacements est effectuée par des véhicules individuels, qui sillonnent la vallée.

Mobilité faiblement carbonée

La mobilité décarbonée (électricité ou hydrogène) n'est pour l'instant pas répandue sur le territoire : seuls quelques habitants de la vallée sont équipés de véhicules électriques et aucune station ne permet de recharger des véhicules à hydrogène.

Cette popularité mesurée pour la mobilité électrique peut s'expliquer par un réseau de bornes de recharge peu étoffé : il existe 7 infrastructures de recharge des véhicules électriques (6 accélérées et 1 rapide). On en trouve 1 à la Bréole, 1 au Lauzet-Ubaye, 2 à Barcelonnette (dont 1 rapide), 1 à Enchastrayes, 1 à Pra-Loup et 1 à Jausiers.

Modes doux, pôles multimodaux et covoiturage

Aucun pôle multimodal n'est présent sur le territoire et il n'existe pas d'itinéraires de mobilité douce qui soient entièrement sécurisés. En effet, plusieurs routes ou portions de routes enregistrent des trafics supérieurs à 2.000 véhicules/jour et sont inadaptées à la pratique cyclable sans aménagement. On peut notamment citer les routes d'accès à Saint-Pons, à Super-Sauze, à Pra-Loup ou encore entre Barcelonnette et la montée de Pra-Loup et la RD900 en aval des Gleizolles.

Le covoiturage n'est pas non plus facilité par le manque d'infrastructure et de communication le mettant en avant (1 seule aire de covoiturage située à Barcelonnette). Cependant, il est intéressant de noter que l'autostop est très performant dans la vallée, ce qui peut laisser penser que le covoiturage pourrait être relativement efficient.

Un schéma directeur de mobilité a été signé en 2019 et prévoit notamment de sécuriser l'axe RD900 pour les modes doux, d'adapter le service de navettes bus et de créer des pôles d'échange multimodaux sur des nœuds stratégiques du territoire, pour permettre de relier plus facilement les communes entre elles et aux équipements/activités structurants isolés.

Avec 89% des salariés et 79% des établissements et de nombreuses créations d'emplois dans la restauration, l'hébergement et les activités touristiques, la domination du secteur tertiaire, et notamment du tourisme, dans l'économie de la vallée est évidente.

Le secteur agricole a également un poids plus important dans la vallée que la moyenne régionale, avec 7% des entreprises, mais uniquement 1% des emplois.

Au troisième trimestre de 2020, le taux de chômage était de 8,0%. Le nombre de demandeurs (catégories A, B et C) a augmenté de 6,1% entre le troisième trimestre 2019 et le troisième trimestre 2020. Le taux d'activité (rapport entre le nombre d'actifs [personnes en emploi et chômeurs] et l'ensemble de la population correspondante) dans la vallée est de 77,7% et le taux d'emploi (rapport entre le nombre de personnes en emploi et le nombre total de personnes) de 70,4% (Données : rapport Pôle Emploi 3e trimestre 2020).

Le tourisme est la première ressource économique de la vallée : 85% des emplois du territoire sont liés à l'activité touristique et 91% de sa richesse est générée par l'économie du tourisme (Ubaye Tourisme). De nombreux emplois sont des emplois saisonniers. Cependant, il est intéressant de remarquer qu'une grande partie des saisonniers sont sédentaires et installés durablement dans la vallée.

A l'échelle du département des Alpes de Haute-Provence, la vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon concentre 17% des lits en hébergement marchand. En nombre de nuitées, ce sont près de 3,4 millions de nuitées touristiques annuelles qui ont pu être évaluées, soit 10% du nombre des nuitées à l'échelle de département (dossier économique – Ubaye Tourisme).

48% de la fréquentation touristique est en été, notamment sur les mois de juillet et août, contre 24% sur la saison d'hiver, qui s'étale de décembre à février. Une proportion importante de la clientèle est une clientèle régulière et régionale, qui peut se permettre de venir en Ubaye pour des excursions pour le week-end. Au plus fort des saisons, la population de la vallée peut être multipliée par 5.

La vallée propose une variété d'offres toute l'année, avec du ski alpin, du ski nordique, des balades en raquette, du chien de traineau ou de la motoneige en hiver ; de la randonnée, des activités nautiques, des activités « sensations » et des activités « bien-être » en été. En intersaison, les activités sportives – qui sont pour certaines toujours possibles – peuvent être complétées par des activités plus culturelles (gastronomie, patrimoine...). En hiver, le tourisme est encore pour l'instant orienté vers le « tout ski », malgré une nette prise de conscience du besoin de se diversifier pour pouvoir rendre le tourisme d'hiver en montagne plus résilient (en cas de faible enneigement ou de situations exceptionnelles comme la crise de la Covid-19). De plus, les stations sont en moyenne altitude (1600-2500 mètres) et, malgré de belles saisons hivernales dans les 20-30 prochaines années, les années à faible enneigement pourraient être plus nombreuses et avec encore moins de neige que celles des dernières années, ce qui complexifierait le maintien d'une activité touristique « historique ».

La communauté de communes se situe dans une Zone Rurale à Revitaliser (ZRR) et compte 7 espaces d'activités. Le cadre et l'environnement uniques peuvent attirer des entreprises à venir s'installer sur ce territoire.

L'enjeu des prochaines années reste quand même la transmission des entreprises puisqu'en 2017, environ 200 entreprises – employant près de 400 salariés – étaient à transmettre dans les prochaines années (dont 25% à très court terme).

Le secteur agricole local est en mutation : en 2 décennies, les nombres d'exploitations et d'emplois ont diminué de moitié tandis que la surface moyenne des exploitations a légèrement augmenté. Dans une zone où le foncier agricole est déjà rare, cette tendance rend de plus en plus difficile l'installation de nouveaux exploitants sur le territoire, et a fortiori la diversification des cultures.

La filière bois est bien implantée sur le territoire (exploitation forestière, scierie, charpente bois, ébénisterie), mais n'est pas encore totalement structurée ni exploitée comme elle pourrait l'être (ex : production locale de pellets/granules ; de bois de construction, etc.).

Résidences principales et secondaires

Le nombre de logements a fortement augmenté dans les dernières décennies : il est passé d'environ 4.000 à environ 14.000 logements répartis sur la totalité du territoire. Cependant, l'analyse de l'enquête INSEE de 2017 montre que seuls 26% des logements de la vallée sont des résidences principales, contre 69% de résidences secondaires ou occasionnelles et 5% de logements vacants (dont 58% sur Barcelonnette).

Age des constructions

D'après l'étude INSEE de 2017, les constructions de la vallée se répartissent comme suit :

<1919	1919-1945	1946-1970	1971-1990	1991-2005	2006	2007	2008	2009	2010
16%	5%	17%	45%	10%	0%	0%	0%	0%	0%
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017			
1%	0%	1%	1%	0%	0%	1%			

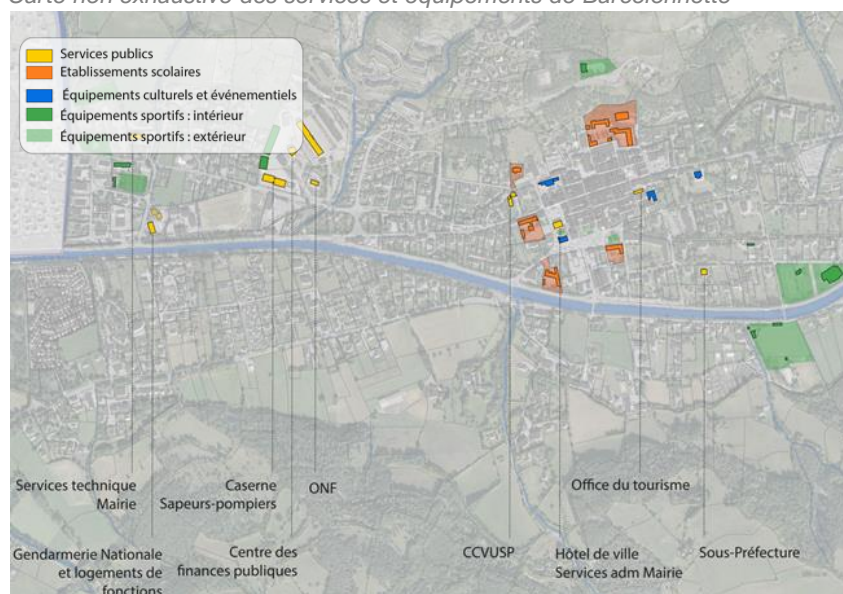
Source : Enquête INSEE – 2017

Ainsi, plus de 85% des bâtiments résidentiels existants ont plus de 30 ans, et près de 40% sont antérieurs à 1975. Ainsi, un bon nombre de constructions sont « en âge » d'être des passoires thermiques. Ce constat est renforcé par une étude qui a été menée par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, CSTB, en 2018 : cette dernière avait pour but de réaliser un diagnostic de performance énergétique numériquement à l'échelle d'un quartier ou d'une ville. A titre de comparaison, la part des bâtiments résidentiels de plus de 30 ans est de 74% sur Digne-les-Bains, 77% pour Sisteron et Embrun et 64% pour Gap. A l'échelle du département des Alpes de Haute-Provence, cet indicateur est de 75%.

2. Les diagnostics territoriaux communaux : Barcelonnette

DIAGNOSTIC-CADRE DE VIE, EQUIPEMENTS, SERVICES

Carte non exhaustive des services et équipements de Barcelonnette



La ville accueille des équipements publics qui profitent non seulement à la commune, mais aussi à l'ensemble de la vallée.

Elle compte plus de 20 équipements, espaces, sites, itinéraires de pratiques sportives. La commune de Barcelonnette dispose de plusieurs équipements culturels et de loisirs structurants. Un hôpital local est également présent, ainsi que des établissements scolaires allant de la crèche, à l'école

maternelle à la terminale, ainsi qu'un centre de formation en ébénisterie. La présence de l'appareil scolaire, en intégralité, est un réel atout pour la commune et ses ambitions de croissance démographique.

Ainsi, Barcelonnette dispose d'équipements structurants, qui rayonnent à l'échelle de la Communauté de Communes. D'après l'étude SHOP'IN menée par la Banque des Territoires, la zone d'influence de Barcelonnette est quasiment de l'échelle de la communauté de communes, ce qui représente 7000 habitants permanents. La définition de cette zone prend en compte le commerce, mais également les équipements scolaires, médicaux, sportifs, entre autres.

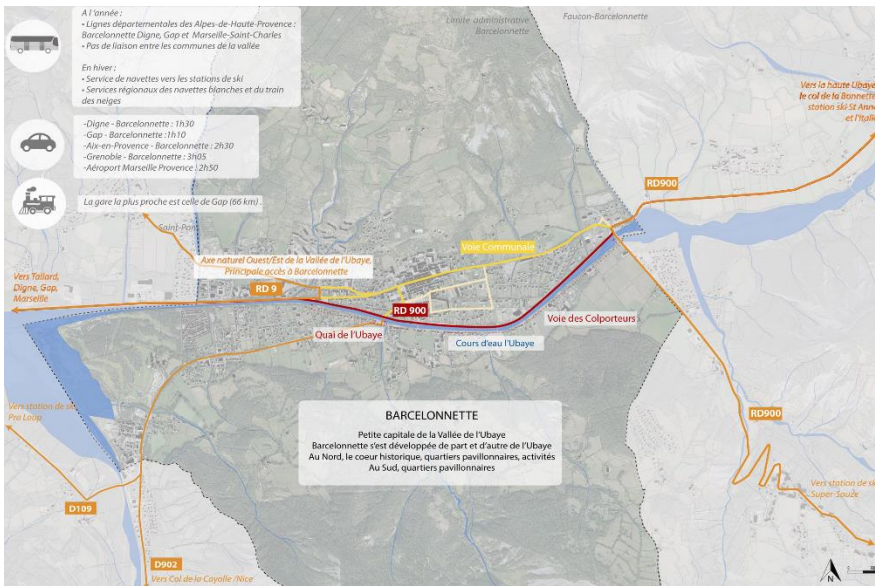
Ceci génère un afflux grandissant, qui demande un entretien renforcé. Au cours des mandats municipalités précédentes, des difficultés d'entretien de ces équipements sont apparues. Ceci génère aujourd'hui de forts besoins de travaux de réhabilitation, afin de maintenir une qualité d'accueil, au niveau du service tout comme des bâtiments, mais aussi de restructuration d'équipements obsolètes, en baisse de fréquentation.

Sur le plan du ressenti en centre-ville, les ateliers de territoire ont permis aux habitants et citoyens actifs de la commune, d'exprimer leurs désaccords avec le caractère très minéral et non végétalisé du centre-ville. Les espaces publics de rassemblement, non dédiés à la consommation sont rares, il n'y a que peu de lieux équipés de bancs publics. Les places publiques sont décrites comme principalement dédiées au stationnement, ou sont support de commerce de bouche. L'absence d'aménagement de ces espaces, poussant à la traversée et non pas à l'arrêt, contribue à une mauvaise perception du cœur de ville par les habitants.

L'amélioration du cadre de vie en centre-ville est aussi souhaitée par les acteurs du développement touristique et économique pour une valorisation des commerces et du patrimoine en centre-bourg.

Les ateliers de territoire ont permis de mettre en avant le manque ressenti par certains habitants d'association culturelle et de vie sociale hors institutions. Les associations souffrent d'une difficulté de mise en réseaux entre elles, d'un manque de diffusion et de l'absence d'un espace à occuper, identifiable.

Plan des infrastructures routières sur Barcelonnette



Commune où le tout-voiture est prépondérant, les mobilités douces ainsi que collectives sont quasiment inexistantes, entièrement à inventer ; les habitudes des habitants sont à faire évoluer au-delà du tout-voiture.

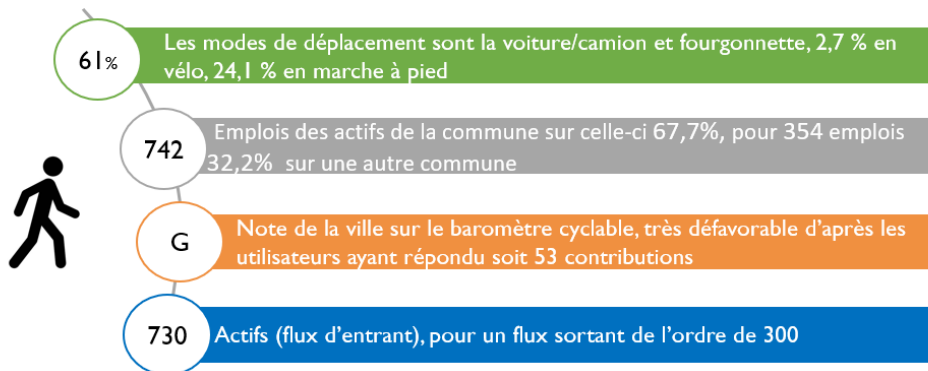
Les transports en commun au sein de la vallée sont rares, peu pratiques. Ils ciblent les touristes (saison hivernale principalement) et les scolaires, ne permettent pas aux habitants de se déplacer facilement.

Barcelonnette n'est pas desservie par le rail, la gare ferroviaire la plus proche se situe à Embrun ; elle possède néanmoins une gare routière, desservie par deux lignes régulières, reliant Barcelonnette à Gap, Digne et Marseille. De même, la commune de Barcelonnette ne dispose pas de transport en commun interne.

La mobilité douce a été délaissée pendant des décennies par la gouvernance de la ville, menant à une absence de continuité de cheminements piétons et cyclables, voire leur absence, contribuant à la faible part modale des modes de transports doux sur la ville.

Lors des ateliers de territoire, une problématique récente a été remontée : celle des parkings, insuffisants en été pour accueillir la vague touristique.

L'absence de signalétique guidant les flux véhiculaires vers les parkings ainsi que la signalétique piétonne défaillante pour accéder au centre-ville à partir des parkings, situés en périphérie de celui-ci, a été notée. Cette absence de signalétique rend le cheminement moins assuré, surtout au niveau d'intersections jugées comme « à risque », tant pour les piétons que pour les véhicules. Ceci impacte donc les commerces, du fait d'une mauvaise desserte.



Source des chiffres, sauf mention contraire : Mission SHOP'IN – Impact crise, Pivadis, Mission financée par la Banque des Territoires, 2021

Au-delà du rôle central de Barcelonnette dans la vallée de l'Ubaye, la commune a su développer une identité forte et singulière, alliant qualité environnementale, tourisme, patrimoines historique et culturel, dynamismes humain et associatif. Barcelonnette a développé une force touristique tant en été qu'en hiver.



Prévision à mai 2022 des évènements prenant place à Barcelonnette pour la saison 2022
(Source : Site web de la commune)

En effet, le tourisme culturel et architectural côtoie le tourisme d'activités au grand air.

L'identité de la commune est renforcée par l'organisation de nombreux évènements culturels et festifs. Ils prennent vie dans l'espace public, l'animent durant plusieurs jours et sont le support de forte affluence touristique.

Ils sont répartis tout au long de l'année de la façon suivante, en prenant l'exemple de la saison 2022. On observe qu'il existe des temps forts en été (fêtes latino-mexicaines, concerts), en octobre (Fête des morts), ainsi que dans la période de Noël.

En 2020, Barcelonnette retrouve son classement de station de tourisme, pour les 12 prochaines années.

La ville souffre cependant d'une baisse de fréquentation hivernale, au profit des stations de ski. La clientèle touristique a modifié ses habitudes de flux hivernal : là où la ville drainait des fréquentations touristiques faisant marcher son appareil commercial, elle est désormais en souffrance en hiver, l'été restant la principale saison touristique et donc économique de la commune.

Ceci génère le problème de commerces ou d'activités, situés en centre-ville, qui sont ouverts de manière saisonnière uniquement, ce qui impacte le linéaire commercial en dehors des pics touristiques. Il s'agit principalement, d'après l'étude d'impact SHOP'IN, de commerces de restauration, situés autour de la place Manuel. Le tourisme reste cependant la première ressource économique, puisqu'il est responsable de 85% des emplois.



L'appareil commercial de Barcelonnette est une grande richesse pour la commune : 188 est commerce hôtel restaurants pour 174 emplois salariés commerce hôtel restaurant, moyenne habitants/nombre de commerce nettement supérieure aux communes PVD de France.

La ville compte 247 locaux commerciaux et services, la plupart étant situés dans le cœur de ville historique, constitué de rues étroites et en partie piétonnes.

D'après l'étude SHOP'IN, les locaux commerciaux d'apparence inactifs sont importants en centre-

ville : 50 locaux sur 247 soit 20 % d'entre eux. Il s'agit principalement des locaux vides, sans précisions, locaux au rideau baissé persistant, sans indications, local brut neuf, sans devanture, muré, occupé mais inactif, fermé temporairement pour travaux ...

Ces locaux d'apparence inactifs ont un impact très négatif sur la continuité du linéaire commercial ainsi que sur l'offre commerciale.

Si l'aspect général des commerces et services en centre-ville reste très acceptable, on note néanmoins des besoins de travaux à minima (entretien) pour un nombre important de locaux commerciaux. L'état de quelques locaux clefs impacte de manière significative la perception générale et amplifie les ruptures de linéaires.

Les locaux réellement inactifs, 17 en centre-ville, contribuent à bloquer le marché de l'achat ou de la location commerciale : seuls 2 locaux ont été recensés comme étant à vendre ou à louer au moment de l'étude Shop'In.

Afin de préserver un linéaire commercial en centre-bourg, la commune a interdit, dans le PLU, le changement de destination des commerces en RDC. Cependant, cela n'est pas suffisant afin de dynamiser les locaux faisant l'objet d'une rétention. Les résidents secondaires étant les principaux moteurs de l'appareil commercial de la ville (41%), auxquels s'ajoutent les habitants permanents de la zone de proximité non résidant de la commune (31%) il est essentiel pour la commune d'améliorer la perception du parcours client et sa continuité.

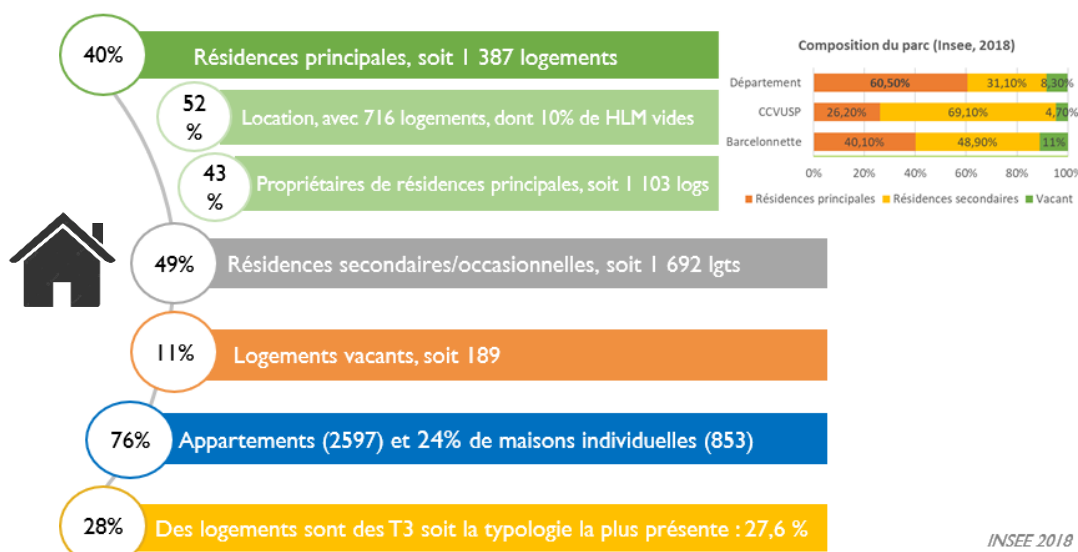
DIAGNOSTIC HABITAT

Toutes les données de cette partie sont issues de l'étude préopérationnelle d'OPAH menée par Logiah.

Le parc de logements à Barcelonnette est à dominante de résidences secondaires, et essentiellement locatives pour les résidents principaux, avec une vacance importante :

- 1387 résidences principales en 2018 ;
- 1 692 résidences secondaires/occasionnelles ;
- 379 logements vacants.

Les résidences principales sont essentiellement des locations, à 51 % (716 logements), dont 10 % de H.L.M. loués vides. Les propriétaires représentent 40 % des résidences principales.



La typologie des logements présents sur la commune est principalement constituée d'appartements, 2 597, pour seulement 856 maisons individuelles.

Les typologies des logements sont réparties de manière assez homogène des T2 aux T5 ou plus, les T3 étant la typologie la plus présente sur le territoire. Les T1 sont cependant peu présents sur le territoire (8,9 % soit 124 logements seulement),

INSEE 2018
Logiah

malgré un nombre conséquent de ménages « monopersonne ». Cette offre majoritairement constituée d'appartements correspond en effet aux nombreux ménages de petite taille, mais n'attire pas de familles, qui cherchent plutôt des maisons individuelles. Ainsi, la typologie principale des logements à Barcelonnette est peu adaptée aux ménages qui y vivent.

La surabondance de logements locatifs saisonniers et touristiques, ainsi que le fort taux de résidences secondaires sont une véritable problématique, qui rend le marché du logement extrêmement tendu sur la commune. La population peine à se loger, que ce soit en locatif ou en achat. Cette difficulté d'accès au logement contribue au départ définitif de ménages hors de la vallée.

Enfin, malgré la grande proportion de logements de tourisme, on trouve peu de locations à l'année à Barcelonnette. Ainsi, les propriétaires laissent leurs biens à l'abandon en dehors des saisons touristiques.

Le parc de résidences principales est vieillissant, essentiellement construites avant 1919 ou entre 1919 et 1990. À l'inverse, le taux de résidences principales construites de 2006 à 2014 est faible (4,9%).

À Barcelonnette, 12 % du parc privé est vacant. La vacance de logements est concentrée à 60 % dans le centre-ville, par rapport au reste de la commune. Cela concerne principalement des logements de petite et moyenne taille, du T1 au T3, ce qui correspond aux typologies les plus demandées sur le marché. L'ancienneté du parc augmente ces risques de vacance, du fait du besoin de rénovation ou de la faible efficacité énergétique.

La vacance est dite structurelle si elle est d'une durée supérieure à deux ans. Cela se retrouve par exemple dans le cas de logements ne répondant pas à la demande, ou trop dégradés. Elle peut également être temporaire, dans le cas d'un intervalle entre deux locations, ou bien au cours d'une mise en vente.

Sur les 395 logements vacants en 2019, 107 ont été construits avant 1900. De plus, 91 logements appartiennent à des personnes de plus de 70 ans.

Concernant justement l'adaptabilité de ces logements, 91 % des appartements de la commune ne disposent pas d'ascenseurs. Les dispositifs de financement, notamment par l'Anah, gagneraient à être communiqués au public cible, car ils sont pour le moment peu connus, au vu du nombre de dossiers traités par Logiah.

D'après 731 diagnostics de performance énergétique effectués à Barcelonnette, les trois quarts des logements sont compris dans les catégories E, F et G. Les résultats les plus faibles sont observés dans les quartiers de la Croisette et de Dolorès, des quartiers qui ont vu des vagues constructives dans les années 50 et 70. L'ancienneté du bâti et sa faible performance sont donc corrélées.

Lorsque l'on rapporte la consommation d'un logement par rapport à sa surface, c'est principalement dans des lotissements denses, comme les Chalets de Barcelonnette que les consommations sont les plus élevées, principalement à cause de leur enveloppe. Mais, en observant le coût énergétique, c'est alors dans le centre ancien que se trouvent les logements où l'énergie coûte le plus cher.

3. Les enjeux de revitalisation intercommunaux

Enjeux Mobilité

Rappel du contexte intercommunal :

- Augmentation du trafic routier avec l'attractivité estivale des territoires de montagne
- Manque d'infrastructures (mobilité douce, pôle d'échange multimodal)
- Faible offre de transports en commun
- Peu d'Installations de Recharge de Véhicules Electriques

Enjeux :

- ✓ **Diminuer le trafic routier**
- ✓ **Favoriser la mobilité douce, le covoiturage et les transports en commun**
- ✓ **Promouvoir la mobilité électrique**
- ✓ **Limiter les nuisances liées au trafic motorisé (pollution, bruit, embouteillages, sécurité)**

Enjeux Développement économique et touristique

Rappel du contexte intercommunal :

- Dérèglement climatique
- Concurrence entre les territoires touristiques de montagne ; concurrence des destinations exotiques
- Faible renouvellement de la clientèle.
- Crises sanitaires
- Faible résilience du tourisme en hiver
- Parc d'immobilier de loisir/tourisme ancien et énergivore, aménagements touristiques anciens
- Dépendance de l'économie locale au tourisme
- Accès difficile au foncier
- Un secteur agricole en mutation, foncier agricole rare,
- Difficulté d'installation de nouveaux exploitants agricoles et de diversification des cultures
- Filière bois pas totalement structurée ni exploitée
- Absence d'AMAP sur le territoire de la CCVUSP

Enjeux :

- ✓ **Conserver, maintenir et préserver les installations de tourisme existantes**
- ✓ **Diversifier les activités touristiques pour les quatre saisons**
- ✓ **Sortir du « tout ski » et promouvoir les activités hivernales diversifiées**
- ✓ **Amener les hébergeurs à se professionnaliser pour optimiser leur taux d'occupation**
- ✓ **Promouvoir l'insertion/la réinsertion professionnelle**
- ✓ **Favoriser l'installation de nouveaux exploitants agricole et la diversification des cultures**
- ✓ **Favoriser les circuits courts**
- ✓ **Favoriser la structuration de la filière bois**

Enjeux Habitat

Rappel du contexte intercommunal :

- Précarité de certains ménages avec les crises récentes (économique et sanitaire)
- Logements vieillissants
- Part importante des résidences secondaires

Enjeux :

- ✓ **Promouvoir la rénovation énergétique et esthétique des bâtiments (hébergements individuels, collectifs, marchands)**
- ✓ **Faciliter l'accès au logement**
- ✓ **Inciter les propriétaires à louer leur logement à l'année, aux saisonniers ou aux vacanciers**
- ✓ **Entretien et rénovation du patrimoine bâti de la vallée**

4. Les enjeux de revitalisation communaux

Enjeux cadre de vie, équipements, services

Rappel du contexte communal :

- Des espaces publics nombreux dans le centre-bourg, mais peu qualitatifs, ne poussant pas à s'arrêter, échanger... Des places publiques nécessitant des travaux : un mobilier qui génère des flux conflictuels
- Une absence quasi totale de végétation en centre-bourg
- Une offre socioculturelle en souffrance et des associations socioculturelles en perte de puissance.
- Des équipements communaux nombreux, ayant besoin d'entretiens et de valorisations.

Enjeux :

- ✓ **Améliorer le cadre de vie des habitants de la commune et renforcer le vivre-ensemble et la cohésion sociale.**
- ✓ **Valoriser et réaménager les espaces publics, vecteurs du vivre-ensemble et de lien social.**
- ✓ **Veiller à l'existence d'une offre de services et d'équipements suffisante et de qualité, proposée à travers un maillage pertinent et équilibré du territoire**
- ✓ **Conforter la culture et les associations comme vecteur de lien social**

Enjeux Mobilité

Rappel du contexte communal :

- Des entrées de ville peu qualifiées, difficilement identifiables, où les piétons et les cyclistes n'ont pas leurs places.
- Domaine du tout voiture, l'absence de cheminement piéton continu ainsi que l'absence totale de cheminement cyclable ne laisse que peu d'échappatoires au tout voiture.
- Manque de stationnement lors de la période estivale (fréquentation forte des touristes, essentiellement véhiculés).
- Absence de transport collectif ou à la demande, malgré une population vieillissante, en perte d'autonomie et en difficulté de déplacement. Le covoiturage ou autostop est peu développé sur la commune, absence de structure (physique et numérique) pour cela.
- Des espaces publics devenant des espaces de conflit de flux.

Enjeux :

- ✓ **Diversifier et améliorer l'offre de mobilité, afin de réduire l'utilisation de la voiture en proposant d'autres modes de déplacements sécurisés.**
- ✓ **Renforcer le cœur de ville, comme centralité apaisée et accessible, pour les habitants et pour une attractivité touristique renforcée.**
- ✓ **Désenclaver les différents secteurs de la commune en reliant plus efficacement les différentes polarités de la commune.**

Enjeux Développement économique et touristique

Rappel du contexte communal :

- Des commerces très nombreux, au-dessus de la moyenne des villes PVD de même taille, qui regroupent plutôt peu d'employés.
- Des commerces principalement implantés dans le centre-bourg, se maintenant particulièrement grâce aux résidents secondaires et touristes de la commune. Un danger à soulever : la fréquentation des commerces est fragile, car reposant sur la fréquentation des résidents non permanents de la commune.
- Une baisse de la fréquentation des commerces ressentie par les commerçants
- Un parcours client difficile : mauvaise signalétique des stationnements puis rupture du linéaire commercial à plusieurs intersections. Mauvaise perception par la clientèle du linéaire, du fait de locaux fermés ou ayant un aspect extérieur peu attractif
- Absence d'association des commerçants, locaux commerciaux faisant l'objet de rétention depuis des années, figés.
- Le quartier Craplet est un tissu urbain à forte polarité économique. Peu relié au reste de la ville, il souffre d'un manque d'aménagement des espaces publics, d'absence de lieux de vivre ensemble et l'absence de liaison douce avec le centre-ville.
- Opportunité de réaménagement sur la caserne Craplet.

Enjeux :

- ✓ **Stimuler le développement des activités et des emplois**
- ✓ **Renforcer l'attractivité touristique de la ville, base de l'économie communale**
- ✓ **Réaménager le parcours client dans le centre-bourg, afin de favoriser la fréquentation commerciale**
- ✓ **Rendre plus attractif le quartier Craplet, véritable pôle économique secondaire de la commune**

Enjeux Habitat

Rappel du contexte communal :

- Des résidences principales sous-représentées au profit des résidences secondaires, meublées de tourisme et du fort taux de vacance.
- Un parcours résidentiel inexistant, poussant les habitants à quitter la commune au profit des communes voisines ou d'autres régions. Difficulté pour les nouveaux arrivants
- Des logements vieillissants, ayant besoin de travaux énergétiques, de confort, d'adaptation.
- Le centre-ville concentre une part importante des problématiques liées à l'Habitat, notamment de vacance, d'immeuble dégradé...
- Des typologies de logements inadaptées aux ménages de petite taille, surreprésentés dans la commune
- Une forte demande locative annuelle non satisfaite sur la commune : le marché de la location est principalement tourné vers la location saisonnière de tourisme.
- Une tendance des constructions neuves sur la commune à la baisse à mettre en lien avec le foncier constructible qui se raréfie sur la commune

Enjeux :

- ✓ **Accompagner et impulser la croissance démographique et résidentielle**
- ✓ **Accompagner les propriétaires et les locataires dans l'amélioration du parc locatif privé occupé ou vacant, de qualité médiocre.**
- ✓ **Favoriser la (re)mise sur le marché de nouveaux logements dans le parc privé afin de recréer un parcours résidentiel sur la commune**

Bilan des forces faiblesses opportunités et menaces

Bilan des Atouts, Opportunités, Forces et Menaces de la commune de Barcelonnette

Atouts :

- Des espaces naturels remarquables (montagne, patrimoine végétal et animal)
- Commune membre du Parc National du Mercantour
- Un patrimoine historique, architectural et paysager préservé, constituant une identité remarquable
- Des ensembles urbains cohérents, structurant les quartiers anciens et récents, contribuant au cadre de vie
- De nombreux équipements publics existants (culturels, scolaires, sportifs...)
- De nombreux commerces, hôtel, restaurants principalement localisés dans le centre-ville
- Une forte attractivité touristique

Opportunités :

- Fort potentiel touristique, à adapter aux enjeux actuels
- Forte attractivité de la ville, connue au-delà de ses abords immédiats notamment du fait de son histoire « mexicaine »
- Le patrimoine architectural de la ville, avec son AVAP et ses monuments historiques
- Proximité des stations de ski
- L'enclavement géographique de la ville : véritable garant de la préservation du lieu

Faiblesses :

- Un parc de logement ancien, une vacance longue importante, des situations d'habitat dégradé et indigne, principalement situées dans le centre-ville
- Une offre immobilière se raréfiant, souvent inadaptée aux aspirations des ménages
- Des résidences secondaires et locations touristiques très supérieures aux habitations principales
- Un foncier constructible devant rare
- Absence d'attractivité de la ville pour du tourisme de mobilité douce (réseau inexistant)
- Un manque d'associations sociales et culturelles actives et visibles

Menace :

- Le tourisme, acteur clef du développement économique de la ville, tend à diminuer en hiver, les acteurs touristiques ne parlent plus que d'une saison touristique : l'estivale
- Un centre-ville en perte de vitesse
- Le marché du logement de la commune, victime de l'essor des centralités périphériques
- La forte résistance au changement des habitants de la commune

Article 3 – La stratégie d'intervention

Afin de mettre en œuvre une opération permettant de revitaliser le centre-bourg de Barcelonnette, mais aussi d'autres potentiels centres-bourgs de la CCVUSP, la stratégie d'intervention de cette présente convention, s'articule autour de **quatre axes stratégiques**.

Les axes prennent en compte :

- Les enjeux et les priorités définies à l'échelle du périmètre de stratégie globale (habitat, vacance commerciale, implantation de services publics, emploi...);
- Les enjeux et les priorités définies à l'échelle des périmètres opérationnels, de la commune de Barcelonnette (habitat, vacance commerciale, emploi, mobilité, espace public...);

La présente convention fixe les orientations stratégiques suivantes :

- **Orientation 1** : Valoriser les services, ressources et espaces garants du cadre de vie
- **Orientation 2** : Diversifier et améliorer l'offre de mobilité
- **Orientation 3** : Stimuler la dynamique économique et le développement des emplois
- **Orientation 4** : Un parc de logements en pleine reconquête

La transcription opérationnelle de la stratégie d'intervention repose sur des opérations, listées dans les **plans d'action opérationnels** de chaque collectivité, puis décrites en annexes dans des **fiches actions**.

Orientation 1 :

Valoriser les services, ressources et espaces garants du cadre de vie



1.1 Valoriser et requalifier les espaces publics du centre-ville

Le cœur de la commune est constitué d'un chapelet d'espaces publics centraux qu'il s'agit de valoriser et de connecter par un traitement homogène et qualitatif des différents lieux. Support de vivre ensemble, ils pourront ainsi contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants, mais aussi à l'attractivité touristique du centre-ville.

1.2 Ramener la nature en centre-ville

La végétalisation dans la commune est rare et a beaucoup diminué sur les 20 dernières années, la vue sur le grand paysage ne suffisant pas à contrebalancer cette absence. La végétation ne doit plus être vue au lointain, mais faire partie intégrante de la ville. Ainsi cela contribuera à l'amélioration du cadre de vie des habitants, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur du centre-bourg.

1.3 Développer l'offre d'équipement de plein air

La ville dispose de quelques équipements de plein air, vieillissant et en souffrance spatiale. Il est nécessaire de les repenser et de les adapter. Les espaces en plein air, contrairement aux espaces bâtis, sont ouverts à tous, et peuvent donc être une richesse pour de nombreuses personnes, habitants ou extérieurs.

1.4 Développer l'offre socioculturelle et associative

Certaines associations sont en perte de puissance sur la ville. Bien que nombreuses, elles souffrent de l'absence d'un lieu de rassemblement, de difficulté de diffusion de l'information. Contribuant au vivre ensemble et à l'animation culturelle de la vie locale, la commune doit favoriser leur développement.

1.5 Entretien et amélioration des équipements communaux existants

L'objectif est d'étoffer l'offre de service déjà présente sur le territoire en la modernisant, l'adaptant et la diversifiant.

Orientation 2 :
Diversifier et améliorer l'offre de mobilité



2.1 Développer des liaisons douces et sécuriser les accès aux services et équipements

Les liaisons douces et actives sont sous développées sur la commune. Cela s'explique en grande partie par l'absence de pistes cyclables et de cheminements piétons sécurisés et aux normes PMR dans la ville. Il s'agit d'inciter aux mobilités douces par la création de cheminements piétons et cyclables. L'élaboration d'un plan guide de la mobilité douce s'avère nécessaire.

2.2 Repenser les flux véhiculaires et l'offre de stationnement

Les flux véhiculaires sur la commune sont importants : au-delà des seuls habitants, la ville est soumise à d'autres circulations : passage obligatoire des camions transitant de l'Italie à la France par le col de Larche, flux véhiculaire touristique, manifestations diverses (AAMF)... La commune manque de réflexion à l'échelle globale. De même, les stationnements répondent difficilement aux périodes estivales et empiètent sur les espaces de vie de la commune. Un plan guide de la mobilité véhiculaire est nécessaire.

2.3 : Reconnecter la fracture urbaine générée par l'Ubaye

La commune est scindée par l'Ubaye, qui représente une réelle fracture urbaine de la commune, développée au nord et au sud de cette dernière. La partie Ouest de la ville souffre particulièrement de la distance avec les points de franchissement, véhiculaires, existant. Ainsi la commune souhaite réduire cette fracture via la création d'une passerelle de mobilité douce.

2.4 Développer une offre de transports collectifs, novatrice et résiliente

L'absence de transports collectifs ou à la demande est une attente de la population communale, notamment des enfants (ramassage scolaire) ou des personnes âgées en manque d'autonomie. Il est nécessaire de réduire cet « enclavement » via un système de transport collectif, si éprouvé viable économiquement.

Orientation 3 :
Stimuler la dynamique économique et le développement des emplois



3.1 Valoriser les entrées de ville pour une meilleure attractivité

Les entrées de ville, actuellement peu visuelles et peu attractives, ne poussent pas les touristes à s'arrêter dans la commune si cela n'est pas prévu. La signalétique des flux n'est pas claire et peu intuitive. Des entrées de ville attractives et une signalétique claire contribueraient à l'attractivité du centre-bourg.

3.2 Favoriser l'attractivité commerciale et touristique du centre-bourg

Barcelonnette ville au patrimoine Mexicain, ne permet pas une déambulation touristique simple en centre-bourg, faute de signalétique. De même le parcours client des commerces est peu fluide, avec un manque de signalétique et des ruptures du linéaire commercial. Valoriser le patrimoine et les commerces contribuerait à leur bon fonctionnement.

Des emplacements clefs dans le parcours client viennent briser le linéaire commercial. Certains de ces locaux font l'objet d'une rétention longue. Il convient de faire évoluer cela via des actions plus fortes de la commune.

3.3 Dynamiser le développement du quartier Craplet

Le quartier Craplet, véritable pôle économique de la commune, doit continuer à être restructuré, notamment sur ses espaces publics grâce à l'opportunité programmatique que représente la barre sud.



4.1 Lutter contre la pénurie de logements (résidences principales) existante sur la commune

La ville souffre du manque d'attractivité des habitats tout particulièrement en centre-bourg. Les typologies des logements ne sont plus adaptées à la population de la commune qui est essentiellement composée de ménage d'une à deux personnes, alors que les typologies dominantes des logements sont des T3/T4... Il s'agit, par la mise en œuvre de l'OPAH-RU, de favoriser l'émergence de logements adaptés aux besoins, notamment par de la restructuration spatiale, mais aussi l'augmentation du parc privé locatif (conventionné) qui est quasi-inexistant sur la commune. Une veille sur les résidences secondaires, supérieures aux résidences principales, doit être réalisée. La ville doit encourager le développement de l'offre de logement en résidence principale, donnée d'entrée nécessaire pour stabiliser sa démographie et accroître sa population communale.

4.2 Lutter contre la vacance et l'habitat indigne en centre-ville

La ville et tout particulièrement le centre-bourg souffre d'un fort taux de vacance, notamment de vacances longues. De même, le centre-bourg est marqué par des situations d'habitat indigne, difficilement repérables et représentant un enjeu certain. Les logements de la commune ne sont pas/peu adaptés au handicap et au vieillissement, à l'échelle de la commune tout comme du centre-bourg. La précarité énergétique de l'habitat est un autre enjeu fort sur la totalité de la commune. Il s'agit, par la mise en œuvre de l'OPAH-RU, de lutter contre les situations d'habitat indigne, de vacance.

4.3 Accompagner les propriétaires du centre-ville dans leurs projets d'amélioration de l'habitat et de rénovation énergétique

Favoriser la rénovation de l'habitat notamment en centre-bourg aura un impact sur la qualité urbaine de la ville. Ainsi, la requalification d'immeubles disqualifiants en centre-ville, la rénovation des façades valorise le riche patrimoine existant. Ces actions ne pourront émerger que grâce à un accompagnement de spécialistes dans les démarches de l'OPAH-RU. L'accompagnement à la structuration des copropriétés est essentiel notamment en centre-bourg, pour l'émergence de cette dynamique d'embellissement urbain. Il s'agit de mettre en place un suivi animation efficace, véritable pierre angulaire de l'OPAH-RU.

4.4 Générer de nouveaux logements exemplaires, par une action forte de la commune

L'OPAH-RU est un dispositif incitatif, ne permettant pas de traiter toutes les situations de dégradation. La commune doit compléter ce dispositif avec des actions coercitives sur des immeubles ou îlots en centre-bourg, particulièrement disqualifiant, pour lesquels le dispositif incitatif ne sera pas suffisant. Cela permettra d'endiguer des situations de périls, vacances, insalubrités existantes ou à venir, vouer à perdurer.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

Article 4 – Le plan d'action opérationnel de la ville de Barcelonnette

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

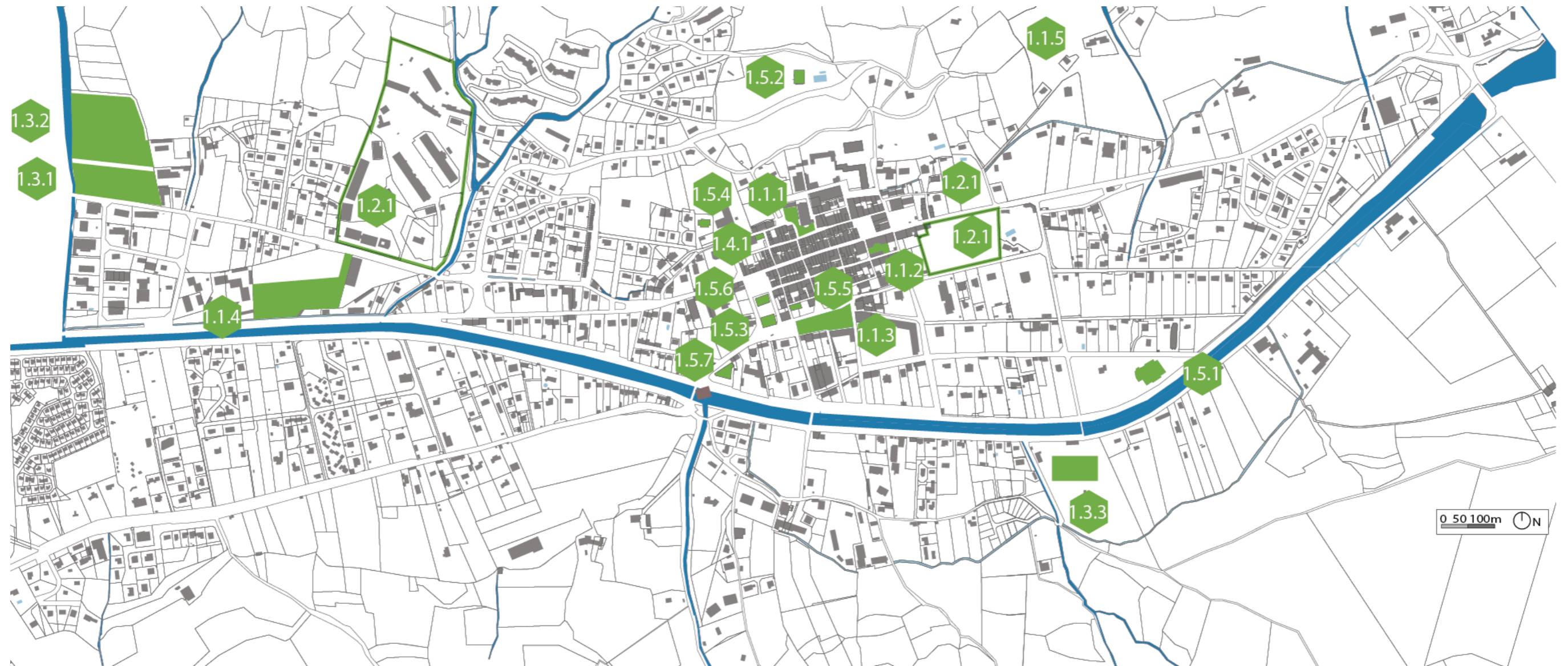
Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches actions, jointes en annexe ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

Le secteur opérationnel de la convention ORT valant OPAH-RU est composé d'un secteur multisites sur la commune de Barcelonnette, présentés à l'annexe 2. C'est sur ce secteur que sont situées les actions ci-dessous décrites.

Ainsi, à partir des axes stratégiques de revitalisation définis, la ville de Barcelonnette a identifié les projets à mettre en œuvre à l'échelle de ces périmètres d'intervention opérationnels. Le plan d'action opérationnel ci-dessous est la traduction du projet de revitalisation communal.

1. Les actions de l'orientation 1

Orientation 1 : Valoriser les services, ressources et espaces garants du cadre de vie



Objectif 1.1 : Valoriser et requalifier les espaces publics du centre-ville

- 1.1.1 Réaménagement Place de l'Eglise MOE 2022, travaux 2023
- 1.1.2 Réaménagement Place Frédéric Mistral Maîtrise d'oeuvre 2023, travaux 2023
- 1.1.3 Réaménagement Place Aimée Gassier Soumise à la fin de l'étude de Mobilité
- 1.1.4 Aménagement de l'espace public du Champ des Allaris Soumise à la fin de l'étude de Mobilité
- 1.1.5 Mise en place de vidéoprotection

Objectif 1.2 : Ramener la nature en centre-ville

- 1.2.1 Ramener la nature en centre-ville Etude faisabilité 2023

Objectif 1.3 : Développer l'offre d'équipement de plein air

- 1.3.1 Aménagement skatepark AMO 2023, Travaux 2024
- 1.3.2 Parc « Tout glisse » Etude d'aménagement 2023
- 1.3.3 Réaménagement du terrain stabilisé du stade municipal Travaux 2023

Objectif 1.4 : Développer l'offre socioculturelle et associative

- 1.4.1 Création d'une maison des associations Attente du projet de la Caserne de Craplet
- 1.4.2 Améliorer la communication des associations et de l'événementiel 2022

Objectif 1.5 : Entretien et amélioration des équipements communaux existants

- 1.5.1 Réhabilitation de la salle des sports AMO 2022, Travaux 2023
- 1.5.2 Rénovation énergétique et fonctionnelle de la piscine AMO 2023, Travaux 2024
- 1.5.3 Rénovation énergétique et fonctionnelle Salle Polyvalente AMO 2023, Travaux 2024
- 1.5.4 Extension et réaménagement de la crèche AMO 2022, Travaux 2023
- 1.5.5 Construction d'un nouvel Office du tourisme
- 1.5.6 Rénovation énergétique de l'hôtel de ville
- 1.5.7 Réhabilitation de l'ancienne Caserne des pompiers en Maison des Services et Solidarités



ORIENTATION STRATEGIQUE	N°FICHE ACTION	PRIORITE	INTITULE	MAÎTRISE D'OUVRAGE	STATUT	COÛT TOTAL PREVISIONNEL HT	CALENDRIER PREVISIONNEL	PARTENAIRES ET FINANCEMENTS
Orientation 1.1	1.1.1	Forte	Réaménagement et végétalisation de la place Saint-Pierre	Barcelonnette	AMO en cours	562 433 € (Études, conception, travaux)	2022 – 2023	Etat (DSIL) Etat (Feder rural)
	1.1.2	Forte	Réaménagement de la Place Frédéric Mistral	Barcelonnette	AMO à lancer en 2023	143 027 € (Études, conception, travaux)	2022-2024	Etat, Région (EV)
	1.1.3	Forte	Réaménagement de la place du Aimée Gassier	Barcelonnette	En attente Action à faire mûrir et concertation à réaliser	/	2024 – 2025 (AMO 2024 éventuellement)	
	1.1.4	Médian	Aménagement de l'espace public du Champ des Allaris	Barcelonnette	En attente Action à faire mûrir En réflexion	5 000 € (Études)	2022 – 2024 (AMO 2025 éventuellement)	ENSAM, Ecole de paysage
	1.1.5	Médian	Mise en place de vidéoprotection	Barcelonnette	A réaliser	/	2024-2025	
Orientation 1.2	1.2.1	Médian Action à faire mûrir	Végétalisation du centre-bourg, du quartier Craplet et du parc de la Sapinière	Barcelonnette	Action à faire mûrir et action de concertation à réaliser	5 000 € (Études)	2023 -2024	ENSAM, BdT
Orientation 1.3	1.3.1	Médian, haute	Réaménagement et extension du skatepark	Barcelonnette	En attente subvention AMO à lancer en 2023	171 010 € (Études, conception, travaux)	2023- 2024	ANS, Conseil Régional Sud, Conseil départemental 04
	1.3.2	Médian, haute	Réalisation d'un parc « tout glisse »	Barcelonnette	En réflexion	67 500 € (Études, conception)	2023-2025 (AMO 2024 éventuellement)	Région (EV)
	1.3.3	Médian	Réaménagement du terrain stabilisé du stade municipal	Barcelonnette	Action de concertation à mener	/	2023	
Orientation 1.4	1.4.1	Médian	Création d'une maison des associations	Barcelonnette	En attente Action à faire mûrir. Concertation à mener	/	2024 – 2025 (AMO 2025 éventuellement)	Action multipartenariale
	1.4.2	Médian	Améliorer la communication des associations et de l'évènementiel	Barcelonnette	A réaliser	/	2022-2023	/
Orientation 1.5	1.5.1	Forte	Réhabilitation de la salle des sports	Barcelonnette	AMO et DCE en cours	825 629 € (Conception, travaux)	2022-2023	ANS, Région Sud
	1.5.2	Médian haut	Rénovation énergétique et fonctionnelle de la piscine et aménagement ludique	Barcelonnette	Action à faire mûrir	/	2024 – 2025	Etat, ANS
	1.5.3	Forte	Rénovation énergétique et réaménagement de la Salle Polyvalente	Barcelonnette	Pré-programmation en cours	/	2022-2025	Etat
	1.5.4	Forte	Extension et réaménagement de la crèche	Barcelonnette	AMO en cours	1 102 533 € (Conception, travaux)	2022 – 2025	CAF, Etat, Région Sud, Association
	1.5.5	Médian	Construction d'un nouvel Office du tourisme	Barcelonnette / CCVUSP	Préprogrammation finie (CCVUSP) Action à faire mûrir. Concertation à mener	2 400 000 € (Conception, travaux)	2021-2025 (AMO 2024 éventuellement)	Action multipartenariale (CCVUSP, PM)
	1.5.6	Médian	Rénovation énergétique de l'hôtel de ville	Barcelonnette	En attente (Subvention)	267 661 € (Travaux)	2023	Etat
	1.5.7	Forte	Réhabilitation de l'ancienne Caserne des pompiers en Maison des Services et Solidarités	CCVUSP	Lancement de l'appel d'offres de Maîtrise d'œuvre	1 250 000 € (Travaux)	2022-2024	Etat, Département (CDST 2021/2023, étude), Etat (Feder)

2. Les actions de l'orientation 2

Orientation 2 : Diversifier et améliorer l'offre de mobilité



Objectif 2.1 : Développer des liaisons douces et sécuriser les accès aux services et équipements

2.1.1 Etude de mobilité
2022/2023 A l'échelle de la ville

2.1.2 Itinéraire cyclable trans-Ubayen
2022/2023 A l'échelle de la ville

Objectif 2.2 : Repenser les flux véhiculaires et l'offre de stationnement

2.1.1 Etude de mobilité
2022/2023 A l'échelle de la ville

2.2.2 Création d'un parking au Sud de la ville pour la liaison téléphérique Sauze
Soumis au projet de téléphérique

2.2.3 Rénovation de la Digue RD900
Travaux 2022/ 2025 porté par le département

Objectif 2.3 : Reconnecter la fracture urbaine générée par l'Ubaye

2.3.1 Passerelle pour franchir l'Ubaye
Soumis aux résultats de l'étude de mobilité

Objectif 2.4 Développer une offre de transports collectifs, novatrice et résiliente

2.1.1 Etude de mobilité
2022/2023 A l'échelle de la ville



ORIENTATION STRATEGIQUE	N°FICHE ACTION	PRIORITE	INTITULE	MAÎTRISE D'OUVRAGE	STATUT	COÛT TOTAL PREVISIONNEL HT	CALENDRIER PREVISIONNEL	PARTENAIRES ET FINANCEMENTS
Orientation 2.1 2.2 2.4	2.1.1	Forte	Etude de mobilité : vers la mise en la mobilité douce	Barcelonnette	En attente (Subvention) Action maturer à lancer	150 000 € (Étude)	2022 – 2024	ANCT, Région (EV)
			Etude de mobilité : vers une offre de vélo en libre-service ?					
			Etude de mobilité : vers la mise en œuvre d'un plan de stationnement communal					
			Faisabilité spatiale et économique de la mise en place d'un transport collectif ou à la demande					
	2.1.2	Forte	Création et aménagement d'un itinéraire cyclable trans-Ubayen	CCVUSP	AMO en cours	680 000 € (Conception, travaux)	Tranche 1 phase 1 2022-2025	Région Sud, Etat, Action multipartenariale
Orientation 2.2	2.2.1	Médian, Action à faire maturer	Création d'un parking relais pour le futur ascenseur Valléen	CCVUSP	En attente Action à faire maturer et action de concertation à réaliser	300 000 € (Conception)	2022 -2025	Action multipartenariale (CCVUSP, commune du Sauze) Région (EV)
	2.2.2	Forte	Rénovation de la RD 900	Département	En travaux, sur 6 phases	/	2022- 2025	Action multipartenariale (Département pour la chaussée)
Orientation 2.3	2.3.1	Médian haut	Passerelle pour franchir l'Ubaye	Barcelonnette	En attente (Étude) Action à faire maturer	220 000 € (Conception, travaux)	2023/2025	Département (CDST 2021/2023, étude uniquement)



Objectif 3.1 Valoriser les entrées de villes pour une meilleure attractivité

- 3.1.1 Améliorer les portes d'entrée de la ville**
Porte Est : 2022 Définition du projet, réalisation 2023
- 3.1.2 Signalétique véhiculaire d'entrée de ville**
Soumise à la fin de l'étude de la CCVUSP à l'échelle de la ville

Objectif 3.2 Favoriser l'attractivité commerciale et touristique du centre-bourg

- 3.2.1 Pratiquer le patrimoine architectural et paysager du centre-ville** 2022-2023
- 3.2.2 Mise en œuvre de trompes l'œil commerciaux** 2022-2023
- 3.2.3 Rétablir la continuité du linéaire commercial** 2022/2023

Objectif 3.3 Dynamiser le développement du quartier Craplet

- 3.3.1 Reconversion de la Caserne de Craplet**
2023 : Etude de programmation / Diagnostic Amiante et Plomb Avant Travaux
- 3.3.2 Construction d'un centre pédagogique en astronomie**
Travaux 2023/2024



ORIENTATION STRATEGIQUE	N°FICHE ACTION	PRIORITE	INTITULE	MAÎTRISE D'OUVRAGE	STATUT	COÛT TOTAL PREVISIONNEL HT	CALENDRIER PREVISIONNEL	PARTENAIRES ET FINANCEMENTS
Orientation 3.1	3.1.1	Médiant haut	Améliorer les portes d'entrée de la ville Est et Ouest	Barcelonnette	En attente Action à faire mûrir	10 876 € (Conception, travaux)	Est : 2023	Etat, Parc du Mercantour
Orientation 3.2	3.1.2 3.2.2	Fort	Mise en place d'une signalétique véhiculaire et piétonne attractive	Barcelonnette	En attente Action à faire mûrir	/	2022-2025	Multipartenariale, CCVUSP
			Révéler le parcours commercial par de la signalétique piétonne					
	3.2.1	Médiant haut	Pratiquer le patrimoine architectural et paysager du centre-ville	Barcelonnette	Action à faire mûrir En réflexion	/	Fin 2022 - 2023	Multipartenariale, DRAC
Orientation 3.2	3.2.3	Médian	Mise en œuvre de trompe-l'œil commerciaux	Barcelonnette	Action à faire mûrir En réflexion	/	2023 – 2024	Multipartenariale, appui conseil CCI
	3.2.4	Médiant haut	Rétablir la continuité du linéaire commercial par une action forte sur des commerces inactifs	Barcelonnette	Action à faire mûrir En réflexion	/	2023 -2024	Multipartenariale, Appui conseil CCI
Orientation 3.3	3.3.1	Fort	Reconversion de la caserne militaire Craplet	Barcelonnette	Etudes à lancer en 2023	87 500 € (Études, conception)	2023- 2025	Région (AMI Friches), ENSAM, BdT
	3.3.2	Fort	Construction d'un centre pédagogique en astronomie et biodiversité nocturne	Barcelonnette	Sélection des entreprises / lancement des travaux	500 000 € (Travaux)	2022-2023	Etat (FNADT), Conseil Région PACA, Parc National du Mercantour



Objectif 4.1 Lutter contre la pénurie de logements (résidences principales) existante sur la commune

Objectif 4.2 Lutter contre la vacance et l'habitat indigne en centre-ville

Objectif 4.3 Accompagner les propriétaires du centre-ville dans leurs projets d'amélioration de l'habitat

Objectif 4.4 Générer, des nouveaux logements, par une action forte de la commune

4.1.1 Etude pré-opérationnelle pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain OPAH-RU
Etude 02/2022 - 12/2022

4.4.1 La reconquête des immeubles les plus dégradés via une action forte de la commune
Etude à lancer, 2023

4.4.2 Un lotissement raisonné aux Allaris
Etude 2022- 2023, viabilisation 2023 pour vente



ORIENTATION STRATEGIQUE	N°FICHE ACTION	PRIORITE	INTITULE	MAÎTRISE D'OUVRAGE	STATUT	COÛT TOTAL PREVISIONNEL HT	CALENDRIER PREVISIONNEL	PARTENAIRES ET FINANCEMENTS
Orientation 4.1 4.2 4.3	4.1.1	Fort	Etude pré-opération pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU)	Barcelonnette	Etude en cours	37 920 € (Etude)	2022	Multi-partenaire, Financeurs : ANAH, Banque des Territoires, Autres : Région, CAF
Orientation 4.4	4.4.1	Fort	La reconquête des immeubles les plus dégradés via une action forte de la ville	Barcelonnette	Action à faire mûrir En réflexion	/	2022 - 2027	Multi-partenaire, EPF, ANAH
	4.4.2	Fort	Un lotissement raisonné aux Allaris	Barcelonnette	Action en cours	69 050 € (Etudes et Conception)	2022 - 2023	Région (AMI Fiches), BdT (PVD)

Article 5 – Modalités de mise en œuvre de l’opération

1. Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans, elle prend effet à partir de sa notification, réalisée par la commune de Barcelonnette.

Elle pourra être prorogée par accord des parties.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT.

Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

2. Gouvernance

La mise en place de la gouvernance permet d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

La gouvernance de l'ORT est assurée par la Commune de Barcelonnette en partenariat avec la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye - Serre-Ponçon, l'État, ses établissements publics et les autres partenaires associés ainsi que la Région.

Les partenaires s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

Les partenaires financiers se sont engagés au niveau national à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

3. Instance de pilotage

Pour assurer la conduite des projets de revitalisation du territoire et de ses secteurs d'intervention, le pilotage de l'ORT est assuré par différents comités composés de représentants des signataires de la convention.

La convention ORT supplantant la convention d'adhésion Petites villes de demain, les instances de pilotage de la première, décrites dans les paragraphes suivants, remplacent celles prévues par la seconde.

Trois niveaux de conduite de projet sont mis en place : un comité de pilotage, un comité technique et une équipe projet ORT.

- **Les comités de pilotage**

Les comités de pilotage sont les instances de validation des stratégies globales et communales et de leurs évolutions. Ils permettront de définir les orientations de l'opération et de faire se rencontrer l'ensemble des représentants des partenaires concernés.

Un comité de pilotage sera organisé par commune signataire de l'ORT. Chaque Comité de pilotage sera coprésidé par le Président de l'EPCI ainsi que le Maire de la Commune, signataires de l'ORT.

Cette présente convention n'engageant que la communauté de Barcelonnette, cette dernière sera en charge d'organiser ces comités de pilotage. La cheffe de projet PVD sera en charge d'animer les comités de pilotages ainsi que les comités techniques.

Si d'autres communes sont intégrées à cette présente convention, elles devront organiser leurs propres comités de pilotage.

Le comité de pilotage sera composé comme il suit :

- **Pour la Communauté de Communes** : le Président ou vice-président de la Communauté de Communes ainsi qu'un agent technique attaché à la direction de la CCVUSP
- **Pour la commune** : Madame la Maire de la Commune et deux de ses conseillers municipaux désignés par ses soins. Le Maire pourra ponctuellement y associer des conseillers supplémentaires, en fonction des thématiques abordées.
- **L'État** sera représenté par le préfet de département et/ou le sous-préfet.
- **Les Partenaires locaux**, Conseil Régional, Conseil départemental, Direction départementale des Territoires et Banque des Territoires, ainsi que la CAF, y seront invités et représentés.

Les Comités valident les orientations et suivent l'avancement du projet sur chaque commune.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

- **Les comités techniques**

Pour assurer la mise en œuvre des projets, des comités techniques seront mis en place. Ces comités permettront de veiller à la conduite opérationnelle du plan d'action global, de proposer des solutions aux difficultés qui pourraient apparaître en cours de route et de proposer des décisions à soumettre aux comités de pilotage.

Leurs principaux objectifs sont :

- Suivre les études pré-opérationnelles lancées dans le cadre du programme Petites villes de demain ;
- Rendre compte au comité de coordination et préparer les comités de pilotage ;
- Suivre les indicateurs d'évaluation de l'ORT.

Ces comités techniques se réunissent au minimum deux fois par an.

Ils sont composés de la collectivité bénéficiaire et de ces services, associant à minima le(a) chef(fe) de projets Petites villes de demain, le(a) DGS et/ou secrétaire général de la commune et de l'intercommunalité, le Chef du service Aménagement Urbain et Habitat de la Direction Départementale des Territoires, un technicien du Conseil Départemental, un technicien du Conseil Régional.

- **Le suivi de l'ORT**

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

4. Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

5. Évaluation

L'Opération de Revitalisation du Territoire fera l'objet d'un bilan annuel en comité de pilotage pour chaque commune signataire. Elle fera également l'objet d'une évaluation à l'issue de sa durée de 5 ans.

Cette évaluation permettra de constater l'état de déploiement du projet de revitalisation de chacune des communes signataires. Elle fera un bilan des effets de la politique contractuelle Petites villes de demain et de la mise en œuvre de l'ORT sur le territoire dans les différents périmètres d'intervention.

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 6 - Engagements des partenaires

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers, services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

2. Le territoire signataire

- Commune de Barcelonnette

En signant cette convention, la commune de Barcelonnette assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentour, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La commune signataire, Barcelonnette, s'engage à désigner dans ses services son chef de projet PVD qui sera responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La commune signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention-cadre d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

- **CCVUSP**

L'EPCI signataire, la CCVUSP, s'engage en signant cette convention à assumer son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La CCVUSP s'engage à conseiller et accompagner d'autres potentielles communes de la vallée de l'Ubaye désirant à s'inscrire dans cette opération et répondant aux enjeux et orientations décrites dans cette convention (via la réalisation d'un avenant à la convention d'ORT ici présente).

La CCVUSP s'engage à accompagner le travail d'animation de la commune signataire en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec la commune signataire sur la réalisation de ces objectifs et actions (conseil financier, conseil de montage, mise en lien avec de nouveaux partenaires, veille financière et juridique...).

3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-

mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des Dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase préopérationnelle qu'opérationnelle). Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

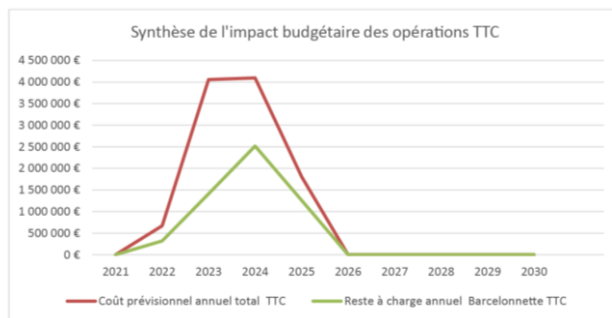
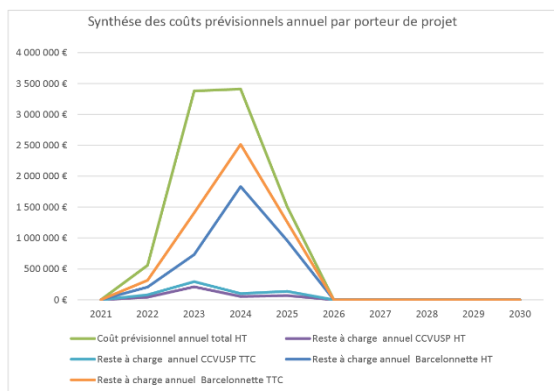
Le Département quant à lui intervient dans le cadre de ces politiques publiques de droit commun.

Article 7 - Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention-cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention-cadre.

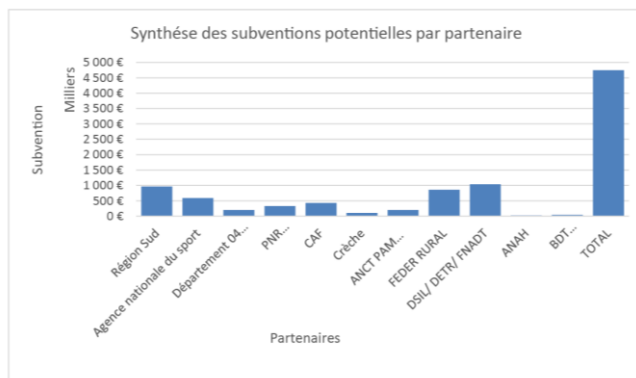
Bilan des coûts annuel prévisionnel du programme, par année et par porteur de projet :

Synthèse des coûts prévisionnels annuel par porteur de projet						
Année	Coût prévisionnel annuel total TTC	Coût prévisionnel annuel total HT	Reste à charge annuel CCVUSP HT	Reste à charge annuel CCVUSP TTC	Reste à charge annuel Barcelonnette HT	Reste à charge annuel Barcelonnette TTC
2021	1 674 €	1 395 €	0 €	0 €	1 395 €	1 674 €
2022	669 420 €	557 850 €	42 694 €	79 819 €	205 162 €	316 732 €
2023	4 056 167 €	3 380 139 €	210 404 €	294 234 €	731 067 €	1 407 095 €
2024	4 093 554 €	3 411 295 €	54 259 €	101 441 €	1 833 709 €	2 515 968 €
2025	1 805 352 €	1 504 460 €	69 043 €	136 907 €	957 766 €	1 258 658 €
2026	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2027	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2028	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2029	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2030	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total 2021-2027	10 626 166 €	8 855 139 €	376 400 €	612 400 €	3 729 099 €	5 500 126 €



Bilan des subventions potentielles par partenaire :

Synthèse des subventions potentielles par partenaire	
Partenaires	Financements totaux
Région Sud	963 722 €
Agence nationale du sport	592 140 €
Département 04	194 684 €
PNR Mercantour	325 438 €
CAF	426 000 €
Crèche	100 000 €
ANCT PAM FNAD	195 000 €
FEDER RURAL	859 397 €
DSIL/ DETR/ FNADT	1 034 905 €
ANAH	18 960 €
BDT	39 395 €
TOTAL	4 749 640 €



Voir la maquette financière détaillé en annexe 5.

Article 8 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en Annexe 7, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable. Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 9 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 10 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserve des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Marseille à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Marseille.

Signatures

Fait en 5 exemplaires, à Barcelonnette, le

Pour la Communauté de Communes
Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon



Sophie VAGINAY RICOURT,
Présidente de la CCVUSP

Pour la commune de Barcelonnette,



Yvan BOUGUYON,
Premier adjoint de la ville de Barcelonnette

Pour l'Etat,



Dahalani M'HOUMADI,
Sous-Préfet de Barcelonnette,
Représentant de l'Etat local

Pour l'ANCT,



Dahalani M'HOUMADI,
Sous-Préfet de Barcelonnette,
Représentant de l'Etat local

Pour l'ANAH,



Dahalani M'HOUMADI,
Sous-Préfet de Barcelonnette,
Représentant de l'Etat local

Pour le Conseil Départemental
des Alpes de Haute Provence,



Eliane BARREILLE
Présidente du Conseil Départemental des
Alpes -de-Haute-Provence

Pour la CCI des Alpes-de-Haute-Provence



Daniel MARGOT,
Président de la CCI des Alpes-de-Haute-Provence

Annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques détaillées

Annexe 2 – Présentation des périmètres des secteurs d'intervention de l'ORT valant OPAH-RU

Annexe 3 – Estimation financière détaillée

Annexe 4 – Planning prévisionnel

Annexe 5 – Utilisation des logos

Annexe 6 – Fiches actions

Annexe 1 - Orientations stratégiques détaillées

Orientation 1 : Valoriser les services, ressources et espaces garants du cadre de vie



Enjeux

- Améliorer le cadre de vie des habitants de la commune et renforcer le vivre-ensemble et la cohésion sociale.
- Valoriser et réaménager les espaces publics le nécessitant.
- Veiller à l'existence d'une offre de services et d'équipements suffisante et de qualité, proposée à travers un maillage pertinent et équilibré du territoire
- Conforter la culture comme vecteur de lien social

• Objectif 1.1 : Valoriser et requalifier les espaces publics du centre-ville

Enjeux

- Intervenir sur les places publiques peu attractives, n'invitant qu'au passage,
- Améliorer la traverser du centre-ville par du mobilier urbain, incitant à l'arrêt, à l'échange et au vivre-ensemble
- Dynamiser les commerces du centre-ville,
- Conforter l'image touristique de la commune et l'intérêt de déambuler dans le centre-bourg.

Le cœur de la commune est constitué d'un chapelet d'espaces publics centraux qu'il s'agit de valoriser et de connecter par un traitement homogène et qualitatif des différents lieux. Support de vivre ensemble, ils pourront ainsi contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants, mais aussi à l'attractivité touristique du centre-ville.

- Réaménagement et végétalisation de la place Saint-Pierre - fiche action 1.1.1
- Réaménagement place Frédéric Mistral - fiche action 1.1.2
- Réaménagement de la place du Aimée Gassier – fiche action 1.1.3
- Aménagement de l'espace public du Champ des Allaris – fiche action 1.1.4
- Mise en place de vidéoprotection – fiche action 1.1.5

• Objectif 1.2 : Ramener la nature en centre-ville

Enjeux

- Désimperméabiliser le centre-bourg et réinstaurer de la nature en ville
- Révélé des points de vue sur le grand territoire
- Lutter, par la nature, contre les îlots de chaleurs du centre-bourg

La végétalisation dans la commune est rare et a beaucoup diminué sur les 20 dernières années, la vue sur le grand paysage ne suffisant pas à contrebalancer cette absence. La végétation ne doit plus être vue au lointain, mais faire partie intégrante de la ville. Ainsi cela contribuera à l'amélioration du cadre de vie des habitants, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur du centre-bourg.

- La végétalisation en centre-ville – fiche action 1.2.1
- Conforter la végétalisation à la Sapinière – fiche action 1.2.1
- La végétalisation à Craplet – fiche action 1.2.1

• Objectif 1.3 : Développer l'offre d'équipement de plein air

Enjeux

- Conforter le rôle de centralité de la commune,
- Proposer une offre d'équipement de plein air riche et complémentaire, s'inscrivant dans un

parcours de santé à l'échelle de la ville

La ville dispose de quelques équipements de plein air, vieillissant et en souffrance spatiale. Il est nécessaire de les repenser et de les adapter. Les espaces en plein air, contrairement aux espaces bâtis, sont ouverts à tous, et peuvent donc être une richesse pour de nombreuses personnes, habitants ou extérieurs.

Actions :

- Réaménagement et extension du skatepark - fiche action 1.3.1
 - Réalisation d'un parc « tout glisse » – fiche action 1.3.2
 - Réaménagement terrain stabilisé du stade municipal – fiche action 1.3.3
- Objectif 1.4 : Développer l'offre socioculturelle et associative

Enjeux :

- *Offrir un espace de vie sociale aux associations*
- *Favoriser le partage des informations et évènement*
- *Favoriser le vivre ensemble sur la commune et les liens humains, à la fois par l'aménagement urbain, mais aussi par le levier des équipements et des associations*

Certaines associations sont en perte de puissance sur la ville. Bien que nombreuses, elles souffrent de l'absence d'un lieu de rassemblement, de difficulté de diffusion de l'information. Contribuant au vivre ensemble et à l'animation culturelle de la vie locale, la commune doit favoriser leur développement.

Actions :

- Création d'une maison des associations – fiche action 1.4.1
 - Améliorer la communication des associations et de l'évènementiel – fiche action 1.4.2
- Objectif 1.5 : Entretien et amélioration des équipements communaux existants

Enjeux :

- *Garantir un accès de qualité aux équipements existants*
- *Adapter les équipements structurants pour qu'ils répondent aux usages actuels*
- *Adapter les équipements recevant du public afin qu'ils garantissent un confort énergétique adapté aux conditions climatiques et conformes à la réglementation à laquelle ils sont soumis.*

Outil :

- *Obligation d'information du maire et du président de l'EPCI six mois avant la fermeture d'un service public.*

L'objectif est d'étoffer l'offre de service déjà présente sur le territoire en la modernisant, l'adaptant et la diversifiant.

Actions :

- Réhabilitation de la salle des sports - fiche action 1.5.1
- Rénovation énergétique et fonctionnelle de la piscine et aménagement ludique- fiche action 1.5.2
- Rénovation énergétique et réaménagement de la Salle Polyvalente- fiche action 1.5.3
- Extension et réaménagement de la crèche – fiche action 1.5.4
- Construction d'un nouvel Office du tourisme – fiche action 1.5.5
- Rénovation énergétique de l'hôtel de ville – fiche action 1.5.6
- Rénovation de l'ancienne caserne des pompiers – fiche action 1.5.7



Enjeux :

- *Diversifier et améliorer l'offre de mobilité, en réduisant l'utilisation de la voiture et en proposant d'autres modes de déplacements sécurisés.*
- *Renforcer le cœur de ville, comme centralité apaisée et accessible, pour les habitants et pour une attractivité touristique renforcée.*
- *Désenclaver les différents pôles de la commune en reliant plus efficacement les différentes polarités de la cité.*

2.1 Développer des liaisons douces et sécuriser les accès aux services et équipements

Enjeux :

- *Réduire la pollution notamment en diminuant le recours de la voiture*
- *Créer des trottoirs continus et bien dimensionnés*
- *Créer des pistes cyclables et garages à vélos selon un maillage cohérent*
- *Conforter l'image touristique et résiliente de la commune via une mise en avant de la mobilité douce*
- *Permettre aux foyers désirant cheminer dans la commune en mobilité douce de le faire en toute sécurité et quiétude.*

Les liaisons douces et actives sont sous développées sur la commune. Cela s'explique en grande partie par l'absence de pistes cyclables et de cheminements piétons sécurisés et aux normes PMR dans la ville.

Il s'agit d'inciter aux mobilités douces par la création de cheminements piétons et cyclables. L'élaboration d'un plan guide de la mobilité douce s'avère nécessaire.

Actions :

- Etude de mobilité : Vers la mise en œuvre de mobilités douces - Fiche action 2.1.1
- Etude de mobilité : Vers une offre de vélos en libre-service ? - Fiche action 2.1.1
- Création et aménagement d'un itinéraire cyclable trans-Ubayen – Fiche action 2.1.2

Objectif 2.2 : Repenser les flux véhiculaires et l'offre de stationnement

Enjeux :

- *Définir les flux nécessaires à conserver sur les places publiques, supports de conflit de flux et de stationnement omniprésents, afin de pouvoir, dans un second temps, aménager ces espaces en cohérence avec le schéma de mobilité*
- *Trouver une réponse adaptée en termes de stationnement répondant à la fois aux pics de fréquentation ainsi qu'aux périodes touristiques creuses.*
- *Dynamiser les commerces du centre-ville,*
- *Développer une signalétique claire des flux, notamment véhiculaire et des aires de stationnement*

Les flux véhiculaires sur la commune sont importants : au-delà des seuls habitants, la ville est soumise à d'autres circulations : passage obligatoire des camions transitant de l'Italie à la France par le col de Larche, flux véhiculaire touristique, manifestations diverses (AAMF)... La commune manque de réflexion à l'échelle globale. De même les stationnements répondent difficilement aux périodes estivales et empiètent sur les espaces de vie de la commune. Un plan guide de la mobilité véhiculaire est nécessaire.

Actions :

- Etude de mobilité : Vers la mise en œuvre d'un plan stationnement communal - Fiche action 2.1.1

- Création d'un parking pour la liaison du futur téléphérique du Sauze - Fiche action 2.2.2
- Rénovation de la RD900– Fiche action 2.2.3

Objectif 2.3 : Reconnecter la fracture urbaine générée par l'Ubaye

Enjeux :

- *Désenclaver les différents pôles de la commune en reliant plus efficacement les différentes polarités de la commune notamment avec le franchissement de l'Ubaye*
- *Reconnecter les espaces de plein air entre eux (promenade du golf/parc tout glisse)*

La commune est scindée par l'Ubaye, qui représente une réelle fracture urbaine de la commune, développée au nord au sud de cette dernière. La partie Ouest de la ville souffre particulièrement de la distance avec les points de franchissement, véhiculaires, existant. Ainsi la commune souhaite réduire cette fracture via la création d'une passerelle de mobilité douce.

Actions :

- Projet de passerelle de mobilité douce pour franchir l'Ubaye – Fiche action 2.3.1

Objectif 2.4 Développer une offre de transports collectifs, novatrice et résiliente

Enjeux

- *Social : pour les personnes non véhiculées ou en difficulté financière*
- *Lutter contre la perte d'autonomie des personnes âgées qui ne peuvent plus conduire ou ne sont plus véhiculées, lutter contre leur « enfermement »*
- *Reconnecter les espaces de plein air entre eux (promenade du golf/parc tout glisse)*

L'absence de transports collectifs ou à la demande est une attente de la population communale, notamment des enfants (ramassage scolaire) ou des personnes âgées en manque d'autonomie. Il est nécessaire de réduire cet « enclavement » via un système de transport collectif, si éprouvé viable économiquement.

Actions :

- Faisabilité spatiale et économique de la mise en place d'un transport collectif ou à la demande- Fiche action 2.1.1



Enjeux

- *Stimuler le développement des activités et des emplois*
- *Renforcer l'attractivité touristique de la ville, force économique de la cité*
- *Favoriser le parcours client dans le centre-bourg, afin de favoriser la fréquentation commerciale*
- *Rendre plus attractif le quartier Craplet, véritable pôle économique de la commune*

Objectif 3.1 Valoriser les entrées de ville pour une meilleure attractivité

Enjeux

- *Amener les touristes à circuler dans le centre-bourg, via des parcours de déambulation.*
- *Développer une signalétique claire des flux, notamment des aires de stationnement.*

Les entrées de ville, actuellement peu visuelles et peu attractives, ne poussent pas les touristes à s'arrêter dans la commune si cela n'est pas prévu. La signalétique des flux n'est pas claire et peu intuitive. Des entrées de ville attractives et une signalétique claire contribueraient à l'attractivité du centre-bourg.

Actions :

- Améliorer les portes d'entrée de la ville Est et Ouest – Fiche action 3.1.1
- Mise en place d'une signalétique véhiculaire d'entrée de ville attractive – fiche action 3.1.2

Objectif 3.2 Favoriser l'attractivité commerciale et touristique du centre-bourg

Barcelonnette ville au patrimoine Mexicain, ne permet pas une déambulation touristique simple en centre-bourg, faute de signalétique. De même le parcours client des commerces est peu fluide, avec un manque de signalétique et des ruptures du linéaire commercial. Valoriser le patrimoine et les commerces contribuerait à leur bon fonctionnement.

Des emplacements clefs dans le parcours client viennent briser le linéaire commercial. Certains de ces locaux font l'objet d'une rétention longue. Il convient de faire évoluer cela via des actions plus fortes de la commune.

Enjeux

- *Valoriser le patrimoine culturel en le rendant lisible et accessible aux touristes*
- *Augmenter l'attractivité du centre-bourg et ainsi dynamiser les commerces du centre-ville.*
- *Valoriser le parcours client via la signalétique et des opérations de « trompe-l'œil » sur certains locaux commerciaux pour une continuité des devantures commerciales.*
- *Travailler sur l'attractivité des devantures commerciales en accord avec le SPR et l'AVAP*
- *Développer des actions ou leviers pour impacter sur certains locaux commerciaux faisant l'objet d'une rétention commerciale.*

Outils :

- *Instaurer un droit de préemption renforcé et un droit de préemption sur les fonds de commerce/artisanaux/ baux commerciaux et terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial (via un plan de sauvegarde des commerces et service).*
- *Prise en location entre le propriétaire et la mairie avec possibilité de sous location*
- *Suspension de nouveaux projets commerciaux en dehors des secteurs d'intervention (suspension de l'enregistrement en CDAC)*

Actions :

- Révéler le parcours commercial par de la signalétique piétonne - Fiche action 3.1.2
- Pratiquer le patrimoine architectural et paysager du centre-ville – Fiche action 3.2.1

- Mise en œuvre de trompe-l'œil commerciaux – Fiche action 3.2.2
- Rétablir la continuité du linéaire commercial par du coercitif sur des commerces inactifs – Fiche action 3.2.3

Objectif 3.3 Dynamiser le développement du quartier Craplet

Le quartier Craplet, véritable pôle économique de la commune, doit continuer à être restructuré, notamment sur ses espaces publics grâce à l'opportunité programmatique que représente la barre sud.

Enjeux

- *Créer et structurer l'espace public du quartier Craplet.*
 - *Réhabiliter la caserne de Craplet avec une mixité programmatique : conforter les activités économiques et les enrichir d'autres activités et usages pour une résilience programmatique.*
- Reconversion de la caserne militaire Craplet - Fiche action 3.3.1
 - Construction d'un centre pédagogique en astronomie et biodiversité nocturne- fiche action 3.3.2



Enjeux :

- *Accompagner et dynamiser la croissance démographique et résidentielle*
- *Accompagner les propriétaires, les locataires et les copropriétés dans l'amélioration du parc locatif privé occupé ou vacant, de qualité médiocre.*
- *Favoriser la (re)mise sur le marché de nouveaux logements dans le parc privé afin de recréer un parcours résidentiel sur la commune*

4.1 Lutter contre la pénurie de logements (résidences principales) existante sur la commune

Enjeux :

- *Rendre l'habitat en centre-ancien plus attractif,*
- *Favoriser l'émergence de logements adaptés aux petits ménages,*
- *Développer le parc privé locatif conventionné,*
- *Veiller à l'évolution des résidences secondaires,*
- *Renforcer l'offre de logements en résidences principales pour intégrer de nouveaux habitants et mieux loger la population,*

Outil futur :

- *OPAH-RU*
- *Suivi animation OPAH-RU*

La ville souffre du manque d'attractivité des habitats tout particulièrement en centre-bourg. Les typologies des logements ne sont plus adaptées à la population de la commune qui est essentiellement composée de ménage d'une à deux personnes, alors que les typologies dominantes des logements sont des T3/T4... La ville souhaite mettre en place une OPAH-RU. Il s'agira, par sa mise en œuvre, de favoriser l'émergence de logements adaptés aux besoins, notamment par de la restructuration spatiale, mais aussi l'augmentation du parc privé locatif (conventionné) qui est quasi-inexistant sur la commune. Une veille sur les résidences secondaires, supérieures aux résidences principales, doit être réalisée. La ville doit encourager le développement de l'offre de logement en résidence principale, donnée d'entrée nécessaire pour stabiliser sa démographie et accroître sa population communale.

- Etude pré-opérationnelle d'OPAH-RU – fiche action 4.1.1

4.2 Lutter contre la vacance et l'habitat indigne en centre-ville

Enjeux :

- *Remettre les logements et les immeubles vacants sur le marché,*
- *Repérer et traiter les situations d'habitat indigne,*
- *Favoriser l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement,*
- *Produire une offre de logements adaptée aux modes de vie actuels pour contribuer à l'attractivité du territoire,*
- *Lutter contre les situations de précarité énergétique et diminuer les dépenses en énergie, en encourageant la rénovation énergétique du parc privé.*

Outil futur :

- *OPAH-RU.*
- *Suivi animation OPAH-RU*

La ville et tout particulièrement le centre-bourg souffre d'un fort taux de vacance, notamment de vacances longues. De même, le centre-bourg est marqué par des situations d'habitat indigne, difficilement repérables et représentant un enjeu certain. Les logements de la commune ne sont pas/peu adaptés au handicap et au vieillissement, à l'échelle de la commune tout comme du centre-bourg. La précarité énergétique de l'habitat

est un autre enjeu fort sur la totalité de la commune. Il s'agira, par la mise en œuvre de l'OPAH-RU, de lutter contre les situations d'habitat indigne, de vacance.

- Etude pré-opérationnelle d'OPAH-RU – fiche action 4.1.1

4.3 Accompagner les propriétaires du centre-ville dans leurs projets d'amélioration de l'habitat et de rénovation énergétique

Enjeux :

- *Intervenir sur les immeubles déqualifiés et disqualifiants,*
- *Entretien et mettre en valeur le patrimoine et l'architecture du centre historique en veillant aux contraintes d'urbanisme,*
- *Requalifier les façades,*
- *Améliorer la qualité urbaine en centre-ville par une intervention sur les bâtiments,*
- *Favoriser la structuration et le bon fonctionnement des copropriétés,*
- *Remettre en état les parties communes dégradées des immeubles en copropriété,*

Outil futur :

- *OPAH-RU.*
- *Suivi animation OPAH-RU*

Favoriser la rénovation de l'habitat notamment en centre-bourg aura un impact sur la qualité urbaine de la ville. Ainsi, la requalification d'immeuble disqualifiants en centre-ville, la rénovation des façades valorise le riche patrimoine existant. Ces actions ne pourront émerger que grâce à un accompagnement de spécialiste dans les démarches de la future OPAH-RU. L'accompagnement à la structuration des copropriétés est essentiel notamment en centre-bourg, pour l'émergence de cette dynamique d'embellissement urbain. Il s'agit de mettre en place un suivi animation efficace, lorsque l'OPAH-RU sera en vigueur, véritable pierre angulaire de ce programme.

- Etude pré-opérationnelle d'OPAH-RU – fiche action 4.1.1

4.4 Générer de nouveaux logements exemplaires, par une action forte de la commune

- *Développer des actions coercitives pour des immeubles en dégradation, pour lesquels l'incitatif ne sera pas suffisant*
- *Arrêter ou éviter des situations de périls, dégradation, insalubrité existante ou à venir*
- *Conforter le rôle de centralité de la commune,*
- *Accompagner les porteurs de projet vers la réalisation de travaux de rénovation.*

L'OPAH-RU est un dispositif incitatif, ne permettant pas de traiter toutes les situations de dégradation. La commune doit compléter ce futur dispositif avec des actions coercitives sur des immeubles ou îlots en centre-bourg, particulièrement disqualifiant, pour lesquels le dispositif incitatif ne sera pas suffisant. Cela permettra d'endiguer des situations de périls, vacances, insalubrités existantes ou à venir, vouer à perdurer.

- La reconquête des immeubles les plus dégradés via une action forte de la ville – fiche action 4.4.1
- Un lotissement raisonné aux Allaris – fiche action 4.4.2

Annexe 2 - Présentation des périmètres des secteurs d'intervention de l'ORT valant OPAH-RU

Périmètre stratégique de l'ORT

Le périmètre stratégique de l'ORT est identique au périmètre de la CCVUSP.

Carte de la CCVUSP, périmètre stratégique de l'ORT

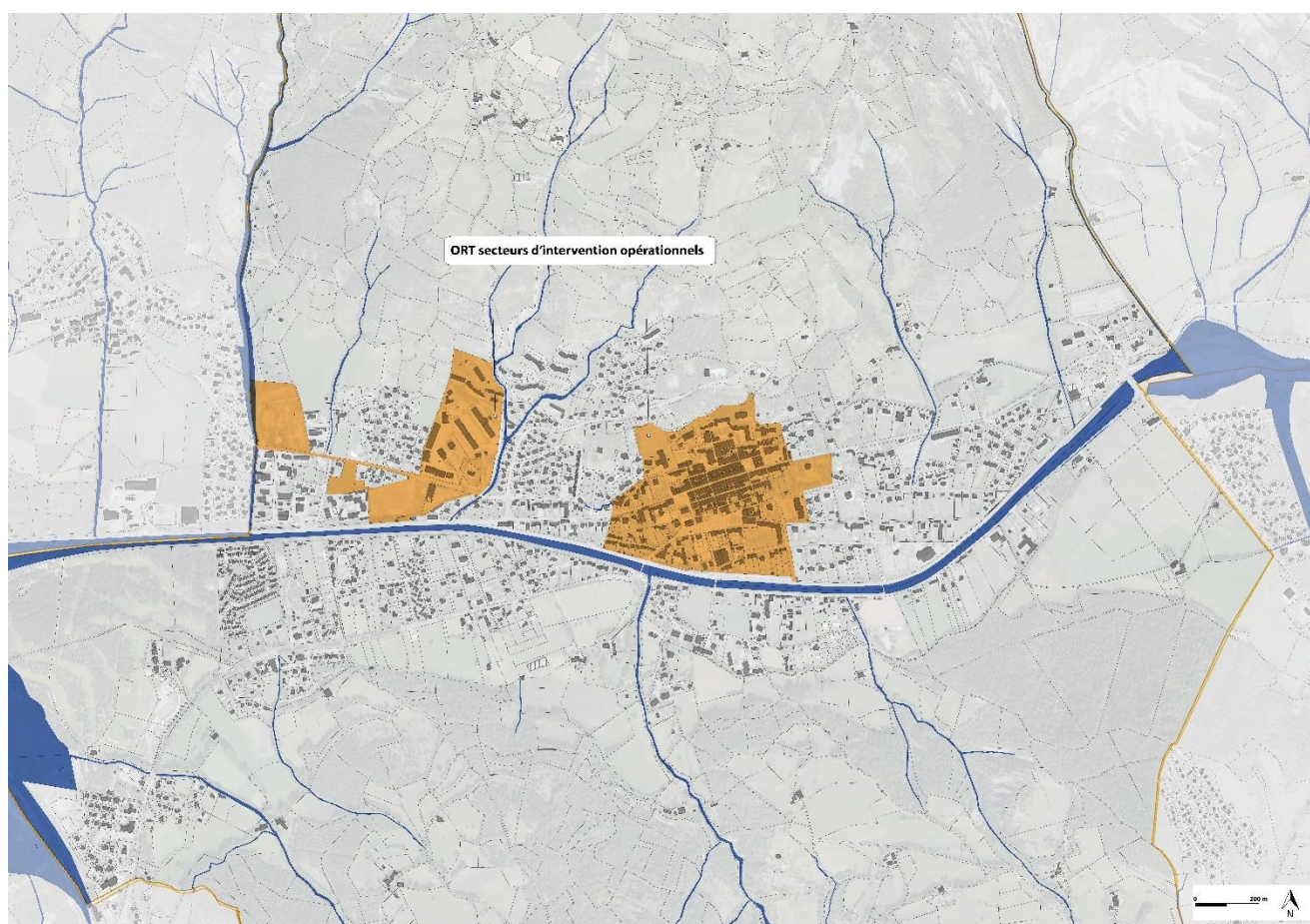


Périmètres opérationnels de l'ORT

Les secteurs d'intervention opérationnels de l'ORT sont situés sur la commune de Barcelonnette, ils sont deux.

- Le premier est composé du centre-bourg de la commune, secteur à forts enjeux habitat et commercial.
- Le deuxième, situé à l'Est du centre-bourg, regroupe :
 - le Craplet, tissu à fort enjeu économique
 - le champ des Allaris, à fort enjeu habitat
 - l'entrée Nord-Ouest, à fort enjeux équipement de plein air.

Les secteurs d'intervention opérationnels de l'ORT



PN : La commune de Barcelonnette souhaite obtenir le DPU renforcé ainsi que le DPU envers les commerces, baux commerciaux. Ces deux périmètres correspondent aux périmètres opérationnels de l'ORT.

Annexe 3 – Estimation financière détaillée

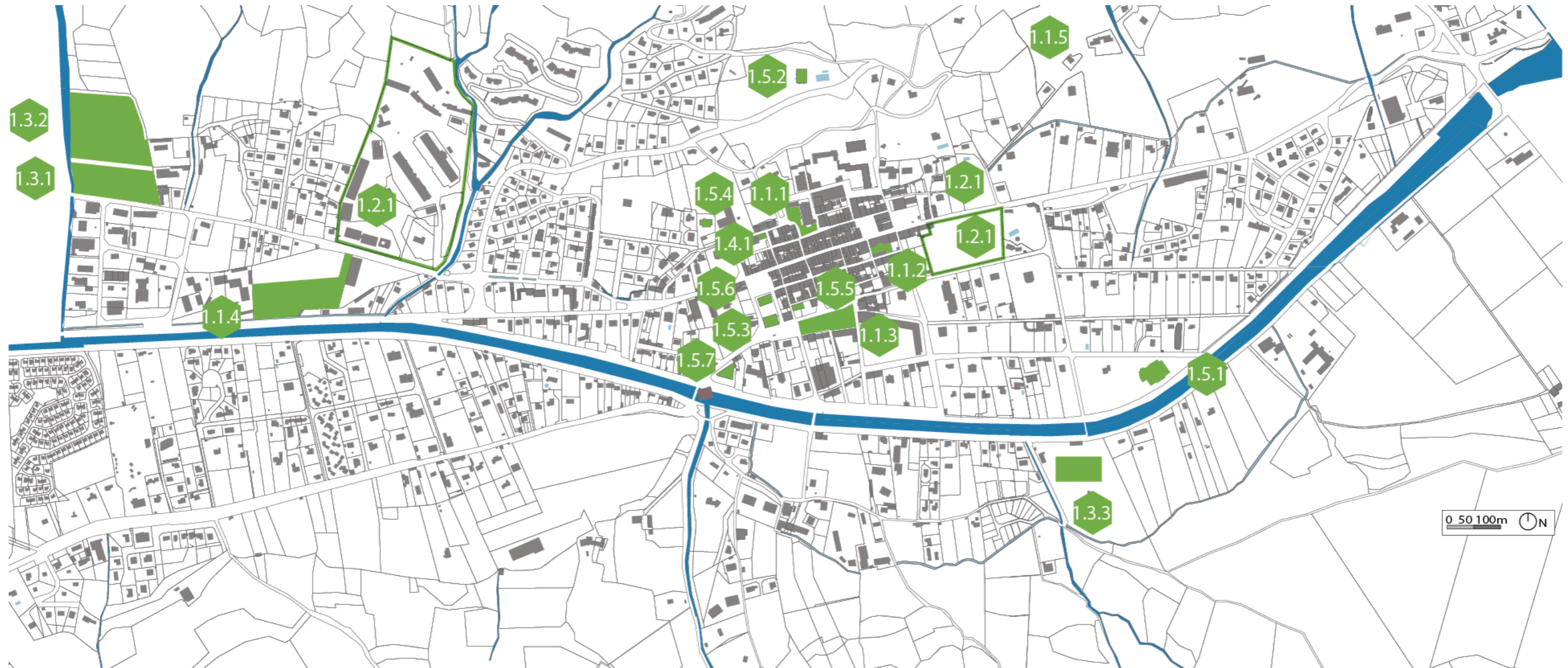
N° Action	Action	Coûts envisagés - hypothèse					Répartition des Coûts			Parts de financement en % du coût H.T. (en italique les financements envisagés, en regular les financements validés)													Pourcentage de financement globaux							
		Coût total réel ou prévisionnel TTC	Coût total réel ou prévisionnel HT	Reste à charge total pour CCVUSP HT	HYPOTHESE Reste à charge total pour CCVUSP TTC	Reste à charge pour ville HT	HYPOTHESE Reste à charge total pour ville TTC	Coût Etudes préliminaires	Coût conception	Coût Travaux	Agence nationale du sport	Région SUD CRET 2, AMI FRICHE, Contrat ST...	Région SUD, Espaces Valléens	Département 04 (CDST, FODAC...)	PNR Mercantour	CAF	Crèche	ANCT PAM FNAD	DSIL/ DETR/ FNADT	FEDER RURAL	ANAH	BDT (% de subvention en TTC)	TOTAL							
AXE 1																														
1.1.1	Réaménagement et végétalisation place Saint-Pierre	674 920 €	562 433 €			135 364 €	247 851 €	1 395€HT	15 960€HT	545 078€HT												18%	60%	0%	0%	78%				
1.1.2	Réaménagement de la place Frédéric Mistral	171 632 €	143 027 €			29 427 €	58 032 €	1 027€HT	12 000€HT	130 000€HT								40%	40%			40%	40%			0%	80%	80%		
1.1.3	Réaménagement de la place Aimé Gassier																									0%	0%	0%		
1.1.4	Aménagement de l'espace public du champ des Allaris	6 000 €	5 000 €			5 000 €	6 000 €	5 000€HT																		0%	0%	0%		
1.1.5	Mise en place de vidéoprotection																													
1.2.1	Végétalisation du centre-bourg, du quartier Craplet et du parc de la Sapinière	6 000 €	5 000 €			5 000 €	6 000 €	5 000€HT																		0%	0%	0%		
1.3.1	Réaménagement et extension du skatepark - Parc tout glisse tranche 1	205 212 €	171 010 €			48 130 €	82 332 €	2 410€HT	15 000€HT	153 600€HT				60%												0%	0%	80%		
1.3.2	Réalisation d'un parc tout glisse - tranche 2	81 000 €	67 500 €			19 500 €	33 000 €	7 500€HT	60 000€HT																	0%	80%	0%		
1.3.3	Réaménagement du terrain stabilisé du stade municipal																									0%	0%	0%		
1.4.1	Création d'une maison des associations																									0%	0%	0%		
1.4.2	Améliorer la communication des associations et de l'évènementiel																									0%	0%	0%		
1.5.1	Réhabilitation de la salle des sports	990 755 €	825 629 €			200 166 €	365 292 €			43 800€HT	781 829€HT			64%												0%	0%	80%		
1.5.2	Rénovation énergétique et fonctionnelle de la piscine et aménagement ludique																									0%	0%	0%		
1.5.3	Rénovation énergétique et réaménagement de la salle polyvalente																									0%	0%	0%		
1.5.4	Extension et réaménagement de la crèche	1 323 040 €	1 102 533 €			302 533 €	523 040 €			102 533€HT	1 000 000€HT															0%	0%	80%		
1.5.5	Construction d'un nouvel Office de Tourisme	2 880 000 €	2 400 000 €	160 000 €	200 000 €					200 000€HT	2 200 000€HT															0%	100%	0%		
1.5.6	Rénovation énergétique de l'hôtel de ville	321 193 €	267 661 €			88 783 €	142 315 €				267 661€HT															0%	0%	67%		
1.5.6	Réhabilitation de l'ancienne Caserne des pompiers en Maison des Services et Solidarités tranche 1	486 000 €	405 000 €								405 000€HT															0%	20%	80%		
1.5.6	Réhabilitation de l'ancienne Caserne des pompiers en Maison des Services et Solidarités tranche 2	1 014 000 €	845 000 €								845 000€HT															0%	20%	80%		
AXE 2																														
2.1.1	Etude de mobilité	180 000 €	150 000 €			30 000 €	60 000 €	150 000€HT																		80%	0%	0%		
2.1.2	Création et aménagement d'un itinéraire cyclable trans-Ubayen Tranche 1 - phase 1	816 000 €	680 000 €	156 400 €	292 400 €					247 500€HT	432 500€HT															0%	100%	100%		
2.2.1	Création d'un parking relais pour le futur ascenseur Valléen - tranche 1 et 2	360 000 €	300 000 €	60 000 €	120 000 €					300 000€HT																0%	100%	0%		
2.2.2	Rénovation de la RD900																									0%	0%	0%		
2.3.1	Passerelle pour franchir l'ubaye	264 000 €	220 000 €			216 000 €	260 000 €			20 000€HT	200 000€HT															0%	20%	0%		
AXE 3																														
3.1.1	Améliorer les entrées de ville - Projet porte d'entrée Est	13 051 €	10 876 €			5 438 €	7 613 €			10 876€HT																0%	0%	50%		
3.1.1	Signalétique véhiculaire d'entrée de ville																													
3.2.2	Révéler le parcours commercial par la signalétique piétonne																													
3.2.1	Pratiquer le patrimoine architectural et paysager du centre-ville																									0%	0%	0%		
3.2.2	Mise en œuvre trompes l'œil commerciaux / rétablissement continuité linéaire commerciale par action sur commerces inactifs																									0%	0%	0%		
3.2.3																														
3.3.1	Reconversion de la caserne militaire Craplet	105 000 €	87 500 €			31 301 €	48 801 €	35 000€HT	52 500€HT																	40%	40%	80%	0%	
3.3.2	Construction d'un centre pédagogique en astronomie et biodiversité nocturne	600 000 €	500 000 €			100 000 €	200 000 €			500 000€HT																0%	0%	80%		
AXE 4																														
4.1.1	Etudepré-opérationnelle d'OPAH-RU	45 504 €	37 920 €			12 640 €	17 064 €	37 920€HT																		50%	25%	75%	0%	0%
4.4.2	Lotissement à énergie raisonnée aux Allaris	82 860 €	69 050 €			48 715 €	62 525 €	40 000€HT	29 050€HT																		30%	0%	70%	0%
TOTAL		10 626 166 €	8 855 139 €	376 400 €	612 400 €	1 265 357 €	2 119 864 €	TOTAL HYPOTHESE PARTICIPATIONS PARTENAIRES			592 140 €	837 922 €	125 800 €	194 684 €	325 438 €	426 000 €	100 000 €	195 000 €	1 034 905 €	859 397 €	18 960 €	39 395 €	5 126 040 €							

Annexe 5 – Utilisation des logos



Annexe 6 – Fiches actions

Fiche action orientation 1.....	64
Fiche action orientation 2.....	161
Fiche action orientation 3.....	184
Fiche action orientation 4.....	219



Objectif 1.1 : Valoriser et requalifier les espaces publics du centre-ville

- 1.1.1 Réaménagement Place de l'Eglise MOE 2022, travaux 2023
- 1.1.2 Réaménagement Place Frédéric Mistral Maîtrise d'oeuvre 2023, travaux 2023
- 1.1.3 Réaménagement Place Aimée Gassier Soumise à la fin de l'étude de Mobilité
- 1.1.4 Aménagement de l'espace public du Champ des Allaris Soumise à la fin de l'étude de Mobilité
- 1.1.5 Mise en place de vidéoprotection

Objectif 1.2 : Ramener la nature en centre-ville

- 1.2.1 Ramener la nature en centre-ville Etude faisabilité 2023

Objectif 1.3 : Développer l'offre d'équipement de plein air

- 1.3.1 Aménagement skatepark AMO 2023, Travaux 2024
- 1.3.2 Parc « Tout glisse » Etude d'aménagement 2023
- 1.3.3 Réaménagement du terrain stabilisé du stade municipal Travaux 2023

Objectif 1.4 : Développer l'offre socioculturelle et associative

- 1.4.1 Création d'une maison des associations Attente du projet de la Caserne de Craplet
- 1.4.2 Améliorer la communication des associations et de l'événementiel 2022

Objectif 1.5 : Entretien et amélioration des équipements communaux existants

- 1.5.1 Réhabilitation de la salle des sports AMO 2022, Travaux 2023
- 1.5.2 Rénovation énergétique et fonctionnelle de la piscine AMO 2023, Travaux 2024
- 1.5.3 Rénovation énergétique et fonctionnelle Salle Polyvalente AMO 2023, Travaux 2024
- 1.5.4 Extension et réaménagement de la crèche AMO 2022, Travaux 2023
- 1.5.5 Construction d'un nouvel Office du tourisme
- 1.5.6 Rénovation énergétique de l'hôtel de ville
- 1.5.7 Réhabilitation de l'ancienne Caserne des pompiers en Maison des Services et Solidarités

FICHE ACTION N° 1.1.1

Réaménagement et végétalisation de la place Saint-

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Réaménagement et végétalisation de la place Saint-Pierre
Action n°	1.1.1
Orientation stratégique	Orientation 1 : Valoriser les services, ressources et espaces garants du cadre de vie Objectif 1.1 : Valoriser et requalifier les espaces publics du centre-ville
Thématique générale	Espaces publics
Type d'action	Etudes et travaux
Catégorie, nature précise de l'action	Il s'agit du réaménagement de la place publique Saint Pierre, du jardin public et des espaces attenants. Pour cela, il est souhaité : <ul style="list-style-type: none"> - La végétalisation et la requalification de la place actuellement minérale - L'installation du mobilier urbain pour créer un espace de pause, et d'échange afin de favoriser le Vivre Ensemble, - La réorganisation des flux véhiculaires via une intervention sur l'accessibilité piétonne et les voiries La reprise des réseaux de la place. L'accès et la signalisation depuis la rue Honnorat et le parking Ricaud
Localisation géographique	Place Saint-Pierre et ses abords Parcelles AD 30 et AD 31. La parcelle AD 30 est recensée comme domaine public non cadastré et les parcelles AD30 et 31 appartiennent à la commune. Place Saint-Pierre 04400 Barcelonnette
Statut, maturité	Action engagée : une MOE travaille sur le plan du projet et les travaux se dérouleront en 2023 Fiche pour action validée et active
Etat d'avancement	Etudes opérationnelles (MOE) : Avant- Projet-Sommaire en cours avec l'atelier Azimuts (paysagiste DPLG) et MG concept Ingénierie /
Niveau de priorité	Fort
<i>Pourquoi ?</i>	
Urgence ou échéance à respecter	Opportunité et échéance à respecter : La commune a obtenu une DSIL, le 07 juin 2021. Elle est donc tenue à la réalisation du projet d'ici juin 2023.
Finalité, objectifs et expression de besoin	Espace sectorisé, dépourvu de végétation à la suite de la disparition progressive des arbres qui l'entouraient et entourée de commerces majoritairement fermés, la place Saint Pierre et ses abords sont aujourd'hui un lieu délaissé, qui nuit grandement au maintien de l'activité

	<p>économique en cœur de ville et plus largement à l'attractivité de la commune de Barcelonnette.</p> <p>Soucieuse de conserver et d'améliorer l'attractivité de Barcelonnette, la municipalité souhaite, au préalable des futures opérations liées au programme « petites villes de demain », réaménager et végétaliser la place Saint Pierre et ses abords afin d'en faire une entrée vers le centre-ville.</p> <p>A noter : la place Saint Pierre est une des portes d'entrée principale du centre-bourg du fait de sa proximité immédiate avec le deuxième plus grand parking bordant le centre-bourg : le parking de l'Hôpital, Julien Ricaud. Au-delà la vision négative générée par la place « délaissée », les cheminements piétons ne sont pas sécurisés et pas adaptés aux PMR.</p>
<p>Programmation technique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etude technique des matériaux de revêtement (chaussée, place, bordures...). Vérification des réseaux - Etude signalétique - Etude éclairage (y compris la façade de l'église)
<p><i>Quoi ?</i></p>	
<p>Diagnostics</p> <p>Faisabilité</p>	<p>Le relevé topographique a été réalisé en septembre 2021. La MOE a, dans un premier temps, réalisé un diagnostic de site. Les intentions de projet ont été formalisées sous trois plans de masses présentés en juin 2023. Un choix du plan de masse a alors été retenu. La MOE travaille sur l'Avant-projet sommaire, qui s'est traduit par la réalisation d'un chiffrage détaillé.</p> <p>En parallèle le groupement réalise un diagnostic des réseaux (MG Concept Ingénierie).</p>
<p>Description de l'action</p>	<p><u>Réaménagement de la place publique Saint Pierre et du jardin du prestataire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise aux normes des accès PMR de l'église Saint Pierre - Requalification paysagère et attractive de la place (revêtement sol, végétalisation, éclairage, mobilier, réseaux...) : donner un cadre agréable à la place, en donnant envie au passant de s'arrêter ; - Retrouver l'esprit de l'aménagement d'origine (1928) avec ses plantations ; - Restauration de la fontaine existante ; - Reprise des réseaux ; <p><u>Réaménagements des flux véhiculaires et piétons et des places de stationnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en scène de l'entrée dans le centre-ancien depuis le parking de l'Hôpital - Sécurisation des cheminement piétons d'entrée du centre-bourg via la place Saint Pierre : Terrassements, construction du muret et de la rampe d'accessibilité - Sécurisation des cheminements PMR de l'église situés sur la place - Voirie : reprise du revêtement, ralentissement des véhicules, réduction des places de stationnement existantes, limiter les

	<p>stationnements sauvages et réorganiser les stationnements des pompes funèbres et des véhicules de livraison des commerces du centre-ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le cheminement piéton et PMR devant les commerces bordant la place Satin Pierre - Mise en valeurs des façades y compris éclairage de l'Eglise (façade Sud et bas-côtés) <p>Superficie du projet : 2 408m²</p>
Qui ? Pour qui ?	
Maître d'ouvrage	Commune de Barcelonnette 04400
Portage	<ul style="list-style-type: none"> - Elus référents : Sophie Vaginay-Riccourt, maire de Barcelonnette, Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme. - Dispositif de suivi et de pilotage : élu en charge des PMR et de l'accessibilité Joel Igau, l'adjoint aux travaux Joseph Garcin, Sophie Vaginay-Riccourt, maire de Barcelonnette, Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme, directeur général des services Samuel Roullé, agent en charge du service urbanisme, Claudine Onnis et cheffe de projet PVD, Anna Sananes.
Acteurs concernés, parties intéressées	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires : les habitants de la commune, les résidents secondaires et les touristes. - Parties intéressées : les commerçants (cf place de livraisons), les pompes funèbres, la paroisse, les résidents du presbytère
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat s'engage au versement de la DSIL 2021. - A discuter : inscrire le projet dans le FEDER Ruralité, pour obtenir une subvention
Combien ?	
Dépenses à engager (bilan financier et comptes prévisionnels)	<p>Investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relevé topographique de l'espace – 1395 €HT - Maitrise d'œuvre 15 960 € HT, (première estimation) - Montant estimatif des travaux HT : 545 078 HT € <p>Total 562 433 € HT</p>
Plan de financement	<p>Plan de financement hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DSIL 2021 : 99 996 € (76,92 % du premier montant estimé à 130 000 € HT,) – obtenue soit 17.8 % du dernier estimatif des travaux - FEDER Rural – demande à réaliser fin 2022 – demande de 348 708 € (62%) - Autofinancement de 113 728 € (20,2 %)
Quand ?	
Calendrier	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AMO : <ul style="list-style-type: none"> o Diagnostic, l'avant-projet : réalisé o Définition approfondie du projet et chiffrage : septembre 2022 o ACT (Assistance aux contrats des travaux) : Octobre/Novembre/Décembre 2023

	<ul style="list-style-type: none"> ○ VISA et préparation du chantier : Mars 2023 ○ DET (Direction de l'exécution des contrats de travaux) et AOR (assistance aux opérations de réception) - nous en sommes à la définition du projet <p>A venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consultation des entreprises entre Octobre et Décembre 2022 - Travaux de Mars 2023 à juin 2023
Contexte réglementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	L'AMO devra déposer une Demande d'autorisation spéciale de travaux compris dans le périmètre d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Celle-ci sera soumise à l'avis de l'ABF (secteur 1 de l'AVAP). Durée : 2 mois.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inclus dans le périmètre opérationnel de l'actuelle ORT valant OPAH-RU.
<i>Risques, aléas, incertitudes ?</i>	
Incertitudes, risques	Réponse des entreprises (très peu de réponse sur d'autres projets de la commune)
FFOM, analyse de risque	Analyse forces : Le projet est mature, l'équipe de Maitrise d'Œuvre est compétente. La municipalité est décidée et prête à engager les dépenses de travaux. Malgré la capacité à financer, la municipalité cherche d'autres aides aux travaux, notamment elle ambitionne de demander le FEDER RURAL, générant une modification du plan de financement
<i>Evaluation ?</i>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Les indicateurs d'évaluation seront, à la fin de la phase chantier, l'observation des nouveaux usages s'installant sur la place. Une forte fréquentation de la place ainsi que l'émergence de nouveaux usages renseigneront sur la réussite de l'aménagement de la place. De plus les réactions des habitants (avis) contribueront à cette évaluation. Concernant les voiries et stationnements, cela reposera sur de l'observation et d'éventuelles remontées de problématique de stationnement.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'opération participe au renforcement de la polarité du centre-bourg. Par son positionnement, elle est à la fois un des principaux espaces publics du centre-bourg mais aussi la principale séquence d'entrée dans le cœur de ville depuis le cheminement nord du centre-bourg. Elle joue un rôle essentiel tant pour attirer les flux piétons et touristiques dans le centre-bourg (dimension tourisme, et économique) mais aussi pour les habitants du centre-ville, afin de valoriser les résidences du centre-ville, principalement des appartements. L'emplacement de cette place a été classifié comme essentiel dans le flux commercial, par une étude PVD portant sur les commerces en centre-bourg (SHOPIN).
<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	Photos de la place actuelle, carte localisation, plan de masse du projet
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 03/08/2022 Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD Validation par délibération du conseil municipale du 16 novembre 2022

Annexes Action 1.1 :

Photos de la place actuelle :



Carte localisation



Plan de masse validé du projet



FICHE ACTION N° 1.1.2

Réaménagement de la Place Frédéric Mistral

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation... (informations récapitulées dans le tableau, la liste des fiches)</i>	
Action nom	Réaménagement de la Place Frédéric Mistral
Action n°	1.1.2
Orientation stratégique	Orientation 1 : Valoriser les services, ressources et espaces garants du cadre de vie Objectif 1.1 : Valoriser et requalifier les espaces publics du centre-ville
Thématique générale	Espaces publics
Type d'action	Etudes et travaux
Catégorie, nature précise de l'action	Il s'agit du réaménagement de la place publique Frédéric Mistral comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - La végétalisation de la place actuellement minérale - L'installation du mobilier urbain pour créer un espace de pause, et d'échange afin de favoriser le Vivre Ensemble, - Eventuellement la reprise des réseaux de la place Pour cela la place a fait l'objet d'une action foncière (acquisition)
Localisation géographique	Place Frédéric Mistral : Parcelle AD 654, de 562m ² issue d'une cession d'une partie de la parcelle AD 175, en juin 2022, d'une emprise initiale de 1362 m ² Lieu-dit : 5 Place Frédéric Mistral 04400 Barcelonnette
Statut, maturité	Action engagée, fiche pour action validée et active. AMO à lancer
Etat d'avancement	La commune a acquis la parcelle cible du projet le 28 juin 2022. Les intentions de projet sont claires et les actions suivantes sont en cours d'engagement.
Niveau de priorité	Fort
<i>Pourquoi ?</i>	
Urgence ou échéance à respecter	Pas d'exigence ou d'engagement préalable. Cependant la commune souhaite réaliser ce projet des 2023.
Finalité, objectifs et expression de besoin	Espace d'aspect délaissé, tant sur son entretien, que son revêtement de sol cassé et perméable, son mobilier urbain usé, la place Frédéric Mistral dégrade l'attractivité du centre-ville de la commune de Barcelonnette. Sa position stratégique, en plein centre-bourg, à proximité immédiate de la place principale de la commune, la place Manuel elle dessert l'entrée principale de l'office du tourisme actuel. <i>A noter : Un projet de</i>

	<p><i>requalification des OT Ubayens porté par la CC est inscrit dans le CDST 2021/2023, comprend l'OT de Barcelonnette (voir fiche action 1.5.5).</i></p> <p>Ainsi bien qu'en état de détérioration, la place est support d'un flux piéton (essentiellement touristique) très fort. De plus de nombreuses animations touristiques se déroulent sur cette place.</p> <p>Soucieuse de conserver et d'améliorer l'attractivité de Barcelonnette, la municipalité souhaite, au préalable des futures opérations liées au programme « petites villes de demain » réaménager et végétaliser la place Frederic Mistral, en cohérence avec l'aménagement de la place Saint Pierre.</p> <p><u>Réaménagement de la place publique Frédéric Mistral</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Requalification paysagère et attractive de la place (revêtement sol, végétalisation, éclairage, mobilier, réseaux...) : donner un cadre agréable à la place, en donnant envie au passant de s'arrêter. - Restauration de la fontaine existante, - Reprise des réseaux - Remplacement du mobilier urbain existant <p>Mise en scène du cheminement piéton depuis la place Manuel vers la place Frédéric Mistral : le cheminement passe sous un porche de bâtiment collectif</p>
Quoi ?	
Diagnostics	Aucun actuellement. A venir : diagnostic par l'AMO
Faisabilité	<p>Etude à faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relevé topographique de la parcelle : réalisation en septembre 2023 - Maitrise d'œuvre prévue fin 2022-debut 2023 : devis en cours de réalisation
Description de l'action	<p>La parcelle cadastrée section AD, numéro 175, appartenait jusqu'en juin 2022 à l'office HLM H2P. Elle comprend un bâtiment principal appelé « immeuble des 7 portes » et un bâtiment annexe. Le bâtiment principal appelé « immeuble des 7 portes » accueille des logements sociaux. Le bâtiment annexe accueille l'office du tourisme de la ville. Il est peu visible.</p> <p>La galerie du bâtiment principal fonctionne en réalité comme « un passage public » en raison de la présence de commerces, de restaurants, de bureaux divers accessibles au public au rez-de-chaussée des deux bâtiments.</p> <p>Ces deux immeubles sont séparés par une cour faisant office de place publique. Elle peut même avoir l'usage de parking dans certains cas.</p> <p>Nommée « Place Frédéric Mistral » elle fonctionne en réalité comme une Place publique avec l'usage de terrasse pour les locaux commerciaux alors que c'est une partie privative de la copropriété.</p> <p>Adjacente à l'office du tourisme c'est une place très fréquentée. Mal entretenue, en état de dégradation (mobilier urbain dégradé, végétation mal entretenue et rare, pavé au sol extrêmes dégradé, fontaine non propre), elle nuit grandement à l'attractivité touristique de la ville et du centre-bourg, notamment aux vues des très fortes</p>

	<p>fréquentation de l'office du tourisme aux périodes de vacances scolaires. Pour rappel, la commune est classée « Station classée de Tourisme ». Ainsi la commune a souhaité acquérir cette place afin de l'inscrire dans le domaine public communal et de pouvoir la réhabiliter. L'acquisition est signée depuis le 28 juin 2022, elle a été réalisée à « un euro symbolique » auprès de l'office HLM H2P, propriétaire de l'ancienne parcelle AD175.</p> <p>L'acquisition étant réalisée, la commune va engager des travaux de réhabilitation visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprise du revêtement du sol - Eclairage - Végétalisation - Flux et visibilité de la place - Flux véhiculaire à bloquer - <p>L'acquisition de cette place est souhaitée par la commune depuis de longue année (délibération prise en octobre 2020) afin de pouvoir réaliser ces travaux et régulariser la situation (aux vues des usages de la place comme place publique). La commune a acquis la parcelle AD654 (issue de la division parcellaire de la parcelle AD 175 : 562m²)</p>
Qui ? Pour qui ?	
Maître d'ouvrage	Commune de Barcelonnette
Portage	<ul style="list-style-type: none"> - Elus référents : Sophie Vaginay-Riccourt, maire de Barcelonnette, Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme. - Dispositif de suivi et de pilotage : élu en charge des PMR et de l'accessibilité Joel Igau, l'adjoint aux travaux Joseph Garcin, Sophie Vaginay-Riccourt, maire de Barcelonnette, Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme, directeur général des services Samuel Roullé, agent en charge du service urbanisme, Claudine Onnis et la cheffe de projet PVD, Anna Sananes. - Architecte des Bâtiments de France : nous sommes dans un périmètre AVAP, l'ABF sera donc consulté lors de la définition du projet précis.
Acteurs concernés, parties intéressées	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires : les habitants de la commune, les résidents secondaires et les touristes. - Parties intéressées : les propriétaires des deux restaurants se trouvant sur la place ou en lien direct, Ubaye Tourisme, pour l'office du tourisme.
Partenaires	La ville doit trouver des subventions pour ce projet.
Combien ?	
Dépenses à engager (bilan financier et comptes prévisionnels)	<p>Estimatif des dépenses d'investissement à réaliser – en attente d'un devis et première estimation en septembre 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relevé topographique de l'espace – 1 027 €HT , en cours (septembre 2022) - Maitrise d'œuvre 12 000 €HT, Estimation en attente du devis

	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèse travaux : 130 000 €HT - Soit un total de 14 3027 €HT
Plan de financement	<p>Pour le financement de la Maitrise d'œuvre il est envisagé le plan prévisionnel suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FNADT CIMA : 5 000 €HT - Région Sud Espace Valléen : 5 000 €HT - Autofinancement ; 2 000 €HT - Soit un total de 12 000 €HT <p>Comprenant les travaux, le plan de financement prévisionnel est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FNADT CIMA : 57 210,8 €HT (40%) - Région Sud Espace Valléen : 57 210,8 €HT (40%) - Autofinancement ; 28 605,4 €HT (20%) - Soit un total de 14 3027 €HT <p>La ville a déposé une demande auprès des Espaces Valléen, porté par la CCVUSP. Dossier déposé pour le COTEC du 12/09/2022 pour un passage en commission en juin 2023 (si validé par le COTEC).</p> <p>FNADT CIMA à demander.</p>
<i>Quand ?</i>	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Relevé topographique en septembre 2022 - Faisabilité et AMO juillet 2023 (lancement après le COPIL de juin de l'Espace Valléen) - Travaux début 2024
Contexte règlementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	L'AMO devra déposer une demande d'autorisation spéciale de travaux compris dans le périmètre d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Celle-ci sera soumise à l'avis de l'ABF (secteur 1 de l'AVAP). Durée : 2 mois.
Tâches à court terme	Relevé topographique / Attente de l'acte notarié (signé le 28/06/2022, réception théorique le 28/06/2022)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inclus dans l'actuelle ORT valant OPAH-RU
<i>Risques, aléas, incertitudes ?</i>	
Incertitudes, risques	La commune doit trouver des subventions.
FFOM, analyse de risque	<p>Analyse forces : Le projet est mature, l'équipe de Maitrise d'Œuvre est compétente. La municipalité est décidée et prête à engager les dépenses d'AMO puis de travaux en 2023.</p> <p>Malgré la capacité à financer, la municipalité cherche d'autres aides aux travaux, notamment elle ambitionne de demander une DSIL 2023 et Espace Valléen.</p>
<i>Evaluation ?</i>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Les indicateurs d'évaluation seront, à la fin de la phase chantier, l'observation des nouveaux usages s'installant sur la place. Une forte fréquentation de la place ainsi que l'émergence de nouveaux usages

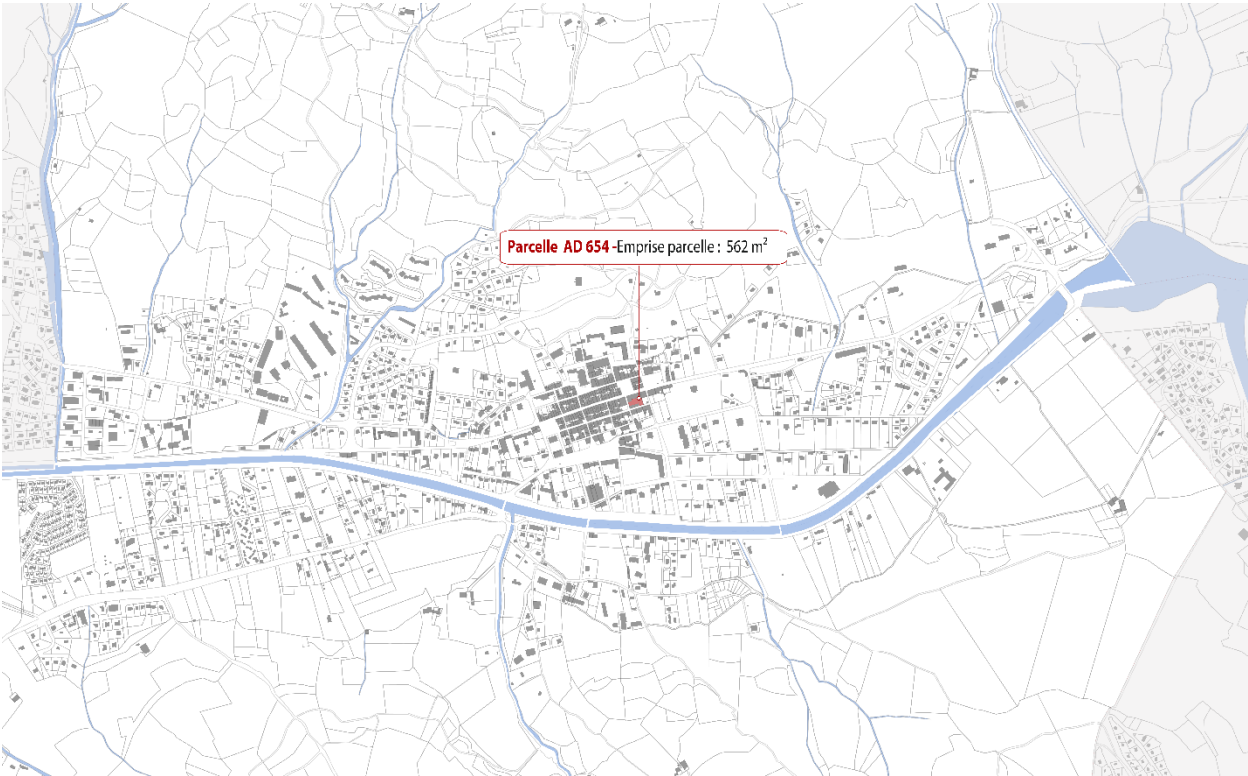
	renseigneront sur la réussite de l'aménagement de la place. De plus les réactions des habitants (avis) contribueront à cette évaluation. Concernant les stationnements, cela reposera sur de l'observation et d'éventuelles remontées de problématiques de stationnement.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'opération participe au renforcement de la polarité du centre-bourg. Par son positionnement, elle est un passage obligé pour les touristes. Elle influe directement sur la perception des visiteurs. La commune souhaite rétablir une vision positive de cet espace. Il contribuera aussi à améliorer le cadre de vie, permettant de valoriser les habitations du centre-ville, principalement des appartements. La place contribuera à améliorer la visibilité du patrimoine bâti de la commune.
<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	Photos de la place actuelle, carte localisation, carte localisation zoom
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 04/08/2022 Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD Validation par délibération du conseil municipal du 16 novembre 2022.

Annexes Fiche action 1.1.2 :

Photos de la place actuelle :



Carte localisation :



Carte de localisation, zoom :



FICHE ACTION N° 1.1.3

Réaménagement de la place du Aimée Gassier et du square Abbé Pierre

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Réaménagement de la place Aimé Gassier
Annexe Action n°	1.1.3
Orientation stratégique	Orientation 1 : Valoriser les services, ressources et espaces garants du cadre de vie Objectif 1.1 : Valoriser et requalifier les espaces publics du centre-ville
Thématique générale	Espaces publics / Végétalisation / Vivre ensemble / Attractivité / Mobilité
Type d'action	Etudes et travaux
Catégorie, nature précise de l'action	Le réaménagement de la place publique Aimé Gassier et du square Abbé Pierre consiste à : <ul style="list-style-type: none"> - La végétalisation de la place Aimé Gassier actuellement minérale - Aménagement de mobilier urbain pour créer un espace de pause, et d'échange afin de favoriser le Vivre Ensemble, - Améliorer l'accessibilité du centre bourg par l'aménagement clair et sécurisés des flux - Assurer une liaison piétonne de qualité entre la poche de stationnement et le centre-bourg - Eventuellement la reprise des réseaux existants.
Localisation géographique	Place Aimé Gassier, 04400 Barcelonnette, pas de numéro de parcelle car inscrit au domaine public, environ 7620m ² <i>Pour mémoire : Le square Abbé Pierre : AD 612 (416 m²) et AD386 (654 m²), 14 B PL Aimé Gassier</i>
Statut, maturité	En attente Action à faire mûrir et action de concertation à réaliser Fiche pour mémoire, projet en émergence.
Niveau de priorité	Forte
<i>Pourquoi ?</i>	
Finalité, objectifs et expression de besoin	La place Aimé Gassier est un espace public support de nombreux usages : <ul style="list-style-type: none"> - poche de stationnement principal du centre-bourg, - pôle d'échange multimodal (gare des bus et zone de taxis), - bouledromes - restaurant et bars étendant leurs terrasses sur l'espace public, La place accueille aussi le marché le mercredi et le samedi, la foire agricole en septembre...

	<p>Actuellement elle est le support de nombreux conflits de flux et d'usages. Manquant d'aménagement urbain, les flux sont chaotiques notamment lors des périodes de forte affluence touristique : les cheminements piétons se font sur la voirie, il n'y a pas d'aménagements cyclables, les espaces de stationnement empiètent sur la voirie (manœuvre pour se garer).</p> <p>La place ne propose pas de mobilier urbain à l'exception de bancs devant le boulodrome et l'abris bus. Elle est à dominante routière.</p> <p>En lien direct avec le square Abbé Pierre, ce dernier étant composé d'un espace de repos (bancs) et d'un boulodrome, regardant directement sur la place Aimé Gassier. L'éventuelle implantation d'un office du tourisme sur une partie du square nécessitera un réaménagement de celui-ci ainsi que la nécessité de recréer un espace de pause sur la place Aimé Gassier.</p> <p>Soucieuse de conserver et d'améliorer l'attractivité de Barcelonnette, la municipalité souhaite, au préalable des futures opérations liées au programme « petites villes de demain » réaménager et végétaliser la place Aimée Gassier, en cohérence avec le plan guide des mobilités publiques et du projet d'office du Tourisme.</p> <p>Il s'agira de recréer des espaces publics, de la végétaliser, de sécuriser et clarifier les flux via des aménagements, et cheminements.</p> <p>Porte d'entrée principale du centre, lieu de rassemblement lors des marchés, elle se doit d'être fonctionnelle mais aussi attractive.</p> <p><u>Réaménagement de la place Aimée Gassier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Requalification paysagère et attractive de la place (revêtement sol, végétalisation, éclairage, mobilier - Remplacement du mobilier urbain existant - Création de cheminements doux (trottoirs et voies cyclables) - Mise en scène du cheminement piéton depuis la place vers le centre bourg - Entretien du boulodrome - Réorganisation des places de stationnements - Mise en place de garage vélos - Entretien du square Abbé Pierre ou réaménagement lié au nouvel office du tourisme (projet à préciser).
Quoi ?	
Diagnostics	<ul style="list-style-type: none"> - Relevé topographique de la place à réaliser d'ici fin 2023 pour la faisabilité /mobilité - Relevé topographique du square à réaliser en vue du projet d'OT
Faisabilité	<p>Etude à attendre avant de réaliser une faisabilité approfondie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de plan guide mobilité - Etude de programmation sur les offices du tourisme - Validation politique du projet de l'OT de barcelonnette (choix du lieu et portage), travail entre la CCVUSP et la Mairie <p>Une fois les retours de ces deux études, la commune prendra une AMO.</p>
Description de l'action	<p>Le réaménagement de la place Aimé Gassier est un projet évoqué par de nombreuses municipalités antérieures. Les dysfonctionnements évidents de cet espace, ont poussé à différentes faisabilités et</p>

	<p>estimations économiques. Il a été étudié notamment la possibilité de réaliser du stationnement sous-terrain, afin de libérer de la place pour créer une réelle entrée de centre-bourg, piétonne. Trop coûteux du fait de la nature du sol (proximité avec l'Ubaye) ces projets ont été écartés.</p> <p>Afin de pouvoir organiser le marché a cet emplacement la commune a réorganisé les flux véhiculaire (fermeture de la chaussée au profil des forains, meilleur ensoleillement) ...</p> <p>La municipalité est consciente de la nécessité de réaliser ce projet afin de valoriser l'entrée principale du centre bourg.</p>
Combien ?	
Dépenses à engager	A définir lorsque le projet sera mature
Plan de financement	
Qui ? Pour qui ?	
Maître d'ouvrage	Commune de Barcelonnette
Acteurs concernés, parties intéressées	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaire : les habitants de la commune, les résidents secondaires et les touristes. - Parties intéressées : les commerçants du centre-bourg, les restaurateurs et commerçants de la place, les forains du marché, les boulistes
Quand ?	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Etude à attendre avant de réaliser une faisabilité approfondie : <ul style="list-style-type: none"> o Etude de plan guide mobilité : janvier 2023 à juin 2024 o Etude de programmation sur les offices du tourisme : fin 2022 o Validation politique du projet de l'OT de barcelonnette (choix du lieu et portage) - Relevé topographique de la parcelle : réalisation en septembre 2023 - Eventuellement une AMO en 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inclus dans le périmètre opérationnel de l'actuelle ORT valant OPAH-RU.
Risques, aléas, incertitudes ?	
Incertitudes, risques	<p>Les risques quant à la réalisation du projet sont dépendants de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La durée de l'étude de mobilité – étude longue (1.5an) - La durée de l'étude sur l'office du Tourisme et la capacité financière à porter le projet <p>Ainsi le temps des études préalables est long et une corrélation entre le temps de maturation du projet et la fin du mandat est délicat.</p> <p>De plus le coût extrêmement élevé de ce projet est un facteur de risque important.</p>
Evaluation ?	
Conséquence sur la fonction de centralité	L'opération participe au renforcement de la polarité du centre-bourg. Par son positionnement, la place est identifiée par les touristes et habitants comme poche principale de de parking pour le centre-bourg. Par conséquence, elle constitue l'entrée première dans le cœur de ville. Elle joue donc un rôle essentiel pour capter les flux piétons et touristiques dans le centre-bourg (lien tourisme et économie)

	L'emplacement de cette place a été identifié comme un des points de départ des flux commerciaux (étude PVD portant sur les commerces en centre-bourg (SHOPIN).
<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	Photo du site, cartes de localisation
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 05/08/2022 Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD Validation par délibération du conseil municipal du 16 novembre 2022.

Annexes Action 1.1.3 :

Photos de la place :



Plan de situation :



Vue aérienne :



FICHE ACTION N° 1.1.4

Aménagement de l'espace public du Champ des Allaris

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Aménagement de l'espace public du Champ des Allaris
Action n°	1.1.4
Orientation stratégique	Orientation 1 : Valoriser les services, ressources et espaces garants du cadre de vie Objectif 1.1 : Valoriser et requalifier les espaces publics du centre-ville
Thématique générale	Espaces publics et nature en ville
Type d'action	Etude pour l'aménagement et la végétalisation d'un parc public
Catégorie, nature précise de l'action	L'action « aménagement de l'espace public du Champ des Allaris » consiste en la renaturation d'un ancien site militaire non bâti. Il s'agit d'aménager un espace public de détente, à dominante végétale.
Localisation géographique	Le projet est situé sur la parcelle AB 76, ancien terrain d'entraînement de l'armée d'une surface totale de 20 400 m ² . L'emprise de l'espace public sera d'environ 2 000 à 3 000m ² Situé à proximité du centre-bourg, au lieu-dit « Champ des Allaris », la localisation correspond au sous-secteur 3 de l'OAP 1 du PLU.
Statut, maturité	Action à faire murer, en réflexion Fiche pour projet en émergence.
Etat d'avancement	La ville a lancé en 2022 une étude d'AMO sur la parcelle pour la définition du plan de masse d'un lotissement à énergie maîtrisée. L'espace de parc, objet de cette fiche, situé sur la même parcelle, ne pourra être pensé qu'une fois cette étude réalisée. Elle contribuera à définir l'emprise exacte du parc.
Niveau de priorité	Médian
<i>Pourquoi ?</i>	
Urgence ou échéance à respecter	Projet relevant d'un engagement préalable de la commune à réaliser une action sur ce site, lorsqu'elle en a fait l'acquisition auprès de l'Etat à un euro symbolique (site ancienne friche militaire), sous peine de paiement d'une importante somme au bout de 15 ans. De plus avec la densification du lotissement à venir à court terme, la commune souhaite développer le parc à une échéance proche, afin de compenser la densification par un espace vert public.
Finalité, objectifs et expression de besoin	La ville dispose d'un seul parc public, le parc de la Sapinière en centre-bourg. Au cours du temps, la ville est devenue très minérale. En accord avec l'OAP - secteur 3, la commune souhaite développer un parc public

	<p>sur la partie Sud de la parcelle du champ des Allaris, ancien terrain d'entraînement sportif militaire, actuellement délaissé.</p> <p>Ce terrain, appartenant à la commune représente une opportunité pour améliorer le cadre de vie des habitants. En effet, il est situé en bordure du parc de logement HLM des Allaris (forte densité d'habitat), ainsi qu'en bordure du futur lotissement à énergie maîtrisée. Il a pour objectif d'être un poumon vert pour les habitants du quartier. De plus, il est bordé, en extrémité Sud, d'un alignement d'arbres à préserver (inscrit dans le PLU) contribuant à donner dès aujourd'hui un caractère naturel à cet espace.</p> <p>Actuellement peu utilisé, il l'est essentiellement par les habitants des Allaris, (habitat social), qui ne disposent pas d'espace extérieur. Il accueille des pique-niques, apéro en été, bien qu'étant dépourvu d'arbres sur sa partie centrale, et permet aux habitants du quartier de promener leurs chiens. Très apprécié par la ville comme espace libre, il est nécessaire que le projet d'aménagement soit un beau parc végétalisé, avec du mobilier urbain permettant aux habitants de s'arrêter et de profiter du cadre.</p>
Quoi ?	
Diagnostics	<p>Réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une cuve gaz à proximité sur la partie Est de la parcelle : réalisation d'une note de faisabilité (distance sécuritaire de recul de la cuve) - Réalisation d'un diagnostic de la parcelle entière par le cabinet d'Architecture AMASA - Réalisation du relevé topographique de la parcelle entière <p>A réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de sol de type « G2 AVP »
Faisabilité	<p>La faisabilité programmatique et spatiale du projet va être réalisée en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention de l'Ecole Nationale d'Architecture de Marseille (ENSAM) durant un semestre, réflexion d'un groupe de 20 étudiants (intervention multi-site) - Intervention de deux stagiaires paysagistes durant deux mois. Ils travailleront sur la définition des essences végétales du parc.
Description de l'action	<p>L'action est de réaliser un parc public, qui sera un espace de repos et d'aération pour les habitants. A forte dominante végétale, il sera composé d'espaces d'échange et de convivialité, via des mobiliers urbains favorisant le vivre ensemble.</p> <p>Un espace du parc sera dédié à l'extension des jardins partagés, actuellement insuffisants sur la commune, ainsi qu'un espace collectif de compost.</p> <p>Il s'agit dans un premier temps de réaliser la faisabilité du projet, pour envisager ensuite l'aménagement du site.</p>
Qui ? Pour qui ?	
Maître d'ouvrage	Commune de Barcelonnette

Acteurs concernés, parties intéressées	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires : les habitants de la communes, les résidents secondaires, les touristes, les enfants du quartier... - Parties intéressées : les habitants des parcelles mitoyennes notamment les futurs acquéreurs des parcelles à bâtir du lotissement à énergie maîtrisée situé sur le même espace
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Ecole d'architecture de Marseille ENSAM : La commune de Barcelonnette et l'école d'architecture de Marseille ont réalisé un partenariat pour le semestre 1 de l'année 2022 (septembre/décembre). La ville accueille une classe d'étudiants durant 4 jours pour un workshop intensif portant sur le diagnostic de territoire. Les étudiants pourront, s'ils le choisissent, travailler sur ce projet. Dans ce cas-là, la commune pourra approfondir les projets proposés, cela alimentera la réflexion de la ville. - Ecole de paysagisme : La ville souhaite proposer un stage de deux mois durant l'été 2023 à deux étudiants en paysagisme. Les étudiants alimenteront la réflexion végétale sur le parc.
Combien ?	
Dépenses à engager (bilan financier et comptes prévisionnels)	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge de l'hébergement des étudiants et encadrants de l'ENSAM dans le centre d'accueil Séolane 3 162,04 € TTC - Prise en charge de l'hébergement des deux stagiaires de l'école de paysagisme ou bien rémunération des stagiaires : Hypothèse 2000 HT euros
Plan de financement	A définir lorsque le projet sera mature
Quand ?	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Etude à attendre avant de réaliser une faisabilité approfondie : <ul style="list-style-type: none"> o Etude et obtention du permis d'Aménager pour le lotissement à Energie Maîtrisé des Allaris - Réflexion des étudiants de l'ENSAM (09/2022 à 12/2022) - Réflexion des étudiants paysagistes (06 à 08/2023) - Eventuellement une AMO en 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inclus dans le périmètre opérationnel de l'actuelle ORT valant OPAH-RU. Il fait partie des sites de l'AMI Requalification Friches
Evaluation ?	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'emplacement de la parcelle contribue au renforcement des fonctions de centralité de par sa position stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - visibilité et accessibilité depuis des axes structurants du territoire (D900 au Sud et avenue Ernest Pellotier au Nord) ; - extension immédiate d'une zone de services et d'équipements en plein développement (quartier Craplet) ; - proximité du centre-ville et des commerces ; - attractivité de l'emplacement de par la qualité des vues et de l'ensoleillement. <p>Ainsi elle représente un futur poumon vert accessible à tous les habitants de la commune tout particulièrement le centre-bourg.</p>

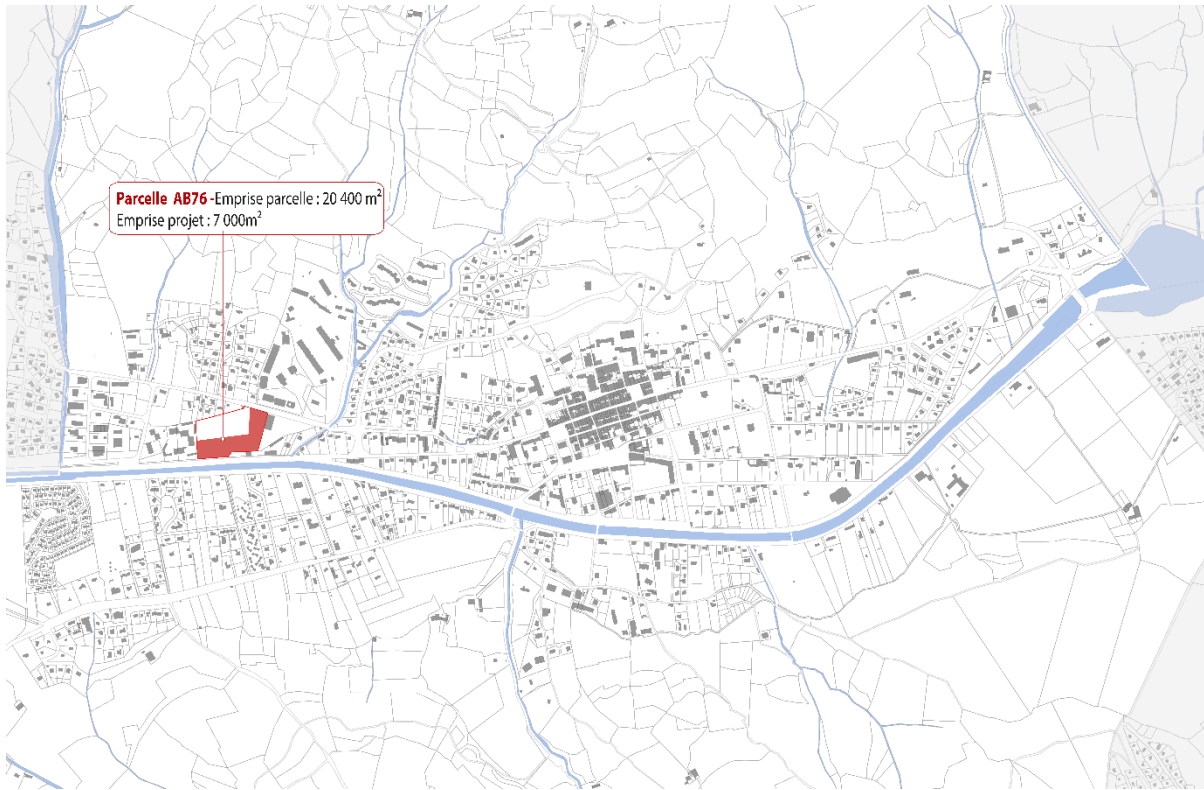
<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	Photographie, plan de situation.
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 26/08/2022 Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD Validation par délibération du conseil municipal du 16 novembre 2022.

Annexes Action 1.1.4

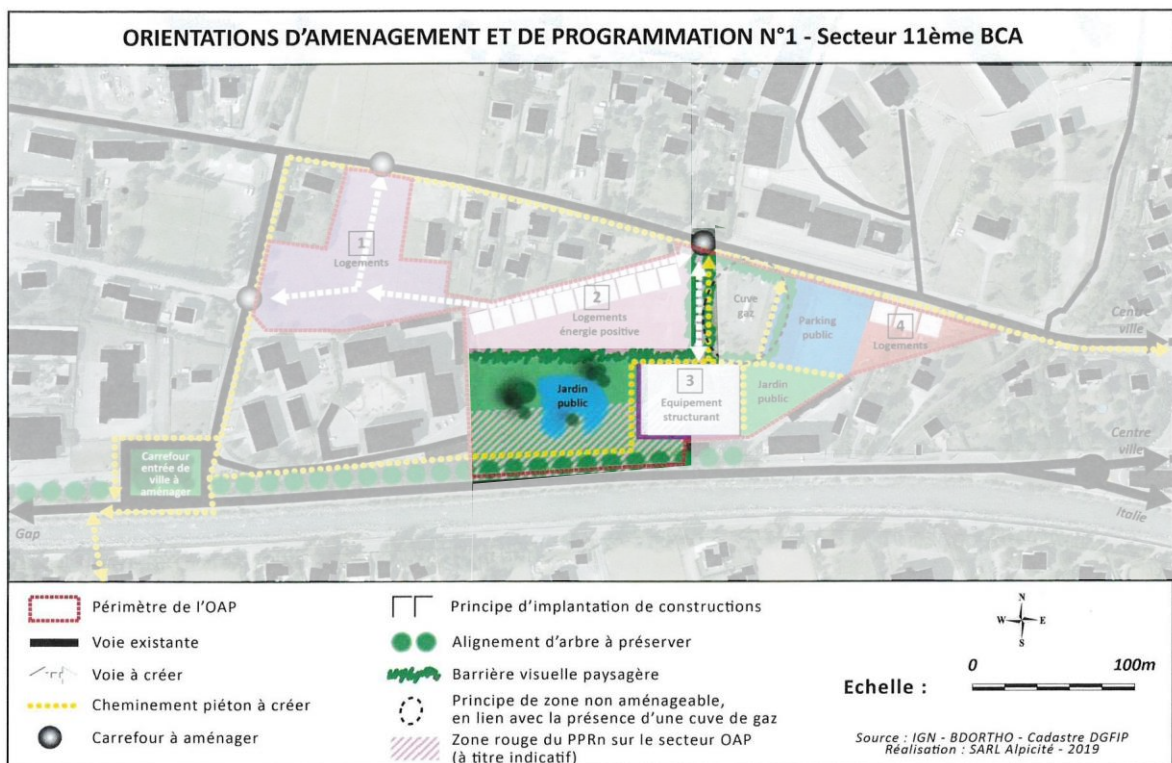
Photos du champ des Allaris actuellement :



Plan de situation :



Plan de l'OAP et de la zone de projet :



FICHE ACTION N° 1.1.5

Mise en place de vidéoprotection

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Réaménagement et végétalisation de la place Saint-Pierre
Action n°	1.1.1
Orientation stratégique	Orientation 1 : Valoriser les services, ressources et espaces garants du cadre de vie Objectif 1.1 : Valoriser et requalifier les espaces publics du centre-ville
Thématique générale	Espaces publics et sécurité
Type d'action	Investissement
Catégorie, nature précise de l'action	Mise en place de vidéoprotection
Localisation géographique	Ensemble de la commune de Barcelonnette
Statut, maturité	Action en projet, à faire murer
Etat d'avancement	Etudes de faisabilité en cours
Niveau de priorité	Médian
<i>Pourquoi ?</i>	
Finalité, objectifs et expression de besoin	L'objectif est la diminution des actes de délinquance et le sentiment de renforcement de sécurité sur la commune.
<i>Quoi ?</i>	
Diagnostique	Diagnostic sécurité réalisé par le groupement SIC du département du 04.
Faisabilité	
Description de l'action	Installation de plusieurs points de vidéoprotection sur la ville et d'une salle de sécurité dans la mairie
<i>Qui ? Pour qui ?</i>	
Maître d'ouvrage	Commune de Barcelonnette 04400
Portage	Commune de Barcelonnette au travers de son CLSPD
Acteurs concernés, parties intéressées	Gendarmerie, police, justice, citoyens
Partenaires	Gendarmerie
<i>Combien ?</i>	
Dépenses à engager	A déterminer
Plan de financement	A déterminer lorsque le projet sera mature.
<i>Quand ?</i>	
Calendrier	2024
Tâches à court terme	Réunir le CLSPD pour analyser le projet avec l'agent policier municipal qui aura en charge le projet.
Achats	Marché (CCP)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet s'inscrit dans le CLSPD
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 26/10/2022 Rédacteur : Samuel Roullé, DGS Barcelonnette Validation par délibération du conseil municipal du 16 novembre 2022.

FICHE ACTION N° 1.2.1

Végétalisation du centre-bourg, du quartier Craplet et du parc de la Sapinière

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Végétalisation du centre-bourg, du quartier Craplet et du parc de la Sapinière
Action n°	1.2.1
Orientation stratégique	Orientation 1 : Valoriser les services, ressources et espaces garants du cadre de vie Objectif 1.2 : Ramener la nature en centre-ville
Thématique générale	Espaces publics et nature en ville
Type d'action	Etude pour la végétalisation du centre-ville, l'aménagement et la végétalisation de l'espace public de Craplet et la végétalisation du Parc de la Sapinière.
Catégorie, nature précise de l'action	Cette action vise (re)végétaliser le centre-bourg, le quartier Craplet, ainsi qu'à planifier un plan de maintien de la végétalisation du parc de la Sapinière.
Localisation géographique	<ul style="list-style-type: none"> - Centre-ville : tout le centre bourg de la ville - Craplet : parcelles AB 151 (1211 m²), AB 153 (5988 m²) AB 155 (1031 m²), AB 157 (14425 m²), AB 208 (837 m²) , AB 212 (41147 m²) , adresse Le Chazelas soit 64 639 m² - Parc de la sapinière : AD 167 (14500m²) adresse 10 avenue de la Libération
Statut, maturité	Action à faire murer et action de concertation à réaliser Fiche pour mémoire, projet en émergence.
Etat d'avancement	Les sous-espaces de réflexions sont ciblés. La commune commence la végétalisation du centre-bourg avec ses projets actuels (place de l'église, place Frédéric Mistral). La végétalisation de la place de la Mairie est en cours. Pas d'action lancée sur le quartier Craplet et sur le parc de la Sapinière.
Niveau de priorité	Médian
<i>Pourquoi ?</i>	
Urgence ou échéance à respecter	Le besoin et les attentes des habitants ont été exprimés et entendus par la commune.
Finalité, objectifs et expression de besoin	L'action « La végétalisation en centre-ville et la végétalisation à Craplet » consiste à amener de la nature dans ces deux espaces publics qui en sont actuellement dépourvus.

	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter la végétalisation à la Sapinière consiste à réaliser une étude pour évaluer les essences d'arbres présentes sur le parc, et leurs longévités. - En accord avec l'OAP - secteur 3, la commune souhaite développer un parc public sur la partie Sud de la parcelle du champ des Allaris, ancien terrain d'entraînement sportif militaire, actuellement délaissé. <p>Le quartier Craplet est exclusivement minéral : il n'y a pas d'arbres, pas d'espaces plantés, pas de parkings végétalisés. Afin de rendre ce lieu attractif et de proposer un cadre de vie agréable aux salariés et utilisateurs du quartier, il est nécessaire de le végétaliser tout en réalisant une réflexion sur l'occupation de ces espaces publics.</p> <p>Concernant le centre-bourg, les habitants ont exprimé un manque de végétation dans le tissu ancien mais aussi dans ses abords immédiats. Il est en effet nécessaire de végétaliser le centre, tant pour améliorer le cadre de vie, que le confort thermique (lutte contre les îlots de chaleurs).</p>
Quoi ?	
Faisabilité	<p>La réflexion sur ce projet va être nourri par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Intervention de l'Ecole Nationale d'Architecture de Marseille (ENSAM) durant un semestre, réflexion d'un groupe de 20 étudiants (intervention multi-site) - L'Intervention de deux stagiaires paysagistes durant deux mois. Ils travailleront sur la définition des essences végétales du parc. - L'étude de programmation de la Caserne de Craplet et de la reconversion de ses abords immédiats
Description de l'action	<p>L'action consiste à la végétalisation des trois sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le centre-bourg - Le quartier Craplet - Le parc de la Sapinière (confortation de la végétalisation) <p>Une concertation est à réaliser.</p> <p>Suite à quoi, la commune pourra soit engager un paysagiste, soit réaliser des plantations, en lien avec la projection des étudiants d'architecture et de paysage ainsi qu'avec les éléments révélés par la concertation avec les habitants.</p>
Qui ? Pour qui ?	
Maître d'ouvrage	Commune de Barcelonnette
Acteurs concernés, parties intéressées	Bénéficiaires : les habitants de la communes, les résidents secondaires, les touristes, les enfants de l'espace ludique.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Ecole d'architecture de Marseille ENSAM : <p>La commune de Barcelonnette et l'école d'architecture de Marseille ont réalisé un partenariat pour le semestre 1 de l'année 2022 (septembre/décembre). La ville accueille une classe d'étudiants durant 4 jours pour un workshop intensif portant sur le diagnostic de territoire. Les étudiants pourront, s'ils le choisissent, travailler sur ce projet. Dans ce cas-là, la commune pourra approfondir les projets proposés, cela alimentera la réflexion de la ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole de paysagisme :

	La ville souhaite proposer un stage de deux mois durant l'été 2023 à deux étudiants en paysagisme. Les étudiants alimenteront la réflexion végétale sur le parc.
Combien ?	
Dépenses à engager (bilan financier et comptes prévisionnels)	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge de l'hébergement des étudiants et encadrants de l'ENSAM dans le centre d'accueil Séolane 3 162,04 € TTC - Prise en charge de l'hébergement des deux stagiaires de l'école de paysagisme : hypothèse 2000 euros
Plan de financement	A déterminer lorsque le projet sera mature.
Quand ?	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion des étudiants de l'ENSAM (09/2022 à 12/2022) - Réflexion des étudiants paysagistes (06 à 08/2023)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Les sites de projet sont inclus dans le périmètre opérationnel de l'actuelle ORT valant OPAH-RU.
Evaluation ?	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'action sur le centre-bourg est bien entendu centrale en termes d'amélioration du cadre de vie des habitants de la commune, et impactera positivement l'attractivité des habitats du centre-ville. La végétalisation est essentielle en cœur de ville, tant d'un point de vue esthétique que pour ses impacts sur le confort thermique.</p> <p>La Sapinière est située à proximité immédiate du centre-bourg. Enfin Craplet, par sa vocation de polarité économique, est central en termes d'emplois et d'économie.</p>
Références externes à la fiche	
Annexes, documents de référence	Photographie, plan de situation, plan des trois zones
Gestion de l'évolution de la fiche	
Historique des mises à jour de la fiche	<p>Date de rédaction : 26/08/2022</p> <p>Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD</p> <p>Validation par délibération du conseil municipal du 16 novembre 2022.</p>

Annexes Action 1.2.1:

Photo du centre-bourg actuellement :



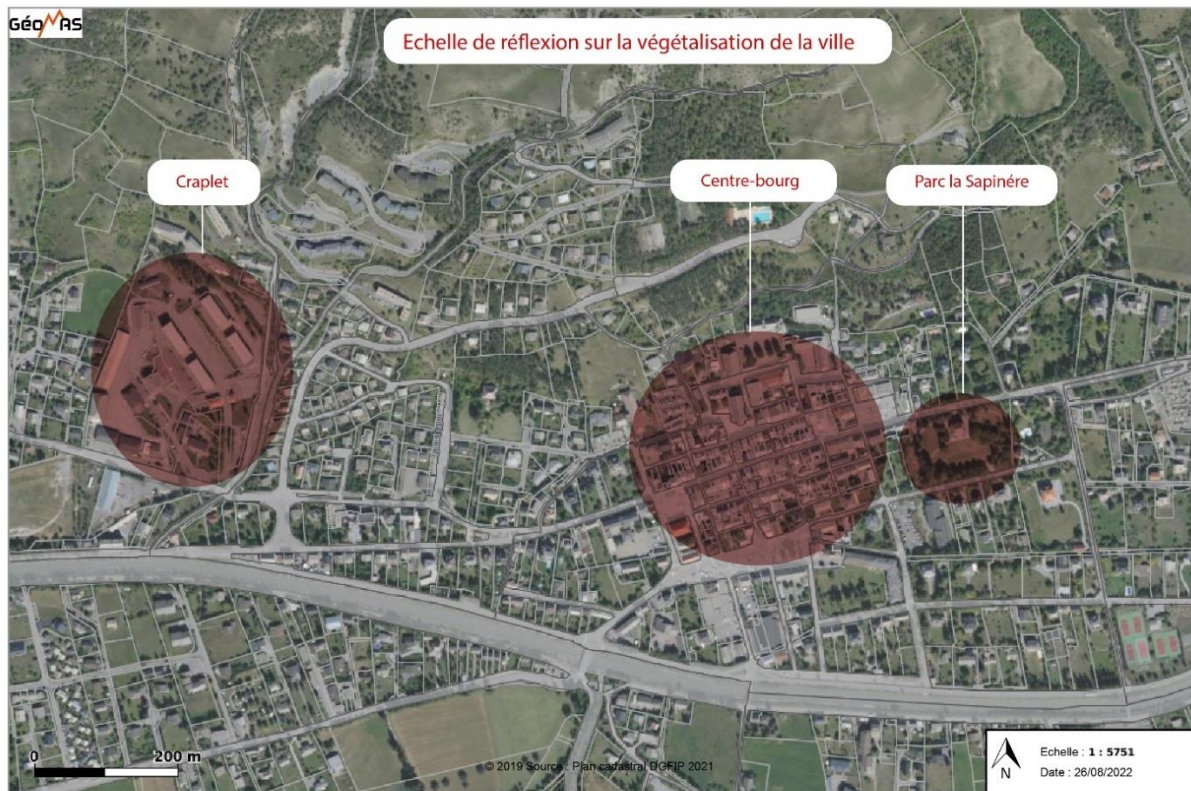
Photo du parc de la Sapinière



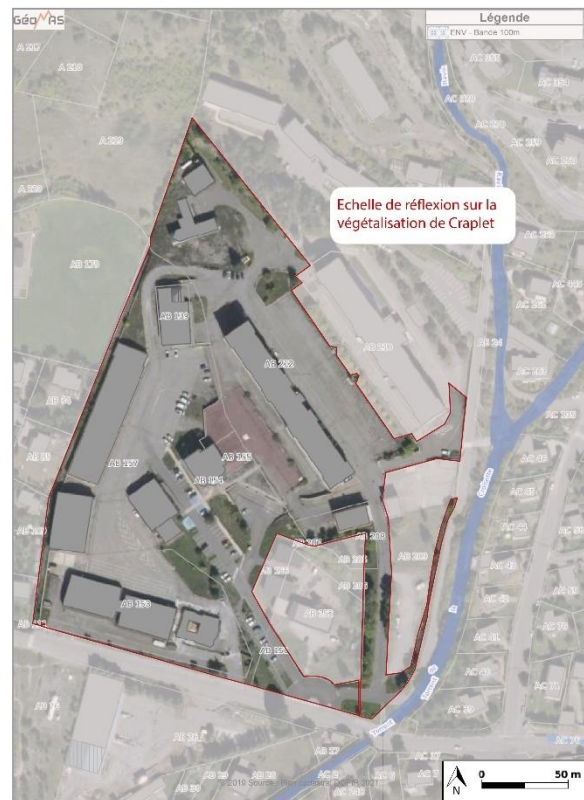
Photo Craplet



Plan de situation des trois espaces de réflexion : Craplet, Centre-bourg, Parc de la Sapinière



Zoom sur Craplet et le Parc de la Sapinière :



FICHE ACTION N° 1.3.1

Réaménagement et extension du skatepark

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Réaménagement et extension du skate-park : Parc tout glisse tranche 1
Action n°	1.3.1
Orientation stratégique	Orientation 1 : Valoriser les services, ressources et espaces garants du cadre de vie Objectif 1.3 : Développer l'offre d'équipement de plein air
Thématique générale	Equipement de plein air / sportif
Type d'action	MOE et travaux
Catégorie, nature précise de l'action	Le projet consiste à réaliser une restructuration et une extension du skate-park actuel de Barcelonnette.
Localisation géographique	Le projet est situé sur la parcelle AB 1, ancien terrain de tir de l'armée d'une surface totale de 30 795m ² . Il ne concerne que la partie Sud de la parcelle, là où est déjà implanté le skate-park actuel (emprise actuelle 200m ²). Situé à proximité du centre-bourg, il est accessible via l'Avenue Ernest Pellotier.
Statut, maturité	Fiche pour action validée, en cours de construction et de maturité
Etat d'avancement	Attente de retour pour les subventions. Relevé topographique en cours. Etude MOE à lancer en 2023
Niveau de priorité	Médiant haut
<i>Pourquoi ?</i>	
Urgence ou échéance à respecter	<p>Le site du projet relève d'un engagement préalable de la commune à réaliser une action sur ce site, lorsqu'elle en a fait l'acquisition auprès de l'Etat à un euro symbolique (site ancienne friche militaire). Ainsi la ville a jusqu'à 2023 pour développer une action sur ce terrain.</p> <p>La ville de Barcelonnette a été marquée par une présence militaire des années 1907 (construction des casernes) jusqu'à leurs départs en 2009. Suite au départ définitif de l'armée de la Vallée de l'Ubaye en 2009, conséquence de la mise en œuvre du plan national de restructuration des sites de défense, l'Etat a décidé de rétrocéder l'ensemble de ses sites militaires aux collectivités de la vallée dans le cadre du contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) de la Vallée de l'Ubaye signé en 2009, auprès de la ville de Barcelonnette.</p> <p>Avant le départ des armées, le site était le ciblé par le présent projet était un terrain d'entraînement des militaires.</p> <p>La ville a passé une convention avec la Région dans le cadre de l'AMI Friches porté par la Région (dossier 2021-14687, signé le 18 mai 2022). Elle dispose de deux ans, à compter 29/04/2022 pour réaliser les</p>

	études inscrites dans cette convention afin d'avoir accès aux subventions de la Région. Le présent projet s'inscrit dans cette convention.
Finalité, objectifs et expression de besoin	<p>Le projet s'inscrit dans un projet plus vaste de la commune surnommé « parc tout glisse ». Il s'agit d'aménager, sur la totalité de la parcelle AB 1 un espace cohérent d'activité de plein air, comprenant l'extension du skatepark, le réaménagement du full Trump et le tir à l'arc existant.</p> <p>Le skatepark est le premier maillon du parc tout glisse. Son réaménagement permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De développer la pratique auprès de débutants (inadaptée actuellement) - De réaliser une diversification des activités (skateboard mais aussi roller, démonstrations, compétitions...) - De sécuriser les pratiques existantes, par la suppression des éléments existants dangereux <p>Avec une meilleure signalétique et une amélioration de ces espaces, ce pôle réunira un plus grand nombre de pratiquants et rassurera les parents des plus jeunes (comme le fait d'avoir un skatepark éclairé le soir) ce qui permettrait également de réguler le flux des riders tout au long de la journée.</p>
<i>Quoi ?</i>	
Diagnosics	<p>Réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic réalisé par l'association Love Skate - Réalisation du relevé topographique de la parcelle entière (en court)
Faisabilité	<p>L'association Love Skate, dans son diagnostic, présente les points d'évolution du skatepark ainsi qu'un projet d'extension. La faisabilité du projet devra être approfondie par une AMO.</p>
Description de l'action	<p>Le skatepark a été construit il y a une dizaine d'années. Il présente actuellement de nombreuses faiblesses, entravant son fonctionnement actuel notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'espace : Le skatepark manque terriblement d'espace, effectivement à partir de 5 pratiquants (ce qui est peu en soit), ces derniers se gênent et l'accès aux modules devient compliqué. - Manque d'une partie pour les débutants : La conception et la construction des modules ne sont pas adaptées pour une pratique débutante et le fait que les modules soient trop proches les uns des autres en rend difficile l'accès sans se faire bousculer. - Une difficulté trop forte pour que l'équipement soit accessible : D'après la plupart des pratiquants du skatepark les modules sont extrêmement techniques, notamment dû à un mauvais calcul (d'espace et des courbes) dès la création de ce dernier ce qui diminue l'espace entre les modules et crée un manque de fluidité pour passer d'un obstacle à l'autre. - Des éléments techniques dangereux : 2 rails à supprimer - Une mauvaise accessibilité :

	<p>Pour les pratiquants de passage il est difficile de trouver le skatepark, c'est une des critiques les plus fréquentes en termes d'accessibilité, en effet il n'y a aucune indication le signalant. De plus le manque de réelles places de parking dédiées et d'un chemin approprié pour accéder au skatepark sont régulièrement déplorés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un manque d'aménagement des abords : Absence de pelouse aux abords du skatepark et d'assises pour les accompagnants, Une fontaine à eau vide, peu importe la saison ; Absence de poubelles dans l'enceinte même de celui-ci. Des toilettes fermées en permanence ; Aucun éclairage pour une pratique nocturne, pourtant initialement prévu lors de la construction du skatepark. <p>Ainsi le projet d'extension du skatepark propose d'intégrer le volume existant avec une extension sous la forme d'un « L » avec des modules pour différents niveaux de pratiques (du débutant à l'expert). Elle comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une zone « street » avec 7 modules - Une zone intermédiaire avec 3 modules - Une zone débutante avec 2 modules et une grande surface plane <p>Emprise du skatepark actuel : 252 m², extension : 340 m² soit un total de 553m²</p>
Qui ? Pour qui ?	
Maître d'ouvrage	Commune de Barcelonnette
Portage	<ul style="list-style-type: none"> - Elu référent : Miguel Ortuno, élu en charge des équipements sportifs - Dispositif de suivi et de pilotage : élu en charge des PMR et de l'accessibilité Joel Ygau, adjoint aux travaux Joseph Garcin, Sophie Vaginay-Riccourt, maire de Barcelonnette, Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme, directeur général des services Samuel Roullé, agent en charge du service urbanisme, Claudine Onnis et la cheffe de projet PVD, Anna Sananes.
Acteurs concernés, parties intéressées	Bénéficiaires du projet : les habitants de la commune et les enfants, les habitants de la vallée mais aussi les touristes.
Partenaires	<p>Les partenaires du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'association Love Skate, appuyée par la fédération de skateboard - Eventuellement l'Agence Nationale du Sport (sous réserve que le dossier de subventionnement soit retenu)
Combien ?	
Dépenses à engager (bilan financier et comptes prévisionnels)	<ul style="list-style-type: none"> - Relevé topographique de la parcelle : 2 410 HT - MOE : estimation 15 000 HT - Travaux : estimation 153 600 HT
Echéancier et type de budget	Investissement
Plan de financement	<p>Hypothèse du Plan de Financement en HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autofinancement 20% soit 30 720 euros - Agence Nationale du Sport 60% soit 92 160 euros HT dans le cadre du programme des équipements sportifs de proximité. Dossier à déposer en 2023 pour l'année 2023 (attente prochaine campagne)

	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Régional Sud dans le cadre du Soutien aux travaux sur les équipements sportifs collectifs 13% soit 20 000 euros - Conseil départemental 04, dans le cadre du Fonds Départemental d'aide aux communes (FODAC) 7% soit 10 720 euros <p><i>Plan prévisionnel, les demande de subvention ne sont pas encore déposées, elles seront déposées pour l'année 2023 auprès du Conseil Régional Sud, de l'ANS et du Département.</i></p>
Quand ?	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 08/2022 : Relevé topographique - Fin 2022/2023 : Attente de retour concernant le subventionnement de l'Agence Nationale du Sport - 2023 : Si subventions accordées, MOE2024 : Travaux
Contexte règlementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	Dépose d'un permis de construire
Tâches à court terme	Attente de retour des demandes de subventions
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inclus dans l'actuelle ORT ainsi que dans l'AMI Friches.
Risques, aléas, incertitudes ?	
Principales informations manquantes	L'attente des retours des subventions ralentit le lancement des opérations. Le projet est une première tranche du parc "tout glisse".
Incertitudes, risques	Les risques quant à la réalisation du projet sont dépendants des subventions que la commune aura obtenues. Le principal risque dépendra de la capacité de l'agence nationale des sports de réaliser une nouvelle campagne relative aux équipements de proximité en 2023.
FFOM, analyse de risque	Le projet est mature. Un diagnostic ainsi qu'une faisabilité ont été réalisés. La municipalité est décidée et prête à engager les dépenses de travaux si elle obtient une subvention pour ce projet. Faute de quoi, elle ne pourra pas financer l'intégralité des travaux, et le projet dormira le temps de trouver d'autres subventions.
Evaluation ?	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Le projet va impacter sur le cadre de vie des habitants. La fréquentation du lieu ainsi que le développement des activités (cours, disciplines variées, organisation de compétition sur le lieu...) de l'association vont se développer et seront un indicateur de réussite du projet.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'emplacement de la parcelle, en limite d'entrée de ville, contribue à développer des micro-centralités, complémentaire à celle centrale du centre-ville. Sans mettre en concurrence avec un usage existant en centre-ville, elle le renforcera de par sa : <ul style="list-style-type: none"> - visibilité et accessibilité depuis des axes structurants du territoire (D900 au Sud et avenue Ernest Pellotier au Nord) - extension immédiate d'une zone de services et d'équipements en plein développement (quartier Crapelet) - proximité du centre-ville et des commerces ; - attractivité renforcée de cette entrée de ville

	Le projet permettra une continuité urbaine, à proximité du centre-bourg.
<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	Photos du site, plan de situation, Vue aérienne du skatepark et de ses abords, 3D du skatepark actuel et de l'extension, estimatif des travaux
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 29/08/2022 Rédacteur : Anna Sananes cheffe PVD Validation : délibération du conseil communautaire du 15 novembre 2022

Annexes Action 1.3.1

Photos du skatepark actuel :



Plan de situation :

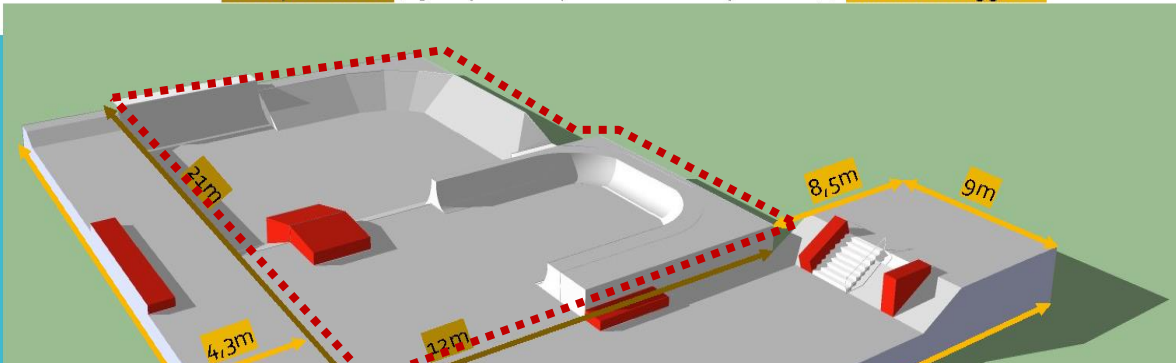


Vue aérienne du skatepark et de ses abords :

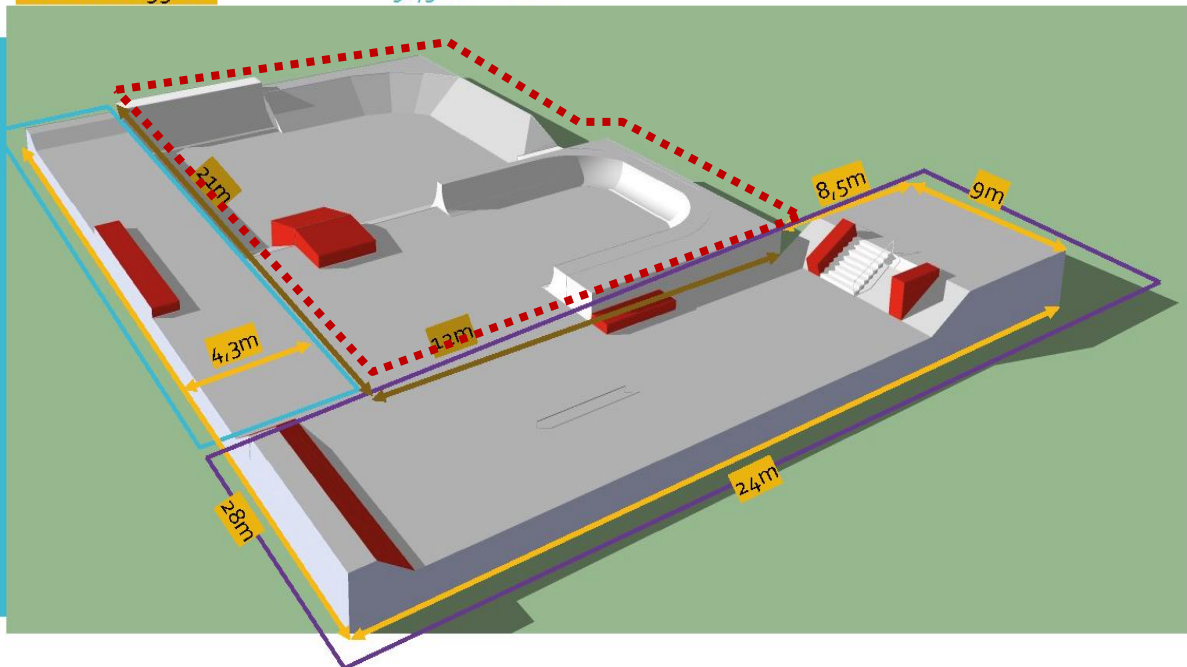


3D du skatepark actuel et de l'extension :

Mesures en mètres : Skatepark actuel (252m², contre 400m² annoncés par SSC?) / Extension suggérée



Extension suggérée : en forme de L : 90,3m² et 216m²



FICHE ACTION N° 1.3.2

Réalisation d'un parc « tout glisse »

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Réalisation d'un parc « tout glisse » : tranche 2, programmation du parc
Action n°	1.3.2
Orientation stratégique	Orientation 1 : Valoriser les services, ressources et espaces garants du cadre de vie Objectif 1.3 : Développer l'offre d'équipement de plein air
Thématique générale	Equipement de plein air / sportif
Type d'action	Etudes, dépose d'un Permis d'Aménager et travaux
Catégorie, nature précise de l'action	Création d'un parc tout glisse : il s'agit de créer un pôle de plein air autour de la thématique de la glisse. Véritable parc public et sportif, les équipements sportifs de plein air seront articulés avec des espaces de repos et de détente, ainsi que les infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de cet espace (parking, mobiliers urbains, sanitaires...)
Localisation géographique	Le projet est situé sur la parcelle AB 1, ancien terrain de tir de l'armée d'une surface totale de 30 795 m ² . Situé à proximité du centre-bourg, il est accessible via Av. Ernest Pellotier.
Statut, maturité	Action en construction, non mature Fiche pour action en cours de construction.
Etat d'avancement	Le projet de parc tout glisse est un projet à rendre mature : les objectifs et ambitions de ce parc sont clairement exprimés, mais pas ses composantes programmatiques. Seul le réaménagement et l'extension du skatepark est mature, il fait donc l'objet d'une fiche action à part. Le projet du parc tout glisse, dans lequel s'inscrit le skatepark, étant moins mature et à approfondir, il devra faire l'objet d'une étude de programmation afin de définir son projet d'ensemble mais aussi ces composantes programmatiques en détail. Le relevé topographique de la parcelle est en cours.
Niveau de priorité	Fort
<i>Pourquoi ?</i>	
Urgence ou échéance à respecter	Le site du projet relève d'un engagement préalable de la commune à réaliser une action sur ce site : lorsqu'elle en a fait l'acquisition auprès de l'Etat (site ancienne friche militaire). Ainsi la ville a jusqu'en 2023 pour développer une action sur ce terrain.
Finalité, objectifs et expression de besoin	Le projet du « parc tout glisse » a pour objectif d'aménager, sur la totalité de la parcelle AB 1, un espace cohérent d'activité de plein air, comprenant l'extension du skatepark, le réaménagement de la piste de

	<p>vélo, éventuellement d'un Pump-Track et le tir à l'arc existant. Les aménagements du skatepark et de l'espace existant de VVT sont aujourd'hui en mauvais état. Les trois espaces de sports sont fragmentés, dans un ensemble délaissé, donnant une impression de terrain vague ; ils doivent être repensés dans un ensemble.</p> <p>Le site n'est pas éclairé la nuit, l'accessibilité est dangereuse, il n'y a pas de sanitaire ni de parking.</p> <p>Il s'agira donc, dans le projet d'ensemble, d'aménager un parking, des espaces de repos avec du mobilier urbain et de créer du lien (visuel, cheminements...) entre ces activités.</p> <p>La ville souhaite développer un parc tout glisse, lieu de pratique sportive de qualité, sécurisée, et diversifié ; mais aussi lieu de rassemblement et d'arrêt pour tous.</p> <p>Avec ce futur pôle glisse, il s'agit de donner un nouvel élan et une nouvelle dynamique à la ville de Barcelonnette notamment en dehors des activités des stations de ski ; thématique délaissée en Ubaye.</p> <p>L'évolution climatique nécessite de développer d'avantage les activités alternatives aux sports d'hiver, plus qu'un enjeu cela devient une nécessité pour Barcelonnette. Un parc tout glisse offrirait aux familles actives une nouvelle façon de s'amuser ensemble tout en faisant du sport.</p>
Quoi ?	
Diagnostics	<p>Réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic réalisé par l'association de pump-track - Etude d'extension du skatepark (fiche action différenciée) - Réalisation du relevé topographique de la parcelle entière (en court)
Faisabilité	<p>La faisabilité programmatique et spatiale du projet va être réalisée en plusieurs temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention de l'Ecole Nationale d'Architecture de Marseille (ENSAM) durant un semestre, réflexion d'un groupe de 20 étudiants (intervention multi-site) - Intervention de deux stagiaires paysagistes durant deux mois. Ils travailleront sur la définition des essences végétales du parc - Intervention de la ville, accompagné par l'association de Pump-Track afin de tester la faisabilité de cet espace aux vues des autres composantes programmatique - Etude de programmation sur le parc dans son ensemble - AMO ultérieurement
Description de l'action	<p>Les composantes programmatiques pour l'instant retenue par la commune sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un espace dédié à la pratique de la glisse, complémentaire au skatepark <p>Il n'existe pas sur le site de terrain de pump-track mais une piste de VVT. Le terrain de vtt a été créé en 2014 par une majorité de bénévoles qui forment aujourd'hui l'association UBIKE. En mauvaise état car peu durable en terre battue, il est actuellement inutilisable. De plus son emprise est petite, limitant la pratique de l'espace.</p>

	<p>La commune souhaite envisager la réhabilitation de cet espace ou éventuellement la création d'une piste de Pump-track, ou d'une autre activité de glisse (vélo, draisienne, skate, trottinette, roller) complémentaire à celle du skatepark qui va être rénovée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'un espace « vélo » Des aménagements urbains en rapport avec le vélo (bancs, tables, portes vélos, station de lavage...) peuvent être envisagés, complémentirement au pôle glisse. - Aménagement d'un ou deux parking(s) Afin d'être à la hauteur de ses ambitions ce pôle devra être équipé d'un parking afin de faciliter l'accès au site. Actuellement il en est dépourvu. - Aménagement de l'accessibilité au site Le site devra être accessible depuis l'Allée des Dames pour les piétons, cyclistes et véhicules. L'accessibilité du site est perçue comme très dangereuse par les habitants de la commune (source : atelier de territoire coconstruit). Pour être pertinent et attirer du monde, il devra être visible et perceptible depuis l'Allée des Dames, via un travail de signalétique et de repère visuel. - Aménagement des cheminements internes et de mobilier urbain Les connexions piétonnes entre les différents pôles sportifs devront être interrogées et les liens devront être tissés afin de connecter ces espaces dans un ensemble cohérent et lisible. Des espaces devront être aménagés afin de permettre aux personnes le désirant, de s'installer et de passer du temps sur place sans être forcément dans une activité physique. La dimension végétale devra être mise en avant dans cet aménagement. <p>L'étude de programmation permettra d'éprouver (valider ou réorienter) ces composantes.</p>
Qui ? Pour qui ?	
Maître d'ouvrage	Commune de Barcelonnette
Portage	<ul style="list-style-type: none"> - Elus référents : Miguel Ortuno, élu en charge des équipements sportifs - Dispositif de suivi et de pilotage : élu en charge des PMR et de l'accessibilité Joel Ygau, adjoint aux travaux Joseph Garcin, Sophie Vaginay-Riccourt, maire de Barcelonnette, Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme, directeur général des services Samuel Roulet, agent en charge du service urbanisme, Claudine Onnis et la cheffe de projet PVD, Anna Sananes.
Acteurs concernés, parties intéressées	<p>Bénéficiaires du projet : les touristes, pouvant pratiquer le vélo sur la piste en complément des activités vélo de la vallée, activité gratuite et ludique</p> <ul style="list-style-type: none"> - les sections sportives du collège et lycée André Honorat (ski étude, entraînement cardio et technique) ; écoles, associations, centres aérés, etc... - les locaux ; familles, adolescents et adultes.

	<ul style="list-style-type: none"> - les professionnels de l'activité (écoles de vtt, guides, loueurs de vélos,...) clubs de vélo, ski et snowboardles structures du haut niveau sportif
Partenaires	<p>Les partenaires du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les associations déjà présentes sur site : l'association de vélo, Ubike, l'association de skatepark, l'association de tir à l'arc et éventuellement autre associations extérieures au site actuel - l'Ecole d'architecture de Marseille ENSAM : La commune de Barcelonnette et l'école d'architecture de Marseille ont réalisé un partenariat pour le semestre 1 de l'année 2022 (septembre/décembre). La ville accueille une classe d'étudiant durant 4 jours pour un workshop intensif portant sur le diagnostic de territoire. Les étudiants pourront, s'ils le choisissent, travailler sur ce projet. Dans ce cas-là, la commune pourra approfondir les projets proposés, cela alimentera la réflexion de la ville. - l'Ecole de paysagisme : La ville souhaite proposer un stage de deux mois durant l'été 2023 à deux étudiants en paysagistes. Les étudiants alimenteront la réflexion végétale sur l'espace aménager en aire de repos du parc. <p>Les potentiels partenaires financeurs sont : la Région, l'Etat</p>
Combien ?	
Dépenses à engager (bilan financier et comptes prévisionnels)	<ul style="list-style-type: none"> - Relevé topographique de la parcelle : 2 410 HT soit 2 892 TTC - Prise en charge de l'hébergement des étudiants et encadrants de l'ENSAM dans le centre d'accueil Séolane 3 162.04 euros TTC - Prise en charge de l'hébergement des deux stagiaires de l'école de paysagisme : 2000 euros - Étude de programmation : 60 000 HT (estimation)
Echéancier et type de budget	Investissement
Plan de financement	<p>Plan de financement envisagé pour l'étude de programmation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FNADT CIMA : 24 000 euros HT (40%) - Région Sud Espace Valléen : 24 000 euros HT (40%) - Autofinancement : 12 000 euros HT (20%) <p>Le dossier des Espaces Valléen, porté par la CCVUSP, a été déposé au COTEC du 12/09/2022 (avis favorable) pour un passage en commission en juin 2023. Le dossier FNADT CIMA n'a pas encore été déposé.</p>
Quand ?	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 08/2022 : Relevé topographique - Septembre à Décembre 2022 : intervention ENSAM (école d'architecture) - 2023 : réflexion ville accompagné des associations ciblées par le projet sur le projet et les subventions - Juin/aout 2023 : stagiaire école paysagiste - Septembre 2023 : étude de programmation - AMO et travaux à partir de 2024

Contexte réglementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	<ul style="list-style-type: none"> - Dépose d'un permis d'aménager comprenant l'aménagement du skatepark et de ces abords - Affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain dès la notification de l'arrêté – durant la durée du chantier de viabilisation - L'affichage mentionnera la possibilité pour les tiers d'exercer un recours et d'en prévenir le titulaire du permis, dans les 15 jours qui suivent leur recours. - 2 mois à partir du 1er jour d'affichage sur le terrain, pour un éventuelle un recours gracieux
Tâches à court terme	Soumettre le projet dans les financements Espace Valléen 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inclus dans l'actuelle ORT ainsi que dans l'AMI Friches (dans le périmètre général de cet AMI).
<i>Risques, aléas, incertitudes ?</i>	
Principales informations manquantes	Le projet est dépendant de la réalisation du skate-park, qui compose la tranche 1 du parc tout glisse.
Incertitudes, risques	Les risques quant à la réalisation du projet sont dépendants des subventions que la commune aura.
FFOM, analyse de risque	Le projet est en cours de maturité. Ce projet, ambitieux et couteux, est soumis aux subventions que la commune pourra obtenir.
<i>Evaluation ?</i>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Le projet va impacter sur le cadre de vie des habitants. La fréquentation du lieu ainsi que le développement des activités (cours, disciplines varier, organisation de compétition sur le lieu...) sera variée et la fréquentation du site dans son ensemble sera un indicateur de réussite du projet.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'emplacement de la parcelle, en limite d'entrée de ville, contribue à développer des micro-centralités, complémentaire à celle centrale du centre-ville. Sans mettre en concurrence avec un usage existant en centre-ville, elle le renforcera de par sa :</p> <ul style="list-style-type: none"> - visibilité et accessibilité depuis des axes structurants du territoire (D900 au Sud et avenue Ernest Pellotier au Nord) ; - proximité avec le centre d'oxygénation « Centre Jean-Chaix » - proximité du centre-ville et des commerces ; - attractivité renforcée de cette entrée de ville <p>Le projet permettra une continuité urbaine, à proximité du centre-bourg.</p>
<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	Photos du site, plan de situation, vue aérienne
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	<p>Date de rédaction : 29/08/2022 Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD Validation par délibération du conseil municipale du 16 novembre 2022.</p>

Annexes Action 1.3.2

Photos du site :



Vue aérienne de la parcelle :



Plan de situation :



FICHE ACTION N° 1.3.3

Réaménagement du terrain stabilisé du stade municipal

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Réaménagement du terrain stabilisé du stade municipal
Action n°	1.3.3
Orientation stratégique	Orientation 1 : Valoriser les services, ressources et espaces garants du cadre de vie Objectif 1.3 : Développer l'offre d'équipement de plein air
Thématique générale	Espace sportif de plein air
Type d'action	Réfection de l'état de surface
Catégorie, nature précise de l'action	L'action consiste à rénover la couche de stabilisé du sol du terrain municipal.
Localisation géographique	Stade Léon Signoret, Digue de la Gravette, 04400 Barcelonnette.
Statut, maturité	Action à faire murer Fiche pour mémoire, projet en émergence.
Etat d'avancement	Action de concertation à mener
Niveau de priorité	Médian
<i>Pourquoi ?</i>	
Finalité, objectifs et expression de besoin	<p>La ville dispose d'un seul stade municipal destiné à la pratique du football, de l'athlétisme. Les scolaires viennent aussi s'entraîner sur ce stade.</p> <p>Il offre différentes possibilités de s'entraîner : un terrain en herbe situé au fond, un terrain en sable compacté rouge, une piste d'athlétisme avec son 100m sprint en synthétique.</p> <p>L'espace central est composé d'un sol stabilisé. Les drains du sol ont été endommagés lors des inondations survenues en mai 2022 qui ont amenées des boues et de la terre. Lorsque la municipalité a nettoyé le terrain, le sable a été enlevé. Le sol du terrain est à changer, il n'est plus praticable.</p> <p>Souffrant d'une baisse de fréquentation, la ville a déjà renouvelé l'éclairage du stade municipal qui a été remplacé par des projecteurs LED dont la spécificité permettra, outre le fait de réaliser une réelle économie sur la consommation d'énergie, de disposer d'un éclairage plus adapté pour les nombreux sportifs qui fréquentent cet équipement. Le changement du sol est l'étape suivante dans la rénovation du stade. La municipalité souhaite changer ce revêtement afin de conserver son attractivité après des pratiquants de football et d'athlétisme.</p>
<i>Quoi ?</i>	
Description de l'action	L'action consiste à remplacer le revêtement du sol du stade municipal, actuellement inutilisable suite à des dégradations liées aux intempéries (coulée de boues destructrice).

	La ville doit discuter avec le président de l'association de foot afin de connaître le type de sol préconisé par les utilisateurs notamment le club de foot ; suite à quoi elle fera réaliser un devis puis les travaux en 2023.
<i>Qui ? Pour qui ?</i>	
Maître d'ouvrage	Commune de Barcelonnette
Acteurs concernés, parties intéressées	Bénéficiaires : les habitants de la communes, les résidents secondaires et les touristes. Parties intéressées : les scolaires qui utilisent cet espace
Partenaires	Les associations d'athlétisme et de football, la cité scolaire
<i>Quand ?</i>	
Calendrier	Expression des besoins auprès des associations et usagers en 2022 Travaux 2023
<i>Combien ?</i>	
Dépenses à engager	A déterminer
Plan de financement	A déterminer lorsque le projet sera mature.
<i>Evaluation ?</i>	
Conséquence sur la fonction de centralité	Le stade est à proximité directe du centre-bourg. Renforcer son attractivité améliorera aussi celle du centre-ville de Barcelonnette.
<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	Photographie, plan de situation
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 31/08/2022 Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD Validation par délibération du conseil municipal du 15 novembre 2022

Annexes Action secondaire 1.3.3 :

1-Photos du stade actuellement :



2-Plan de situation :



FICHE ACTION N° 1.4.1

Création d'une maison des associations

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Création d'une maison des associations
Action n°	1.4.1
Orientation stratégique	Orientation 1 : Valoriser les services, ressources et espaces garants du cadre de vie Objectif 1.4 : Développer l'offre socioculturelle et associative
Thématique générale	Equipement public et vie associative
Type d'action	Création d'une maison des associations via la réhabilitation de l'actuelle école artistique.
Catégorie, nature précise de l'action	L'action « Création d'une maison des associations » consiste à réhabiliter le bâtiment actuel de l'école artistique et le restructurer afin de créer une maison des associations.
Localisation géographique	Localisation en plein centre-bourg sur la parcelle AD 543 (138 m ²) située à l'adresse 14 rue Bellon, 04400 Barcelonnette.
Statut, maturité	Action à faire mûrir. Action de concertation à mener Action multi-partenariale Fiche pour mémoire, projet en émergence.
Etat d'avancement	En attente, soumise au déplacement de l'école artistique (cf fiche action 3.5.1)
Niveau de priorité	Médian
<i>Pourquoi ?</i>	
Urgence ou échéance à respecter	/
Finalité, objectifs et expression de besoin	La ville ne dispose actuellement pas d'espace dédié aux associations. Les associations souffrent d'un manque de mise en réseaux et peinent à trouver des espaces locatifs à loyer modéré. Les associations culturelles actives sont peu nombreuses, les associations caritatives sont dispersées sur le territoire. Les associations sportives sont, quant à elles, très présentes sur le territoire. De manière générale, le monde associatif de la ville a besoin d'un espace identifiable en centre-ville. Avoir une maison des associations permettrait : <ul style="list-style-type: none"> - Une mise en réseaux des associations de la ville, permettant aux plus faibles de s'appuyer sur des plus anciennes et structurées

	<ul style="list-style-type: none"> - L'accès à des coûts modérés dans les locaux de la maison des associations - L'accès à des espaces de taille adéquate - Une meilleure visibilité des associations existantes auprès des habitants de la commune <p>La localisation du bâtiment ciblé, centrale en plein centre-bourg, est idéale pour rassembler et fédérer toutes ces activités.</p> <p>Le bâtiment accueille aujourd'hui l'école artistique de la vallée. La structuration du bâtiment est adaptée pour une maison des associations. A l'inverse, l'école artistique y est à l'étroit, et manque d'espace suffisamment grands pour les cours de danse et de théâtre, entre autres. Le projet est donc soumis au déplacement de l'école artistique dans un autre bâtiment.</p>
Quoi ?	
Diagnostics	<p>Avant d'entamer des diagnostics et une faisabilité spatiale, le projet est soumis au déplacement de l'école artistique. Ainsi il dépendra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation d'une étude de pré-programme sur la caserne de Craplet, incluant l'étude du déplacement de l'école artistique <p>Si l'hypothèse de déplacement de l'école est validée par l'étude, les diagnostics et faisabilité sur le bâtiment ciblé par la maison des associations ne démarreront que lorsque les travaux de réhabilitation de la Caserne auront commencé.</p> <p>A noter : la CCVUSP dispose des plans du bâtiments, des surfaces, le bâtiment est aux normes incendies, ERP.... Une refexion de la toiture va être réalisée fin 2022/début 2023.</p>
Faisabilité	
Description de l'action	L'action est de réaliser une restructuration et un réaménagement léger d'un bâtiment afin qu'il puisse répondre aux besoins d'une maison des associations. Le bâtiment est composé d'un RDC, et de deux étages, pour une surface occupée d'environ 330 m ²
Qui ? Pour qui ?	
Maître d'ouvrage	Commune de Barcelonnette
Acteurs concernés, parties intéressées	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires : les associations, les habitants de la communes, les résidents secondaires - Parties intéressées : les associations et leurs publics respectifs, leurs adhérents usagers
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - CCVUSP : Actuellement la parcelle appartient à la CCVUSP, de même que la gestion de l'école artistique - Les associations : il devra y avoir une consultation des associations lors de l'étude programmatique sur le bâtiment
Combien ?	
Dépenses à engager	A déterminer
Plan de financement	A déterminer lorsque le projet sera mature.
Quand ?	
Calendrier	- Etude à attendre avant de réaliser une faisabilité approfondie :

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etude de préprogramme sur la caserne de Craplet et validation politique du déplacement de l'école artistique ○ Négociation avec la CCVUSP : soit l'achat par la commune de la parcelle AB 543 soit l'échange de propriété entre la parcelle AB 543 et les locaux qu'occupera l'école de musique à la Caserne Craplet - Réalisation des travaux de la caserne Craplet et déplacement de l'école artistique - Action de concertation à mener lorsque le potentiel site sera libéré - Action multi-partenariale
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inclus dans le périmètre opérationnel de l'actuelle ORT valant OPAH-RU.
<i>Risques, aléas, incertitudes ?</i>	
Incertitudes, risques	<p>Les risques quant à la réalisation du projet sont dépendants de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La durée de l'étude de programmation sur Craplet et des validation politique à la suite de l'étude - La durée des travaux sur Craplet <p>Ainsi le projet est intrinsèquement lié au projet de la réhabilitation de la Caserne de Craplet ; or, le temps du projet de Craplet étant long le risque que ce projet ne soit pas traité avant la fin du mandat est réel. De plus le coût, probablement très élevé de ce projet ainsi que sa complexité sont des facteurs de risque important.</p>
<i>Evaluation ?</i>	
Conséquence sur la fonction de centralité	La localisation du bâtiment en plein centre-bourg est une force : la présence d'une maison des associations permettra de renforcer l'activité associative, culturelle et sociale du centre-ville. Ainsi elle contribuera à renforcer l'animation et l'attractivité du cœur de ville.
<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	Photographie, plan de situation, plan du bâtiment
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	<p>Date de rédaction : 01/09/2022</p> <p>Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD</p> <p>Validation par délibération du conseil municipal le 15 novembre 2022.</p>

Annexes Action secondaire 1.4.1:

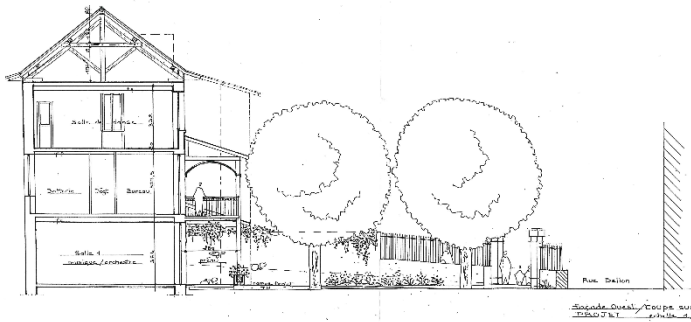
Photos de l'école artistique :



Plan de situation :

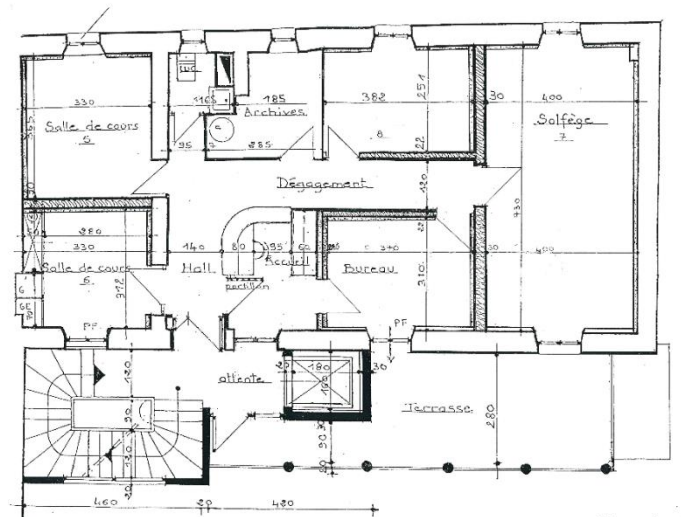
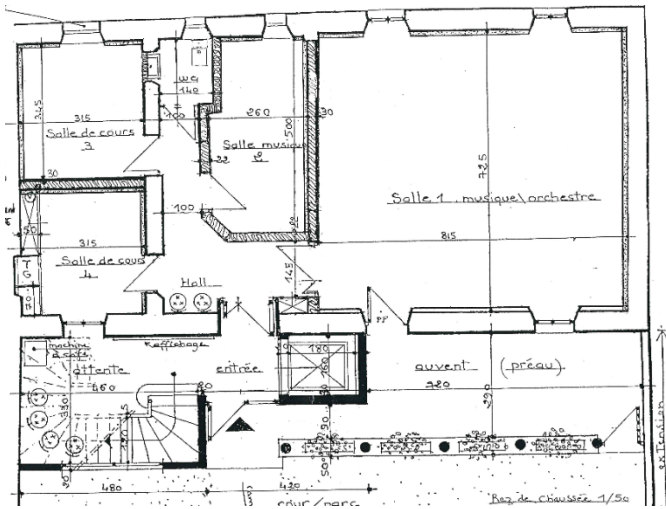


Plans et coupes du bâtiment

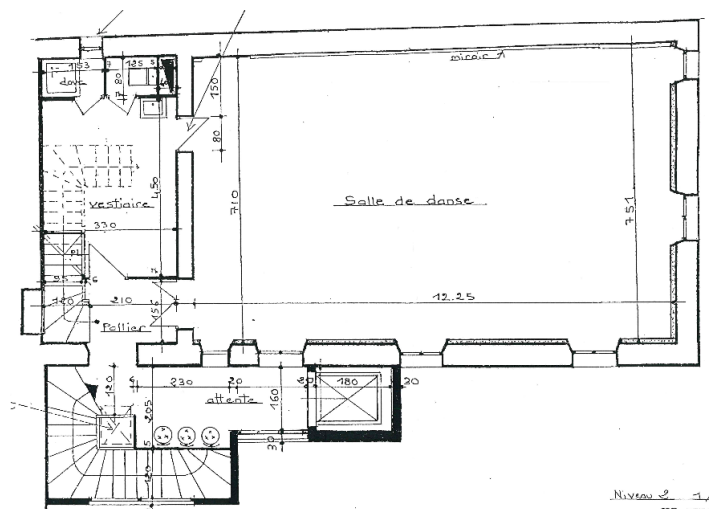


Plan RDC

Plan R+1



Plan R+2



FICHE ACTION N° 1.4.2

Améliorer la communication des associations et de l'évènementiel

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Améliorer la communication des associations et de l'évènementiel
Action n°	1.4.2
Orientation stratégique	Orientation 1 : Valoriser les services, ressources et espaces garants du cadre de vie Objectif 1.4 : Développer l'offre socioculturelle et associative
Thématique générale	Communication
Type d'action	Création de panneaux d'affichage
Catégorie, nature précise de l'action	L'action « Améliorer la communication des associations et de l'évènementiel » consiste à créer des panneaux de communication en bois, qui seront disposés dans la ville, afin de permettre un partage d'information et d'évènement.
Localisation géographique	Centre-bourg et abords immédiats
Statut, maturité	A réaliser
Etat d'avancement	Les emplacements des panneaux ont été décidés, il reste à les réaliser en régie (service techniques).
Niveau de priorité	Médian
<i>Pourquoi ?</i>	
Finalité, objectifs et expression de besoin	Lors des ateliers co-constructifs de territoire réalisés par la commune, l'absence d'accès à l'information et à l'évènementiel est ressorti comme étant problématique. Les habitants, usagers de la ville ressentent un réel manque de lieux pour avoir accès aux informations relatives à de l'évènementiel, idem pour les associations. Le tout numérique, très critiqué à cette occasion, ne touche qu'une partie de la population communale. Les habitants souhaitent des supports d'affichage, panneaux de communication. Bien que la ville en ait déployé quelques-uns, ils sont surchargés, illisibles et trop peu nombreux (5). Ainsi la commune va développer de nouveaux supports d'affichage dans le centre-bourg et en lisière afin de combler ce manque et permettre de l'échange d'informations en libre accès. Il s'agit également de mieux identifier la communication institutionnelle.
<i>Quoi ?</i>	
Description de l'action	Les panneaux feront 1m par 2m, il y en aura 11. Les panneaux seront réalisés en régie par les services techniques et plus spécifiquement par le menuisier de l'équipe.
<i>Qui ? Pour qui ?</i>	
Maître d'ouvrage	Commune de Barcelonnette

Acteurs concernés, parties intéressées	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires : les habitants de la communes, les résidents secondaires, les associations et les touristes - Parties intéressées : les associations et leurs usagers
<i>Quand ?</i>	
Calendrier	Réalisation des panneaux et installation fin 2022/début 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inclus dans le périmètre opérationnel de l'actuelle ORT valant OPAH-RU.
<i>Evaluation ?</i>	
Conséquence sur la fonction de centralité	La localisation des panneaux est volontairement orientée vers le centre-bourg.
<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	Photographie, plan d'implantation des panneaux
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 01/09/2022 Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD Validation par délibération du conseil municipal du 15 novembre 2022.

Annexes Action secondaire 1.4.2


Photos de panneaux existants :



Plan de localisations des panneaux :



 Panneau existant

 Panneau à planter

FICHE ACTION N° 1.5.1

Réhabilitation de la salle des sports

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Réhabilitation de la salle des sports
Action n°	1.5.1
Orientation stratégique	Orientation 1 : Valoriser les services, ressources et espaces garants du cadre de vie Objectif 1.5 Entretien et amélioration des équipements communaux existants
Thématique générale	Équipement public
Type d'action	MOE et travaux sur équipement existant
Catégorie, nature précise de l'action	Il s'agit de la rénovation énergétique de la salle multisport de Barcelonnette.
Localisation géographique	Salle multisport « Jean Fernandez » de Barcelonnette Allée des Dames, 04400, Barcelonnette Parcelle AE 107 appartenant à la commune, d'une superficie parcellaire de 17 080m ² .
Statut, maturité	Action engagée : une MOE travaille sur le projet depuis septembre 2022. Changement l'équipe MOE suite à une liquidation judiciaire. Fiche pour action validée et active.
Etat d'avancement	Études opérationnelles (MOE) en cours, Permis de Construire déposé, en cours d'instruction, finalisation du DCE.
Niveau de priorité	Forte
<i>Pourquoi ?</i>	
Finalité, objectifs et expression de besoin	La salle multisports « Jean FERNANDEZ » se situe à l'Est de la commune. Elle s'étend sur la rive droite de l'Ubaye, sur la parcelle AE 107 appartenant à la commune, permettant la pratique des sports en salle (sport de combat, Futsal, basket, handball, tennis ; gymnastique, etc.). Le site comporte aussi six terrains de tennis municipaux extérieurs. Ce terrain est bordé par la rue « Allée des Dames » et le « chemin des colporteurs » et entouré par des espaces verts et des maisons Le bâtiment permet d'accueillir régulièrement des événements sportifs régionaux qui participent à l'attractivité et au rayonnement de Barcelonnette. Dans le cadre de la politique active visant à promouvoir la pratique du sport dans la ville de Barcelonnette et dans la région voisine, la mairie de Barcelonnette envisage des travaux de rénovation de la salle multisports

	<p>« Jean Fernandez », plus grande salle de la commune (ERP 300 personnes – 250 publics et 50 joueurs).</p> <p>Construite il y a près de 34 ans, son enveloppe présente aujourd'hui de nombreux défauts architecturaux et énergétiques qui engendrent des pertes thermiques importantes, et par la suite, un inconfort pour les usagers et une augmentation dans la consommation énergétique.</p>
Programmation technique	<ul style="list-style-type: none"> - Commission de sécurité et incendie établissement recevant des ERP - réalisé - Diagnostic amiante avant travaux - réalisé - Etude MOE – en cours - comprenant : <ul style="list-style-type: none"> o Diagnostic/ESQ/APS o APD/ Autorisation administrative o PRO/DCE o ACT
Quoi ?	
Diagnostics	Diagnostics et faisabilité réalisé en interne.
Faisabilité	
Description de l'action	<p>Le projet consiste essentiellement à l'amélioration énergétique du bâtiment et de ses équipements, la mise en conformité du système de sécurité, en ce qui concerne le désenfumage conformément à l'IT 2004. Il comprendra les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements par l'installation d'un système de pompe à chaleur aérothermique à condensation à eau. - Le renforcement de la ventilation, par le changement de la centrale de traitement d'air pour un rendement conforme à la norme énergétique en vigueur, le calorifugeage des réseaux de soufflage et de reprise pour la reprise d'air. Il sera installé une centrale de traitement de l'air, double flux avec récupération de l'énergie à haut rendement. - Remplacement de la toiture en bac acier et des menuiseries (portes opaques, fenêtres et verrières), changement de l'ensemble des châssis, isolation sous toiture. - Mise aux normes de la sécurité incendie, par la mise en place d'un système de désenfumage naturel de la grande salle. - Travaux de peinture pour les façades et la toiture pour intégrer le bâtiment dans son entourage. <p>Il n'y a pas de surface de plancher créée par le projet : elle est donc inchangée.</p> <p>Surface avant et après travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RDC : 1735 m² - R+1 : 230 m²
Qui ? Pour qui ?	
Maître d'ouvrage	La Commune de Barcelonnette
Portage	<ul style="list-style-type: none"> - Elus référents : Miguel Ortuno, élu en charge des équipements sportifs, Joseph Garcin, élu en charge des travaux - Dispositif de suivi et de pilotage : élu en charge des PMR et de l'accessibilité Joel Ygau, l'élu Référent des travaux Joseph Garcin, Sophie Vaginay-Riccourt, maire de Barcelonnette, Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme, directeur général

	des services Samuel Roullé, agent en charge du service urbanisme, Claudine Onnis et la cheffe de projet PVD, Anna Sananes.
Acteurs concernés, parties intéressées	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires : usagers de la salle club, fédérations sportives... - Parties intéressées : les associations donnant des cours dans la salle secondaire.
Partenaires	ANS, Région Sud
<i>Combien ?</i>	
Dépenses à engager (bilan financier et comptes prévisionnels)	<ul style="list-style-type: none"> - Maitrise œuvre : 43 800 €HT - Montant estimatif des travaux : 781 829 €HT Soit total estimé à 825 629 €HT
Echéancier et type de budget	Investissement
Plan de financement	Plan de financement (HT) envoyé à l'ANS en juin 2022 : <ul style="list-style-type: none"> - Subvention ANS : 500 000 € soit 63,95% - Subvention Région Sud : 125 483 € soit 16,05 % - Autofinancement Commune : 156 346 € soit 20 %
<i>Quand ?</i>	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - MOE en cours depuis le 06/12/2021 - Dépose du PC 09/12- Consultation par service instructeur jusqu'au 12/2022 ; préparation du DCE en cours - Appel aux entreprises octobre 2022, - Travaux début 2023, fin mars ou avril 2023
Contexte réglementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	L'AMO doit déposer un permis de construire, en cours d'instruction.
Tâches à court terme	AMO en cours de rédaction du dossier d'appel à entreprise
Achats (procédure d'engagements de dépenses)	/
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inclus dans le périmètre opérationnel de l'actuelle ORT valant OPAH-RU.
<i>Risques, aléas, incertitudes ?</i>	
Incertitudes, risques	La réponse des entreprises quand aura lieu la consultation des entreprises est un point à risque : sur des projets similaires, très peu d'entreprises répondent aux appels d'offres, menant à des marchés infructueux. Risque de réponse aux coûts supérieurs suite à la crise sanitaire et son impact sur les coûts de travaux.
FFOM, analyse de risque	Analyse forces : Le projet est mature et la municipalité est décidée et prête à engager les dépenses de travaux.
<i>Evaluation ?</i>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Les indicateurs d'évaluation seront, à la fin de la phase chantier, l'observation des activités sportives se déroulant dans le bâtiment ainsi que des événements régionaux accueillies dans le bâtiment. De plus les réactions des associations sportives accueillit dans le bâtiment contribueront à cette évaluation.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'opération participe au renforcement de la polarité du centre-bourg. Par son positionnement, en périphérie immédiate du centre-bourg, elle accueille la concentration la plus forte de clubs sportifs (activité couverte) de la ville. Accessible à pied depuis le centre-bourg, elle

	draine non seulement les habitants de la commune mais aussi rayonne à l'échelle régionale via des championnats régionaux (basket.)
<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	Photos du bâtiment actuel, carte localisation, tableau identité
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 06/09/2022 Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD Validation délibération du conseil municipal du 16 novembre 2022

Annexes Action 1.5.1

Photos du gymnase actuel :



Vue aérienne (drone) du gymnase :



Plan de localisation :

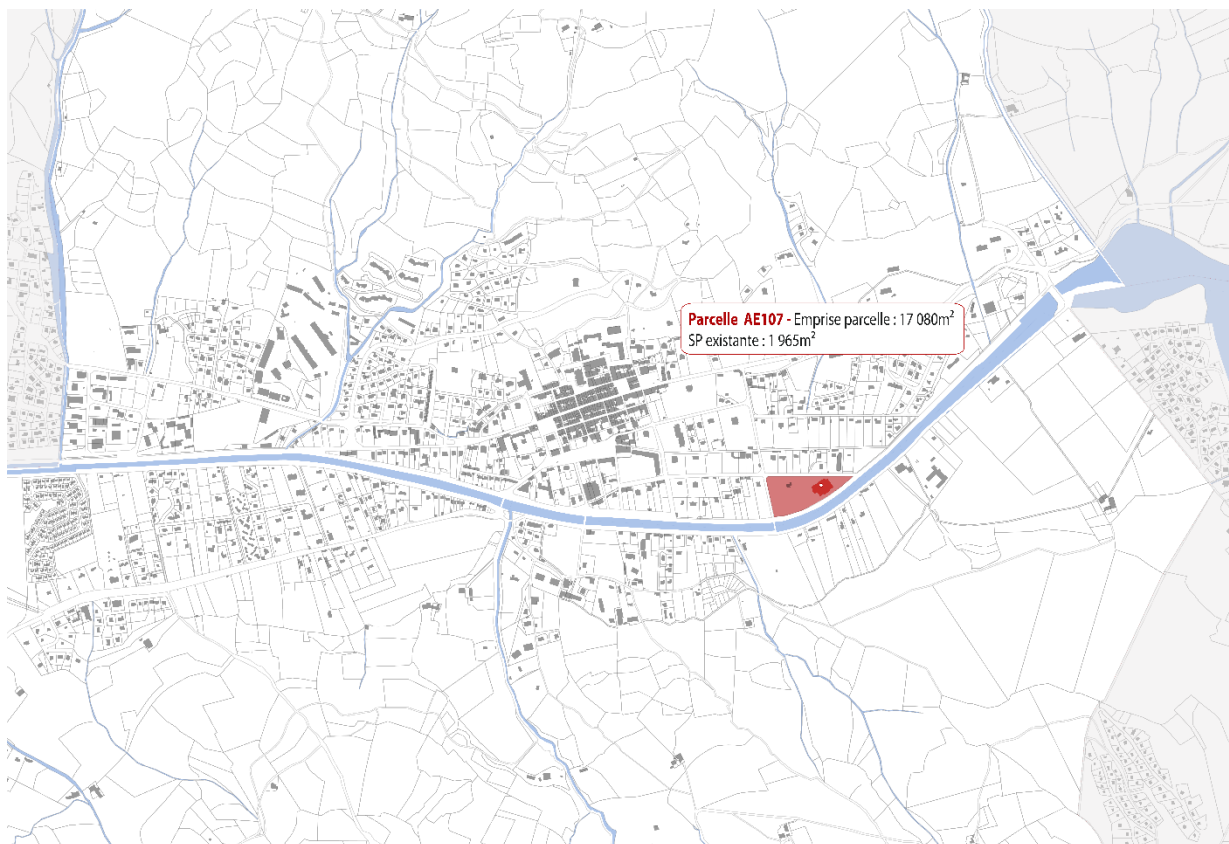


Tableau d'identité gymnase :

N°	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES
1	Activité et type d'établissement	Etablissement sportif couvert à vocation d'activités sportives
2	Statut de l'immeuble	Salle de sport Gymnase
3	Adresse	Allée des Dames, 04400, Barcelonnette
4	Situation géographique	Département des Alpes-de-Haute-Provence,
5	Date de construction initiale	1988
6	Chef d'établissement	Ville de Barcelonnette
7	Surface concernée par le projet	Env. 1965 m ² (Surface avant et après travaux)
8	Hauteur maximale sous plafond	Env. 15 m de dalle à dalle
9	Nombre niveaux	R+1
10	Effectifs déclarés	250 publics + 50 joueurs Total 300p
11	Classement bâtiment vis-à-vis de l'administration	ERP 4ème catégorie Type X
12	Accessibilité PMR	Conforme

FICHE ACTION N° 1.5.2

Rénovation énergétique et fonctionnelle de la piscine et aménagement ludique

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Rénovation énergétique et fonctionnelle de la piscine et aménagement ludique
Action n°	1.5.2
Orientation stratégique	Orientation 1 : Valoriser les services, ressources et espaces garants du cadre de vie Objectif 1.5 Entretien et amélioration des équipements communaux existants
Thématique générale	Équipement public
Type d'action	AMO, MOE et travaux de rénovation et d'aménagement sur équipement existant
Catégorie, nature précise de l'action	Il s'agit de la rénovation énergétique de la piscine de Barcelonnette, ainsi que la création d'un aménagement ludique.
Localisation géographique	Piscine de Barcelonnette, Boulevard de l'Adroit 04400, Barcelonnette Parcelle AH 19 730 m ² , emprise de la piscine environ 5 892m ² .
Statut, maturité	Action à faire mûrir
État d'avancement	Pré-étude énergétique en cours, réalisé par la CCVUSP
Niveau de priorité	Médian haut
<i>Pourquoi ?</i>	
Urgence ou échéance à respecter	/
Finalité, objectifs et expression de besoin	<p>La piscine de Barcelonnette est une piscine extérieure. Elle est ouverte en période estivale uniquement.</p> <p>Composée d'un bassin extérieur et d'un bâtiment, elle est vieillissante et de moins en moins attractive.</p> <p>La baisse de fréquentation de l'équipement est à mettre en lien avec la piscine de la commune voisine, Le Sauze, situé à 15 min en voiture. Cette dernière, composée d'un bassin intérieur et d'un bassin extérieur vient de réaliser un aménagement ludique (tobogan) très prisé par les parents et enfants de la vallée ainsi que par les touristes.</p> <p>La piscine de Barcelonnette, en balcon sur la cité, bien qu'ayant un panorama sur les sommets environnant la ville, et sur cette dernière, est en train de devenir obsolète tant en termes d'espace, d'énergie que d'attractivité. La ville souhaite lui redonner toute son attractivité via sa rénovation spatiale, énergétique et ludique.</p>
Programmation technique	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic amiante avant travaux – réalisé – absence d'amiante dans le bâtiment

<i>Quoi ?</i>	
Diagnostics Faisabilité	A faire : <ul style="list-style-type: none"> - Relevé topographique de la piscine et du bâtiment - Etude énergétique poussée - Etude, faisabilité et mission classique de MOE.
Description de l'action	<p>Le bâtiment est structuré comme il suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RDC composé de l'accueil avec vestiaires femme/homme d'environ 100m² - R+1 Un restaurant, en DSP (salle de restauration 70 m², wc env. 5m², cuisine 28m², réserve 10m² et terrasse de 50m²). R+2 Un appartement réservé aux maitres-nageurs en été <p>Le bâtiment présente de nombreux désordres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment ne répondant plus aux normes électriques et d'accessibilité - Bâtiment présentant des désordres spatiaux : les flux des usagers ne sont pas bien organisés (exemple : des vestiaires aux douches jusqu'au bassin, les utilisateurs peuvent éviter les douches) - Bâtiment avec une toiture terrasse présentant des infiltrations - Système de chauffage obsolète : <ul style="list-style-type: none"> o Dans la partie restaurant et appartement (R+1 et R+2) : absence de chauffage o Dans le corps bâti de la piscine (RDC) : deux chauffages électriques pour assurer la mise hors gel en hiver o Chauffage du bassin : chaudière fiouïle, très consommatrice <p>Les travaux devront prévoir le changement du système de chauffage de la piscine (bâtiment et bassin), la reprise de l'isolation du toit terrasse, la mise aux normes électrique et d'accessibilité ainsi que la restructuration du RDC destiné à l'accueil du public. Le restaurant et l'appartement ne nécessitent pas de restructuration.</p> <p>De plus l'emprise de la parcelle le permettant, ainsi que la topographie naturelle, la commune souhaite réaliser un aménagement ludique extérieur en lien avec le bassin type toboggan), afin d'attirer de nouveaux usagers.</p>
<i>Qui ? Pour qui ?</i>	
Maître d'ouvrage	La Commune de Barcelonnette
Portage	<ul style="list-style-type: none"> - Elus référents : Miguel Ortuno, élu en charge des équipements sportifs, Joseph Garcin, élu en charge des travaux - Dispositif de suivi et de pilotage : élu en charge des PMR et de l'accessibilité Joel Ygau, l'élu Réfèrent des travaux Joseph Garcin, Sophie Vaginay-Riccourt, maire de Barcelonnette, Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme, directeur général des services Samuel Roullé, agent en charge du service urbanisme, Claudine Onnis et la cheffe de projet PVD, Anna Sananes.
Acteurs concernés, parties intéressées	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires : usagers de la piscine, scolaire (centre aéré), groupes (colonies), touristes et locaux

<i>Combien ?</i>	
Dépenses à engager (bilan financier et comptes prévisionnels)	Dépenses d'investissement
Plan de financement	Pas de plan de financement pour l'instant. La commune cherchera des subventions dès qu'elle aura une vision plus mature du projet et des subventions potentielles.
<i>Quand ?</i>	
Calendrier	- Action à maturer en 2023 Eventuellement : - AMO fin 2023 - MOE en 2024 - Travaux 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inclus dans le périmètre opérationnel de l'actuelle ORT valant OPAH-RU.
<i>Risques, aléas, incertitudes ?</i>	
Incertitudes, risques	Le projet dépendra de l'estimation financière qui sera réalisée par l'AMO en 2023. De même il dépendra des subventions pouvant être sollicité en 2023 pour l'année 2024. Si le coût du projet est trop élevé, il y a un risque qu'il n'aboutisse pas.
<i>Evaluation ?</i>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Les indicateurs d'évaluation seront, à la fin de la phase chantier, l'observation des entrées de la piscine, une hausse de la fréquentation est un des résultats attendus.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'opération participe au renforcement de la polarité du centre-bourg. Par son positionnement, en périphérie immédiate du centre-bourg, elle est accessible à pied depuis ce dernier et peut permettre d'attirer des touristes et des groupes dans la commune et par conséquence en centre-ville.
<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	Photos du site actuel, carte localisation, plan
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 06/09/2022 Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD Validation par délibération du conseil municipal du 15 novembre 2022.

Annexes Action 1.5.2

Photos du site actuel :



FICHE ACTION N° 1.5.3

Rénovation énergétique et réaménagement de la Salle Polyvalente

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Rénovation énergétique et réaménagement de la Salle Polyvalente
Action n°	1.5.3
Orientation stratégique	Orientation 1 : Valoriser les services, ressources et espaces garants du cadre de vie Objectif 1.5 Entretien et amélioration des équipements communaux existants
Thématique générale	Équipement public
Type d'action	Préprogramme, AMO et travaux de rénovation et d'aménagement sur équipement existant
Catégorie, nature précise de l'action	Il s'agit de la rénovation spatiale et énergétique de la salle polyvalente de Barcelonnette.
Localisation géographique	Salle polyvalente, place Aimé Gassier. Le bâtiment est sur deux parcelles : AD283 de 395m ² et AD 284 de 1 600 m ²
Statut, maturité	Action à faire mûrir
État d'avancement	Une petite étude de préprogrammation est en cours, afin de clarifier les besoins spatiaux et énergétiques.
Niveau de priorité	Forte
<i>Pourquoi ?</i>	
Urgence ou échéance à respecter	/
Finalité, objectifs et expression de besoin	<p>La salle polyvalente de Barcelonnette est une salle construite dans les années 1980.</p> <p>Elle est classée comme ERP de Type L et de Catégorie 3.</p> <p>Situé face à l'hôtel de ville, elle est clairement identifiable par les habitants de la commune, étant à la fois un lieu de rassemblement pour les événements de grandes jauges, un espace prêté aux associations pour l'organisation d'événements clefs, identitaire de la vie associative de la commune, un lieu de location pour des mariages...</p> <p>La salle est composée d'un volume simple de 400 m² avec un rez de chaussée accessible depuis le trottoir de la voirie publique par une rampe. Il se compose d'une large salle avec mezzanine, une scène et des sanitaires attenants faisant aussi de sanitaires publics accessibles directement depuis l'extérieur.</p> <p>La ville a un théâtre municipal, excentré du centre-bourg, qui a été placé en DSP en 2023. Ainsi la salle des fêtes, située dans le centre-bourg, doit retrouver son attractivité spatiale afin de pouvoir retrouver un souffle comme noyau associatif, culturel et événementiel. Pour cela, sa rénovation thermique et spatiale, sont nécessaires.</p>
Programmation technique	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic amiante avant travaux - Étude énergétique - Préprogramme

<i>Quoi ?</i>	
Diagnostics Faisabilité	Réalisés : <ul style="list-style-type: none"> - Etude accessibilité personne à mobilité réduite - 2015 - Les résultats ont généré des petits travaux d'accessibilité - Etude sécurité incendie par un organisme agréé En cours : étude de pré-programmation A faire : <ul style="list-style-type: none"> - Etude énergétique poussée - Etude, faisabilité et mission classique de MOE.
Description de l'action	<p>Equipée d'un système de chauffage vieillissant, peu efficace et bruyant, ainsi de que de menuiseries en simple vitrage, la salle des fêtes offre un confort thermique restreint en hiver. Son entrée principale, située face à la place Aimé Gassier, ainsi que l'absence de parvis, est peu attractive et difficilement repérable.</p> <p>De plus, elle présente des dysfonctionnements spatiaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de toilette : les toilettes de la salle ont été transformés en toilettes publiques accessibles depuis la rue. En état de dégradation et manquant d'entretien, elles ne sont plus utilisées par la salle polyvalente. - Pas d'espace de réchauffage de comestibles, un frigo situé dans la buvette, directement visible depuis la salle polyvalente, - Présence de deux buvettes, n'étant plus utilisées conjointement - Une mezzanine inoccupée - Mauvaise accessibilité handicapée - Scène peu fonctionnelle <p>Le bâtiment est couteux en chauffage (système vieillissant), chauffé au gaz de ville. C'est une passoire thermique de par les menuiseries : châssis dégradés, traverses fissurées, insuffisance ou absence de joints, simple vitrage très déperditif, de très nombreuses menuiseries sont défailtantes et génèrent un inconfort pour les utilisateurs des locaux et des coûts de fonctionnement qui pèsent sur le budget de la commune.</p> <p>Au-delà du réaménagement thermique de la salle, nécessaire, le projet doit requestionner les usages de la salle afin de proposer une restructuration spatiale en accord avec les activités accueillies et les usages que nous souhaitons développer sur la salle.</p> <p>Les travaux devront prévoir le changement du système de chauffage, le changement des menuiseries, la mise aux normes complète de l'accessibilité ainsi que la restructuration de l'espace, pour une occupation de l'espace plus adaptée.</p>
<i>Qui ? Pour qui ?</i>	
Maître d'ouvrage	La Commune de Barcelonnette
Portage	<ul style="list-style-type: none"> - Elus référents : Miguel Ortuno, élu en charge des associations, Joseph Garcin, adjoint en charges des travaux, Florence Allemendier, élue en charge de la culture - Dispositif de suivi et de pilotage : élu en charge des PMR et de l'accessibilité Joel Ygau, l'élú référent des travaux Joseph Garcin,

	Florence Allemendier, élue en charge de la culture, Sophie Vaginay-Riccourt, maire de Barcelonnette, Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme, directeur général des services Samuel Roullé, agent en charge du service urbanisme, Claudine Onnis et la cheffe de projet PVD, Anna Sananes.
Acteurs concernés, parties intéressées	Bénéficiaires : les habitants de la commune, les touristes, les associations, Ubaye Tourisme...
<i>Combien ?</i>	
Plan de financement	<p>Pas de plan de financement général pour l'instant. La commune cherchera des subventions en DETR/ DSIL pour l'année 2023.</p> <p>Sur la partie rénovation énergétique, la ville a obtenu une subvention DSIL Rénovation énergétique 2021 pour quatre bâtiments communaux, incluant la salle polyvalente. Il est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DSIL Rénovation énergétique 2021 : 191 167,76 € (76,03%) - Certificat d'économique (CEE) : 10 000 € (3,97 %) Estimé - AUTOFINANCEMENT : 50 291,94 € (20 %) - TOTAL HT 251 459,70 € (100%) <p>Suite au contexte économique cette DSIL est insuffisante pour réaliser les travaux initialement ciblés par le projet. Ainsi la commune a demandé une réorientation de cette DSIL sur un unique bâtiment, l'hôtel de ville. En attente de retour.</p>
<i>Quand ?</i>	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de préprogrammation en cours - MOE en 2023 - Travaux 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inclus dans le périmètre opérationnel de l'actuelle ORT valant OPAH-RU.
<i>Risques, aléas, incertitudes ?</i>	
Principales informations manquantes	Le bâtiment est situé dans le secteur 2 du SPR (site patrimonial remarquable) spécifique par secteur, très encadré et soumis à l'avis de l'ABF.
Incertitudes, risques	<p>Le projet dépendra de l'estimation financière qui sera réalisée par l'AMO en 2023. De même il dépendra des subventions pouvant être sollicitées en 2023 pour l'année 2024.</p> <p>Si le coût du projet est trop élevé, il y a un risque qu'il n'aboutisse pas.</p>
<i>Evaluation ?</i>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A la fin de la phase chantier, la salle sera re-ouverte à l'analyse des demandes d'occupation de la salle ainsi que des demandes de location.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'opération participe au renforcement de la polarité du centre-bourg. Par son positionnement, en périphérie immédiate du centre-bourg, elle est accessible à pied depuis ce dernier. C'est un équipement événementiel facilement accessible que ce soit pour les touristes ou pour les habitants à mobilité réduite.
<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	Photos du site actuel, Carte localisation, plan intérieur
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	<p>Date de rédaction : 09/09/2022</p> <p>Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD</p> <p>Validation par délibération du conseil municipal du 15 novembre 2022</p>

Annexes Action 1.5.3

Photos de la salle polyvalente :

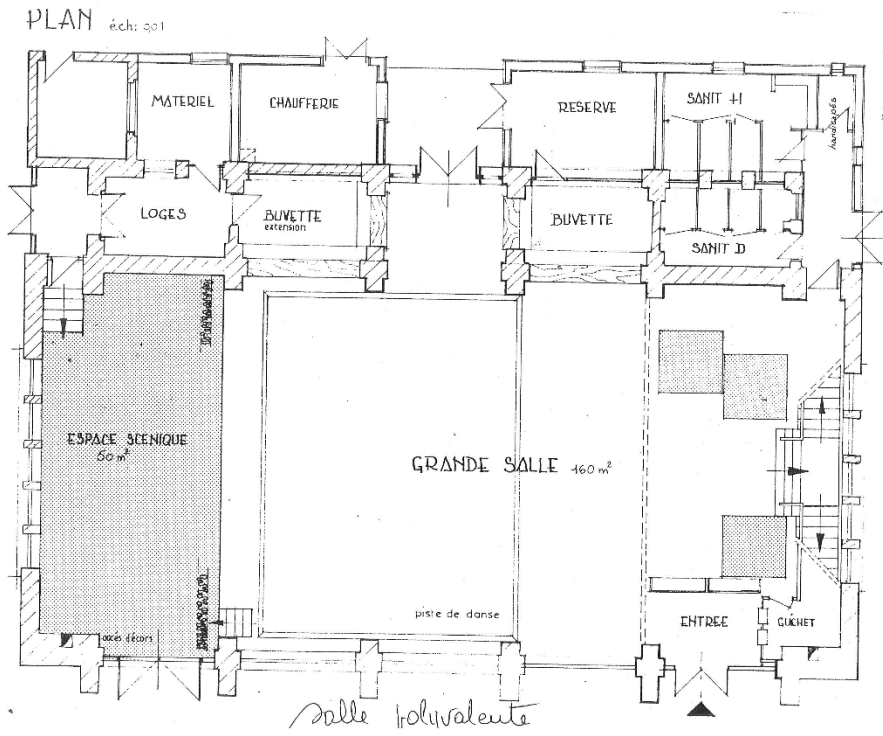


Plan de situation :

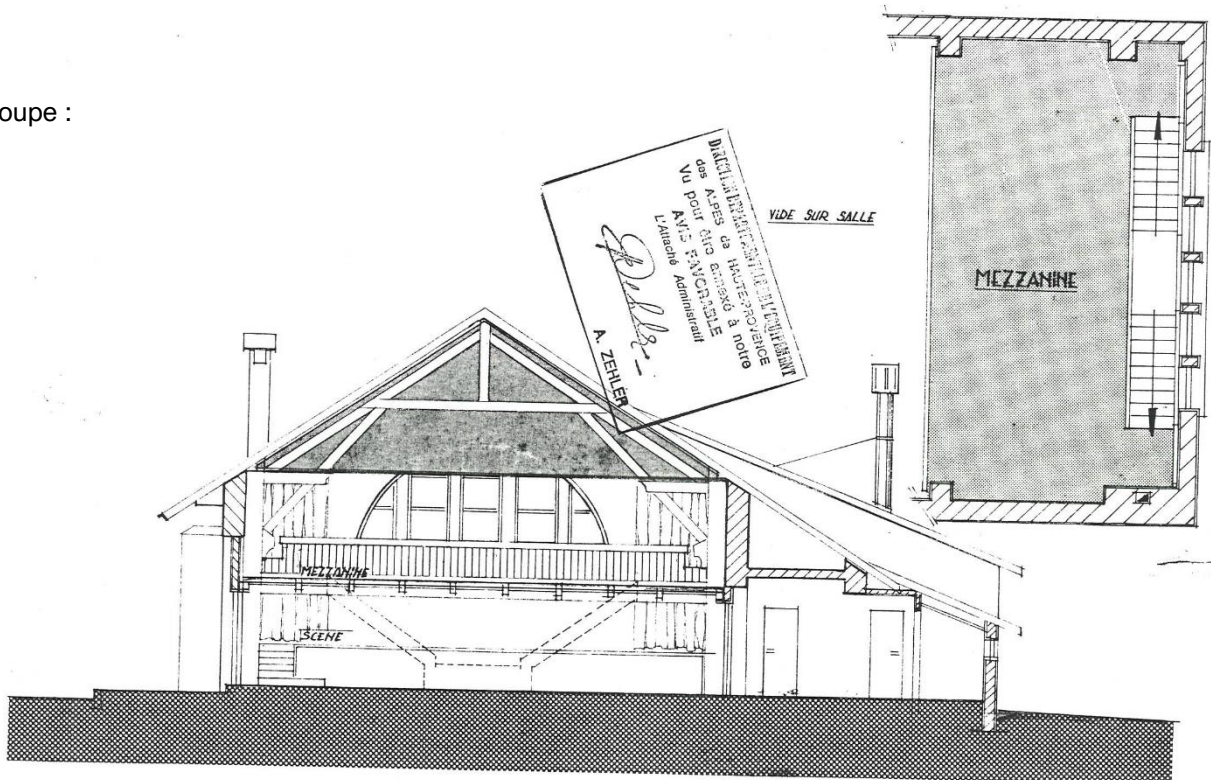


Plan et coupe du bâtiment :

Plan :



Coupe :



FICHE ACTION N° 1.5.4

Réaménagement Extension et réaménagement de la crèche

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Extension et réaménagement de la crèche
Action n°	1.5.4
Orientation stratégique	Orientation 1 : Valoriser les services, ressources et espaces garants du cadre de vie Objectif 1.5 Entretien et amélioration des équipements communaux existants
Thématique générale	Équipement public
Type d'action	MOE et travaux sur équipement existant
Catégorie, nature précise de l'action	Il s'agit du réaménagement et de l'extension de la crèche municipale, appelée crèche des Marmots, afin qu'elle réponde aux normes actuelles et qu'elle augmente sa capacité d'accueil.
Localisation géographique	Le projet est situé au 10 rue Maurin 04400 Barcelonnette Parcelles AC 351 appartenant à la commune, d'une superficie parcellaire de 1 704m ² .
Statut, maturité	Action engagée : une MOE travaille sur le projet depuis septembre 2022. Fiche pour action validée et active
Etat d'avancement	Etudes opérationnelles (MOE) : Avant- Projet-Sommaire en cours avec l'atelier d'architecture AMASA
Niveau de priorité	Fort
<i>Pourquoi ?</i>	
Urgence ou échéance à respecter	Suite à la publication du référentiel national bâtimentaire en septembre 2021, la crèche des Marmots n'est pas aux normes du référentiel national. La commune a jusqu'au 1 septembre 2026 pour réaliser la mise aux normes du bâtiment.
Finalité, objectifs et expression de besoin	La crèche des Marmot est un centre multi-accueil. Unique crèche de la commune, elle accueille, du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30, 37 enfants âgés de 2 mois à 3 ans et répartis-en 3 groupes d'âges différents. Les repas sont pris sur place. Les repas de tous, fournis par les parents, sont stockés au frais et réchauffés dans la salle des repas. La crèche est en DSP auprès de l'association les Marmots, qui est locataire de la commune. L'Association gère également l'accueil du centre aéré les mercredis et week-end. Si l'accueil des enfants de 3 à 6 ans ne se fait pas dans les locaux de la crèche mais à l'école maternelle de Barcelonnette, l'administration, commune aux deux centres, tient ses bureaux au 10 rue Maurin (bureau partagé entre la directrice de la crèche et la directrice du centre aéré). L'association organise régulièrement des événements et réunions permettant de consolider la vie associative et l'échange entre les familles, les enfants et l'équipe. A l'heure actuelle, les locaux ne

	<p>permettent la tenue de ces évènements qu'en dehors des horaires d'accueil des enfants.</p> <p>La crèche est un bâtiment de plain-pied d'emprise au sol 320 m2 et de surface de plancher 295 m2 environ.</p> <p>Suite à la publication du référentiel national bâtimentaire en septembre 2021, le bâtiment ne répond pas aux normes du référentiel notamment concernant. Le bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de locaux (espaces de sommeil enfants insuffisants, pas d'espace du personnel... - Manque de surface par enfants - Mise aux normes de l'éclairage, la luminosité, la qualité de l'air, l'acoustique, la ventilation, ainsi que les températures à maintenir dans les espaces d'accueil mais aussi l'organisation des espaces d'accueil du public. <p>Il s'agit donc de réaliser une extension du bâtiment et de restructurer le bâti existant.</p>
Programmation technique	<p>L'Etude de MOE se compose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Études d'avant-projets, études d'avant-projet définitif, dépose du Permis de Construire - L'assistance pour la passation du ou des marchés de travaux, - La direction de l'exécution du ou des marchés de travaux - L'ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier {OPC} - Suivie des travaux, - L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la réception <p>A faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le relevé topographique de la parcelle et du bâtiment existant - Le bornage de la partie de terrain à acquérir au Nord - Les études géotechniques - Les études structure - La visite périodique de contrôle de la couverture amiante du bâtiment existant et le diagnostic amiante avant travaux - Le diagnostic acoustique du bâtiment existant.
Quoi ?	
Diagnostics	<p>Etude de diagnostic et de faisabilité réalisée en 2018 par un cabinet d'architecture.</p> <p>Etude et réalisation de travaux pour l'acoustique du bâtiment en 2020.</p>
Faisabilité	
Description de l'action	<p><u>Réaménagement et extension de la crèche :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Étendre le bâtiment en cohérence avec le référentiel bâtimentaire et les besoins listés ci-dessous. - Augmenter la capacité d'accueil de 37 à 41 places - Aménager un espace dédié au personnel de la crèche qui permette aussi bien l'accueil, la restauration et le repos des membres de l'équipe que l'émulation et le travail de groupe ; - Aménager la structure pour permettre d'assurer le réchauffage des repas livrés et permettre une éventuelle confection des repas

	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir un lieu de stockage pour la fourniture des couches à l'ensemble des enfants accueillis. - Limiter le temps de fermeture de la structure durant les travaux <p>Superficie du bâtiment existant : 244 m² de Surface Utile ; superficie estimative de l'extension : 240 m² de Surface Utile</p>
Qui ? Pour qui ?	
Maître d'ouvrage	La Commune de Barcelonnette a délégué la Maitrise d'Ouvrage des travaux à l'association Les Marmots
Portage	<p>Association Les Marmots et commune de Barcelonnette.</p> <p>Les membres du comité de pilotage sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du CA en charge du dossier - Directrice de la structure multi accueil les Marmots ou sa remplaçante - La Maire de Barcelonnette ou son représentant - Le directeur des services de la Mairie de Barcelonnette ou son représentant - La déléguée à la petite enfance de la Mairie de Barcelonnette ou son représentant -
Acteurs concernés, parties intéressées	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires : les enfants et ainsi les habitants de la commune, les enfants de toute la vallée en particulier ceux dont les parents travaillent à Barcelonnette. - Parties intéressées : l'association des Marmot, la commune
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - CAF - Etat - Région Sud - Association Les Marmots
Combien ?	
Dépenses à engager (bilan financier et comptes prévisionnels)	<p>Dépenses d'investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - MOE : 2 533 €HT si chantier de 1 000 000 € - Maitrise d'œuvre x tranche ferme (ESQ APS APD) 21 600 €HT, - Tranche conditionnelle : PRO, ACT, DET, AOR : honoraires établis après APD sur la base de l'estimation et réactualisés à réception des travaux en fonction du cout réel : 7% du montant des travaux soit 66 667 €HT - Mission complémentaire : OPC : honoraire établis à l'issue de l'AVP sur la base de l'estimation et réactualisés à réception des travaux en fonction du cout réel : 1,5% du montant des travaux Soit 14 286 €HT - Montant estimatif des travaux : 1 000 000 €HT <p>Soit total estimé à 1 102 533 €HT</p>
Plan de financement	<p>Le plan de financement a été voté au conseil municipal du 21 juin 2022 comme il suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAF : Socle de base : 328 000 HT soit 32,8% - CAF : Majoration Gros Œuvre : 82 000 HT soit 8,2% - CAF : Potentiel financier : 16 000 HT soit 1,6% - DETR 2023* : 200 000 soit 20% - Région Sud (FRAT 2023) : 74 000 soit 7,4% - Crèche (association) : 100 000 soit 10%

	<ul style="list-style-type: none"> - Autofinancement ville : 200 000 soit 20 % Total 1 000 000 HT <p><i>*Demande DERT : la délégation de maîtrise d'ouvrage ne fait pas perdre à la collectivité mandante sa qualité de maître d'ouvrage. Par conséquent, une opération dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée demeure éligible à la DETR sous réserve que seul le maître d'ouvrage initial ait la compétence de l'opération et en assume la charge financière. Il sera possiblement soumis à des adaptations suivant les estimations précises de l'AMO.</i></p>
Quand ?	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Avril 2022 : Lancement consultation MOE - Mai 2022 : Choix du prestataire de MOE - Août/Novembre 2022 : Dépôt de l' AVP par le MOE - Septembre 2022 : Dépôt de la demande de subvention CAF - Etude complémentaire thermique fin 2023 - 2023 : Consultation des entreprises - 2023-2025 : Travaux d'extension et de réaménagement
Contexte règlementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	La MOE devra déposer un permis de construire qui sera soumis à l'avis de l'ABF (secteur 2 de l'AVAP). Durée : 3 mois.
Tâches à court terme	Dépôt de la demande de subvention CAF
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inclus dans le périmètre opérationnel de l'actuelle ORT valant OPAH-RU.
Risques, aléas, incertitudes ?	
Incertitudes, risques	La réception des réponses des entreprises lors de la la consultation est un point à risque : sur des projets similaires, très peu d'entreprises répondent actuellement aux appels d'offres, menant à des marchés infructueux.
FFOM, analyse de risque	Analyse forces : Le projet est mature, l'équipe de Maitrise d'Œuvre a déjà réalisé la première faisabilité sur le bâtiment, elle a donc déjà une connaissance du bâti et des problématiques liées. La municipalité est décidée et prête à engager les dépenses de travaux.
Evaluation ?	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Les indicateurs d'évaluation seront, à la fin de la phase chantier, la bonne pratique des flux et des espaces de la crèche. Le bâtiment devra répondre aux enjeux acoustiques, spatiaux et thermiques décrits ci-dessus. C'est donc l'association Les Marmots et les usagers (parents des enfants) qui pourront évaluer le bâtiment en le pratiquant.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'opération participe au renforcement de la polarité du centre-bourg. Par son positionnement en centre-ville, elle contribue à renforcer l'attractivité du centre villageois, en termes d'emplois et d'habitat.
Références externes à la fiche	
Annexes, documents de référence	Photos de la place actuelle, carte localisation, premier tableau de surface
Gestion de l'évolution de la fiche	
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 03/08/2022 Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD Validation par délibération du conseil municipal du 15 novembre 2022.

Annexes Action 1.5.4

Photos de la crèche actuelle :



Plan de situation :

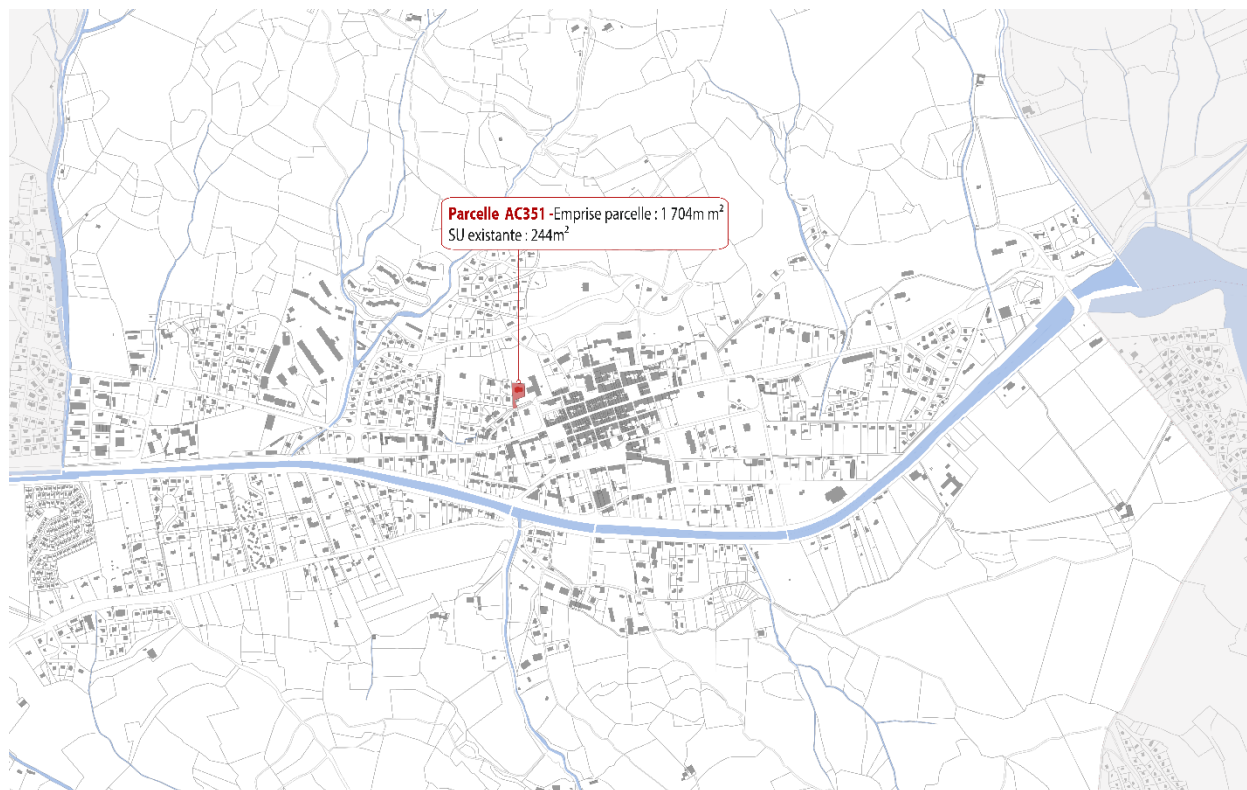


Tableau des premières surfaces de projet :

Un premier état des lieux sommaire, établi suite à la visite des locaux, est mis au regard des surfaces et usages minimums réglementés par l'arrêté du 31 août 2021 et permet d'estimer la surface de l'extension à projeter à 240 m² de surface intérieure habitable :

Surfaces utiles (hors circulations) en m ² :		existantes	nécessaires
ACCUEIL DES ENFANTS	Hall d'accueil, salles de vie, restauration, sommeil, sanitaires, change	170	41 enfants x 7 = 287
	Activités de motricité	18 (véranda)	30 minimum
	Stockage	5	41 enfants x 0,5 = 20,5
	Local poussettes	—	15 (extérieur couvert)
PRÉPARATION DES REPAS	Cuisine et plonge	Compris dans l'espace repas	15 minimum
	Réserve	—	10
	Local déchets	—	4
PERSONNEL	Sanitaire	2	2
	Vestiaire	Compris dans hall d'accueil	5
	Salle de repos et repas	—	20
ADMINISTRATION	Bureau direction	11	15
	Salle de travail	9	15
TECHNIQUE	Lingerie/entretien	4	12
	Chaufferie	3	A définir selon système de chauffage retenu
TOTAL SURFACES UTILES		222	440,5
CIRCULATIONS	+ 10% de la surface utile totale	22	44
	TOTAL SURFACES HABITABLES	244	484,5

FICHE ACTION N° 1.5.5

Construction d'un nouvel office du tourisme

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Construction d'un nouvel Office du tourisme
Action n°	1.5.5
Orientation stratégique	Orientation 1 : Valoriser les services, ressources et espaces garants du cadre de vie Objectif 1.5 Entretien et amélioration des équipements communaux existants
Thématique générale	Équipement public
Type d'action	Construction d'un nouvel équipement public : Programme, AMO et travaux
Catégorie, nature précise de l'action	Il s'agit de la construction d'un nouvel office du tourisme à caractère valléen sur la ville de Barcelonnette, pôle central de la vallée de l'Ubaye.
Localisation géographique	Site potentiel : le square Abbé Pierre : AD 612 (416 m ²) et AD386 (654 m ²), 14 B PL Aimé Gassier
Statut, maturité	Action de concertation à réaliser Action multipartenariale
Etat d'avancement	Études de pré-programmation en cours
Niveau de priorité	Médian
<i>Pourquoi ?</i>	
Urgence ou échéance à respecter	
Finalité, objectifs et expression de besoin	<p>La CCVUSP a diagnostiqué une large marge d'amélioration dans les Offices du tourisme de la vallée. La vallée compte historiquement 5 offices du tourisme : Barcelonnette, Jausiers, Par-Loup, Le Sauze, Larche, tous animés sous une même structure, Ubaye Tourisme.</p> <p>L'office du tourisme de Barcelonnette est le lieu cœur des OT par sa localisation (centrale dans la vallée) autant que par sa fréquentation. Les autres offices du tourisme sont des lieux à forte fréquentation, positionnés sur des lieux stratégiques. Ils sont ouverts selon les activités saisonnières Hiver et/ou Été. Pour ces offices, les projets d'attractivité sont à adapter (rénovation des offices existants).</p> <p>Il est souhaité de repenser les 5 offices du tourisme dans une cohérence d'ensemble tant spatiale que fonctionnelle. Ils seront complémentaires dans l'offre spatiale proposée auprès des touristes. Il s'agit de développer la spécialité de chaque accueil de tourisme, tout en le</p>

	<p>dimensionnant au regard de sa localisation et des flux, dans une cohérence d'ensemble.</p> <p>L'office du tourisme de Barcelonnette est ouvert toute l'année. Situé sur la place Frédéric Mistral, il est peu visible, il manque d'attractivité et ses espaces actuels sont très limité : il manque des surfaces sur les espaces d'accueils du public, le stockage, les bureaux. A l'heure actuelle, les employés d'Ubaye Tourisme, attachés à l'OT de Barcelonnette, ont des bureaux au quartier Craplet et le stockage est situé dans un bâtiment différent de ce quartier.</p> <p>L'accueil au public peut être amélioré de même que l'accueil des salariés. Le bâtiment actuel, de par son positionnement et sa petitesse, ne répond pas aux besoins de l'amélioration de l'OT. Ainsi il est choisi de construire un nouveau bâtiment, attractif, qui pourra répondre aux enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer de l'attractivité pour maximiser les flux - Rendre le parcours client facile - Accueillir et informer de manière chaleureuse et performante (face à face & numérique) - Créer de la proximité avec le territoire - Maximiser les flux financiers sur le territoire - Devenir un hub partenarial - Disposer de ressources et locaux adaptés à ces missions <p>Le nouvel office du Tourisme devra accueillir des espaces du Parc du Mercantour, dans un objectif de partenariat et de faire ensemble. Il sera une vitrine de l'Ubaye, et a pour objectifs d'être une expérience d'exception et de créer ainsi la fierté des habitants et des professionnels.</p> <p>Pour cela, il est souhaité qu'il soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un lieu d'identité : <ul style="list-style-type: none"> o Lien au paysage, organisation spatiale o Décliner une image identitaire de la Vallée (classique ou modernisée) o Design, équipements, int/ext o Eléments originaux marquants - Un lieu d'expérimentation : <ul style="list-style-type: none"> o Lieux d'expériences avec des locaux o Expériences numériques ou VR o Attractions particulières - Un lieu de rencontre territoriale : <ul style="list-style-type: none"> o Lieu de médiation patrimoines naturels et culturels o Boutique du territoire o Raconter l'histoire de la destination o Lieu d'exposition o Lieu d'évènements
<p>Programmation technique</p>	<p>L'Étude de programmation, en cours, préfigurera les bases du futur bâtiment (espace, lien fonctionnel entre les entités programmatiques, localisation...)</p> <p>Elle servira de base à une MOE.</p> <p>Des études de sol devront être réalisées sur le site potentiel (nappe phréatique).</p>

<i>Quoi ?</i>	
Diagnostique	Etude de programmation réalisée entre 2021 et aujourd'hui par des programmistes.
Faisabilité	
Description de l'action	<p>Le site pressenti pour le projet est le square Abbé Pierre, de par son positionnement stratégique : limitrophe à la place Aimée Gassier (principale poche de stationnement de la ville et support des marchés hebdomadaires de la commune) son positionnement est stratégique en termes de flux ; c'est une porte d'entrée du centre bourg.</p> <p>Superficie du bâtiment projeté : 420 m² de SHON en RDC, 277 m² de SHON en R+1 ; toit terrasse 144 m².</p> <p>Le RDC serait composé d'un espace découverte Parc National du Mercantour, un espace découverte de l'Ubaye, un accueil, un coin boutique un espace d'atelier et un espace de stockage.</p> <p>Le R+1 serait composé des bureaux des agents de l'office du tourisme, salle de réunion et tisanerie. Une terrasse, accessible à tous offrirait un espace de pose ou d'animation extérieur, ouvert à tous.</p>
<i>Qui ? Pour qui ?</i>	
Maître d'ouvrage	<p>La CCVUSP est maître d'ouvrage</p> <p>La commune envisage d'être maître d'ouvrage de la maîtrise d'œuvre pour lancer le travail et la CCVUSP serait maître d'ouvrage des travaux.</p>
Portage	La CCVUSP (comité de pilotage en cours de constitution)
Acteurs concernés, parties intéressées	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires : les habitants de la vallée et les touristes de la vallée - Parties intéressées : Ubaye tourisme, CCVUSP, l'ensemble des communes
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Parc national du Mercantour
<i>Combien ?</i>	
Dépenses à engager (bilan financier et comptes prévisionnels)	<p>Le projet est estimé à 2,2 M€ HT (annexe estimation générale du cabinet Altea avec les postes de dépenses). C'est une estimation réalisée au stade de la programmation, à affiner lors de la MO</p> <p>La MO est estimée à 200 000 euros HT</p>
Echéancier et type de budget	Le budget d'investissement sera porté par la CCVUSP sur plusieurs exercices budgétaires 2024-2025
Plan de financement	<p>Pour la MOE, l'étude est inscrite au CDST 2021/2023, avec une subvention de 40 000 euros HT soit 20%.</p> <p>Un plan de financement Etat/Région et FEDER est envisagé avec une perspective sur le programme Alcotra. A précisé lors de MO</p>
<i>Quand ?</i>	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 2021-2022 : Etude de programmation <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2023 : Eventuellement une MOE sous maîtrise d'Ouvrage de la Ville de Barcelonnette - 2024/2025 : Eventuellement travaux sous maîtrise d'ouvrage de la CCUSP
Contexte réglementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	L'AMO devra déposer un permis de construire qui sera soumis à l'avis de l'ABF (secteur 2 de l'AVAP). Durée : 3 mois.

Tâches à court terme	Discussion multi partenaire, Concertation à réaliser, recherche de subvention
Achats (procédure d'engagements de dépenses)	/
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inclus dans le périmètre opérationnel de l'actuelle ORT valant OPAH-RU.
<i>Evaluation ?</i>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Les indicateurs d'évaluation seront, à la fin de la phase chantier, la bonne pratique des flux et des espaces du bâtiment. Le bâtiment devra répondre aux enjeux acoustiques, spatiaux et thermiques décrits ci-dessous.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'opération participe au renforcement de la polarité du centre-bourg. Par son positionnement elle contribuera à la mise en scène d'une nouvelle entrée du centre-bourg, révélée par le bâtiment. Son positionnement permettra d'accroître des flux de touristes dans le centre-ville (l'OT sera une invitation à pénétrer dans le centre-bourg)
<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	Photos de la place actuelle, Carte localisation, premiers éléments indicatifs de la programmation en annexe, estimatif des travaux.
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 11/10/2022 Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD et Audrey Dunand Attachée de Direction à la CCVUSP Validation par délibération du conseil municipal du 15 novembre 2022

Annexes Action 1.5.5

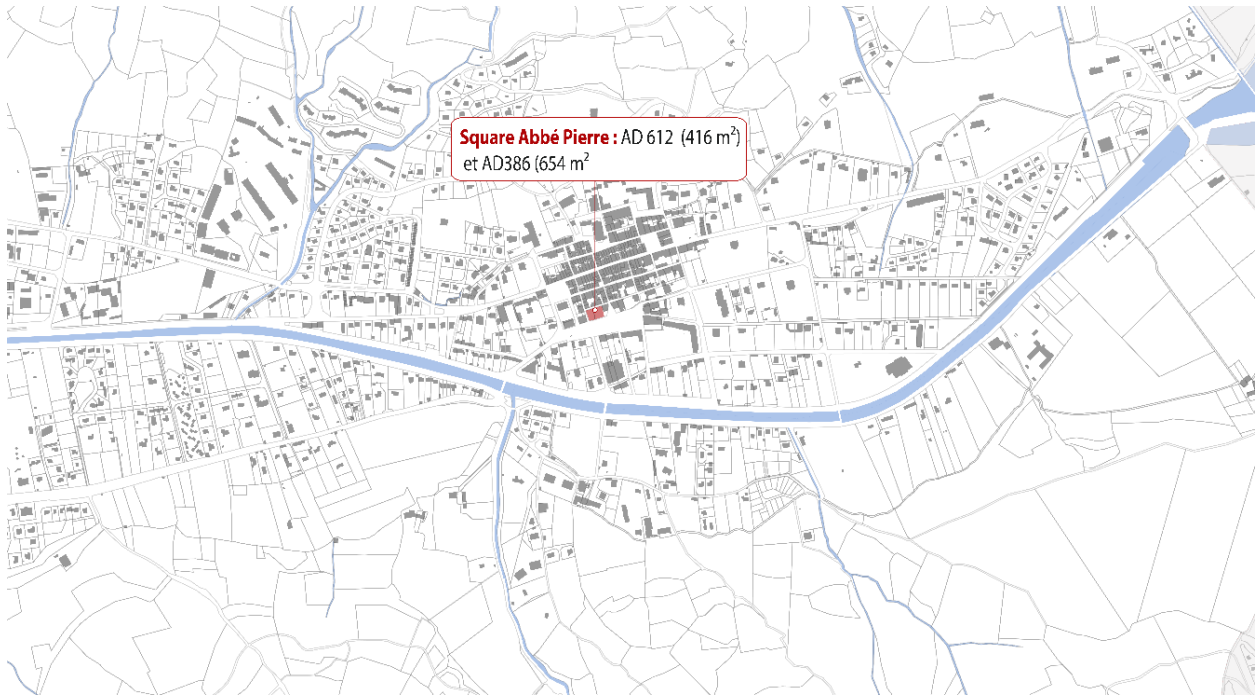
Photos de l'office du tourisme actuellement :



Photo du potentiel emplacement :



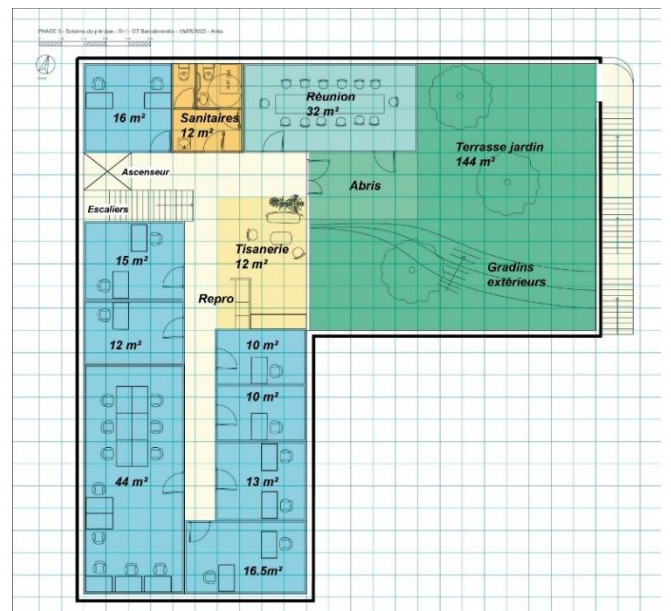
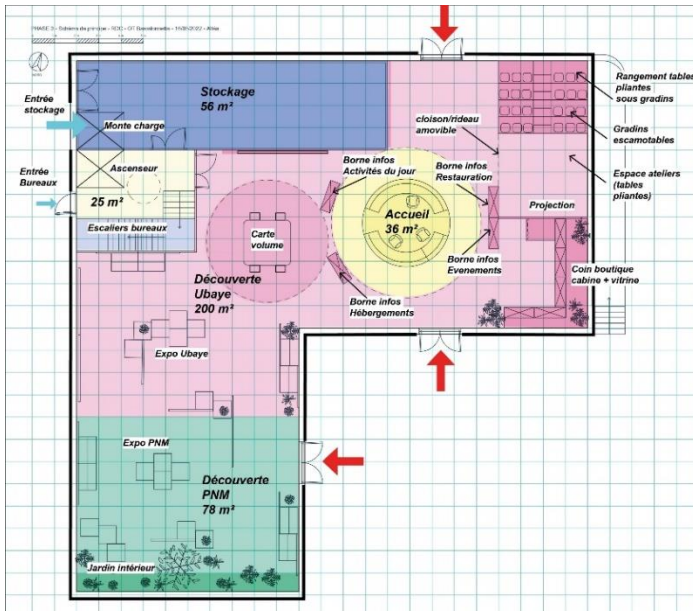
Plan de situation :



Plan du projet (à valider) :

RDC

R+1



3 D du projet (à valider) :



Principes d'implantation volumétrique



Schémas représentant le programme du lieu. Design et architecture non contractuels - Chaque élément doit faire l'objet d'une étude

Estimatif des couts travaux :

CCVUSP : Evaluation sommaire des coûts de travaux					
Étude de Requalification des Espaces d'Accueil Touristique de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon - Commune de Barcelonnette					
I- TRAVAUX DE GROS ŒUVRE					
	Désignation des travaux	Uni	Qté	Priz Unit	Total HT
I.1	Bâti à créer sur les deux niveaux	m²	700,0	2 000,00	1 400 000,00
I.2	Bâti à restaurer	m²			
				TOTAL I (H.T)	1 400 000,00
				TVA (20 %)	280 000,00
				TOTAL TTC	1 680 000,00
II- TRAVAUX DE SECOND ŒUVRE					
II.1	Travaux d'ensemble sur les deux niveaux	m²	700,0	500,00	350 000,00
II.2	Simple adaptation	m²			
				TOTAL II (H.T)	350 000,00
				TVA (20 %)	70 000,00
				TOTAL TTC	420 000,00
III- TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR					
III.1	Aménagement intérieur sur mesure	ml	125,0	1 000,00	125 000,00
III.2	Aménagement intérieur standart (mobilier)	unit	35,0	500,00	17 500,00
				TOTAL III (H.T)	142 500,00
				TVA (20 %)	28 500,00
				TOTAL TTC	171 000,00
IV- TRAVAUX D'AMENAGEMENT EXTERIEUR					
IV.1	Jardin extérieur (place), y c sols	m²	800,0	200,00	160 000,00
IV.2	Jardin sur toit/terrasse	m²	200,0	450,00	90 000,00
IV.3	Parcours thématique	m²			0,00
				TOTAL IV (H.T)	250 000,00
				TVA (20 %)	50 000,00
				TOTAL TTC	300 000,00
V- MOBILIER NUMERIQUE					
V.1	Fourniture et mise en place du matériel numérique, y c cartos	Ft	1,0	60 000,00	60 000,00
				TOTAL V (H.T)	60 000,00
				TVA (20 %)	12 000,00
				TOTAL TTC	72 000,00
				TOTAL GENERAL (H.T)	2 202 500,00
				TVA (20 %)	440 500,00
				TOTAL GENERAL TTC	2 643 000,00

FICHE ACTION N° 1.5.6

Rénovation énergétique de l'hôtel de ville

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Rénovation énergétique de l'hôtel de ville
Action n°	1.5.6
Orientation stratégique	Orientation 1 : Valoriser les services, ressources et espaces garants du cadre de vie Objectif 1.5 Entretien et amélioration des équipements communaux existants
Thématique générale	Équipement public
Type d'action	Rénovation énergétique bâtiment communal
Catégorie, nature précise de l'action	Changement des menuiseries de l'hôtel de ville
Localisation géographique	Hôtel de ville, 1 Place Valle de Bravo, 04400 Barcelonnette, parcelle AD 282 d'une contenance de 383m ²
Statut, maturité	Projet mature
Etat d'avancement	Constitution du dossier pour une modification de subvention obtenue
Niveau de priorité	Médian
<i>Pourquoi ?</i>	
Finalité, objectifs et expression de besoin	Le bâtiment accueillant les services administratifs de la mairie de Barcelonnette est une véritable passoire thermique, nécessitant des travaux énergétiques. Les fenêtres sont en simple vitrages sur deux tiers du bâtiment et une consommation excessive d'énergie est constatée. Ce bâtiment est celui qui se trouve occupé le plus souvent et le plus utilisé par des agents, mais aussi le public. De ce fait, il se trouve être le plus chauffé tout au long de l'année.
<i>Quoi ?</i>	
Description de l'action	Il s'agit de changer les menuiseries en simple vitrages de l'hôtel de ville.
<i>Qui ? Pour qui ?</i>	
Maître d'ouvrage	Ville de Barcelonnette
Portage	Ville de Barcelonnette
Acteurs concernés, parties intéressées	Les agents de la municipalité mais aussi le public venant en mairie
Partenaires	Etat
<i>Combien ?</i>	
Dépenses à engager (bilan financier et comptes prévisionnels)	Investissement
Plan de financement	Plan de financement (hypothèse) <ul style="list-style-type: none"> • DSIL Rénovation Énergétique : 178 888,34 euros HT (66,83%) • Autofinancement communal : 88 772,16 euros HT (33,17%) • Total : 267 660,5 euros HT
<i>Quand ?</i>	
Calendrier	2023 : Travaux 2023

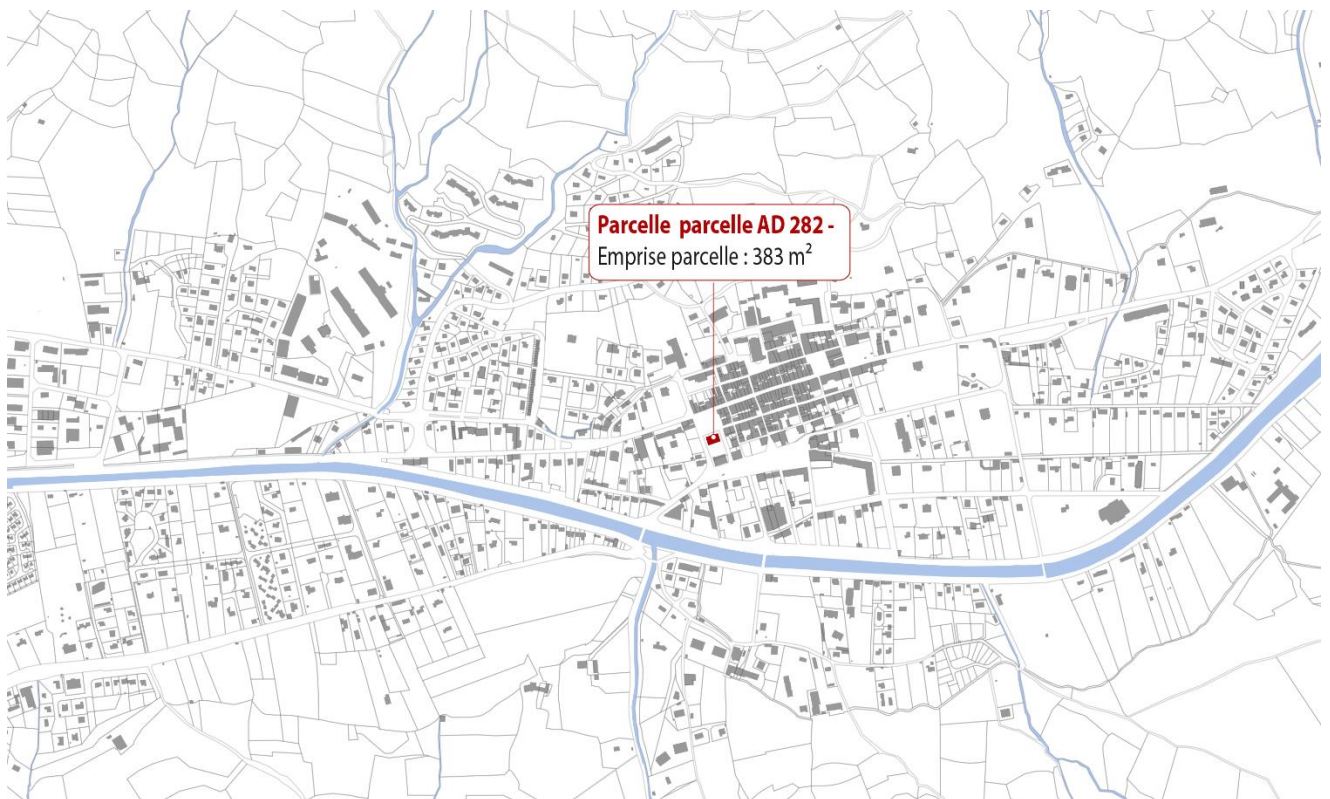
Contexte réglementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	Déclaration préalable à réaliser (secteur AVAP)
Tâches à court terme	Envoyer la demande de modification de la DSIL Rénovation thermique.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inclus dans le périmètre opérationnel de l'actuelle ORT valant OPAH-RU.
<i>Risques, aléas, incertitudes ?</i>	
Principales informations manquantes	La ville a obtenu une DSIL Rénovation thermique en 2021 (arrêté du 7 juin 2021 sous l'engagement juridique n°2103250931, de 150 876 euros pour la rénovation thermique de 4 bâtiments communaux dont l'hôtel de ville. Le marché correspondant à ce projet a été diffusé le 03/02/2022. Les retours sont qualifiés d'inacceptables, au regard du code de la commande publique au motif que les prix excèdent les crédits budgétaires alloués à ce projet, malgré une phase de négociation. Ainsi la commune prépare une demande pour modifier le périmètre de réalisation à l'unique bâtiment de l'hôtel de ville.
Incertitudes, risques	Le projet est dépendant de la demande de modification de la DSIL Rénovation énergétique.
<i>Evaluation ?</i>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Les indicateurs d'évaluation seront la consommation énergétique de l'hôtel de ville, une fois les menuiseries changées.
<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	Photos et plan de situation.
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 18//2022 Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD Validation par délibération du conseil municipal du 15 novembre 2022.

Annexe fiche action 1.5.6

Photos du bâtiment :



Plan de situation :



FICHE ACTION N° 1.5.7

Réhabilitation de l'ancienne Caserne des pompiers en Maison des Services et Solidarités

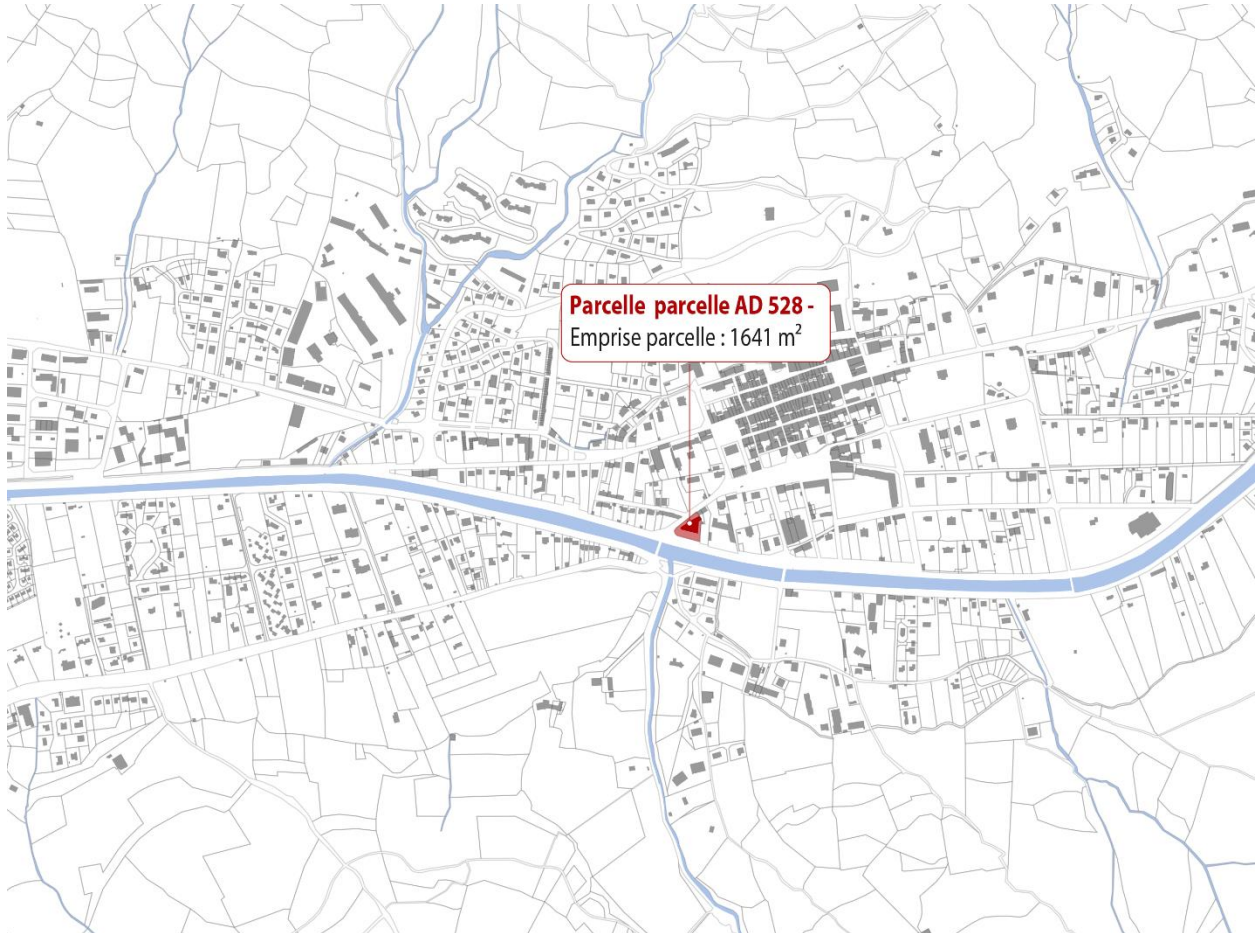
<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Réhabilitation de l'ancienne Caserne des pompiers en Maison des Services et Solidarités
Action n°	1.5.7
Orientation stratégique	Orientation 1 : Valoriser les services, ressources et espaces garants du cadre de vie Objectif 1.5 Entretien et amélioration des équipements communaux existants
Thématique générale	Équipement public
Type d'action	Construction d'un nouvel équipement public : Programme, AMO et travaux
Catégorie, nature précise de l'action	Il s'agit de la construction d'une Maison des Services et Solidarités à Barcelonnette
Localisation géographique	Site potentiel : Ancienne caserne des pompiers 9 avenue de Nice à Barcelonnette – parcelle AD 528 d'une emprise de 1641 m ²
Statut, maturité	Rencontres avec les futurs locataires (service du Centre Médico-Social du Département et service interne de la Maison France Services). Validation du programme d'opération par les futurs usagers
Etat d'avancement	Programme d'opération finalisé. Lancement de l'appel d'offre de Maîtrise d'œuvre
Niveau de priorité	Fort
<i>Pourquoi ?</i>	
Urgence ou échéance à respecter	Locaux actuels de la Maison France Services basés au 2ème étage de l'hôtel de ville et trop restreints Accessibilité de la Maison France Services requise dans le cahier des charges France Services.
Finalité, objectifs et expression de besoin	Permettre la mutualisation des espaces et renforcer le partenariat entre les services Rendre accessibles les services, faciliter le parcours des usagers
Programmation technique	Rénovation énergétique du bâtiment, transformation des garages en bureaux, rénovation de l'espace administratif existant, aménagement des espaces extérieurs
<i>Quoi ?</i>	
Diagnostique	Diagnostic des services au public mené par la CCVUSP dans le cadre du Piter Bien Vieillir Terres Monviso
Faisabilité	
<i>Qui ? Pour qui ?</i>	
Maître d'ouvrage	La CCVUSP est maître d'ouvrage

Portage	La CCVUSP (comité de pilotage et comité technique existant)
Acteurs concernés, parties intéressées	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires : les habitants de la vallée - Parties intéressées : Département via le Centre-médico-social, la CCVUSP via la Maison France Services
Partenaires	<p>Permanences tenues dans les locaux du Centre-Médico Social et de la Maison France Services (<i>liste non-exhaustive</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Pôle emploi o Mission Locale o Cap Emploi o CAF o CPAM o Carsat o CLIC o UDAF...
<i>Combien ?</i>	
Dépenses à engager (bilan financier et comptes prévisionnels)	<p>Le projet est estimé à 1,250 M€ HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 405 000 € Tranche 1 sur la rénovation énergétique - 845 000 € Tranche 2 sur la transformation du bâtiment en Maison des Solidarités
Echéancier et type de budget	Le budget d'investissement sera porté par la CCVUSP sur plusieurs exercices budgétaires 2022-2023 -2024
Plan de financement	<p>Le financement de la Tranche 1 est acquis via la DSIL Rénovation énergétique et le Contrat Régional d'Equilibre Territorial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DSIL Rénovation énergétique 174 000 euros HT soit 43% - CRET 2 150 000 euros HT soit 37% - Autofinancement CCUSP 80 000 euros HT soit 20% <p>Total Tranche 1 : 405 000 euros HT</p> <p>Pour la Tranche 2 il est envisagé un plan de financement Etat/Département et FEDER Rural :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossier à déposer pour le FEDER Rural - Département : projet inscrit dans le CDST 2021/2023 avec un montant plafond de 140 000 euros HT soit 16,56%
<i>Quand ?</i>	
Calendrier	<p>Etudes de maîtrise d'œuvre en 2023</p> <p>Travaux 2023-2024</p>
Contexte réglementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	Permis de construire à prévoir compte de tenu de la modification de l'enveloppe extérieure du bâtiment et du changement de destination.
Tâches à court terme	Publication de l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre, organisation d'un comité de pilotage de lancement de la mission du maître d'œuvre
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inclus dans le périmètre opérationnel de l'actuelle ORT valant OPAH-RU.
<i>Evaluation ?</i>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Les indicateurs d'évaluation seront, à la fin de la phase chantier, la bonne pratique des flux et des espaces du bâtiment. Le bâtiment devra

	répondre aux enjeux acoustiques, spatial et thermiques décrits ci-dessous.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'opération participe au renforcement de la polarité du centre-bourg. Par son positionnement elle contribuera à la mise en scène d'une nouvelle entrée du centre-bourg, révélé par le bâtiment.</p> <p>Son positionnement permettra d'accroître le service au public et l'accessibilité à l'ensemble des services sociaux</p>
<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	Plan de situation, carte des premiers éléments indicatifs de la programmation
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	<p>Date de rédaction 11/10/2022 et 14/10/2022</p> <p>Rédacteur : Audrey Dunand Attachée de Direction à la CCVUSP</p> <p>Validation par délibération du conseil municipal du 16 novembre 2022 et délibération du conseil communautaire du 28 novembre 2022</p>

Annexes Action 1.5.7

Plan de situation :





Objectif 2.1 : Développer des liaisons douces et sécuriser les accès aux services et équipements

2.1.1 Etude de mobilité
2022/2023 A l'échelle de la ville

2.1.2 Itinéraire cyclable trans-Ubayen
2022/2023 A l'échelle de la ville

Objectif 2.2 : Repenser les flux véhiculaires et l'offre de stationnement

2.1.1 Etude de mobilité
2022/2023 A l'échelle de la ville

2.2.2 Création d'un parking au Sud de la ville pour la liaison téléphérique Sauze
Soumis au projet de téléphérique

2.2.3 Rénovation de la Digue RD900
Travaux 2022/ 2025 porté par le département

Objectif 2.3 : Reconnecter la fracture urbaine générée par l'Ubaye

2.3.1 Passerelle pour franchir l'Ubaye
Soumis aux résultats de l'étude de mobilité

Objectif 2.4 Développer une offre de transports collectifs, novatrice et résiliente

2.1.1 Etude de mobilité
2022/2023 A l'échelle de la ville

FICHE ACTION N° 2.1.1

Etude de mobilité

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Etude mobilité
Action n°	2.1.1
Orientation stratégique	2 - Diversifier et améliorer l'offre de mobilité Objectif 2.1 : Développer des liaisons douces et sécuriser les accès aux services et équipements Objectif 2.2 : Repenser les flux véhiculaires et l'offre de stationnement Objectif 2.4 Développer une offre de transports collectifs, novatrice et résiliente
Thématique générale	Mobilité
Type d'action	Etude
Catégorie, nature précise de l'action	L'étude de mobilité consiste à réaliser un schéma de mobilité sur la commune, ainsi que des zooms opérationnels.
Localisation géographique	L'étude est à l'échelle de la commune dans son intégralité.
Statut, maturité	Action mature Fiche pour action validée.
Etat d'avancement	Attente des résultats d'une demande de subvention avant le lancement de l'étude
Niveau de priorité	Fort
<i>Pourquoi ?</i>	
Urgence ou échéance à respecter	Forte attente des habitants
Finalité, objectifs et expression de besoin	<p>Barcelonnette n'est pas desservie par le rail, la gare ferroviaire la plus proche se situe à Embrun. Elle possède néanmoins une gare routière, desservie par deux lignes régulières, L28 (Marseille – Digne – Barcelonnette) et L30 (Gap – Barcelonnette).</p> <p>Barcelonnette est isolée à la fois en distance mais surtout en temps de trajet par rapport aux principaux pôles locaux, régionaux et nationaux.</p> <p>La commune ne dispose pas de transport en commun interne. Elle est le domaine du « tout voiture ».</p> <p>La commune peine, à l'heure actuelle, à proposer des continuités de cheminements doux : trottoirs mal dimensionnés, ruptures de cheminements (etc.) ; absence de piste cyclable à l'exception d'un micro tronçon non connecté. Les habitants ne sont pas en capacité de se déplacer en mobilité douce dans la commune, de manière sécurisée.</p> <p>La CCVUSP a quant à elle déjà entamé des réflexions sur la mobilité cyclable avec le schéma directeur de mobilité douce, à l'échelle de la Vallée de l'Ubaye. Il propose, au-delà de la création d'une voie de</p>

	<p>mobilité douce intercommunale, des solutions opérationnelles pour une traversée douce de la commune de Barcelonnette. A l'heure actuelle, la ville n'est pas prête à la réalisation de cette piste cyclable intra-vallée au vu de son manque d'infrastructure cyclable. Barcelonnette doit évoluer dans ces aménagements de mobilité douce.</p> <p>La forte affluence touristique, l'absence de gare ferroviaire, le faible développement des réseaux de transports en commun, la discontinuité des cheminements doux font de Barcelonnette le « domaine du tout voiture », la mobilité douce, ainsi que la mobilité collective y sont délaissées malgré les politiques urbaines engagées.</p> <p>Les poches principales de stationnement de la ville, aux abords du centre-bourg, sont des lieux où les articulations entre les différents flux sont conflictuelles. Ces espaces doivent être repensés dans une cohérence d'ensemble.</p> <p>Bien que vertueuse dans sa politique urbaine d'apaisement des flux véhiculaires, les conflits de mobilités existants et identifiés sont peu quantifiés et ils nécessitent des projets cohérents, s'inscrivant dans une logique d'ensemble.</p> <p>L'amélioration de la mobilité douce est essentielle pour la commune que ce soit pour améliorer le cadre de vie des habitants ou pour son attractivité touristique, premier moteur économique de la ville. La commune a entamé une évolution de son attrait touristique vers des pratiques estivales notamment via le développement de son offre culturelle et sportive liée à la pratique de la montagne l'entourant (randonnée, escalade, cyclisme, rafting, canyoning), son adhésion au parc du Mercantour en faisant foi. Cependant la commune doit encore évoluer, à l'échelle intracommunale, vers la mise en place d'une mobilité douce et collective dans la ville.</p> <p>Cette évolution est primordiale afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer l'attractivité touristique estivale : notamment celle liée aux cyclistes, avec l'intérêt que représentent les cols routiers entourant de la commune, - répondre à une fragilité sociale et économique des habitants à l'année : la fragilité financière de la majorité des ménages doit être prise en compte. Pour cela, il est nécessaire de laisser aux habitants la possibilité de choisir la/les mobilités qu'ils souhaitent exercer dans leurs pratiques quotidiennes.
Quoi ?	
Diagnostics	Etude à venir : du diagnostic au plan guide et aux faisabilités
Faisabilité	
Description de l'action	La commune de Barcelonnette souhaite une assistance sur le déploiement d'un schéma de mobilité sur la commune, en cohérence avec les divers projets existants et permettant le développement d'une mobilité douce, classique, mais aussi innovante.

Pour cela, elle souhaite mandater un bureau d'études spécialisé en mobilité qui travaillera sur :

1/ Améliorer la mobilité au sein de la commune : interroger les schémas véhiculaires existants et créer des réseaux de mobilité douce

Il s'agit tout d'abord d'interroger la mobilité véhiculaire existante et de l'adapter, si besoin, suite au diagnostic, dans une unité communale, et de concevoir un schéma de mobilité douce active, piétonne et véhiculaire, avec la définition des cheminements et des équipements nécessaires. Ce schéma devra prendre en compte les brides communales déjà pensées et les mettre en cohérence générale. Il s'agit de donner aux habitants et aux touristes des possibilités de mobilités autres que véhiculaires sur la commune. Les résidents sont donc directement ciblés par cette étude.

2/ Étudier la mise en place d'un réseau de vélos en libre-service ou équivalent

La commune s'interroge sur la mise en place un système de vélos en libre-service (VLS) via plusieurs boîtes fermées situées aux points clefs de la commune. Les habitants ou touristes pourraient y accéder, grâce à un abonnement annuel/mensuel/journée pris à la mairie ou à l'office du tourisme. Lorsque l'utilisateur prendra son abonnement, nominatif, un badge lui permettant d'ouvrir les espaces de stockage des vélos. Il s'agit de rendre le vélo accessible aux personnes n'en disposant pas. Cela contribuera au développement de la mobilité douce sur la commune.

3/ Créer un réseau de transports en commun / à la demande dans la commune : l'hippomobilité

La commune ne dispose pas, actuellement, de réseau de transport en commun intracommunal. La commune pressent ne pas pouvoir supporter l'investissement, les frais de gestion et de maintenance nécessaires à la mise en place d'un réseau de transports collectifs classiques. La collectivité envisage de mettre en place des transports en commun collectifs / à la demande au sein de la commune, elle envisage l'hippomobilité, qui au-delà de sa dimension frugale, permettrait de générer du lien social,

La ville souhaiterait que soit interrogée, quantifiée et estimée, la pertinence de mettre en place :

- un ramassage scolaire
- un transport en commun communal
- un transport à la demande

L'hippomobilité devra être interrogée et comparée, financièrement, à un service identique en transport en commun électrique ou à la demande. L'hippomobilité, si économiquement viable, permettrait de développer une lenteur telle qu'éprouvée dans les cittaslow en Italie : « "la lenteur est (...) une sorte de manifeste qui s'oppose au système de valeurs dominant et réaffirme l'importance d'autres dimensions de la vie au-delà du travail et de la productivité". ».

Si l'étude valide la pertinence de développer cette solution innovante sur le territoire, la commune soumettra cette solution aux élus, Maire et décisionnaires.

Avec leurs appuis, la commune réalisera une phase de test de cette solution (hors études), avec l'accord et la délégation de la Région. Dans une perspective plus lointaine, cette solution, si son expérimentation est un succès, sera pérennisée.

Si l'étude ne confirme pas la pertinence et la viabilité de ce mode de transports, la commune ne donnera pas de suite, l'objectif étant d'éprouver la fiabilité et la pertinence de l'hippomobilité sur le territoire avant de déployer une phase de test.

Le projet de transport en commun devra être coconstruit avec les habitants, via des consultations/ateliers participatifs, organisé par le prestataire et appuyé par la commune.

4/ Créer un réseau de transport d'autostop en lien avec l'intercommunalité

La création d'un parking en entrée de ville, dédiée au covoiturage et à l'autostop, est envisagée et doit faire l'objet d'une réflexion détaillée. Aucune projection concrète n'a actuellement été réalisée, cependant ce projet est inscrit dans le CRTE porté par la CCVUSP.

L'étude sera structurée ainsi :

La phase 1.1 de la mission a pour objectif de réaliser un diagnostic de la mobilité ainsi que des espaces publics de la commune de Barcelonnette.

La phase 1.2 de la mission a pour objectif de proposer 3 scénarii de plans guides de la mobilité (plan guide piéton, cyclable et véhiculaire ; transport collectif et VLS et des poches de stationnement) sur la Commune de Barcelonnette, répondant aux enjeux mis en évidence par le diagnostic.

La phase 2.1 de la mission a pour objectif de détailler les opérations et actions nécessaires à la mise en œuvre du plan guide retenu. Il s'agit d'être dans une phase préopérationnelle.

	<p>La phase 2.2 de la mission a pour objectif de détailler le volet opérationnel des actions/opérations.</p> <p>La Phase 3, Optionnelle, sera un accompagnement vers l'expérimentation de mobilité innovante.</p> <p>Ainsi une fois l'étude réalisée, la commune aura en main toutes les données nécessaires au lancement des travaux liés à la mobilité.</p>
Qui ? Pour qui ?	
Maître d'ouvrage	Commune de Barcelonnette
Portage	<ul style="list-style-type: none"> - Elu référent : Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme - Dispositif de suivi et de pilotage : élu en charge des PMR et de l'accessibilité Joël Ygau, l'élu Référent des travaux Joseph Garcin, Sophie Vaginay-Riccourt, maire de Barcelonnette, Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme, directeur général des services Samuel Roullé, agent en charge du service urbanisme, Claudine Onnis et la cheffe de projet PVD, Anna Sananes.
Acteurs concernés, parties intéressées	<p>Bénéficiaires du projet : les habitants de la commune, les touristes, les actifs, les socio-professionnel du centre-ville et des zones d'activités...</p> <p>Parties intéressées : les associations, les enfants</p>
Partenaires	<p>L'ANCT (AMI plan Avenir Montagne Mobilité)</p> <p>La Région (Espace Valléen)</p> <p>La CCVUSP</p>
Combien ?	
Dépenses à engager (bilan financier et comptes prévisionnels)	Etude de mobilité : 150 000 HT
Echéancier et type de budget	Investissement
Plan de financement	<p>Etude de programmation et ressources humaines en interne : 150 000 HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - AMI Plan Avenir Montagne Mobilité (ANCT) : 75 000 HT soit 50 % - Espace Valléen (hypothèse) : 45 000 HT soit 30 % - Autofinancement : 30 000 HT soit 20%
Quand ?	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Retour demande de subvention Espace Valléen : 10/2022 - Lancement MAPA novembre - Etude de 18 mois -01/23 – 06/24
Contexte règlementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	/
Tâches à court terme	/

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inclus dans l'actuelle ORT ainsi que dans l'AMI Friches.
<i>Risques, aléas, incertitudes ?</i>	
Principales informations manquantes	La ville a demandé une délégation de compétence auprès la région afin d'étudier et éventuellement tester l'hippomobilité, et le vélo en libre-service. Cette étude permettra à la ville de planifier et mettre en œuvre les études ou travaux identifiés comme nécessaires. Elle permettra de compléter les fiches actions sur cette orientation (avenant).
Incertaines, risques	/
<i>Evaluation ?</i>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	L'étude va munir la collectivité d'un plan d'action ainsi que d'une estimation financière des travaux, phasés dans le temps, très détaillés. Ainsi un premier indicateur de réussite sera la programmation de ces travaux au budget de la commune. Concernant l'hippomobilité et les VLS, une phase d'expérimentation sera synonyme de réussite.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'opération participe au renforcement du centre-bourg mais aussi à la connexion de ce dernier avec les autres quartiers de la ville.
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 10/09/2022 Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD Validation par délibération du conseil municipal du 16 novembre 2022.

FICHE ACTION N° 2.1.2

Création et aménagement d'un itinéraire cyclable trans-

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Création et aménagement d'un itinéraire cyclable trans-Ubayen Itinéraire – tranche 1,2 et 3
Action n°	2.1.2
Orientation stratégique	2 - Diversifier et améliorer l'offre de mobilité Objectif 2.1 : Développer des liaisons douces et sécuriser les accès aux services et équipements Objectif 2.2 : Repenser les flux véhiculaires et l'offre de stationnement Objectif 2.4 Développer une offre de transports collectifs, novatrice et résiliente
Thématique générale	Mobilité douce
Type d'action	Investissement dans la réalisation d'une infrastructure cyclable.
Catégorie, nature précise de l'action	Construction d'une infrastructure de déplacements sécurisée pour les modes actifs, nécessitant des acquisitions foncières.
Localisation géographique	Le projet se compose de 3 tranches distinctes De Jausiers à Barcelonnette en passant par la commune de Faucon-de-Barcelonnette : • Tranche 1 : Jausiers → Les Palissons • Tranche 2 : Les Palissons → Le Bérard • Tranche 3 : Le Bérard → Barcelonnette D'autres tranches 3 à 9 seront à réaliser après ces trois premières tranches.
Statut, maturité	Projet engagé par plusieurs délibérations, y compris une de DUP. Nombreuses études sur différents aspects engagés (environnement, hydraulique, géotechniques) qui viennent nourrir les études de MOE.
Etat d'avancement	Etudes opérationnelles engagées depuis juin 2022
Niveau de priorité	Fort
<i>Pourquoi ?</i>	
Urgence ou échéance à respecter	Projet nécessaire pour des déplacements sécurisés attendu depuis plus de 20 ans, l'attente de la population en fait une priorité pour la CCVUSP.
Finalité, objectifs et expression de besoin	La vallée de l'Ubaye ne dispose pas de pistes cyclables et continues. Relier les communes entre elles en mobilité douce (notamment cyclable) est dangereux du fait de l'absence de piste. Les mouvements pendulaires au sein de la vallée sont forts (trajet domicile travail

	notamment). L'objectif est de proposer une liaison cyclable entre toutes les communes de la vallée, afin de proposer aux habitants une alternative à la voiture.
Quoi ?	
Diagnostics	<p>Plusieurs études depuis les années 2000 sur différents itinéraires, évaluation de faisabilité respective et des coûts, schéma directeur de développement de la mobilité douce établi à l'échelle intercommunal. Plusieurs accidents, fort trafic jusqu'à 4 500 véh/jour/sens, trafic international de transit.</p> <p>La CCVUSP décide de réaliser en 2018-2019 un « schéma directeur de développement de la mobilité douce en Ubaye ». Les objectifs à atteindre sont la concrétisation et la réalisation des aménagements cyclables préconisés par le schéma directeur afin de permettre à l'avenir des déplacements sécurisés et attractifs en vélo. Relier les pôles générateurs de trafic pour répondre à une demande latente en plus de la demande existante qui ne peut s'effectuer de manière satisfaisante aujourd'hui. Disposer d'aménagements cyclables sera un atout indéniable pour attirer de nouveaux usagers et ainsi réduire la dépendance à la voiture individuelle. De cette manière c'est un triple gain à la fois énergétique (réduction des émissions de CO²), économique (en termes de carburant et d'entretien de véhicules) et pour la santé, par la pratique d'une activité physique régulière pour l'utilisateur.</p>
Faisabilité	AVP en cours
Description de l'action	<p>L'intercommunalité a retenu le projet en rive droite de l'Ubaye desservant les centralités et les zones de vies afin d'en faire un itinéraire cyclopedestre sécurisé et efficace pour tous à majorité en site propre entre ses deux principales centralités. Distantes de six kilomètres, le projet est divisé en trois tranches de réalisation, comprenant au total huit franchissements de cours d'eau. La réalisation de ce tronçon devient impérative, compte tenu de la forte circulation sur la RD 900 y compris de poids lourds sur un itinéraire international, et du fait que la chaussée support ne soit pas adaptée à une circulation de cycles.</p> <p>Ainsi, ce projet d'itinéraire sécurisé, en partie sur des routes secondaires communales à faible trafic, est en majorité en site propre par création de nouvelles sections de voies. Il nécessite, en outre, de gérer des acquisitions foncières principalement en bordure de la RD 900 sur une trentaine de parcelles et une quinzaine de propriétaires différents. Le coût total du projet est évalué entre 1,6 et 1,8 million d'euros (valeur décembre 2021).</p>
Qui ? Pour qui ?	
Maître d'ouvrage	CCVUSP – Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
Portage	<p>Elu référent : Jacques Fortoul 2^{ème} Vice-Président à la CCVUSP et maire de Jausiers</p> <p>agent ou service chargé du projet : François EYRAUD</p> <p>Dispositif de suivi et de pilotage : différentes équipes constituées, équipe projet / COTECH / COPIL restreint et élargi</p>
Acteurs concernés, parties intéressées	CCVUSP, Villes de la CCVUSP.

	Bénéficiaires (les habitants, les touristes, les actifs...), porteurs de projet... L'ensemble des acteurs du bassin central et au-delà.
Partenaires	Partenaires financiers : L'Etat, via la DSIL pour le financement de la Tranche 1 et les études sur tout le linéaire Institutionnels : ONF (notamment au sein du Parc ONF de Jausiers), Service RTM, Les services de la préfecture et de la DDT.
<i>Combien ?</i>	
Dépenses à engager (bilan financier et comptes prévisionnels)	Il s'agit uniquement de dépenses d'investissement, il n'y aura pas de recettes, toutefois des apports non financiers seront présents dans une fois l'itinéraire cyclable opérationnel (sécurité, bien-être, activité sportive et réduction de la pollution).
Echéancier et type de budget	<u>Plan de financement de la Tranche 1 :</u> Estimatif total projet phase 1: 680 000 euros, HT avec : <ul style="list-style-type: none"> - étude 247 500 euros HT - travaux 432 500 euros HT Avec : <ul style="list-style-type: none"> - CCVUSP, autofinancement 23,08% soit 156 944 euros - Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur – CRET 2 , 40% soit 272 000 euros - Etat – DSIL 36,92 % soit 251 056 euros - Total 680 000 euros HT
<i>Quand ?</i>	
Calendrier	AMO en cours, avec réalisation de l'AVP. L'AMO est en tranche ferme sur le tronçon 1 jusqu'à la réception. Pour les tranches 2 et 3 du projet elle est en tranche ferme jusqu'à l'AVP et en optionnelle jusqu'à la réception des travaux. Montage dossier DUP en cours Etudes géotechniques en cours Consultation bureau étude environnements à réaliser
Contexte réglementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	La CCVUSP établit un dossier de DUP
Achats (procédure d'engagements de dépenses)	Acquisition à l'amiable de préférence et si nécessaire DUP et expropriation Stratégie d'achat (procédure, financement...)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRET 2
<i>Risques, aléas, incertitudes ?</i>	
Incertitudes, risques	Le projet est soumis à des acquisitions foncières sur des terrains privés, qu'il convient donc d'acquérir. En cas d'absence d'accord à l'amiable, le projet sera ralenti et la CCVUSP passera par de l'expropriation (DUP).
FFOM, analyse de risque	Le tronçon 1 du projet, détaillé dans cette fiche action, ne présente pas de réel risque. Le tronçon 2 du projet (suite de l'itinéraire cyclable dans la vallée) est plus incertain financièrement.

<i>Evaluation ?</i>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Impact sur les indicateurs-cadres du diagnostic territorial et du projet de territoire (emploi, logement, mobilité, qualité de vie, social, énergie, environnement, eau, biodiversité...)
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action renforcera le rôle de centralité de la commune de Barcelonnette notamment sur le domaine économique, facilitant les déplacements doux du bassin de vie.
<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	Carte de situation de l'itinéraire cyclopedestre tranche 1,2 et 3. Schéma directeur de la totalité des tronçons
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 10/10/2022 Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD et François Eyraud, chargé de mission mobilité à la CCVUSP Validation par délibération du conseil municipal du 16 novembre 2022 et délibération du conseil communautaire du 28 novembre 2022

Annexe fiche action 2.1.2

Carte de situation de l'itinéraire cyclopédestre - tronçon 1, 2 et 3 : de l'itinéraire cyclable Jausiers ↔ Faucon ↔ Barcelonnette

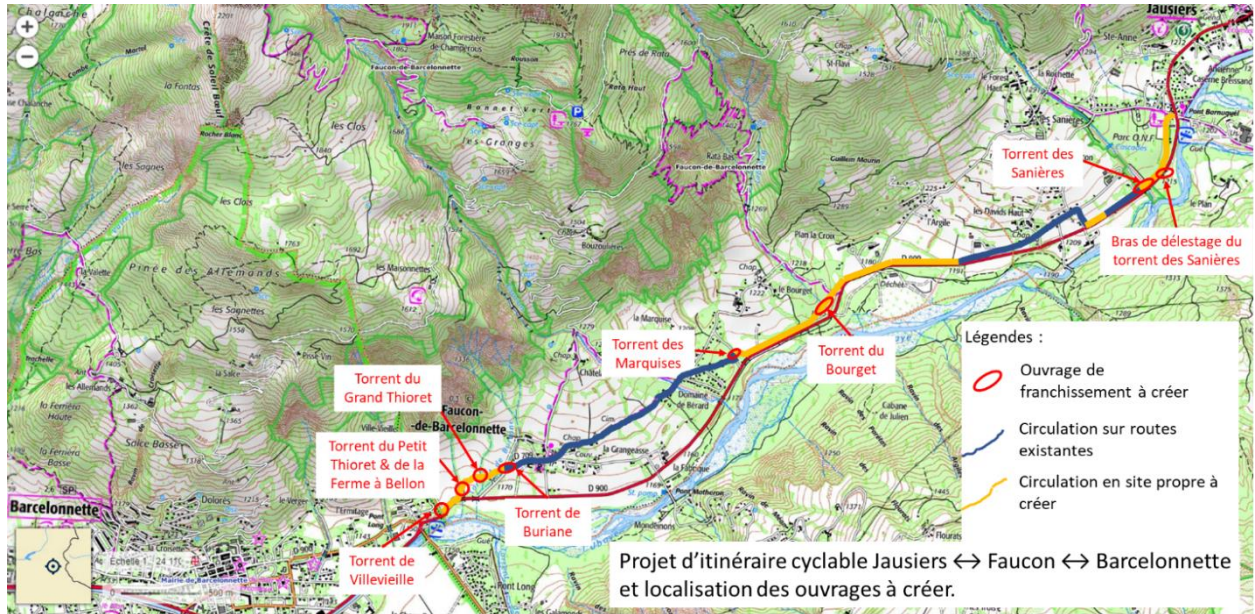


Schéma directeur réalisé en 2018-2019 : Carte de synthèse du schéma directeur et des aménagements en intégralité



FICHE ACTION N° 2.2.1

Création d'un parking relais pour le futur ascenseur

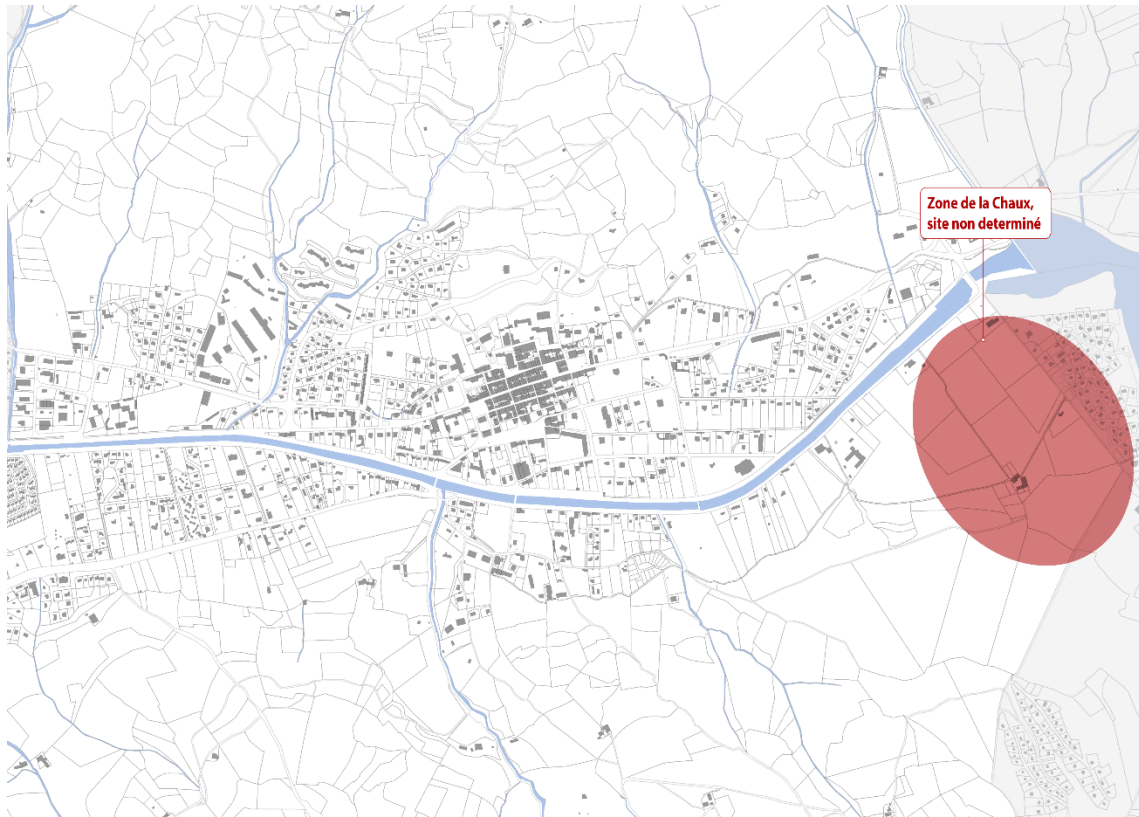
<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Création d'un parking relais pour le futur ascenseur Valléen
Action n°	2.2.1
Orientation stratégique	2 - Diversifier et améliorer l'offre de mobilité Objectif 2.2 : Repenser les flux véhiculaires et l'offre de stationnement
Thématique générale	Stationnement
Type d'action	Réalisation d'un parking relais
Catégorie, nature précise de l'action	Il s'agit de la création d'un parking (voiture, vélo et moto).
Localisation géographique	La localisation du projet n'est pas encore arrêtée. Il sera situé sur les limites Sud Est de la commune (secteur de la Chau).
Statut, maturité	Action à maturer Action de concertation à réaliser Fiche pour mémoire
Etat d'avancement	En attente
Niveau de priorité	Médian haut
<i>Pourquoi ?</i>	
Finalité, objectifs et expression de besoin	Le Sauze est une station de ski familiale, forte de son développement d'activité « toute saison ». Fractionnée en deux zones, une liaison téléportée relie les deux parties de la station. L'obsolescence de ce téléphérique a poussé la CCVUSP à étudier son remplacement, intégré dans un projet plus ambitieux à l'échelle de la vallée ; la création d'un ascenseur valléen. L'objectif étant de réduire les déplacements individuels entre la commune de Barcelonnette et la station de Sauze, dans une ambition de préserver le cadre naturel de la station mais aussi de développer les activités 4 saisons, déjà existantes et en cours de réalisation de la station.
<i>Quoi ?</i>	
Faisabilité	Une étude d'AMO de l'ascenseur valléen est en cours, elle ira jusqu'à l'avant-projet Sommaire. L'AMO intègre les différents tronçons du projet, de la connexion de Sauze 1700 à Sauze 1400 à Barcelonnette ainsi que le parking relais et la réflexion sur les mobilités entre le centre bourg et le parking.

Description de l'action	<p>La création d'un ascenseur valléen, qui reliera la ville de Barcelonnette à la gare de départ du nouveau téléporté du Sauze 1400 à Sauze 1700.</p> <p>Ce projet sera attractif, permettant aux touristes et habitants de la vallée de monter à la station en transport collectif, et respectueux de l'environnement, réduisant l'envahissement des voitures dans la station et les gros problèmes de stationnement et réduisant les pollutions liées à l'utilisation de la voiture.</p> <p>Il sera nécessaire de réaliser un parking relais au départ de Barcelonnette, à proximité immédiate de l'ascenseur urbain. Ce parking devra être structuré en fonction des flux d'utilisation de cet ascenseur. Il sera multimodal.</p> <p>La création d'un parking relais sur la commune de Barcelonnette devra être réalisé dès que la conception de l'ascenseur valléen sera finie, à proximité immédiate de la gare de départ de « l'ascenseur urbain »</p> <p>Les travaux sont envisagés selon le phasage suivant : réalisation du tronçon haut (Sauze 1400- Sauze 1700) en premier, puis travaux Barcelonnette- Sauze 1400.</p> <p>A noter : Ce projet s'articule avec la piste cyclable trans-ubayene, qui reliera les communes aux alentours jusqu'à la station de départ de cet ascenseur Valléen. Ainsi, les transports dans la vallée de l'Ubaye vont être révolutionnée par la mobilité douce et collective, Barcelonnette étant le cœur de ce rayonnement.</p>
<i>Qui ? Pour qui ?</i>	
Maître d'ouvrage	La maîtrise d'ouvrage de l'ascenseur Valléen est la CCVUSP. Le pilotage de l'AMO est la Régie de skis de Sauze.
Portage	CCVUSP, régie de skis du Sauze
Acteurs concernés, parties intéressées	Bénéficiaires du projet : les habitants de la vallée et les touristes Parties intéressées : CCVUSP, Commune de Sauze, Régie Ubaye Ski
Partenaires	Action multipartenariale (CCVUSP, Ubaye Tourisme, commune du Sauze et de Barcelonnette, Régie skis de Sauze), région SUD PACA, l'Etat (partenaires financeurs de l'étude d'ascenseur Valléen).
<i>Combien ?</i>	
Dépenses à engager (bilan financier et comptes prévisionnels)	Etude ascenseur Valléen : AMO 300 000 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> • AMO ascenseur Valléen : 300 000 € HT <ul style="list-style-type: none"> ○ Région PACA (contrat station de demain) 120 000€ HT soit 40% ○ FNADT Plan avenir montagne 120 000 HT soit 40% ○ Autofinancement CCVUSP 60 000 HT soit 20%

<i>Quand ?</i>	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • 2023-2024 – Réalisation des études (conception et diagnostic) Etudes préalables sur l'ensemble du projet + dossiers d'autorisation pour la phase 1 du projet = tronçon du Sauze 1400 au Sauze 1700. • Attente de l'avancée du projet porté par la CCVUSP dans le cadre du Plan Avenir Montagne • 2025 : phase projet et autorisations phase 2 (parking + tronçon inférieur) • Hypothèse travaux phase 1 : 2024-2025 (hypothèse) • Hypothèse travaux phase 2 (barcelonnette) : 2026-2027
Tâches à court terme	Le projet de parking relais sur Barcelonnette ne pourra être réalisé qu'après la validation du site définitif, de l'APD et des études environnementales.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inclus dans le Plan Avenir Montagne Mobilité et les Espaces Valléens. Il fait partie du périmètre stratégique de l'ORT.
<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	Plan de localisation du quartier sur lequel sera situé le parking relais
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	<p>Date de rédaction : 25/09/2022</p> <p>Rédacteur : Anna Sananes cheffe PVD</p> <p>Validation par délibération du conseil municipal du 16 novembre 2022 et délibération du conseil communautaire du 28 novembre 2022.</p>

Annexe fiche action 2.2.1

Plan de localisation du quartier sur lequel sera situé le parking relais :



FICHE ACTION N° 2.2.2

Rénovation de la RD 900

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Rénovation de la RD 900
Action n°	2.2.2
Orientation stratégique	2 - Diversifier et améliorer l'offre de mobilité Objectif 2.2 : Repenser les flux véhiculaires et l'offre de stationnement
Thématique générale	Mobilité
Type d'action	Travaux
Catégorie, nature précise de l'action	Rénovation de voirie
Localisation géographique	RD 900 – voies sur berges
Statut, maturité	Action mature et engagée (travaux en cours)
Etat d'avancement	Octobre 2022 : échange et validation sur les tronçons 3,4, 5, 6 (notamment sur les déviations)
Niveau de priorité	Fort
<i>Pourquoi ?</i>	
Urgence ou échéance à respecter	La chaussée de la RD est actuellement dégradée.
Finalité, objectifs et expression de besoin	<p>Au début des années 2000, afin de sécuriser la traversée de Barcelonnette, la commune a porté et financé dans sa quasi-totalité l'aménagement de la digue des colporteurs afin d'instaurer le contournement de la ville pour les poids lourds. La digue des colporteurs a été classée « voie à grande circulation » par décret de 2009.</p> <p>Elle est cependant restée voie communale alors qu'elle a pour objet de sécuriser le transfert international et la traversée de Barcelonnette. Ce classement, inadapté, ne pouvait pas perdurer, et un transfert de domanialité des routes départementales 900 et 902 a été réalisé en vue d'un classement respectivement dans le domaine public routier communal et le domaine routier départemental, le 21 mars 2021.</p> <p>Cette voirie est supportée par l'un des systèmes d'endiguement protégeant la ville de Barcelonnette des inondations de l'Ubaye. La digue rive droite nécessite des travaux, incombant dorénavant au département pour la « couche » voirie.</p>
<i>Quoi ?</i>	
Description de l'action	Les travaux sont répartis en 7 tronçons :

Tronçon 1

Travaux de nuit- 5 nuits pour les travaux de chaussée, 3 pour la réalisation de dispositifs de retenue.

Consistance des travaux :

- Rabotage de la chaussée existante sur 23 cm
- Réalisation des couches d'enrobés
- Réalisation des dispositifs de retenue

Exploitation :

- Digue : coupure de nuit en semaine du lundi au jeudi sur la tranche horaire 22h00 - 6h00 exclusivement, rétablissement de jour de la circulation en mode dégradé (de 6h00 à 22h00) et travaux interrompus,
- Déviation V.L. uniquement avec itinéraire balisé
- Circulation P.L interdite sur l'itinéraire : stockage des P.L. plateau des Allaris (Ouest Barcelonnette) et ZC du Pont Long (Est Barcelonnette)

Tronçon 2

Durée : 2 nuits pour les travaux de chaussée - 2 nuits pour la réalisation des dispositifs de retenue

Consistance des travaux :

- Rabotage de la chaussée existante sur 23 cm
- Réalisation des couches d'enrobés
- Réalisation des dispositifs de retenue

Exploitation :

- Digue : coupure de nuit en semaine du lundi au jeudi sur la tranche horaire 22h00 - 6h00 exclusivement, rétablissement de jour de la circulation en mode dégradé (de 6h00 à 22h00) et travaux interrompus,
- Déviation V.L. uniquement avec itinéraire balisé
- Circulation P.L interdite sur l'itinéraire : stockage des P.L. plateau des Allaris (Ouest Barcelonnette) et ZC du Pont Long (Est Barcelonnette)

Tronçon 3

Consistance des travaux :

- Décaissement de la chaussée existante sur 82 cm
- Pose d'une canalisation \varnothing 1200 de rétention en remplacement des 2 buses \varnothing 800 existantes
- Réalisation d'un encorbellement avec contrepoids en béton pour élargissement de la voie
- Réalisation de la couche de fondation (60 cm de grave non traitée 0/60)

- Réalisation des couches d'enrobés (16 cm de grave bitume + 6 cm de béton bitumineux)
- Réalisation des dispositifs de retenue

Exploitation : arbitrage à réaliser sur deux possibles déviations (l'une émanant de la commune, l'autre du département)

Tronçon 4

Consistance des travaux :

- Déviation du canal d'irrigation
- Elargissement de la voie par remblaiement sur la parcelle AE107
- Décaissement de la chaussée existante sur 82 cm
- Réalisation de la couche de fondation (60 cm de grave non traitée 0/60)
- Réalisation des couches d'enrobés (16 cm de grave bitume + 6 cm de béton bitumineux)
- Réalisation des dispositifs de retenue

Exploitation : arbitrage à réaliser sur deux possibles déviations (l'une émanant de la commune, l'autre du département)

Tronçon 5 et 6

Consistance des travaux :

- Décaissement de la chaussée existante sur 82 cm
- Réalisation de la couche de fondation (60 cm de grave non traitée 0/60)
- Réalisation des couches d'enrobés (16 cm de grave bitume + 6 cm de béton bitumineux)
- Réalisation d'un trottoir l = 1.40 m mini. (Bordure type T2 + caniveau type CS1)
- Réalisation des dispositifs de retenue

Exploitation : arbitrage à réaliser sur deux possibles déviations (l'une émanant de la commune, l'autre du département)

Tronçon 7

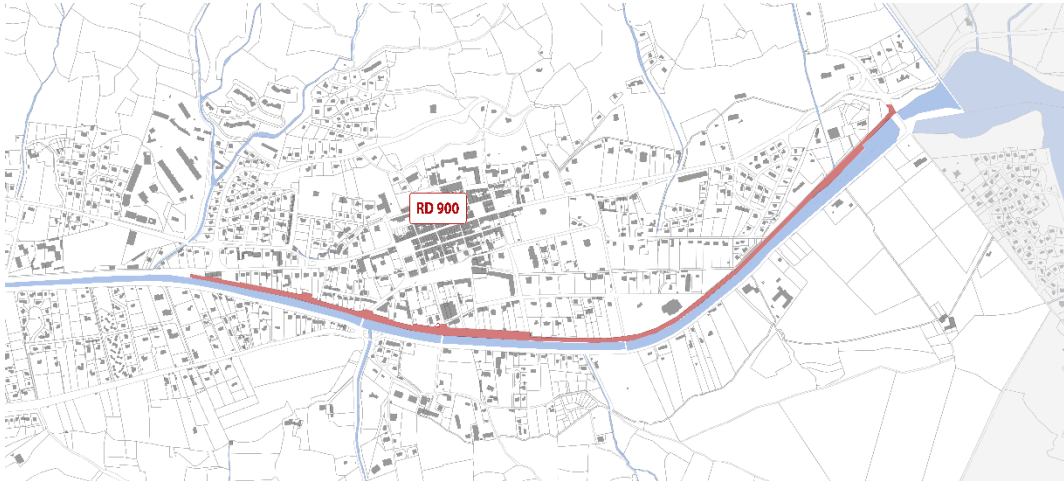
Consistance des travaux :

- Réalisation des parties de chaussée neuves hors zone circulée

	<ul style="list-style-type: none"> - Rabotage des parties conservées de la chaussée existante sur 6 cm - Réalisation des couches d'enrobés (16 cm de grave bitume + 6 cm de béton bitumineux)
<i>Qui ? Pour qui ?</i>	
Maître d'ouvrage	Département
Acteurs concernés, parties intéressées	Bénéficiaires du projet : les habitants de la commune, les touristes, les actifs, les transporteurs ...
Partenaires	Ville de Barcelonnette et CCVUSP (gestion hydraulique de l'Ubaye)
<i>Combien ?</i>	
Dépenses à engager (bilan financier et comptes prévisionnels)	/
Echéancier et type de budget	/
Plan de financement	/
<i>Quand ?</i>	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Tronçon 1 : travaux du 09/2023 au 10/2023 - Tronçon 2 : travaux du 09/2023 au 10/2023 - Tronçon 3 : travaux du 04/2024 au 07/2024 - Tronçon 4 : travaux du 09/2024 au 10/2024 - Tronçon 5/6 : travaux du 03/2023 au 06/2023 - Tronçon 7 : travaux du 03/2023 au 05/2025
Contexte règlementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	/
Tâches à court terme	Choix des déviations des tronçons 4,5,6,7 en accord avec le département et la commune.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inclus dans l'actuelle ORT, secteur opérationnel
<i>Risques, aléas, incertitudes ?</i>	
Principales informations manquantes	La définition du tronçon 7 (plan d'aménagement) impactera le projet d'aménagement de la porte d'entrée Est de la commune (fiche action 3.1.1)
Incertitudes, risques	/
<i>Evaluation ?</i>	
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet impacte directement la centralité de la commune. La RD 900 est la voirie qui permet de soulager les flux véhiculaires du centre-ville, au-delà de son rôle hydrologique. Bien que nécessaires, les déviations temporaires que générera ce projet vont impacter la commune, ramenant un flux important de VL et PL dans le centre de la commune.
<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	Plan de situation, plan des tronçons, zoom sur les déviations 1 et 2
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 15/09/2022 Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD Validation par délibération du conseil municipal du 15 novembre 2022.

Annexe fiche action 2.2.2

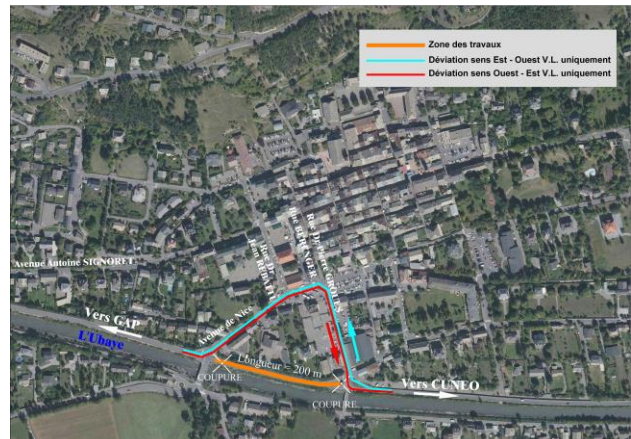
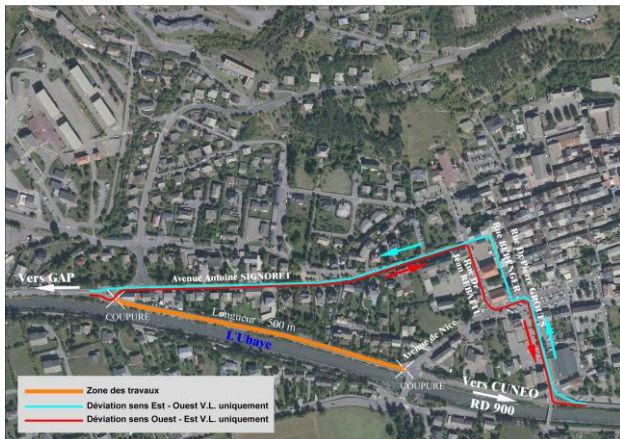
Plan de situation



Plan des tronçons :



Zoom sur les déviations 1 et 2 :



FICHE ACTION N° 2.3.1

Passerelle pour franchir l'Ubaye

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Passerelle pour franchir l'Ubaye
Action n°	2.3.1
Orientation stratégique	2 - Diversifier et améliorer l'offre de mobilité Reconnecter la fracture urbaine générée par l'Ubaye
Thématique générale	Mobilité
Type d'action	Travaux
Catégorie, nature précise de l'action	Création d'un ouvrage d'art
Localisation géographique	A définir
Statut, maturité	Action à maturer Action de concertation à réaliser Fiche pour mémoire
Etat d'avancement	En attente
Niveau de priorité	Médian haut
<i>Pourquoi ?</i>	
Finalité, objectifs et expression de besoin	<p>L'Ubaye traverse d'Est en Ouest la commune de Barcelonnette. Elle représente une réelle fracture urbaine notamment sur la partie Ouest de la commune. En effet, le pont permettant de franchir l'Ubaye est situé à 1.3 km de l'entrée Ouest de la commune.</p> <p>La rive droite de l'Ubaye est composée d'un tissu pavillonnaire mais aussi de la gendarmerie, d'une boulangerie et de quelques commerces ; il est surtout à proximité immédiate des grandes surfaces alimentaires de Saint-Pons.</p> <p>La rive gauche de l'Ubaye est composée d'un tissu pavillonnaire important, mais aussi de nombreux gîtes et de deux campings.</p> <p>Relier par une passerelle de mobilité douce ces deux tissus urbains semble pertinent.</p> <p>De plus, cet ouvrage d'art permettra de relier le futur parc tout glisse avec la balade de santé du golf, permettant une continuité de cheminement doux entre ces espaces. Il mettra en valeur l'arrivée sur la commune de Barcelonnette par son impact visuel.</p> <p>Les ateliers de concertation ont démontré une attente forte de la population concernant la création d'une passerelle de mobilité douce, tant dans la dimension de sécurisation des flux de mobilité douce, que dans la volonté de réduire la fracture urbaine et les détours qu'elle occasionne.</p>

<i>Quoi ?</i>	
Description de l'action	Réalisation d'une passerelle de mobilité douce à l'ouest de la commune. Cette opération est en attente de la réalisation de l'étude de mobilité, qui devra explorer les pistes de positionnement de cette passerelle.
<i>Qui ? Pour qui ?</i>	
Maître d'ouvrage	Ville de Barcelonnette
Acteurs concernés, parties intéressées	Bénéficiaires du projet : les habitants de la commune, les touristes, les actifs ...
Partenaires	Ville de Barcelonnette, Département Le bureau étude sélectionné pour l'étude de mobilité sera un partenaire de cette étude.
<i>Combien ?</i>	
Dépenses à engager (bilan financier et comptes prévisionnels)	Hypothèse des couts, devis à réaliser : - MOE : 20 000 euros HT - Travaux : 200 000 euros HT
Echéancier et type de budget	Investissement
Plan de financement	Plan de financement de l'MOE HT : - Autofinancement : 16 000 euros - CDST (Département) : 4 000 euros - TOTAL : 20 000 euros D'autres partenaires financeurs seront rechercher.
<i>Quand ?</i>	
Calendrier	<i>PM : Etude de mobilité 2022-2024</i> Hypothèse : - MOE 2023 - Travaux 2024-2025 (hypothèse)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inclus dans l'actuelle ORT, secteur opérationnel. Le projet est inclus dans le CDST.
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 16/09/2022 Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD Validation par délibération du conseil municipal du 16 novembre 2022



Objectif 3.1 Valoriser les entrées de villes pour une meilleure attractivité

- 3.1.1 Améliorer les portes d'entrée de la ville**
Porte Est : 2022 Définition du projet, réalisation 2023
- 3.1.2 Signalétique véhiculaire d'entrée de ville**
Soumise à la fin de l'étude de la CCVUSP à l'échelle de la ville

Objectif 3.2 Favoriser l'attractivité commerciale et touristique du centre-bourg

- 3.2.1 Pratiquer le patrimoine architectural et paysager du centre-ville** 2022-2023
- 3.2.2 Mise en œuvre de trompes l'œil commerciaux** 2022-2023
- 3.2.3 Rétablir la continuité du linéaire commercial** 2022/2023

Objectif 3.3 Dynamiser le développement du quartier Craplet

- 3.3.1 Reconversion de la Caserne de Craplet**
2023 : Etude de programmation / Diagnostic Amiante et Plomb Avant Travaux
- 3.3.2 Construction d'un centre pédagogique en astronomie**
Travaux 2023/2024

FICHE ACTION N° 3.1.1

Améliorer les portes d'entrée de la ville

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Améliorer les portes d'entrée de la ville
Action n°	3.1.1
Orientation stratégique	Orientation 3 : Stimuler la dynamique économique et le développement des emplois Objectif 3.1 Valoriser les entrées de ville pour une meilleure attractivité
Thématique générale	Equipement
Type d'action	Aménagement espace public : amélioration paysagère de l'entrée de ville Est
Catégorie, nature précise de l'action	Aménagement et signalétique des entrées de ville Est et Ouest de la commune
Localisation géographique	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée de ville Est : <ul style="list-style-type: none"> ○ les abords de la ZA du Pont Long soit une partie de la parcelle AE 76 ; propriétaire le Département (948 m²) ○ les abords des parcelles AH 67 et 68 (30 m² et 4175m²) – propriétaire : commune de Barcelonnette • Entrée de ville Ouest : <ul style="list-style-type: none"> ○ parcelle AC 280 (61m²) ○ parcelle AC 390 (310m²) <p>Correspondant au rond-point « des Moutons » (avenue des trois Frères Arnaud) – propriétaire : ville</p>
Statut, maturité	Action en construction pour la porte d'entrée Est Action à construire pour la porte d'entrée Ouest
Etat d'avancement	Porte d'entrée Est : en attente d'un projet d'aménagement de giratoire du Département, impactant sur le projet (fiche action 2.2.2) Porte d'entrée Ouest : non démarré – fiche pour mémoire
Niveau de priorité	Fort
<i>Pourquoi ?</i>	
Urgence ou échéance à respecter	Le projet bénéficie d'une subvention Parc National du Mercantour relative à l'opération d'Amélioration paysagère de l'entrée Est de la ville".

	<p>Signée en novembre 2021, prolongeant la validité de la subvention jusqu'au 7 novembre 2022.</p> <p>Ce projet a été déposé par la commune en 2019.</p> <p>Si une prolongation de la subvention est possible, le projet devra impérativement être réalisé en 2023.</p>
Finalité, objectifs et expression de besoin	<p>Les entrées de ville de Barcelonnette sont peu qualitatives et peu attrayantes. L'entrée Est joue le rôle d'interface avec les flux véhiculaires venant d'Italie, de la haute Ubaye, de Jausiers ainsi que du Sauze, station de skis.</p> <p>Cette entrée est peu esthétique, d'une part une station-service, de l'autre un vaste parking délaissé et encombrée de panneaux publicitaires et enfin une zone d'activité sans plantations et aux constructions non uniformes. La signalétique de direction est elle aussi dense et confuse. Les cheminements piétons et cyclables sont inexistant à cette interception. Il s'agit de réaliser une amélioration de cette entrée de ville, pour une attractivité plus forte de la commune, une meilleure lisibilité des espaces et des cheminements.</p>
Quoi ?	
Faisabilité	La faisabilité sera réalisée en interne par la commune de Barcelonnette
Description de l'action	<p>Les intentions de projet pour l'embellissement de la porte d'entrée Est sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un cheminement piéton et cyclable du côté de la ZA du Pont Long • Plantation de végétaux (coté ZA Pont Long et parcelle du rafting) • Reprise de signalétique • Mobilier urbain sur la parcelle du rafting
Qui ? Pour qui ?	
Maître d'ouvrage	Commune de Barcelonnette
Portage	<ul style="list-style-type: none"> - Elu référent : Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme - Dispositif de suivi et de pilotage : élu en charge des PMR et de l'accessibilité Joel Ygau, l'élu adjoint aux travaux Joseph Garcin, Sophie Vaginay-Riccourt, maire de Barcelonnette, Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme, directeur général des services Samuel Roullé, agent en charge du service urbanisme, Claudine Onnis et la cheffe de projet PVD, Anna Sananes.
Acteurs concernés, parties intéressées	Bénéficiaires du projet : les habitants de la commune, touristes...
Partenaires	Parc du Mercantour (partenaire financeur), le Département et la CCVUSP , pour les impacts de leurs projets d'infrastructures routières et cyclables.
Combien ?	
Dépenses à engager (bilan financier et comptes prévisionnels)	<p>Les postes de dépense seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plantations paysagères - Signalétique - Cheminements
Echéancier et type de budget	Investissement
Plan de financement	<p>Plan de financement de l'opération HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Parc National du Mercantour : 5 438 euros soit 50%

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Autofinancement Commune de Barcelonnette : 5 438 euros soit 50% ○ Total : 10 876 euros <p><i>L'étude étant réalisée en interne, il n'y aura pas de frais d'AMO et MOE.</i></p>
Quand ?	
Calendrier	<p>Le projet intégrant une dimension cheminement ; nous ne pouvons composer un projet sans connaître la localisation exacte des flux à connecter. Nous sommes donc dans l'attente de la solution d'aménagement retenue par le Département sur le choix d'infrastructure routière en fin de Digue (intersection, rond-point, localisation des passages piétons, trottoirs...).</p> <p>De même, nous attendons l'avancée de la MO de la piste cyclable intravallée afin de connaître la localisation de l'entrée de ville cyclable Est, afin de positionner stratégiquement nos cheminements, nos mobiliers urbains et nos plantations.</p> <p>La réalisation du projet (conception et travaux) est prévue pour 2023.</p>
Contexte réglementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	<ul style="list-style-type: none"> - Parcelle d'intervention appartenant au département : accord à obtenir, lorsque le projet sera mature. - ZA du Pont- Long : gérance par le CCVUSP : accord à obtenir, lorsque le projet sera mature. - Subvention PNM : accord à obtenir, lorsque le projet sera mature.
Tâches à court terme	Inscrire le projet au budget 2023 de la commune.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Ville inscrite dans le Parc du Mercantour – cf convention d'adhésion
Risques, aléas, incertitudes ?	
Incertitudes, risques	<p>L'attente du choix de voirie réalisé par le Département impacte grandement la conception et la réalisation du projet.</p> <p>Dans cette attente, le risque est de perdre le subventionnement du Parc du Mercantour, qui remettrait en question la réalisation de ce projet.</p>
Evaluation ?	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Le projet va impacter sur les cheminements des habitants, mais aussi sur la perception d'entrée de ville de la commune depuis le Sauze ou Jausiers.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'opération participe au renforcement de la fonction de centralité de la commune, valorisant son entrée de ville.
Références externes à la fiche	
Annexes, documents de référence	Photos du site, plan de localisation
Gestion de l'évolution de la fiche	
Historique des mises à jour de la fiche	<p>Date de rédaction : 10/10/2022</p> <p>Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD</p> <p>Validation par décision du conseil municipal du 16 novembre 2022</p>

Annexes Action 3.1.2

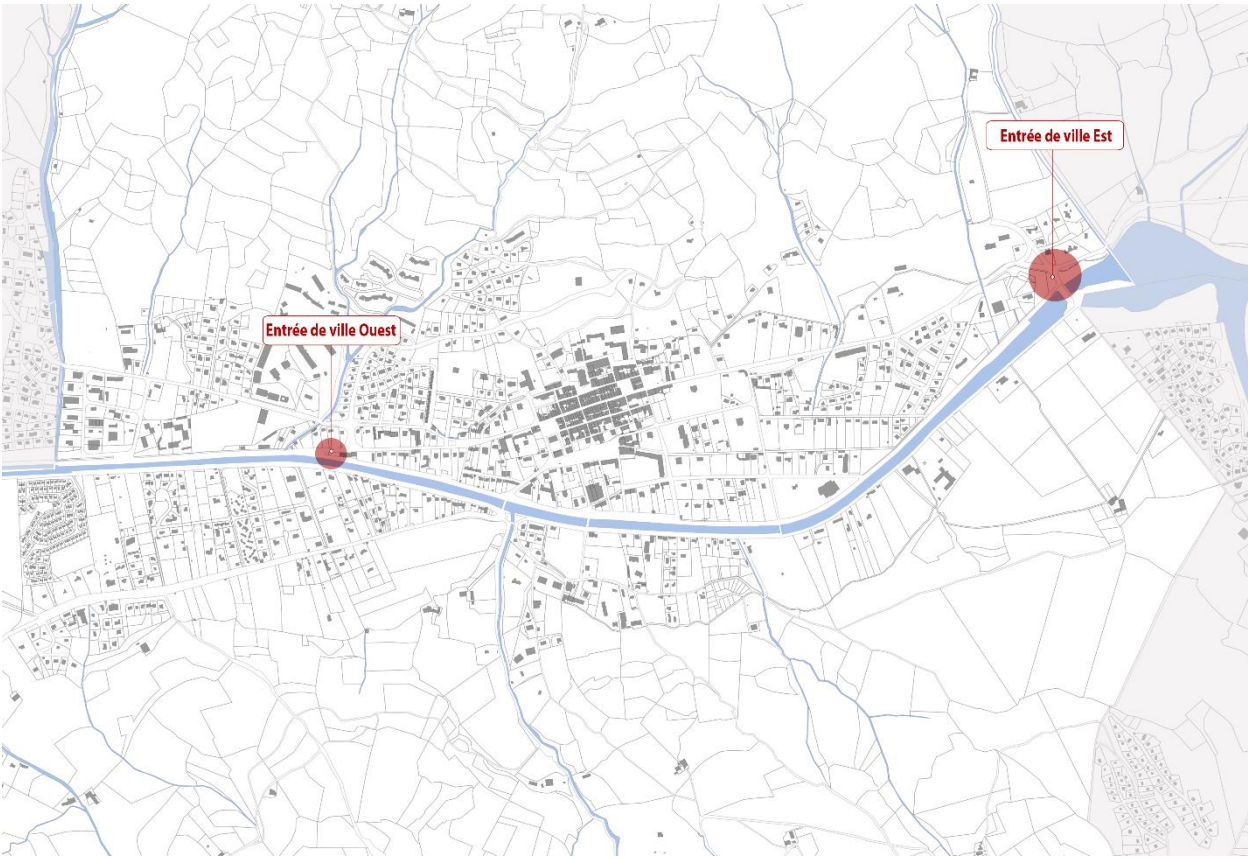
Photo Porte d'entrée Ouest :



Photo Porte d'entrée Est :



Plan de localisation



FICHE ACTION N° 3.1.2 /3.2.2

Signalétique véhiculaire d'entrée de ville Révéler le parcours commercial par la signalétique piétonne

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Signalétique véhiculaire d'entrée de ville Révéler le parcours commercial par la signalétique piétonne
Action n°	3.1.1 / 3.2.2
Orientation stratégique	Orientation 3 : Stimuler la dynamique économique et le développement des emplois Objectif 3.1 Valoriser les entrées de ville pour une meilleure attractivité Objectif 3.2 : Favoriser l'attractivité commerciale et touristique du centre-bourg
Thématique générale	Signalétique
Type d'action	Changement de la signalétique
Catégorie, nature précise de l'action	Renouvellement de la signalétique véhiculaire et piétonne
Localisation géographique	- Signalétique véhiculaire : toute la commune - Signalétique piétonne : le centre-bourg
Statut, maturité	Action en construction
Etat d'avancement	En attente de la fin de l'étude de signalétique de la CCVUSP
Niveau de priorité	Fort
<i>Pourquoi ?</i>	
Finalité, objectifs et expression de besoin	La signalétique véhiculaire de la commune est peu qualitative : non harmonieuse, elle est peu lisible. On observe notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Un manque de lisibilité des panneaux d'entrée de ville - Une difficulté d'orientation dans la commune - Une difficulté d'identification des grands parkings de la commune - Une difficulté de localisation du centre-bourg <p>Ainsi la signalétique véhiculaire ne facilite pas la fréquentation du centre-bourg ainsi que de son tissu commercial.</p> <p>La signalétique piétonne est elle aussi à enrichir et à rendre plus lisible. Lorsqu'un touriste est stationné à proximité du centre-bourg, il n'a pas ou peu d'informations sur la direction à prendre pour se promener dans le centre-bourg. De même pour la localisation des services et équipements publics.</p>
<i>Quoi ?</i>	
Faisabilité	La faisabilité est en cours de réalisation via la mission de signalétique de la CCVUSP. Il s'agit de construire une signalétique uniforme sur la vallée. Après élaboration d'une charte graphique commune à la CCVUSP, le prestataire réalisera une expression des besoins de chaque

	commune de la vallée, ainsi que la réalisation d'un CCTP adapté à chaque commune.
Description de l'action	<p>Les intentions de la commune sont identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signalétique véhiculaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Panneaux d'entrée de ville et directionnels ○ Panneaux avec le nombre de commerces dans le centre-bourgs en entrée de ville ○ Panneaux directionnels avec le plan schématique des différents parkings du centre bourg ○ Panneaux d'identification des parkings (places, nom et localisation par rapport au centre-bourg) • Signalétique piétonne : <ul style="list-style-type: none"> ○ Entrée zone piétonne ○ Equipements et services structurants ○ Culture et patrimoine (MH)
<i>Qui ? Pour qui ?</i>	
Maître d'ouvrage	Commune de Barcelonnette
Portage	<p>Elu référent : Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme</p> <p>Dispositif de suivi et de pilotage : élu en charge des PMR et de l'accessibilité Joel Ygau, Florence Allemandie, Adjointe à la culture, Sophie Vaginay-Riccourt, maire de Barcelonnette, Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme, directeur général des services Samuel Roullé, agent en charge du service urbanisme, Claudine Onnis et la cheffe de projet PVD, Anna Sananes.</p>
Acteurs concernés, parties intéressées	Bénéficiaires du projet : les habitants de la commune, touristes...
Partenaires	CCVUSP
<i>Combien ?</i>	
Dépenses à engager (bilan financier et comptes prévisionnels)	Entreprise de signalétique, pour la réalisation de la nouvelle signalétique
Plan de financement	En attente de la fin de l'étude de signalétique (premier chiffrage)
<i>Quand ?</i>	
Calendrier	La première phase du projet est l'étude de signalétique portée par la CCVUSP. Elle finira fin 2023. Ainsi la commune pourra lancer un marché public fin 2023/début 2024.
<i>Risques, aléas, incertitudes ?</i>	
Incertitudes, risques	/
<i>Evaluation ?</i>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Le projet fluidifiera les flux piétons et véhiculaires ; il contribuera à augmenter la fréquentation du centre-bourg. L'observation des flux ainsi que les retours des touristes permettront d'évaluer le projet.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'opération participe au renforcement de la fonction de centralité de la commune, valorisant son centre-bourg notamment.
<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	/
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	<p>Date de rédaction : 10/11/2022</p> <p>Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD</p> <p>Validation par délibération du conseil municipal du 15 novembre 2022</p>

FICHE ACTION N° 3.2.1

Pratiquer le patrimoine architectural et paysager du centre-ville

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Pratiquer le patrimoine architectural et paysager du centre-ville
Action n°	3.2.1
Orientation stratégique	Orientation 3 : Stimuler la dynamique économique et le développement des emplois Objectif 3.2 Favoriser l'attractivité commerciale et touristique du centre-bourg
Thématique générale	Parcours
Type d'action	Révéler un parcours
Catégorie, nature précise de l'action	Mettre en place un circuit, d'environ deux heures, mixte, autour des villas, type jeu de piste, parcours découverte.
Localisation géographique	Centre-bourg et ses abords immédiats
Statut, maturité	Action à faire murer, en réflexion
Etat d'avancement	Le projet est identifié, il faut le préciser et l'inscrire au budget.
Niveau de priorité	Médian haut
<i>Pourquoi ?</i>	
Urgence ou échéance à respecter	/
Finalité, objectifs et expression de besoin	La ville de Barcelonnette est particulièrement riche en patrimoine architectural, historique et paysager. Ce patrimoine, situé dans le centre-bourg, n'est pas aisément repérable pour les non-sachants. En effet, l'absence de panneaux informatifs, ainsi que de parcours fléché rend ce patrimoine illisible. L'objectif de ce projet est de révéler la balade des villas remarquables (AVAP), balade déjà existante, mais peu identifiable. Cette balade est l'occasion de révéler aussi le patrimoine paysager accessible à proximité du centre-bourg.
<i>Quoi ?</i>	
Faisabilité	La faisabilité sera réalisée en interne par la commune de Barcelonnette
Description de l'action	Il s'agit de révéler un circuit de deux heures, autour des villas, et du paysage, partant du centre-bourg. De type jeu de piste, il rendra plus attractif l'environnement de la ville, ainsi que son centre-bourg. La mise en scène de la balade doit révéler de manière ludique, l'héritage architectural de la ville. Pour cela on peut imaginer des jeux de piste, quizz, rébus ... Il faut prévoir l'installation de : - Panneaux indicateurs de la balade : signalétique urbaine - Panneaux étape / information sur les villas : signalétique bâtiments,

	<p>- Panneaux de cadrage sur le grand paysage et des végétations à révéler</p> <p>Pour la diffusion de cette balade, il faudrait, au-delà des panneaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fascicule et plan distribué à l'Office du Tourisme - Application mobile <p>Points clefs du parcours :</p> <p>Eglise, rue de Savoie, rue François Arnaud, promenade du verger, vue depuis la piscine, Cimetière classé, Villa Bleue, le musée et le parc de la Sapinière, Tour Cardinalis, rue Manuel et place de la Mairie etc...</p>
<i>Qui ? Pour qui ?</i>	
Maître d'ouvrage	Commune de Barcelonnette
Portage	<p>Elu référent : Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme</p> <p>Dispositif de suivi et de pilotage : élu en charge des PMR et de l'accessibilité Joel Ygau, l'élu adjoint à la culture, Florence Allmandier, Sophie Vaginay-Riccourt, maire de Barcelonnette, Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme, directeur général des services Samuel Roullé, agent en charge du service urbanisme, Claudine Onnis, agent en charge de la direction du musée de Barcelonnette, Helene Homps et la cheffe de projet PVD, Anna Sananes.</p>
Acteurs concernés, parties intéressées	Bénéficiaires du projet : les habitants de la commune, touristes...
Partenaires	Multipartenariale. Il est nécessaire de construire le projet notamment avec la DRAC et l'ABF, le Parc du Mercantour
<i>Combien ?</i>	
Dépenses à engager (bilan financier et comptes prévisionnels)	<p>Les postes de dépense seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signalétique - Application mobile - Plan et flyers distribués à l'office du tourisme
Echéancier et type de budget	Investissement
Plan de financement	Plan de financement à réaliser
<i>Quand ?</i>	
Calendrier	Fin 2022 - 2023
Contexte réglementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	Le projet est situé en zone 1 et 2 de l'AVAP : il contraint au règlement de cette dernière et soumit à l'avis de l'ABF.
Tâches à court terme	<ul style="list-style-type: none"> - Préciser le projet pour réaliser un chiffrage, - Inscrire le projet au budget 2023 de la commune - Chercher des financements
<i>Risques, aléas, incertitudes ?</i>	
Incertitudes, risques	/
<i>Evaluation ?</i>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Le projet va impacter les cheminements des touristes, favorisant la déambulation dans le centre-bourg. Les retours commerçants du centre-

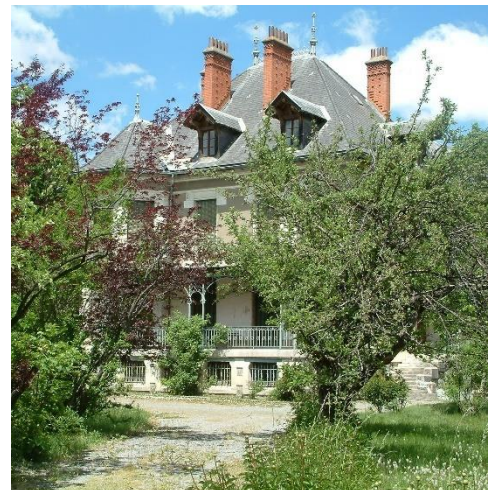
	bourg et l'office du tourisme pourront permettre d'évaluer la réussite du projet.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'opération participe au renforcement de la fonction de centralité de la commune, valorisant son patrimoine et favorisant le parcours marchand.
<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	Plan du parcours envisagé
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 11/10/2022 Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD Validation par délibération du conseil municipal du 15 novembre 2022.

Annexes Action 3.2.1

Plan du parcours envisagé :



Points d'arrêt : Tour Cardinalis, Villa Bleue, Villa Remarquable :



FICHE ACTION N° 3.2.2 /3.2.3

-Mise en œuvre de trompe-l'œil commerciaux
-Rétablir la continuité du linéaire commercial par une action forte sur des commerces inactifs

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	-Mise en œuvre de trompe-l'œil commerciaux -Rétablir la continuité du linéaire commercial par une action forte sur des commerces
Action n°	3.2.2 et 3.2.3
Orientation stratégique	Orientation 3 : Stimuler la dynamique économique et le développement des emplois Objectif 3.2 Favoriser l'attractivité commerciale et touristique du centre-bourg
Thématique générale	Commerce
Type d'action	Valoriser le parcours marchand du centre-bourg
Catégorie, nature précise de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des trompes l'œil sur les devantures de commerces fermés - Développer une action forte de la commune : location et sous-location
Localisation géographique	Centre-bourg
Statut, maturité	Action à faire murer, en réflexion
Etat d'avancement	Le projet est identifié, il faut le préciser et l'inscrire au budget.
Niveau de priorité	Médian
<i>Pourquoi ?</i>	
Urgence ou échéance à respecter	/
Finalité, objectifs et expression de besoin	<p>L'étude SHOP'IN a révélé des dysfonctionnements de l'appareil commercial du centre-bourg. De nombreux locaux sont d'apparence inactive, et ont un impact visuel négatif sur la continuité du linéaire commercial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 locaux sont d'apparence inactive et ont un très mauvais impact sur le linéaire commercial notamment : - 6 autres locaux sont d'apparence inactive, en apparence à rénover. Ils sont cependant moins impactants dans la continuité du linéaire commercial. <p>Ces locaux impactent négativement le parcours commercial du centre-bourg. La ville souhaite œuvrer contre ces commerces fermés, aux devantures délaissées voir abimées qui dégradent l'image du centre-bourg.</p> <p>Elle souhaite développer deux actions complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des trompes l'œil sur les boutiques les plus dégradées, faisant l'objet de rétention commerciale.

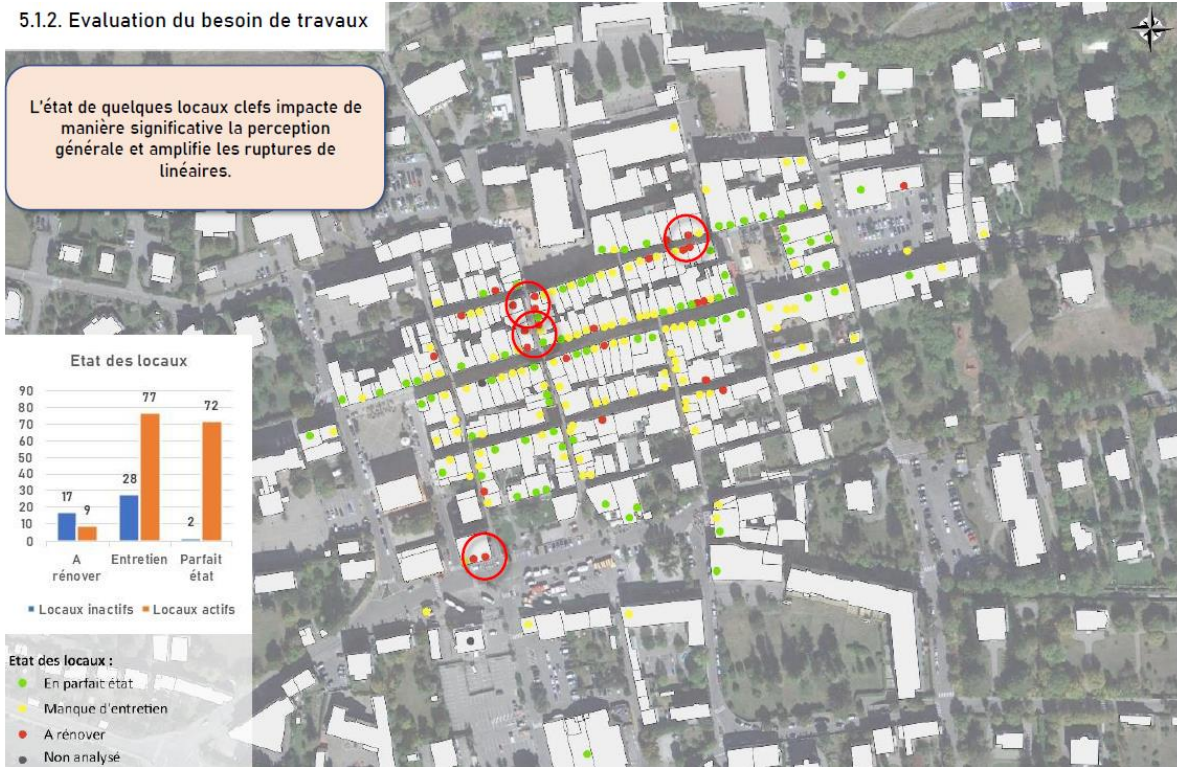
	<ul style="list-style-type: none"> - Des actions plus coercitives sur deux locaux clefs de location / sous-location sur des locaux clefs dans le parcours marchand faisant l'objet de rétention commerciale.
<i>Quoi ?</i>	
Faisabilité	Les faisabilités des deux actions seront réalisées en interne par la commune de Barcelonnette, sous les conseils de la CCI.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Action trompe-l'œil <ul style="list-style-type: none"> o La ville estime le nombre de trompe-l'œil nécessaire à une dizaine. o Nous devons examiner un à un les locaux ci-dessous afin de connaître le statut d'occupation, les propriétaires, identifier les causes d'inactivité de ces locaux. o Une action de trompe-l'œil de devra être envisagée que sur les locaux dans des situations figées. o Suite à l'identification des locaux, un travail sur la matérialité et le graphisme devra être réalisé en travail étroit avec l'ABF. - Action plus coercitive : location/sous-location <ul style="list-style-type: none"> o La ville souhaite réaliser une ou deux actions plus coercitives permettant la remise sur le marché de locaux inactifs, faisant l'objet d'une rétention commerciale longue, sans perspective d'évolution. o La commune pourrait louer ces locaux, réaliser a sa charge les travaux de remise en état nécessaire, pour ensuite sous-louer les locaux à des commerçants/artisans. o Ainsi cela permettra de dynamiser le linéaire commercial durant la durée du bail. A la fin du bail, la remise en état du local ainsi que le bon maintien du commerce pourraient inciter le propriétaire à louer le local directement au sous-locataire. - Les locaux à interroger : <ul style="list-style-type: none"> o 9 locaux sont d'apparence inactive et ont un très mauvais impact sur le linéaire commercial o 6 autres locaux sont d'apparence inactive, en apparence à rénover. Ils sont cependant moins impactant dans la continuité du linéaire commercial, étant plus en retrait du linéaire principal
<i>Qui ? Pour qui ?</i>	
Maître d'ouvrage	Commune de Barcelonnette
Portage	<p>Elu référent : Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme</p> <p>Dispositif de suivi et de pilotage : élu en charge des PMR et de l'accessibilité Joel Ygau, l'élu adjoint à la culture, Florence Almendier, Sophie Vaginay-Riccourt, maire de Barcelonnette, Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme, directeur général des services Samuel Roullé, agent en charge du service urbanisme, Claudine Onnis, cheffe du musée de Barcelonnette, cheffe de projet Ma Boutique à l'Essai et la cheffe de projet PVD, Anna Sananes.</p>

Acteurs concernés, parties intéressées	Les commerçants, les propriétaires de locaux commerciaux non loués, les habitants et les touristes.
Partenaires	Multipartenariale. Il est nécessaire de construire le projet notamment avec la CCI et la DRAC.
<i>Combien ?</i>	
Dépenses à engager (bilan financier et comptes prévisionnels)	Fiche action 3.2.2 : le poste de dépense sera une dizaine de trompe-l'œil. Fiche action 3.2.3 : le poste de dépense principal sera des travaux de remise en état des RDC commerciaux.
Echéancier et type de budget	Investissement
Plan de financement	Plan de financement à réaliser quand les projets seront plus détaillés.
<i>Quand ?</i>	
Calendrier	2023-2024
Contexte réglementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	Le projet est situé en zone 1 et 2 de l'AVAP : il contraint au règlement de cette dernière et soumit à l'avis de l'ABF.
Tâches à court terme	<ul style="list-style-type: none"> - Préciser la liste de locaux, leurs occupations, et s'entretenir avec les propriétaires - Préciser le projet « de devanture » pour réaliser un chiffrage et s'entretenir avec l'ABF - Inscrire le projet au budget 2023 de la commune - Chercher des financements
<i>Risques, aléas, incertitudes ?</i>	
Incertitudes, risques	/
<i>Evaluation ?</i>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Le projet va impacter les cheminements des touristes et des résidents, favorisant la déambulation dans le centre-bourg.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'opération participe au renforcement de la fonction de centralité de la commune, valorisant la continuité du parcours marchant.
<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	Plan des locaux inactifs, étude SHOP'IN ; Plan des locaux d'apparence actifs et inactifs, étude SHOP'IN
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 11/10/2022 Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD Validation par délibération du conseil municipal du 15 novembre 2022.

Annexes Action 3.2.2

Plan des locaux inactifs, étude SHOP'IN :

5.1.2. Evaluation du besoin de travaux



Plan des locaux d'apparence actifs et inactifs, étude SHOP'IN :



FICHE ACTION N° 3.3.1

Reconversion de la caserne militaire Craplet

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Reconversion de la caserne militaire Craplet
Action n°	3.3.1
Orientation stratégique	Orientation 3 : Stimuler la dynamique économique et le développement des emplois Objectif 3.3 Dynamiser le développement du quartier Craplet
Thématique générale	Equipement
Type d'action	Réhabilitation et restructuration d'un bâtiment
Catégorie, nature précise de l'action	La reconversion de la caserne militaire Craplet consiste à la reconversion d'un bâtiment vacant, actuellement friche militaire. Il s'agit de déterminer le programme du bâtiment, puis à réaliser l'AMO et les travaux de réaménagement et de restructuration.
Localisation géographique	Le projet est situé sur le chemin dit « rue du Lt Colonel Pelardy » 04400, Barcelonnette, sur la parcelle AB 150 appartenant à la commune, d'une superficie parcellaire de 50942 m ² . Situé à proximité du centre-bourg, il est accessible via l'Avenue Ernest Pellotier.
Statut, maturité	Action en construction Fiche pour action validée, en court de construction.
Etat d'avancement	2023 – Lancement de l'étude de programmation et du diagnostic amiante et plomb avant travaux
Niveau de priorité	Fort
<i>Pourquoi ?</i>	
Urgence ou échéance à respecter	<p>Le site du projet relève d'un engagement préalable de la commune à réaliser une action sur ce site, lorsqu'elle en a fait l'acquisition auprès de l'Etat à un euro symbolique (site ancienne friche militaire) sous conditions. Ainsi la ville a jusqu'à 2023 pour développer une action sur ce bâtiment.</p> <p>La ville de Barcelonnette a été marquée par la présence militaire, l'année 1907 voit la construction de la caserne dont il est ici question. Suite au départ définitif de l'armée de la Vallée de l'Ubaye en 2009, conséquence de la mise en œuvre du plan national de restructuration des sites de défense, l'État a décidé de rétrocéder l'ensemble de ses sites militaires aux collectivités de la vallée dans le cadre du contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) de la Vallée de l'Ubaye signé en 2009. Malgré la charge que cela représente, la municipalité a décidé de reprendre ce quartier abandonné pour en faire un facteur de développement de la commune.</p>

	<p>La ville va passé une convention avec la Région dans le cadre de l'AMI Friches porté par la Région (dossier 2021-14687, signé le 18 mai 2022).</p> <p>Elle dispose de deux ans, à compter 29/04/2022 pour réaliser les études inscrites dans cette convention afin d'avoir accès aux subventions de la Région. Le présent projet s'inscrit dans cette convention.</p>
<p>Finalité, objectifs et expression de besoin</p>	<p>Construites à partir de 1907 afin d'accueillir l'armée, les « casernes militaires » de Craplet ont ouvert l'urbanisation d'un quartier d'implantation des armées, successivement baptisé Haxo, Jacquemot puis Craplet. Premières casernes en France à disposer d'un chauffage central, ces casernes ont été un modèle pour l'époque. La dissolution du 11e BCA, puis du CIECM, en 2009, est un véritable sinistre pour l'Ubaye et Barcelonnette, avec la disparition de 170 emplois, 120 familles soit 300 personnes, quittent la vallée. A ce jour, tous les bâtiments militaires ont été réhabilités et réinvestis à l'exception d'un bâtiment, objet de cette proposition.</p> <p>L'ancienne caserne de Craplet est située dans le quartier du même nom, situé à proximité du cœur de ville. Quartier à dominante économique, il est qualitatif en termes d'espace public, de service aux travailleurs et de vivre ensemble. La caserne représente un potentiel de dynamisme non exploité et vacant.</p> <p>Dans une commune où le foncier communal est une denrée rare, il convient d'exploiter entièrement le potentiel de ce bâtiment. Le bâtiment, dernier bâti non rénové de ce quartier représente l'opportunité pour la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de dynamiser le quartier, mais aussi la ville avec l'apparition de nouveaux espaces économiques, générant ainsi des emplois - d'instaurer de la mixité d'usage sur le quartier. En effet ce quartier est un quartier de « jour », non investi la nuit ; il n'accueille pas de logement. La commune souhaite en faire un bâtiment mixte, accueillant des logements - de favoriser le vivre ensemble sur le quartier via un aménagement urbain de type placette, favoriser les rassemblent et contribuant à améliorer le cadre de vies des travailleurs du quartier - de déplacer l'école artistique actuellement en centre-bourg afin de libérer ce foncier pour la réalisation d'une maison des associations. <p>La commune est plutôt mature sur son expression de besoin : déplacement de l'école de musique, locaux tertiaires/économiques et logements (accueil éventuel des logements du PGHM de Jausiers, ou privé). Cependant elle souhaite avoir recours à une étude de programmation afin de définir précisément le programme et d'en tester la faisabilité spatiale.</p> <p>De même, elle souhaite que l'AMO la guide sur les modes de gestion et de réalisation du programme.</p>

	Suivant les choix qui seront réalisés, la commune réalisera les travaux avec une MOE, ou vendra, éventuellement, le bâtiment.
Quoi ?	
Diagnostics	<p>Réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante ainsi qu'un DTA (dossier technique amiante), datant de février 2006 - Réalisation du relevé topographique du bâtiment via deux relevés topographiques <p>A faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic Amiante et Plomb avant travaux - Etude énergétique - Diagnostic Structure
Faisabilité	La faisabilité sera réalisée par un programmiste dans le cadre d'une étude de préprogrammation (expression des besoins, diagnostic visuel structure, préprogramme, faisabilité spatiale et économique et montage dossier). En option de cette étude sera demandé un programme technique détaillé.
Description de l'action	<p>Le bâtiment est composé de trois parties qui peuvent fonctionner ensemble ou indépendamment. Tous les corps bâtis sont traversants et communiquent au niveau du rez-de-chaussée (RdC) bien que chacun dispose de plusieurs entrées.</p> <p>La partie centrale comprend un RdC sur sous-sol. Les ailes du bâtiment sont élevées de trois étages sur RdC et sous-sol. Chaque partie dispose d'une circulation verticale et horizontale.</p> <p>La construction la plus ancienne de 1907 est dotée d'un certain cachet. Les façades sont crépies (petites briques autour des fenêtres et soubassement en pierres côté accès sous-sol). La toiture est en bac acier sur les ailes du bâtiment et toit-terrasse sur la partie centrale plus récente (ensemble en bon état). La structure du bâtiment est saine. Les fenêtres sont en bois double vitrage (PVC double vitrage au 3e étage de l'aile la plus au nord du bâtiment). L'état extérieur est correct.</p> <p>L'état intérieur est médiocre et dégradé sur la majorité des espaces (sanitaires détruits, faux plafonds tombés...). Des travaux importants de rénovation sont nécessaires pour une remise à niveau du bien.</p> <p>La surface utile totale est d'environ 3 901 m².</p> <p>L'action consiste dans un premier temps à élaborer le programme d'usage et spatial de la reconversion de la caserne. Dans un second temps il consistera à réaliser les travaux de réhabilitations et de restructurations.</p>
Qui ? Pour qui ?	
Maître d'ouvrage	Commune de Barcelonnette
Portage	<ul style="list-style-type: none"> - Elu référent : Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme - Dispositif de suivi et de pilotage : élu en charge des PMR et de l'accessibilité Joel Ygau, l'élu Référent des travaux Joseph Garcin,

	Sophie Vaginay-Riccourt, maire de Barcelonnette, Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme, directeur général des services Samuel Roullé, agent en charge du service urbanisme, Claudine Onnis et la cheffe de projet PVD, Anna Sananes.
Acteurs concernés, parties intéressées	Bénéficiaires du projet : les habitants de la commune, ou futurs habitants Parties intéressées : les associations et l'école de musique ; le PGHRM, ainsi que la CCVUSP et autres acteurs économiques du quartier
Partenaires	La Région (subvention AMI Friches)
<i>Combien ?</i>	
Dépenses à engager (bilan financier et comptes prévisionnels)	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de programmation : 52 500 HT , - Diagnostic Amiante et plomb avant travaux : 35 000 HT - Etude structure : devis à réaliser
Echéancier et type de budget	Investissement
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de programmation : 52 500 HT <ul style="list-style-type: none"> o AMI FRICHES Région 40 % soit 21 000 HT o Subvention BdT PVD sur l'étude de programmation 40% soit 25 200 € TTC (hypothèse, subvention à demander) o Autofinancement à 20% soit 10 000 HT (hypothèse) - Diagnostic Amiante et plomb avant travaux : 35 000 HT <ul style="list-style-type: none"> o AMI FRICHES Région 40 % soit 14 000 HT o Autofinancement 60 % soit 21 000 HT
<i>Quand ?</i>	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de programmation 2023 - Diagnostic Amiante et plomb avant travaux 2023 - AMO 2024 - Travaux : fin 2024 - 2025
Contexte règlementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	<ul style="list-style-type: none"> - Le site est situé dans le zonage du SPR il devra donc faire l'objet d'échanges avec l'ABF avant la dépose d'un permis de construire. - Dépose d'un permis de construire - Affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain dès la notification de l'arrêté – durant la durée du chantier de viabilisation - L'affichage mentionnera la possibilité pour les tiers d'exercer un recours et d'en prévenir le titulaire du permis, dans les 15 jours qui suivent leur recours. - 2 mois à partir du 1er jour d'affichage sur le terrain, pour un éventuel un recours gracieux
Tâches à court terme	Inscrire les deux études au budget 2023 de la commune.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inclus dans l'actuelle ORT ainsi que dans l'AMI Friches.
<i>Risques, aléas, incertitudes ?</i>	
Principales informations manquantes	L'avis des Domaines sur la valeur vénale du bien est estimé à 665 000 euros (évaluation de la direction départementale des finances publiques du Vaucluse en date du 09/03/2022).

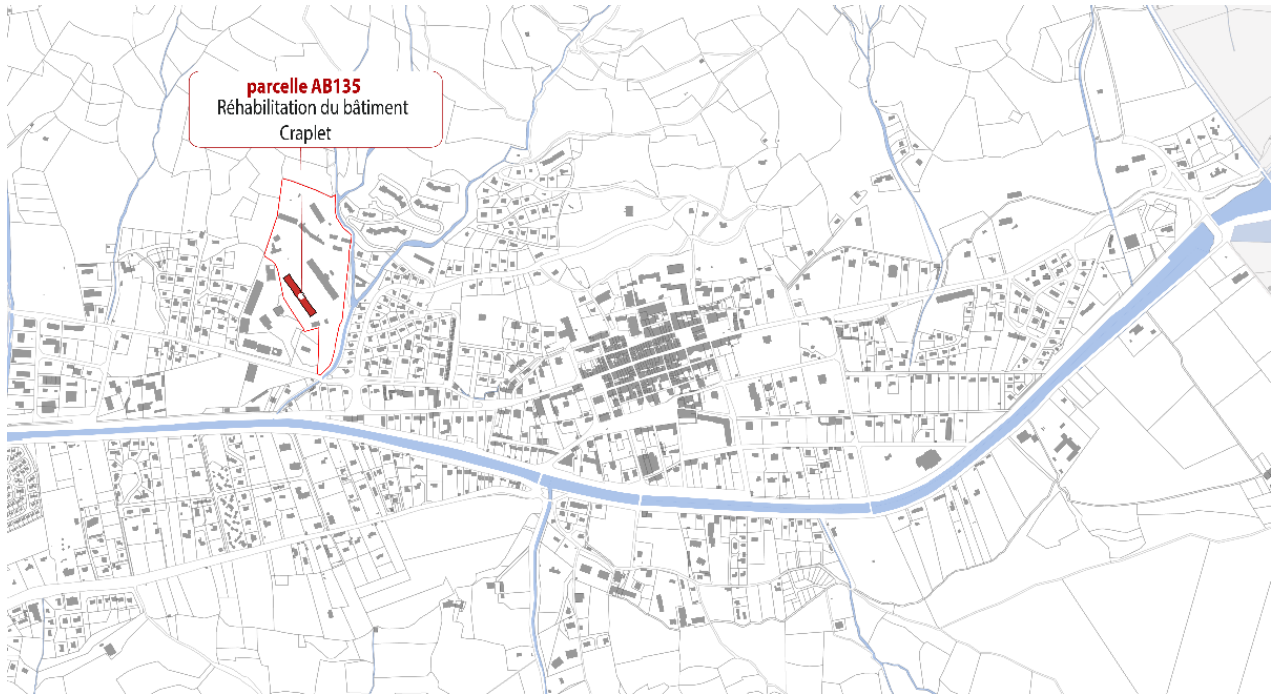
Incertitudes, risques	La phase étude du projet ne présente pas de risque. Quant à la réalisation du projet (phase travaux) qui sera extrêmement onéreuse, ils dépendront des subventions que la commune obtiendra.
<i>Evaluation ?</i>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Le projet va impacter sur le cadre de vie des habitants. Il sera source d'emplois, tout du moins cela sera un inducteur d'évaluation du projet. De même, le projet impactera sur le cadre de vie des travailleurs et des utilisateurs du quartier. Les retours d'avis et d'usage de ces derniers seront aussi un indicateur de résultat.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'opération participe au renforcement de la polarité du quartier, complémentaire au centre-bourg. Par son positionnement, elle est facilement accessible depuis le centre-bourg en mobilité douce. Elle contribuera à recréer de nouveaux flux d'actifs et culturels, s'adressant tout particulièrement aux habitants du centre-ville et aux professionnels.
<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	Photos du site, plan de situation, perspective avec les fonctions présentes sur site, tableaux de surfaces du bâtiment et plans
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 10/09/2022 Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD Validation par délibération du conseil municipal du 16 novembre 2022

Annexes Action 3.3.1

Photos du bâtiment actuel :

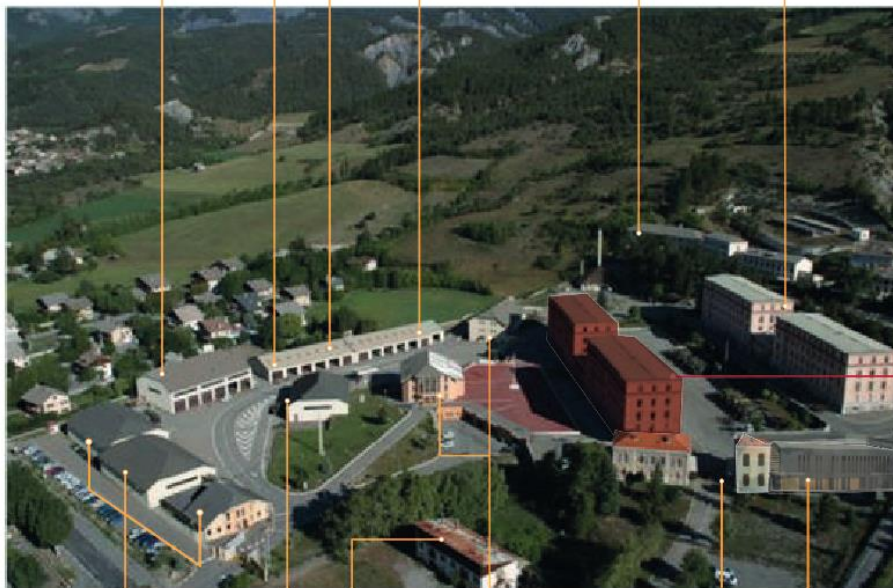


Plan de situation :



Usages du quartier :

- Centre sportif, dojo, salle de musculation
- Stockage Mairie
- Salle d'escalade
- Stockage ST Mairie
- Seolane, Pôle d'accueil universitaire
- Internat cité scolaire



Ancienne caserne
Locaux proposés
au ministère de l'intérieur

- Caserne Sapeurs-pompiers
- Ecole d'ébénisterie
- ONF
- Hôtel d'entreprises, associations, Centre des finances publiques
- Office Notariale
- Maison de santé ouverture oct 2021

Plans du bâtiment :



Tableau des surfaces :

CASERNE CRAPLET - SUB						
	SS SOL	RDC	R+1	R+2	R+3	TOTAL SP
Bât n°02	311	548	560	560	560	2540
Bât n°16	100	230	0	0	0	330
Bât n°01	608	534	543	546	543	2774
AL SP/ETAGE	1019	1312	1103	1106	1103	
TOTAL SP (m²)						5644

CASERNE CRAPLET - SUN						
	SS SOL	RDC	R+1	R+2	R+3	TOTAL SP
Bât n°02	284	422	364	364	364	1798
Bât n°16	98	217	0	0	0	315
Bât n°01	275	418	358	378	358	1788
AL SP/ETAGE	656	1057	722	742	722	
TOTAL SP (m²)						3901

FICHE ACTION N° 3.3.2

Construction d'un centre pédagogique en astronomie et biodiversité nocturne

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Construction d'un centre pédagogique en astronomie et biodiversité nocturne
Action n°	3.3.2
Orientation stratégique	Orientation 3 : Stimuler la dynamique économique et le développement des emplois Objectif 3.3 Dynamiser le développement du quartier Craplet
Thématique générale	Équipement public
Type d'action	AMO et travaux pour construction neuve
Catégorie, nature précise de l'action	Il s'agit de la construction d'un centre de découverte de l'astronomie et de la biodiversité dans le cadre du développement d'une offre de tourisme scientifique.
Localisation géographique	Le projet est situé sur le chemin dit « Des Casernes » 04400, Barcelonnette. Parcelle AB 150 appartenant à la commune, d'une superficie parcellaire de 50942 m ² .
Statut, maturité	Action engagée, fiche pour action validée et active
Etat d'avancement	Une MOE travaille sur le projet depuis septembre 2019. Un marché public est en cours. Après la crise sanitaire du COVID et deux marchés publics infructueux, le dernier est fructueux (un unique lot infructueux).
Niveau de priorité	Fort
<i>Pourquoi ?</i>	
Finalité, objectifs et expression de besoin	<p>Dans le cadre du réaménagement global du quartier du 11^{ème} BCA, la Commune est désireuse d'apporter un équipement supplémentaire au quartier, principalement tourné vers des activités économiques, afin de diversifier les usages et répondre avec ce projet à la dynamique mise en place dans ce secteur.</p> <p>Le site de projet, l'ancienne soute à munitions, accueille actuellement déjà une coupole d'observation. Dépourvu d'aménagement complémentaire, le site est sous-exploité.</p> <p>Ainsi la commune, ville membre du Parc du Mercantour, souhaite développer son tourisme « raisonné » et respectueux de son environnement naturel. Le projet de centre pédagogique en astronomie répondra parfaitement à cela. A noter : la vallée a obtenu le label « réserve internationale de ciel étoilé, RICE ».</p> <p>Le projet de centre pédagogique de découverte en astronomie et biodiversité est un projet vertueux pour la commune, tant dans sa</p>

	dimension constructive et Bâtiment en ossature bois) que dans le dynamisme touristique et économique qu'il va générer.
<i>Quoi ?</i>	
Description de l'action	<p>Il s'agit de construire un petit centre d'observation en astronomie, au-dessus d'une construction existante semi-enterrée, ancienne soute à munitions des militaires lorsque cette zone était occupée par l'armée.</p> <p>Le projet de construction a été pensé de façon à respecter le plus possible les contraintes naturelles de terrain sans les modifier, les exigences du maître d'ouvrage, celles des astronomes afin de travailler dans les meilleures conditions, enfin les contraintes techniques des constructions existantes sans en modifier l'ossature, ni la structure.</p> <p>Le projet se compose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'un bâtiment nommé : « centre d'observation » à construire accueillant l'instrument d'observation de 36 m², en ossature bois. - D'un petit bâtiment de 10 m² environ pour le rangement du matériel nécessaire. - L'ensemble sera posé sur une terrasse haute en bois, au-dessus d'une construction existante semi-enterrée (anciennes soutes à munitions). - Une terrasse d'observation avec garde-corps au niveau de la terrasse haute surplombant la terrasse basse pour l'accueil des personnes observant les étoiles en journée ou la nuit. - Le petit bâtiment à l'entrée du site (22 m²) se nommant « toilettes » sera conservé et habillé en bardage bois et servira aussi de stockage. - Un bâtiment appelé : « centre pédagogique de la découverte de l'astronomie et de la biodiversité » de 104 m² environ, qui sera posé sur le plancher haut de la terrasse basse existante. - La terrasse basse accueillera un espace végétalisé (lot 8 aménagements paysagers) avec des plantations de types mellifères, à graines, à fruits, etc. seront à planter. - Le pourtour du bâtiment, en particulier sa partie sud, recevra un aménagement tourné vers la découverte de la biodiversité
<i>Qui ? Pour qui ?</i>	
Maître d'ouvrage	La Commune de Barcelonnette
Portage	<ul style="list-style-type: none"> - Elus référents : Sophie Vaginay-Riccourt, maire de Barcelonnette, Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme. - Dispositif de suivi et de pilotage : élu en charge des PMR et de l'accessibilité Joel Igau, l'élu Référent des travaux Joseph Garcin, Sophie Vaginay-Riccourt, maire de Barcelonnette, Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme, directeur général des services Samuel Roullé, agent en charge du service urbanisme, Claudine Onnis et la cheffe de projet PVD, Anna Sananes. -
Acteurs concernés, parties intéressées	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires : les habitants de la commune, les touristes, les professionnels de l'astrologie - Parties intéressées : l'association d'astrologie, Parc du Mercantour
Partenaires	Projet multi partenarial : Parc du Mercantour, Etat, Conseil Régional PACA

<i>Combien ?</i>	
Plan de financement	Plan de financement (HT) voté au conseil municipal du 21 mars 2022 <ul style="list-style-type: none"> - Etat, FNADT : 50 000 € - Conseil Région PACA : 30 000 € - Parc du Mercantour 320 000 € - Autofinancement : 100 000 € - TOTAL : 500 000 €
<i>Quand ?</i>	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - AMO et demande PC réalisé en 03/2020 - 1er Marché public infructueux sur la moitié des lots, 10/2021 : trois lots seulement ont fait l'objet d'une réponse - 10/2021 : Marché négocié, en gré à gré sur les lots infructueux (cout de réalisation trop élevé) - Résiliation du premier marché public le 24/03/2022 - Nouveau marché public le 10/05/2022 : 7 lots attribués, 1 lot infructueux. Négociation des lots - 09/2022 - CAO : attribution aux entreprises - 10/2023 – 05/2023 : Travaux
Contexte règlementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	Permis de construire accordé
Tâches à court terme	Travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inclus dans le périmètre opérationnel de l'actuelle ORT valant OPAH-RU.
<i>Evaluation ?</i>	
Conséquence sur la fonction de centralité	L'opération participe au renforcement de la polarité de Craplet, complémentaire au centre-bourg. Par son positionnement, elle est facilement accessible depuis le centre-bourg en mobilité douce ainsi que par Craplet. Elle contribuera à attirer les flux piétons et touristiques à Craplet, s'adressant autant aux habitants du centre-ville, qu'aux professionnels du tourisme. La présence d'un équipement de cette envergure en centre-ville est un véritable atout économique et touristique pour la commune.
<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	Photos de la place actuelle, Carte localisation, Plan et coupe du projet (PC)
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 06/09/2022 Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD Validation par délibération du conseil municipal du 16 novembre 2022

Annexes Action 3.3.2

Photos du site actuel / perspective du projet :



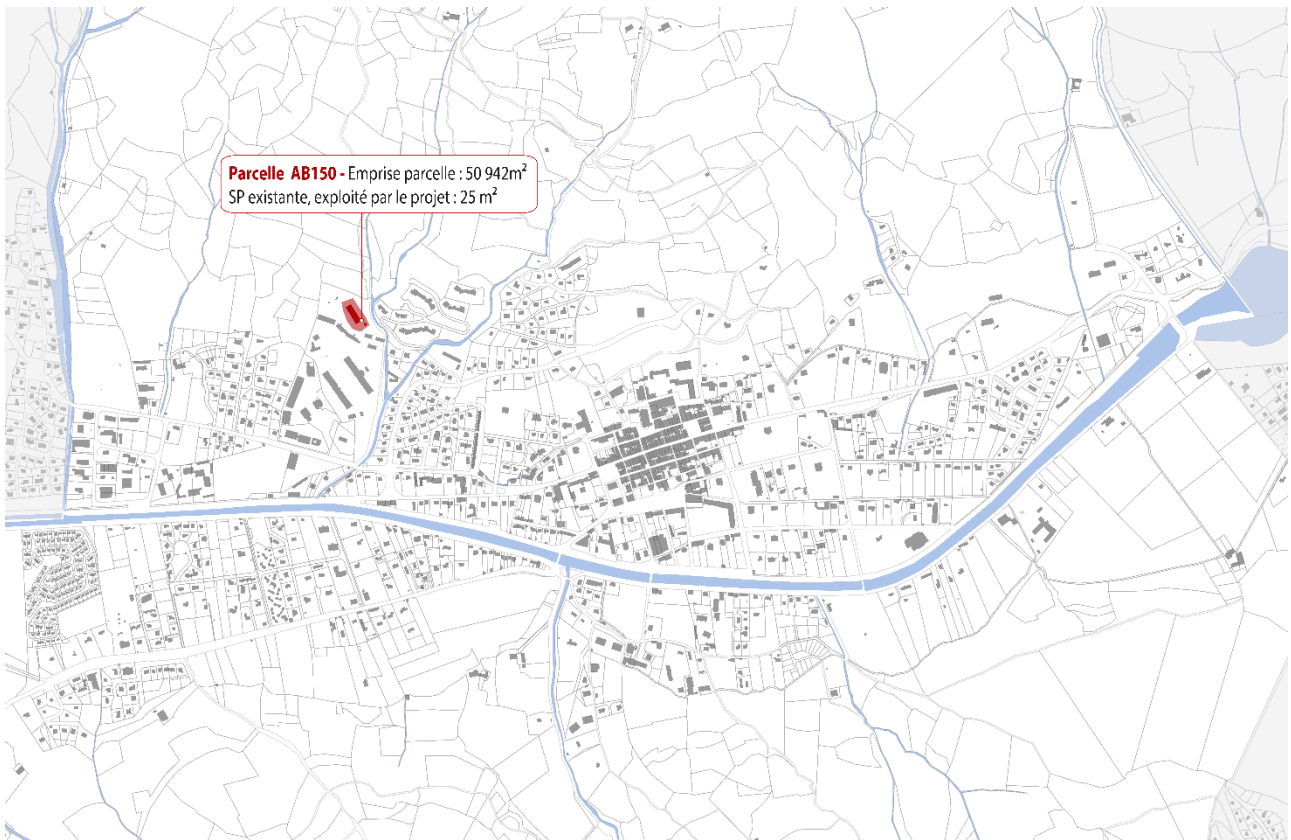
Construction du centre et déplacement
coupole :



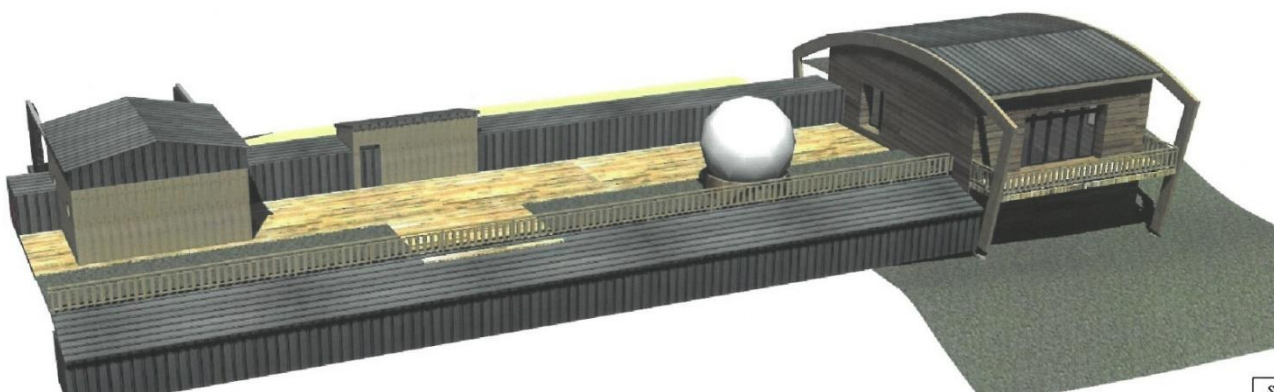
Le projet dans son ensemble



Plan de localisation :



Perspective 3D du projet :





Objectif 4.1 Lutter contre la pénurie de logements (résidences principales) existante sur la commune

Objectif 4.2 Lutter contre la vacance et l'habitat indigne en centre-ville

Objectif 4.3 Accompagner les propriétaires du centre-ville dans leurs projets d'amélioration de l'habitat

Objectif 4.4 Générer, des nouveaux logements, par une action forte de la commune



Etude pré-opérationnelle pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain OPAH-RU
Etude 02/2022 - 12/2022



La reconquête des immeubles les plus dégradés via une action forte de la commune
Etude à lancer, 2023



Un lotissement raisonné aux Allaris
Etude 2022- 2023, viabilisation 2023 pour vente

FICHE ACTION N° 4.1.1

Etude pré-opérationnelle pour une opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU)

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Etude pré-opérationnelle pour une Opération programmée d'amélioration de l'habitat en Renouvellement urbain (OPAH-RU) pour une durée de 5 ans.
Action n°	4.1.1
Orientation stratégique	Orientation 4 : Un parc de logements en pleine reconquête 4.1 Lutter contre la pénurie de logements (résidences principales) existante sur la commune 4.2 Lutter contre la vacance et l'habitat indigne en centre-ville 4.3 Accompagner les propriétaires du centre-ville dans leurs projets d'amélioration de l'habitat
Thématique générale	Rénovation de l'habitat privé
Type d'action	Etude pré-opérationnelle pour le calibrage d'une OPA-RU afin de mettre en place un dispositif destiné à financer des actions incitatives et coercitives en matière de rénovation de l'habitat.
Catégorie, nature précise de l'action	L'OPAH-RU permettrait d'accompagnement technique et financier des propriétaires privés et des copropriétés dans le montage de projets visant à l'amélioration des conditions d'habitat dans le parc de logements privés.
Localisation géographique	Le périmètre de l'étude pré-opérationnelle est la commune. L'objectif est d'identifier les périmètres de la future OPAH-RU. Les périmètres pressentis sont les suivants : - sur l'ensemble du périmètre communal sur des problématiques générales de l'habitat : énergie, adaptation, propriétaires bailleurs, - sur le périmètre couvert par l'ORT autour d'enjeux plus prégnants en centre-ville : vacance, habitat indigne et dégradé, copropriétés.
Statut, maturité	Action validée.
Etat d'avancement	L'étude pré-opérationnelle est en cours : discussion avec les partenaires financeurs de l'OPAH-RU afin de s'accorder sur les objectifs et montants de l'OPAH-RU.
Niveau de priorité	Fort
<i>Pourquoi ?</i>	
Urgence ou échéance à respecter	/
Finalité, objectifs et expression de besoin	L'objectif global de l'intervention publique sera d'améliorer les conditions d'habitabilité dans le parc de logements privés sur l'ensemble de la commune et sur quelques points spécifiques au centre-ancien. Ceci sera réalisé en lien avec l'offre et la demande en logements, et en cohérence avec la stratégie de la commune en matière d'urbanisme. Cette ambition conduit à une stratégie opérationnelle de la future OPAH-RU visant à :

	<ul style="list-style-type: none"> - accompagner les porteurs de projets et les ménages qui souhaitent s'engager dans une dynamique de rénovation, - créer une offre nouvelle et diversifiée de logements via le réinvestissement du parc dégradé ou vacant, - adapter et améliorer l'offre existante afin de favoriser le maintien de la population résidente et accueillir de nouveaux habitants, - valoriser la qualité patrimoniale du centre-ville et renforcer son caractère de centralité dans la vallée de l'Ubaye.
--	---

Quoi ?

<p>Diagnostics</p>	<p>Une étude pré-opérationnelle a été menée au premier trimestre 2022 par Logiah 04.</p> <p>Les principaux constats de l'étude à l'échelle de la commune et de son centre-ville sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un centre historique à forte valeur patrimoniale, économique et touristique ; - des commerces en centre-ville mixtes, montrant une importante vacance commerciale ; - le tourisme est la première ressource économique de la vallée et la commune est classée station de tourisme, ce qui induit une surabondance de logements locatifs touristiques ; - des immeubles très anciens en centre-ville, dont plusieurs cas isolés dégradés ou moyennement dégradés (près de 30 immeubles) ajoutés à 3 îlots dégradés ; - des cas potentiels d'habitat indigne importants dans le parc locatif privé (8,7%) ; - une population qui diminue avec un parc de logements qui augmente au profit des résidences secondaires ; - un profil sociodémographique qui tend à vieillir, avec un taux de pauvreté important et marqué dans le centre-ville, des petits ménages composés d'une personne (50%) ou deux (33%) ; - une offre de petits logements faible face à une demande abondante ; - résidences principales : un déséquilibre entre les ménages en propriété occupante (43%) et les locataires plus nombreux, mais une tendance à la hausse des propriétaires ; - un marché immobilier sous tension face à une demande intense en résidences secondaires ; - des copropriétés trop rarement organisées (43% sont dépourvues de syndic), et majoritairement occupées par des résidences secondaires (61% de RS et 8% de logements vacants) ; - un taux de vacance important : 12% du parc privé sur l'ensemble de la commune (395 logements), qui impacte spécifiquement le centre-ville (127 logements vacants depuis plus de 2 ans) ; - des logements vacants de petite taille : 57% de T1 et T2, très anciens et nécessitant d'importants travaux de rénovation (46% ne sont pas tout confort) ; - des situations de précarité énergétique alimentées par un climat de montagne, des constructions anciennes et des revenus modestes. <p>Le centre-ville nécessite une intervention publique afin d'enrayer le processus de dégradation et de précarisation des logements anciens.</p>
--------------------	--

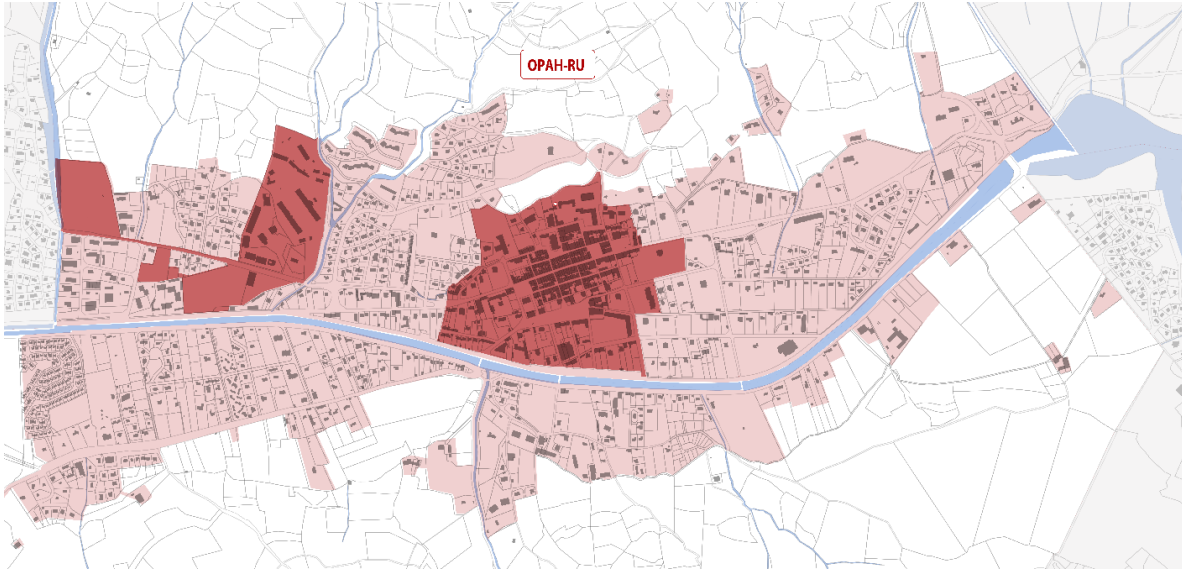
	<p>Aussi, la collectivité souhaite mettre en place une OPAH-RU pour intervenir sur le parc privé vacant, traiter les habitations, les copropriétés dégradées et les situations à risque, poursuivre l'opération façades, maintenir en place les résidents à l'année et favoriser l'accueil de nouveaux habitants.</p> <p>Il existe néanmoins des situations nécessitant une intervention géographique plus large : la répartition des personnes âgées ne pointe pas de quartier spécifique, le volet adaptation fera donc l'objet d'une intervention sur toute la commune. La même considération sera accordée aux rénovations énergétiques dont les enjeux sont nombreux et dispersés. Enfin, les propriétaires bailleurs pourront eux aussi bénéficier des aides de l'OPAH-RU sur ce périmètre élargi pour les travaux d'habitat indigne ou dégradé.</p>
Faisabilité	<p>La réalisation d'une OPAH-RU nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'intégrer différentes échelles d'intervention : du logement, à l'immeuble et à l'îlot afin d'obtenir un résultat cohérent et visible sur les plans urbain, social et patrimonial ; - de mobiliser des outils incitatifs complétés par des procédures coercitives afin de débloquent la rénovation d'immeubles délaissés, - de mener des actions à destination des copropriétés visant aussi bien à la structuration administrative qu'à la programmation de travaux, - de mener une veille afin de suivre l'évolution des dégradations et d'analyser l'impact de l'OPAH-RU.
Description de l'action	<p>L'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU doit définir les modalités technique et financière de l'opération. Elle fixe des objectifs globaux (nombre de logement ciblé) par type de d'occupation et de travaux :</p> <p>-Périmètre ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les propriétaires occupants ou locataires : <ul style="list-style-type: none"> o Logements indignes ou très dégradés o Amélioration énergétique o Travaux d'adaptation - Pour les propriétaires bailleurs : <ul style="list-style-type: none"> o Logements indignes ou très dégradés o Amélioration énergétique <p>-Périmètre centre-bourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copropriété : <ul style="list-style-type: none"> o Copropriété fragile o Copropriétés dégradées o Mise à jour de l'EDD o Mise à jour réglementaire (partie commune) - Façade : <ul style="list-style-type: none"> o Ravalement simple (nettoyage, peinture) o Ravalement lourd (réfection totale) - Prime « sortie de vacance » (propriétaire occupant et propriétaire bailleur)
<i>Qui ? Pour qui ?</i>	
Maître d'ouvrage	Commune de Barcelonnette

Portage	<ul style="list-style-type: none"> - Elus référents : Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme. - Dispositif de suivi : Sophie Vaginay-Riccourt, maire de Barcelonnette, Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme, Rolande Jacques, adjointe déléguée aux affaires sociales, Sabine Blattmann, conseillère municipale représentante au conseil d'administration SA d'HLM, l'élu référent des travaux Joseph Garcin, directeur général des services Samuel Roullé, agent en charge du service urbanisme, Claudine Onnis et la cheffe de projet PVD, Anna Sananes.
Partenaires	<p>Les partenaires financeurs de l'étude pré-opérationnelle sont : la Banque des Territoires et l'ANAH.</p> <p>Les partenaires non financeurs de l'étude pré-opérationnelle et de la future OPAH-RU sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les services sociaux et acteurs de terrain : ils pourront être contactés parallèlement aux groupes de suivi thématiques afin de faire bénéficier de leur compétence à l'OPAH-RU ; - Les services de la ville de Barcelonnette : CCAS, urbanisme, etc. ; - Le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et l'ARS ; - Les professionnels de l'immobilier et les syndicats de copropriété <p>Les futurs partenaires financeurs de l'OPAH-RU (en cours d'échange en vue d'un conventionnement en 2023)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anah : partenaire d'ingénierie et de financement. - La CAF : partenaire d'ingénierie et de financement Contacts réguliers et travaille en étroite collaboration pour déceler et accompagner les locataires dans des situations d'insalubrité ou de péril ; - La Région : partenaire de financement
<i>Combien ?</i>	
Dépenses à engager (bilan financier et comptes prévisionnels)	Etude pré-opérationnelle : 37 920 euros HT soit 45 504 euros
Echéancier et type de budget	Investissement
Plan de financement	<p>Prévision du plan de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anah : 50% du HT soit 18 960 euros - BdT (hors dispositif PVD) : 25 % du TTC soit 11 376 euros - Autofinancement communal : 15 168 euros (TTC)
<i>Quand ?</i>	
Calendrier	Février 2022 - Décembre 2022
Contexte réglementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	
Tâches à court terme	Discussion avec les partenaires de l'OPAH-RU pour valider/modifier les objectifs de travaux, le plan de financement et les engagements des partenaires
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet s'inscrit dans le secteur opérationnel de l'ORT.

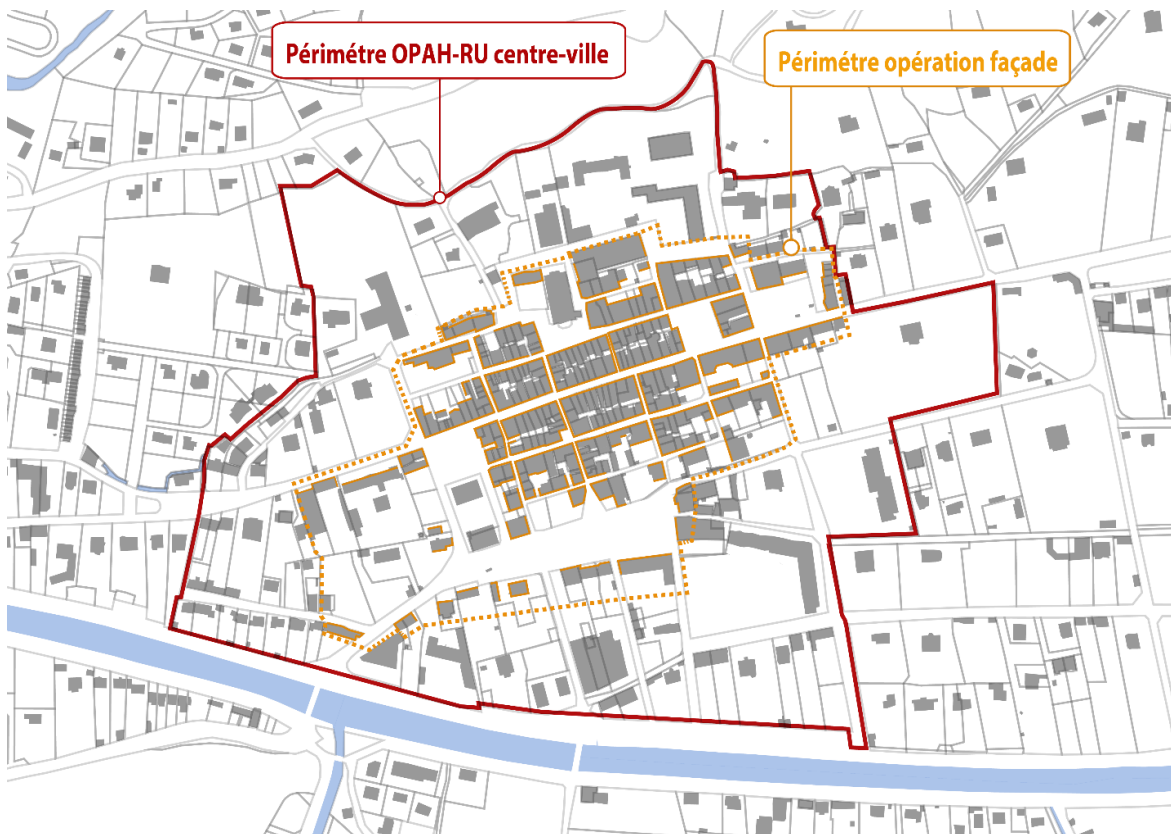
<i>Risques, aléas, incertitudes ?</i>	
Incertitudes, risques	Pas d'incertitude concernant l'étude pré-opérationnelle. Une incertitude concernant l'OPAH-RU : le territoire de Barcelonnette étant reculé, il existe un risque quant au marché public du suivi-animation (absence de réponse).
<i>Evaluation ?</i>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Les objectifs de l'étude pré-opérationnelle étant le lancement d'une OPAH-RU, l'indicateur de suivi de l'étude sera le lancement de ce dispositif en 2023.
Conséquence sur la fonction de centralité	La requalification, l'adaptation de l'habitat et de l'offre de logements aux besoins de la population sont centrales pour répondre aux enjeux sociaux, d'accompagnement au vieillissement de la population, d'intégration de nouveaux habitants et du maintien des jeunes au sein de la commune. Ces fonctions sont essentielles pour soutenir le dynamisme de la centralité de Barcelonnette.
<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	Plan prévisionnel du futur périmètre de l'OPAH-RU, ainsi que son plan zoomé sur le centre-bourg et le dispositif façade ; Plan de des immeubles d'apparence dégradés
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 17/09/2022 Rédacteur : Anna Sananes, cheffe de projet PVD Validation par délibération du conseil municipal du 15 novembre 2022.

Annexe fiche action 4.1.1

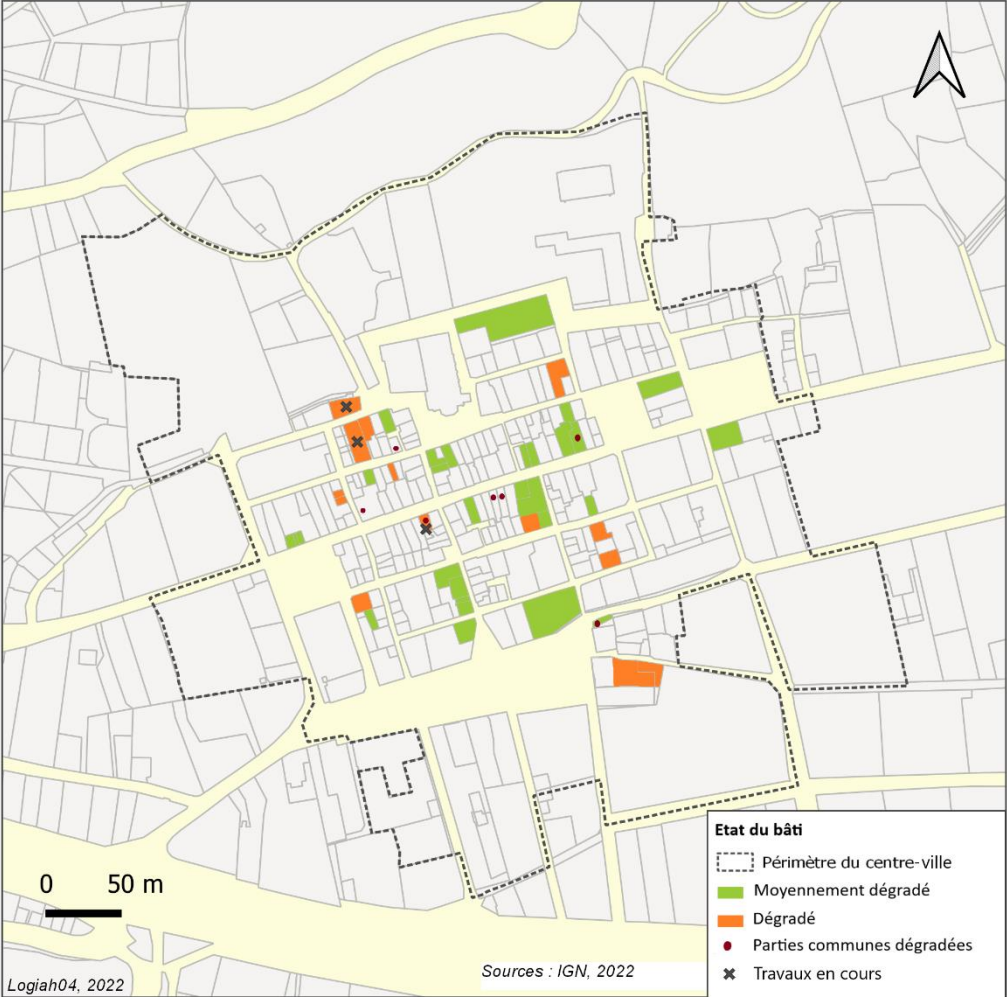
Plan prévisionnel de la future OPAH-RU :



Plan prévisionnel zoomé de l'action de l'OPAH-RU centre-bourg et l'opération « façade » :



Plan de des immeubles d'apparence dégradés – Source : la Logiah 04



FICHE ACTION N° 4.4.1

La reconquête des immeubles les plus dégradés via une action forte de la ville

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	La reconquête des immeubles les plus dégradés via une action forte de la ville
Action n°	4.4.1
Orientation stratégique	Orientation 4 : Un parc de logement en pleine reconquête Objectif 4.4 Générer des nouveaux logements en vue d'enrichir l'offre d'habitat
Thématique générale	Habitat / Energie
Type d'action	Etudes et travaux
Catégorie, nature précise de l'action	Etude pour évaluer la faisabilité et le potentiel d'action coercitive de la commune sur des îlots ou bâtiments vacants et/ou dégradés
Localisation géographique	Le projet vise en priorité les immeubles ou îlots, identifiés, suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Place Saint-Pierre/Rue Mercière (AD81-83-87) contenance 244 m² <ul style="list-style-type: none"> o AD 81 : 1 rue Mercière/9 Place St Pierre (contenance 87 m²) o AD 83 : 3 rue Mercière (contenance 52 m²) o AD 87 : 7 place St Pierre (contenance 105m²) - Rues Manuel – Moulin – J.Béraud (AD190-189-187-188) contenance 649 m² <ul style="list-style-type: none"> o AD 190 : 21 rue Manuel (contenance 105m²) o AD 189 : 19 rue Manuel (contenance 330 m²) o AD 187 : 6 rue Jules Beraud (contenance 87 m²) o AD 188 : 7 place St Pierre (contenance 127 m²) - Rue Donnadiou/Jules Beraud (AD551-244-245-246-611) contenance 665 m² <ul style="list-style-type: none"> o AD 551 : 23 rue Jules Beraud (contenance 191m²) o AD 244 : 18 rue Emile Donnadiou (contenance 140m²) o AD 245 : 18 rue Emile Donnadiou (contenance 29m²) o AD 246 : 20 rue Emile Donnadiou (contenance 85m²) o AD 245 : 18 rue Emile Donnadiou (contenance 29m²) o AD 551 : 23 rue Jules Beraud (contenance 191m²)
Statut, maturité	Action à faire maturer En réflexion
Etat d'avancement	Etude de diagnostic en cours : phase optionnelle de l'étude de préprogrammation de l'OPAH, réalisée par la Logiah. Investigation sur la dureté foncière, le diagnostic d'occupation en cours.
Niveau de priorité	Fort

<i>Pourquoi ?</i>	
Urgence ou échéance à respecter	Les projets coercitifs peuvent être des projets extrêmement longs. Il est donc nécessaire, en cohérence avec l'OPAH-RU, d'engager rapidement une réflexion sur ces espaces.
Finalité, objectifs et expression de besoin	<p>L'OPAH-RU est un dispositif puissant. Incitatif, il ne peut répondre à toutes les problématiques de vacance et d'insalubrité du centre-ville. La ville souhaite accompagner ce dispositif par une/des actions fortes sur des ilots ou immeubles à fort enjeux, qui ne seront pas touchés par l'OPAH-RU.</p> <p>L'objectif est de rénover des immeubles du centre-bourg présentant des enjeux de dégradation, vacance, insalubrité, ou ayant un fort impact négatif.</p> <p>Les objectifs sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Générer des logements exemplaires en centre-bourg - Lutter contre la vacance et la dégradation du centre-bourg - Améliorer l'attractivité du centre-bourg tant pour les résidents que les touristes, via une amélioration du cadre de vie - Eviter des situations à venir de Péril ou d'insalubrité - Dynamiser RDC commerciaux et le parcours client <p>L'ilot Place Saint-Pierre/Rue Mercière (AD81-83-87) représente l'ilot prioritaire de la commune. Localisé entre la place St Pierre et la rue Mercière, il est situé sur une entrée piétonne du centre-bourg. Il porte gravement atteinte à cette entrée, disqualifiant l'image patrimoniale du centre-bourg et brisant le parcours marchand. Le projet de rénovation de la place est en cours mais il ne sera pas suffisant pour contrebalancer la perception de ces immeubles. Les bâtiments de la place St Pierre sont vacants, les RDC sont fermés. Le bâtiment de la rue Mercière est en mauvais état. Cet ilot pourrait, après réhabilitation, proposer des habitats exemplaires en centre-ville, valoriser l'entrée de ville et la place Saint Pierre et dynamiser les RDC par de nouvelles activités commerciales.</p> <p>L'ilot donnant sur les rues Manuel – Moulin – Béraud (AD190-189-187-188) un impact négatif sur ces rues. Les commerces sont en partie inactifs (rue manuel), et les ilots ont des façades et une cour dégradées. De la vacance est présente, ainsi qu'un bâtiment d'aspect dégradé. Un projet générerait un dynamisme sur le logement et les commerces du centre-bourg.</p> <p>L'ilot donnant sur la rue Donnadiou (AD551-244-245-246-611) est un ensemble d'immeubles habités entre la place A. Gassier et la rue J. Béraud. Les dégradations extérieures sont modérées mais présentes sur un long linéaire et ont un fort impact depuis la rue Donnadiou. Une cour intérieure est visible depuis l'espace public, ayant un aspect vétuste, les façades sur cours sont dégradées.</p>
<i>Quoi ?</i>	
Diagnostics	<p>Réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude pré opérationnelle d'OPAH-RU – phase 1 dégagant les ilots identifiés comme ilots à enjeux <p>A réalisés :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Etude pré opérationnelle d'OPAH-RU – phase 1 optionnelle : zoom de 4 jours sur l'ilot rue Mercière et place St Pierre - Etude plus poussée sur la dureté foncière de ces immeubles, leurs états bâtimentaires et leurs occupations - Eventuellement une étude THI-RHORI
Faisabilité	Eventuellement des études d'AMO ou de calibrage de THIRORI
Description de l'action	<p>La ville, grâce à l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH-RU réalisée par la Logiah 04, identifie 3 ilots prioritaires.</p> <p>Ces ilots feront l'objet d'investigations. Si leurs pertinences sont ainsi révélées, ils feront l'objet d'une étude spatiale et foncière détaillée. Il sera envisagé différentes actions (THIRORI, VIR, DIIF...)</p> <p>La commune réalisera un montage avec l'EPF, afin de l'accompagner dans le rachat de l'immeuble (à l'amiable ou par expropriation) et la réalisation de travaux.</p> <p>1/ Place Saint-Pierre/Rue Mercière (AD81-83-87)</p> <p>Un bâtiment en bon état apparent (AD82) enclavé au milieu de 2 bâtiments en abandon apparent. Un bâtiment (AD83) prochainement déclaré en péril ?</p> <p>Impact néfaste sur cette place commerçante, passante et touristique. Les RDC ont été diagnostiqués comme commerce à enjeux (fermés, ils impactent sur le parcours client et le linéaire commercial du centre-bourg). <i>A noter : la requalification en cours de la place St Pierre.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - AD 81 : 1 rue Mercière / 9 Place St Pierre (contenance 87 m²) <ul style="list-style-type: none"> o Propriétaire : 3 propriétaires (indivision) très âgés, ne résidant pas sur la commune o Morphologie et occupation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Succession (Dgfp) 2 appartements et 1 local commercial vacants o Etat du bâtiment (visuel) : délaissé, manquant d'entretien et vacant, impact très négatif sur le centre-bourg - AD 87 : 7 place St Pierre (contenance 104m²) <ul style="list-style-type: none"> o Propriétaire : 3 propriétaires (indivision) très âgés, ne résidant pas sur la commune – les mêmes que pour l'AD 81 o Morphologie et occupation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Succession (Dgfp) : 4 appartements et 1 local commercial vacants o Etat du bâtiment (visuel) : Etat du bâtiment (visuel) : délaissé, manquant d'entretien et vacant, impact très négatif sur le centre-bourg - AD 83 : 3 rue Mercière (contenance 52 m²) <ul style="list-style-type: none"> o Propriétaire : 1 propriétaire n'habitant pas sur la commune. Peu volontaire aux travaux nécessaires o Morphologie et occupation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 appartements en location résidence principale dont 2 en locations actuellement (Dgfp) ▪ 1 local commercial (restauration) en location ▪ Potentiellement : vente de l'immeuble à des propriétaires bailleurs

- Etat du bâtiment
AP Danger Imminent 22 décembre 2020,
AM 18 janvier 2021 non-respect du RSD, travaux d'office réalisés par la DDT pour « désordre danger ponctuel » puis travaux réalisés par le propriétaire en 2022, s'approchant de « cache misère ». Problème persistant :
-Insalubrité du sous-sol (boue et ancienne infiltration d'eau) : l'arrêt d'insalubrité est toujours en cours

2/Rues Manuel – Moulin – J.Béraud (AD190-189-187-188)

Dysfonctionnements apparents sans problématique d'ensemble.
Un immeuble très dégradé (AD188) mitoyen à un immeuble avec dégradation côté cour (AD187), une façade en manque d'entretien rue du Moulin et une façade moyennement dégradée rue Manuel. Cour visible depuis rue du Moulin : aspect général négligé. Vacance sur les AD 190, 188 et 187.

- AD 190 : 21 rue Manuel (contenance 105m²)
 - Propriétaire :
Un couple de personne âgées domiciliées à une autre adresse sur la commune
 - Morphologie et occupation :
 - Vacant (Dgfip) : 1 commerce et 2 appartements vacants
 - Etat du bâtiment
 - Façade moyennement dégradée rue Manuel
 - Vétuste d'après la DGFIP
- AD 189 : 19 rue Manuel (contenance 330 m²)
 - Propriétaire : copropriété de 6 personnes et 6 indivisions
 - Morphologie et occupation :
 - Propriétaires en principal ou secondaire (Dgfip)
 - Dépendances bâti ,14 appartements, locaux divers
 - Etat du bâtiment (visuel)
 - Sans objet
- AD 187 : 6 rue Jules Beraud (contenance 87m²)
 - Propriétaire : 1 propriétaire résidant dans une autre commune
 - Morphologie et occupation :
 - Locataire en principal (Dgfip) : 1 appartement occupé et 3 Locaux divers
 - Etat du bâtiment (visuel)
 - Immeuble avec dégradation de la façade côté cour (AD187),
 - Cour visible depuis rue du Moulin : aspect général négligé.
- AD 188 : 8 rue Jules Beraud (contenance 127m²)
 - Propriétaire en secondaire (Dgfip) :1 personne âgée non domicilié sur la commune
 - Morphologie et occupation :
 - 1 appartements
 - 3 Locaux divers

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Occupation à préciser – apparence : vacance ○ Etat du bâtiment (visuel) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Baie boutique abandonnée ▪ Aucun entretien façade, porte et menuiseries ▪ Aspect disqualifiant <p>3/ Rue Donnadiou/Jules Beraud (AD551-244-245-246-611)</p> <ul style="list-style-type: none"> - AD 551 : 23 rue Jules Beraud (contenance 191m²) <ul style="list-style-type: none"> ○ Propriétaire : Copropriété 4 personnes et 4 indivisions ○ Morphologie et occupation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Propriétaire en principal ou secondaire et locataire en principal (Dgfi) : 3 locaux divers, 8 appartements, 1 dépendance bâtie isolée, 2 maison partagée par une limite territoriale ○ Etat du bâtiment (visuel) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Façade dégradée ▪ RDC fermé - AD 244 : 18 rue Emile Donnadiou (contenance 140m²) <ul style="list-style-type: none"> ○ Propriétaire : Copropriété de 3 personnes et 2 indivisions ○ Morphologie et occupation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Propriétaire en secondaire (Dgfi) : 2 locaux divers, 3 appartements, 4 dépendances bâties isolées, ○ Etat du bâtiment (visuel) <ul style="list-style-type: none"> ▪ RDC commercial d'apparence vétuste ▪ Façade sur rue dégradé notamment en RDC - AD 245 : 18 rue Emile Donnadioux (contenance 29m²) <ul style="list-style-type: none"> ○ Propriétaire : Copropriété 5 personnes, 4 propriétaires ○ Morphologie et occupation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Propriétaire en principal et secondaire (Dgfi) : 3 appartements, 1 dépendance bâtie isolée ○ Etat du bâtiment (visuel) <ul style="list-style-type: none"> ▪ RDC aspect dégradé ▪ Une cour intérieure est visible depuis l'espace public, ayant un aspect vétuste, les façades sur cour sont dégradées. - AD 246 : 20 rue Emile Donnadioux (contenance 85m²) <ul style="list-style-type: none"> ○ Propriétaire : Copropriété 5 personnes, 4 propriétaires, identique à la parcelle AD 245 ○ Morphologie et occupation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de local habitable (Dgfi) ○ Etat du bâtiment (visuel) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Façade dégradée ▪ RDC commercial/local fermé ▪ Excellent état des parties communes intérieures (visite logia)
<i>Qui ? Pour qui ?</i>	
Maître d'ouvrage	Commune de Barcelonnette
Portage	- Elus référents : Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme.

	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif de suivi et de pilotage : Sophie Vaginay-Riccourt, maire de Barcelonnette, Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme, Rolande Agde, adjointe déléguée aux affaires sociales, Sabine Blattmann, conseillère municipale représentante au conseil d'administration SA d'HLM, l'élu référent des travaux Joseph Garcin, directeur général des services Samuel Roullé, agent en charge du service urbanisme, Claudine Onnis et la cheffe de projet PVD, Anna Sananes.
Acteurs concernés, parties intéressées	Bénéficiaires du projet : les habitants de la commune, les habitants du centre-bourg, les touristes, les commerçants.
Partenaires	Multipartenaires : ANAH, EPF, ARS, CAF...
<i>Risques, aléas, incertitudes ?</i>	
Incertitudes, risques	Le projet est soumis à la disponibilité de l'immeuble 3 rue Mercière. Si une vente est réalisée, la commune étudiera la faisabilité d'une action sur les deux autres ilots. En fonction des évolutions du bâti d'autres bâtiments pourraient être concernés.
<i>Quand ?</i>	
Calendrier	2022-2027 <ul style="list-style-type: none"> - 2022 : (si le 3 rue Mercière n'est pas vendu) <ul style="list-style-type: none"> o Etude optionnelle Logiah 04 sur l'îlot Saint Pierre/Mercière – Dureté foncière o Echange avec l'EPF en vue d'un éventuel conventionnement o Réflexion commune sur le projet - 2023 : Etudes nécessaires suivant les orientations du projet, mature. - 2024/2027 : mise en œuvre du projet s'il est approuvé dans les phases précédentes
Tâches à court terme	<ul style="list-style-type: none"> - Attente résultat de l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH-RU sur l'îlot « prioritaire ». - Enquête sur l'occupation des logements - Attente concernant la potentielle vente de l'îlot 3 rue Mercière, entretien avec les futurs acquéreurs
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inclus dans le périmètre opérationnel de l'ORT.
<i>Evaluation ?</i>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Le projet, s'il aboutit, impactera sur les indicateurs du logement, favorisant l'installation de nouveaux habitants ou bien favorisant le parcours résidentiel sur la commune.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'emplacement des parcelles contribue au renforcement des fonctions de centralité du centre-bourg (cadre de vie, commerce, logement, attractivité touristique) par leurs positionnements centraux. L'emplacement de l'îlot Mercière/place de l'Eglise est particulièrement stratégique, tant sur l'habitat et la lutte contre la vacance, que sur l'attractivité touristique (porte d'entrée Nord du centre-bourg) ainsi que sur le commerce.

<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	Analyse extérieure des immeubles du centre-ville, zoom sur les trois ilots : photos des bâtiment, plan parcellaire
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 18/08/2022 Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD Validation par délibération du conseil municipal du 15 novembre 2022.

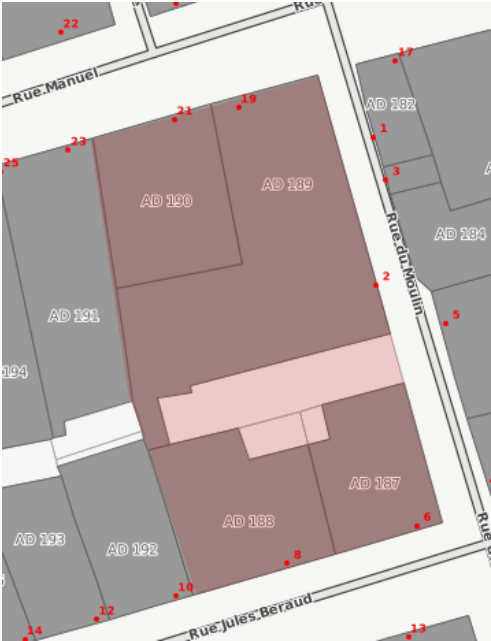
Analyse extérieure des immeubles du centre-ville :



Place Saint-Pierre/Rue Mercière (AD81-83-87) :



Rues Manuel – Moulin – J.Béraud (AD190-189-187-188) :



**8 rue Jules Béraud
(AD188)**

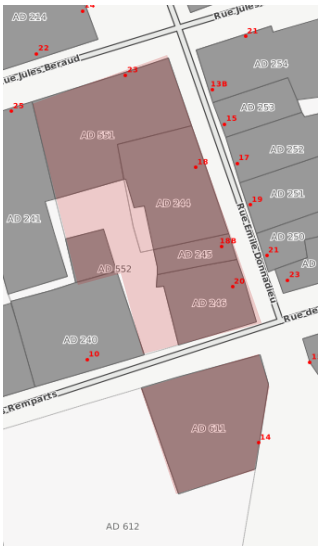


**6 rue Jules Béraud
(AD 187) - Cour**



**19 rue Manuel,
2 Rue du Moulin
(AD 189)**

Rue Donnadieu / Jules Beraud (AD551-244-245-246-611)



AD 244 - 18 rue Emile Donnadieu



AD 246 : 20 rue Emile Donnadieu



AD 611 - 23 rue Jules Beraud



**23 rue Jules Beraud
AD 551 - Cour**

FICHE ACTION N° 4.4.2

Un lotissement à énergie raisonnée aux Allaris

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
<i>Identification, classement, codification, localisation...</i>	
Action nom	Création d'un quartier à énergie raisonnée aux Allaris
Action n°	4.4.2
Orientation stratégique	Orientation 4 : Un parc de logement en pleine reconquête Objectif 4.4 Générer des nouveaux logements en vue d'enrichir l'offre d'habitat
Thématique générale	Habitat / Energie
Type d'action	Etudes, dépose d'un Permis d'Aménager et viabilisation d'un lotissement, en vue de la vente des parcelles de logements
Catégorie, nature précise de l'action	L'aménagement de l'espace public du Champ des Allaris consiste en la réalisation d'un lotissement à énergie raisonnée sur un ancien site militaire non bâti.
Localisation géographique	Le projet est situé sur la parcelle AB 76, ancien terrain d'entraînement de l'armée d'une surface totale de 20 400 m ² . Il fait partie des trois sites inscrit dans l'AMI Friches porté par la Région. Avant le départ de l'armée, il était le terrain d'entraînement des militaires. Situé à proximité du centre-bourg, au lieu-dit « Champ des Allaris », la localisation correspond au sous-secteur 2 de l'OAP 1 du PLU.
Statut, maturité	Action engagée Fiche pour action validée et active
Etat d'avancement	Etudes opérationnelles (MOE) eu cours et réalisation
Niveau de priorité	Fort
<i>Pourquoi ?</i>	
Urgence ou échéance à respecter	Projet relevant d'un engagement préalable de la commune de réaliser une action sur ce site, lorsqu'elle en a fait l'acquisition auprès de l'Etat à un euro symbolique (site ancienne friche militaire) sous condition de mise en valeur. La ville de Barcelonnette a été marqué par une présence militaire des année 1907 (construction des casernes) jusqu'à leur départ en 2009. Suite au départ définitif de l'armée de la Vallée de l'Ubaye en 2009, conséquence de la mise en œuvre du plan national de restructuration des sites de défense, l'Etat a décidé de rétrocéder l'ensemble de ses sites militaires aux collectivités de la vallée dans le cadre du contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) de la Vallée de l'Ubaye signé en 2009, auprès de la ville de Barcelonnette. Avant le départ des armées, le périmètre ciblé par le présent projet était un terrain d'entraînement des militaires.

<p>Finalité, objectifs et expression de besoin</p>	<p>La ville est marquée par un manque de logement en acquisition et en location. Véritable frein au développement démographique de la commune, le parcours résidentiel en son sein y est mal construit.</p> <p>En accord avec l'OAP - secteur 2, la commune souhaite développer une opération d'aménagement d'ensemble d'un lotissement à énergie maîtrisée sur la partie Nord de la parcelle du champ des Allaris, ancien terrain d'entraînement sportif militaire, actuellement délaissé. Ce terrain, appartenant à la commune représente une opportunité pour améliorer le parc de logement sur la commune : c'est le seul terrain constructible appartenant à la commune.</p> <p>La commune ne souhaite pas avoir recours à un lotisseur, afin de pouvoir maîtriser la forme urbaine de ce futur lotissement. Elle désire porter le projet de sa conception à la réalisation de son permis d'aménager, et ensuite réaliser des ventes de terrains viabilisés.</p> <p>L'objectif est de générer 12 à 14 logements, sur une emprise d'environ 7000m². Ces futures parcelles (en moyenne 500m²) constructibles sont des biens extrêmement rares sur la commune. Elles représenteront une réelle opportunité pour les habitants de la commune. Les logements devront être à énergie maîtrisée. Un cahier des charges très précis accompagnera le permis d'aménager, assurant une cohérence urbaine et énergétique du lotissement.</p>
Quoi ?	
<p>Diagnostics</p>	<p>Réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une cuve gaz à proximité sur la partie Est de la parcelle : réalisation d'une note de faisabilité (distance sécuritaire de recul de la cuve) - Réalisation d'un diagnostic de la parcelle entière par le cabinet d'Architecture AMASA - Réalisation du relevé topographique de la parcelle entière <p>A réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de sol de type « G2 AVP », devis en cours
<p>Faisabilité</p>	<p>Un groupement produit actuellement la faisabilité technique du lotissement. Il est composé d'un cabinet d'architecture, AMASA architecture, d'un bureau de géomètres-experts, le cabinet TOULEMONDE BONTOUX et d'un bureau d'étude technique pluridisciplinaire, Sud Etudes Engineering.</p> <p>La mission a été lancée en mai 2022 et se terminera en février 2023. Elle a débuté par la réalisation d'un diagnostic de site, la définition des besoins et l'élaboration d'un plan de masse. Les étapes à venir sont la réalisation de l'Avant-Projet-Sommaire, la rédaction du cahier des charges et du règlement du lotissement, puis l'élaboration du permis d'aménager. Le groupement devra ensuite réaliser la conception détaillée du projet, la planification et le chiffrage des opérations de viabilisation, qui serviront de carnet de route à la commune.</p> <p>La dernière phase sera la réalisation d'une esquisse architecturale (plan intérieur et extérieur) et d'une vue en perspective d'une maison type répondant au règlement et au CC du lotissement. Cette dernière phase a pour objectif de faciliter la projection des futurs acquéreurs des lots à bâtir.</p>

	Une fois le permis d'aménager instruit et accepté, la commune effectuera la viabilisation du lotissement.
Description de l'action	<p>L'action consiste en la réalisation du permis d'aménager du lotissement, puis de sa viabilisation par la commune en vue de la vente de parcelles à bâtir.</p> <p>L'OAP fixant une densité minimale de 20 logements/ ha, et le périmètre de projet étant d'environ 7000m², l'objectif est de réaliser 12 à 14 logements individuels, sur des parcelles d'environ 500m². La commune privilégie des constructions individuelles. La hauteur maximale des constructions y est fixée à 10.00 m au faîtage, elles devront être mitoyennes, à minima par le garage.</p> <p>Le lotissement intégrera la création de voies internes à double sens de desserte, intégrant des cheminements piétons et cyclables en bordure de cette voie.</p> <p>Les futures constructions devront avoir une consommation énergétique neutre sur la base de la RT2020 voire à énergie positive. Pour cela elles s'attacheront à avoir des formes compactes et une conception bioclimatique favorisant les apports solaires passifs.</p>
<i>Qui ? Pour qui ?</i>	
Maître d'ouvrage	Commune de Barcelonnette
Portage	<p>Elus référents : Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif de suivi et de pilotage : élu en charge des PMR et de l'accessibilité Joel Ygau, l'élu Référent des travaux Joseph Garcin, Sophie Vaginay-Riccourt, maire de Barcelonnette, Yvan Bouguyon, premier adjoint et élu en charge de l'urbanisme, directeur général des services Samuel Roullé, agent en charge du service urbanisme, Claudine Onnis et la cheffe de projet PVD, Anna Sananes.
Acteurs concernés, parties intéressées	Bénéficiaires du projet : les habitants de la commune ou futurs habitants de la commune désirant acheter un terrain à bâtir.
Partenaires	<p>Les partenaires du projet sont la Région, et la Banque des Territoire.</p> <p>Prochaine étape :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix du plan de masse retenu - Réalisation de l'étude de sol « G2 AVP »
<i>Combien ?</i>	
Dépenses à engager (bilan financier et comptes prévisionnels)	<ul style="list-style-type: none"> - Étude de faisabilité et d'AMO : 29 050 HT - Etude de sol « G2 AVP » - en attente de devis, hypothèse : 40 000 HT - Travaux de viabilisation : en attente de l'estimation économique de l'AMO
Echéancier et type de budget	Investissement
Plan de financement	<p>Financements mobilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude de faisabilité et d'AMO :

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Subvention AMI Friches Région (40 % du HT Total de l'étude): 11 620 HT ○ Subvention Banque des Territoires PVD (50% du TTC de la phase 1 (Relevé, analyse, schéma d'aménagement) et une partie seulement de la 2 (Avant-projet et Cahier des charges et règlement) : 8880 euros TTC (soit 7 400 euros HT) <i>Soit un % de subvention total de 65.5% en HT et 58.8% en TTC</i> ○ Autofinancement commune 10 030 euros HT soit 14 360 euros TTS <p>- Etude de sol « G2 AVP » - en attente de devis, hypothèse : 40 000 HT - 100% autofinancement</p> <p>- Travaux de viabilisation : attente de l'estimation économique de l'AMO</p> <p>Recette : Vente des parcelles fin 2023/ début 2024 – Hypothèse de vente, basé sur l'évaluation du terrain par France Domaine : 65 000 euros par parcelle soit 910 000 euros au total</p>
<i>Quand ?</i>	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Mai 2022 à février 2023 : Mission d'AMO dont dépose et instruction du PA - Etude de sol : Novembre 2022 - Viabilisation du site de Mars/avril à Septembre 2023 - Vente des terrains viabilisés : fin 2023
Contexte règlementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	<ul style="list-style-type: none"> - Dépose d'un permis d'aménager comprenant le règlement du lotissement ainsi qu'un cahier des charges des futures habitations. Instruction : 3 mois - Affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain dès la notification de l'arrêté – durant la durée du chantier de viabilisation - L'affichage mentionnera la possibilité pour les tiers d'exercer un recours et d'en prévenir le titulaire du permis, dans les 15 jours qui suivent leur recours. - 2 mois à partir du 1er jour d'affichage sur le terrain, pour un éventuel recours gracieux
Tâches à court terme	Discussion sur l'interprétation du règlement de l'OAP avec la DDT et la préfecture.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inclus dans l'actuelle ORT ainsi que dans l'AMI Friches.
<i>Risques, aléas, incertitudes ?</i>	
Principales informations manquantes	La difficulté d'interprétation de l'OAP ralentit actuellement la mission de l'AMO. En effet, il sera éventuellement nécessaire de procéder à une modification de l'OAP (délais de 3 mois, sans enquête publique) ou bien de reprendre la conception du projet différemment, en dénaturant la vision des élus sur le projet, afin de respecter le règlement l'OAP.
Incertitudes, risques	
FFOM, analyse de risque	Le projet est en cours de maturité, l'équipe de Maitrise d'Œuvre est compétente. La municipalité est décidée et prête à engager les dépenses de travaux.

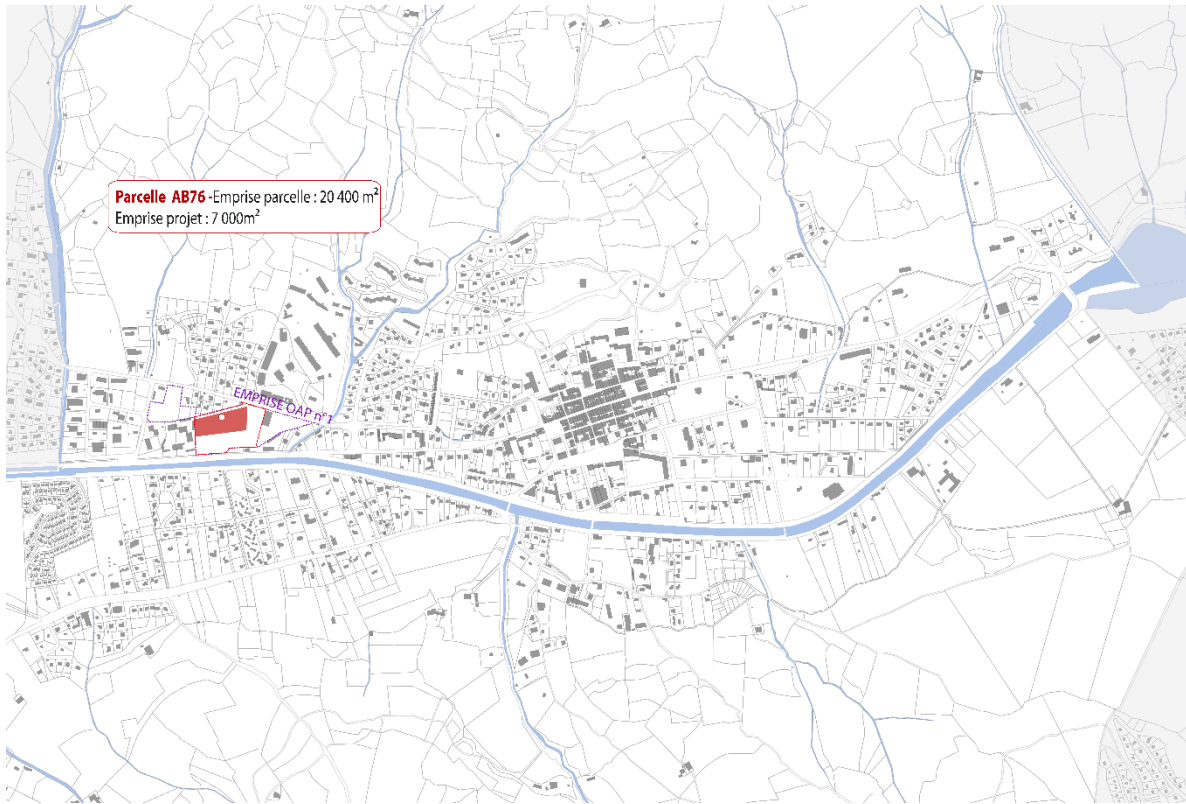
	<p>Les apports des ventes des parcelles permettront d'équilibrer le budget de l'opération.</p> <p>Pas de risque sur la vente des parcelles, étant donnée la demande actuelle ; cependant un risque est à noter sur la destination des futurs habitat (principal ou secondaire).</p>
<i>Evaluation ?</i>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Le projet va impacter sur les indicateurs du logement, favorisant l'installation de nouveaux habitants ou bien favorisant le parcours résidentiel sur la commune.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'emplacement de la parcelle contribue au renforcement des fonctions de centralité de par sa position stratégiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - visibilité et accessibilité depuis des axes structurants du territoire (D900 au Sud et avenue Ernest Pellotier au Nord) ; - extension immédiate d'une zone de services et d'équipements en plein développement (quartier Crapelet) ; - proximité du centre-ville et des commerces ; - attractivité de l'emplacement de par la qualité des vues et de l'ensoleillement. <p>Le projet permettra une continuité urbaine, à proximité du centre-bourg. Il améliorera les cheminements doux.</p>
<i>Références externes à la fiche</i>	
Annexes, documents de référence	Photos du site, plan de situation, plan de l'OAP, plan de masse actuel (soumis à des évolutions)
<i>Gestion de l'évolution de la fiche</i>	
Historique des mises à jour de la fiche	<p>Date de rédaction : 05/08/2022</p> <p>Rédacteur : Anna Sananes cheffe de projet PVD</p> <p>Validation par délibération du conseil municipal du 15 novembre 2022.</p>

Annexes Action 4.4.2

Photos du champ des Allaris actuellement :

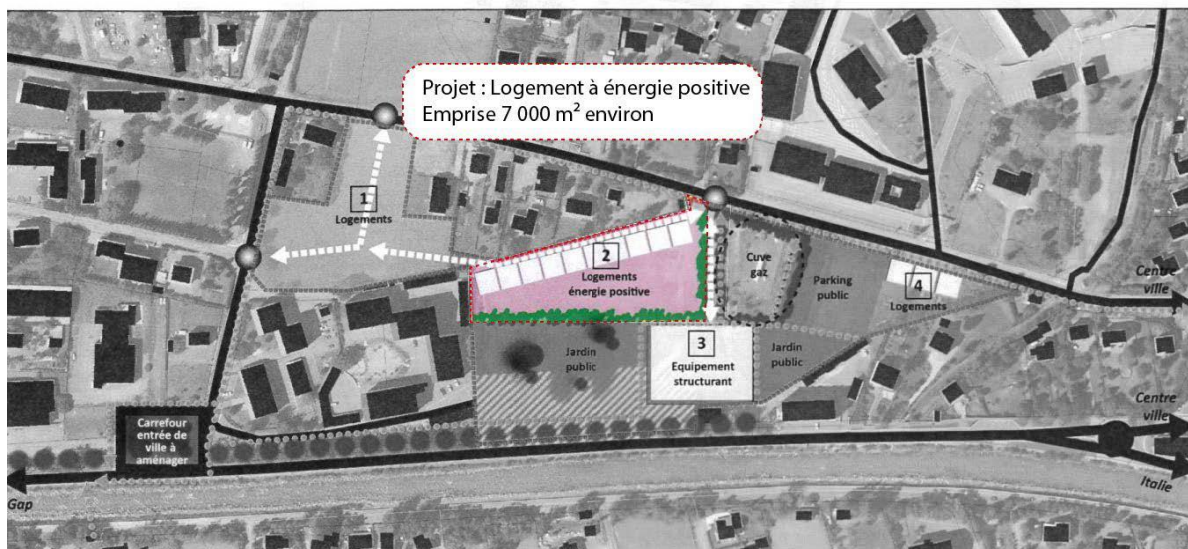


Plan de situation :



Plan de l'OAP :

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION N°1 - Secteur 11ème BCA



- | | | |
|----------------------|----------------------------|--|
| Périmètre de l'OAP | Voie existante | Principe d'implantation de constructions |
| Voie à créer | Cheminement piéton à créer | Alignement d'arbre à préserver |
| Carrefour à aménager | | Barrière visuelle paysagère |
| | | Principe de zone non aménageable, en lien avec la présence d'une cuve de gaz |
| | | Zone rouge du PPRn sur le secteur OAP (à titre indicatif) |



Echelle : 0 100m

Source : IGN - BDORTHO - Cadastre DGFIP
Réalisation : SARL Alpicité - 2019

Plan de masse du projet (non définitif) :

